UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01304968 9

892 D

UN ARCHITECTE FRANÇAIS

au commencement du XVIIe siècle

SALOMON DE BROSSE

CAHORS, IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE A. COUESLANT. — 13.503

UN ARCHITECTE FRANÇAIS
au commencement du XVIIe siècle

SALOMON DE BROSSE

PAR

Jacques PANNIER
PASTEUR
DOCTEUR ÈS LETTRES

LIBRAIRIE CENTRALE D'ART ET D'ARCHITECTURE
ANCIENNE MAISON MOREL, CH. EGGIMANN, SUCCESSEUR
PARIS — 106, BOULEVARD SAINT GERMAIN — PARIS

1911

NA
1053
B7P3

INTRODUCTION

Plusieurs artistes français de la première moitié du XVIIe siècle, ont eu une étrange et fâcheuse destinée : venus après le « siècle de la Renaissance », ils ne figurent cependant pas encore dans le « siècle de Louis XIV ». On admire la génération précédente, et la suivante. On connaît les maîtres dont ils ont été les disciples, et les disciples qu'ils ont formés à leur tour, mais eux-mêmes sont ignorés. On convient d'ailleurs que cette période intermédiaire n'est pas négligeable dans l'histoire de l'art français ; en fait d'architecture notamment, les règnes d'Henri IV et de Louis XIII ont vu s'élever des monuments nombreux, souvent imposants, toujours remarquables par la disposition générale et la décoration extérieure. La plupart de ces bâtiments subsistent ; on les visite avec plaisir, mais on s'inquiète peu de savoir qui les a construits.

Après tant d'années de guerres où le loisir et l'argent avaient manqué pour favoriser le travail paisible des artistes, Henri IV voulut relever la France de ses ruines. Il s'est déclaré « ami des bâtisseurs (1) » ; la reine et les grands seigneurs l'ont imité ; le mouvement continua sous Louis XIII. A Paris notamment on voit encore plus d'un monument public ou d'une maison particulière témoignant de ce grand labeur. Ces belles œuvres d'art ont un caractère essentiellement français, mais à qui les attribue-t-on ?

« La génération d'hommes qu'Henri IV a eus à son service pour la peinture, la sculpture et l'architecture est restée effacée entre ses

(1) Lettre à Sully, 22 décembre 1607, reproduite dans les *Œconomies royales* (Collection Michaud, t. II, p. 206).

devanciers et ses successeurs : aucun des noms qui la composent n'est arrivé à la pleine renommée. » Cette constatation, vraie pour tous les artistes, l'est surtout pour les architectes, par suite des circonstances mêmes où leur art s'exerçait alors : « L'époque s'efforça d'achever les constructions entamées, les artistes ont ainsi pour la plupart la mauvaise fortune que leurs œuvres ne soient que des fragments d'un tout qui appartient à d'autres. » Enfin si elle est vraie de tous les architectes contemporains, cette remarque s'applique d'une manière si frappante à l'un d'entre eux, qu'on prend presque involontairement ses œuvres comme exemples typiques lorsqu'on veut marquer la variété du talent déployé et le caractère national de l'architecture en ce temps : « La tradition de la Renaissance et de l'antique plus ou moins italianisé aboutira d'un côté au palais du Luxembourg (italien), de l'autre au portail de Saint-Gervais (ordres antiques). Mais il y eut aussi *une architecture purement française* qui se forma comme tout d'un coup et paraît bien correspondre à la génération d'Henri IV. » Il est naturel de faire un pas de plus, et de penser qu'il y eut dans cette génération une personnalité éminente, *un architecte purement français* ayant contribué puissamment à la formation du style qui dominera toute la première moitié du XVIIe siècle. Nous croyons possible et nécessaire aujourd'hui d'être plus affirmatif encore que l'auteur des citations précédentes ne pouvait le faire il y a une quinzaine d'années. D'ailleurs il estimait dès lors que l'artiste dont nous allons parler « n'est pas connu comme il mériterait de l'être ou comme il faudrait qu'il le fût pour éclairer l'histoire de notre art national (1). »

Les noms de Jean Bullant et de Philibert Delorme (vers le milieu du XVIe siècle), ceux de F. Mansart et de Lemercier (vers le milieu du XVIIe), sont popularisés par tous les manuels ; mais on visite bien souvent les palais du Luxembourg, de Versailles, de Rennes, sans penser à l'homme qui les a commencés ; on parcourt la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, on franchit le portail de Saint-Gervais, sans chercher, sauf de rares exceptions, quel en fut l'auteur.

(1) H. LEMONNIER, *Etudes d'art et d'histoire. L'art français au temps de Richelieu et de Mazarin.* Paris, Hachette, 1893, p. 43, 52, 219.

Le concours de circonstances dont nous signalions tout à l'heure les malencontreuses conséquences pour tous les architectes de cet âge explique, dans le cas présent plus qu'en aucun autre, l'injuste sort de l'artiste alors illustre et aujourd'hui trop oublié auquel nous consacrerons cette étude : Salomon de Brosse.

Ses œuvres subsistent en assez grand nombre, mais il n'en est pas une seule qu'on puisse étudier isolée. Toujours et partout il faut faire abstraction de constructions plus anciennes ou plus modernes, qui se trouvent juxtaposées ou superposées. Tandis qu'à Saint-Gervais notre architecte du XVIIe siècle a mis un portail à colonnes d'ordres antiques devant une église gothique, à Arcueil les ingénieurs du XIXe siècle ont fait passer l'aqueduc de la Vanne par-dessus celui que Salomon de Brosse avait édifié pour les eaux de Rungis ; on a flanqué de constructions modernes la grande salle reconstruite au Palais de Justice ; on a élevé au Luxembourg la salle des séances et les dépendances du Sénat en arrière ou au-dessus du palais de Marie de Médicis ; à Versailles enfin le petit château de Louis XIII se trouve si étroitement encastré dans l'immense palais de Louis XIV qu'on avait jusqu'à présent à peu près renoncé à découvrir avec quelque précision sous l'œuvre de Mansart, celle de Salomon de Brosse ; à Rennes, le palais du Parlement n'a été achevé que trente ans après la mort de celui qui en avait fait le plan et on l'a un peu remanié depuis.

Malgré des conditions si défavorables, chacune de ces œuvres a exercé un vif attrait sur ceux qui les rencontraient au cours d'études plus générales ; mais il a fallu longtemps pour les reconnaître toutes, et pour les attribuer au même auteur.

Quant à la vie de S. de Brosse, les traits les plus élémentaires étaient complètement inconnus il y a une cinquantaine d'années ; et jusqu'à ce jour les détails peu à peu précisés sont demeurés épars dans diverses publications difficilement accessibles (1). On en est générale-

(1) Dans le Répertoire général des matières de la *Gazette des Beaux Arts*, sous la rubrique *Biographies*, on ne trouve absolument rien concernant S. de

ment resté au point où se trouvait il y a plus d'un siècle un des premiers écrivains qui s'intéressèrent à ces sortes de questions : Quatremère de Quincy. « La plupart des artistes français », disait-il, « surtout par l'incurie de leurs contemporains, ne peuvent fournir à l'histoire d'autres monuments de leur existence que ceux de leur savoir et de leur génie ; il a donc bien fallu se contenter de les connaître dans leurs ouvrages. Mais il en est peu qui puissent se consoler de l'oubli à plus de titres que Jacques de Brosse. Quoique nous ignorions le lieu et la date de sa naissance ainsi que celle de sa mort, les édifices qu'il a élevés dans la capitale de la France et qui lui assurent un des premiers rangs parmi les architectes français nous donnent bien de quoi suppléer aux particularités oubliées de sa vie (1). »

Après cette courte notice de l'*Encyclopédie méthodique,* nous ne connaissons plus rien sur S. de Brosse jusqu'à de remarquables articles, tout à la fois de vulgarisation très claire et d'érudition très complète, publiés en 1845 dans un recueil où l'on n'aurait peut-être pas idée de chercher des études aussi spéciales : le *Magasin pittoresque ;* l'auteur — qui ne les a pas signés — était un juge très compétent et, en l'espèce, très enthousiaste : M. Léon Vaudoyer : « Jacques de Brosse, disait-il, est du nombre de ces artistes français sur lesquels on ne possède aucun détail biographique (2). »

Brosse. Une ligne dans la deuxième période de la *Gazette,* une page dans la troisième, c'est tout ce que lui a consacré cette admirable collection.

(1) *Encyclopédie méthodique d'architecture,* Paris, 1788, in-4°, réimprimée en 1832 comme *Dictionnaire historique d'architecture.* A la même époque A. N. Dézallier d'Argenville, entreprenant d'écrire les *Vies des fameux architectes depuis la Renaissance,* se déclare « entièrement dépourvu » d'informations sur « Jacques (*sic*) de Brosse », et ne cite que cinq de ses ouvrages (Paris, 1787, in-8°, t. Ier, préface, p. v, et p. 326) : « Plutarque, dit-il au commencement de ce chapitre, insiste moins sur les exploits des hommes illustres que sur leur caractère personnel... Cette partie si intéressante dans la vie des grands capitaines le seroit peu dans celle des artistes ». On est plus curieux aujourd'hui, et nous jugerions fort intéressants les renseignements sur le *caractère personnel* de S. de Brosse.

(2) *Etudes d'architecture en France, régence de Marie de Médicis* (*Magasin pittoresque,* tome XIII, mars 1845) ; six pages très consciencieuses, avec illus-

Quelques-uns de ces détails, et des plus essentiels, allaient bientôt être réunis par l'homme qu'on peut bien appeler, comme en matière de trésors, l'*inventeur* de S. de Brosse, M. Ch. Read. Il commença par lui restituer son véritable prénom et son véritable lieu de naissance, et ne cessa jusqu'à la fin de sa vie, dans ses notices successives, de réunir patiemment de nouveaux documents (1).

Le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* (2), les *Mémoires* et le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (3), le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (4), ont publié plusieurs communications intéressantes qui ont

trations, sont consacrées à l'œuvre de S. de Brosse ; cf. du même auteur : *Histoire de l'architecture*, dans *Patria, la France ancienne et moderne*, Paris, 1846, p. 2173. M. L. Vaudoyer est mort cette même année 1846.

(1) *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, IVe année (1855), p. 493, 630 et 633, n. 2 (discours du président, M. Read) ; les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLI, renferment un article de M. Read sur *Salomon de Brosse, l'architecte de Henri IV et de Marie de Médicis*, dont il a été fait un tirage à part (32 p., Daupelay, 1881). Le même auteur a rédigé la notice la plus complète existant jusqu'à ce jour, pour la *France protestante*, 2e édition (tome III, Paris, 1881, col. 194 à 210) ; il a été également fait un tirage à part (Paris, Fischbacher, 1881, in-16). On lui doit enfin une troisième notice parue dans *l'Encyclopédie des sciences religieuses* de F. Lichtenberger (Paris, 1877, Tome II, p. 445). Les papiers de M. Read ont été déposés à la Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères à Paris ; un carton spécial renferme les documents (copies, extraits, etc.) relatifs à S. de Brosse.

(2) V, 168 ; XII, 280 ; XV, 467 ; XXI, 266, 276, 326 ; XXV, 383 ; XXXII, 282 ; XXXIII, 36 ; XXXIV, 303, 403 ; XXXV, 201, 503 ; XXXVIII, 8.

(3) *Bulletin*, t. IX, p. 145 sqq. *Nouvelle note sur les de Brosse et les du Cerceau*, par MM. Tisserand et Read.

(4) J. Guiffrey, *La famille de S. de Brosse, documents nouveaux tirés des minutes du tabellionage de Montfort l'Amaury et communiqués par M. A. de Dion, suivis de quelques mots de réponse à MM. Read et Tisserand* (*Bulletin* de novembre et décembre 1882, p. 101, 148, 173). Du même (*Bulletin* de décembre 1909, p. 184) : *Paul de Brosse, architecte, fils de Salomon de Brosse* (1616).

Coûard, *S. de Brosse et ses enfants possesseurs du fief de l'Argillère au Comté de Senlis* (*Bulletin* de 1883, p. 83 à 95). Cf. De Marsy : *Actes concernant la famille de Brosse à Verneuil* (*Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements à la Sorbonne* en 1881, p. 159, 161).

été utilisées en tout ou en partie par les dictionnaires spéciaux comme Lance (1) ou les Encyclopédies ; quelques éditions récentes renferment cependant encore des indications erronées ou incomplètes (2). Au contraire plusieurs monographies du Luxembourg, de Versailles, de Rennes, etc. parues en ces toutes dernières années, ont apporté de très importantes contributions à l'histoire de S. de Brosse. Nous citerons ces travaux spéciaux en temps et lieu, nous proposant, à l'aide de documents inédits, d'étudier tour à tour la vie puis l'œuvre de ce grand artiste.

On nous reprochera, sans doute, d'avoir examiné telle ou telle question plutôt au point de vue *historique* qu'au point de vue purement *artistique,* et nous regrettons plus que personne de n'avoir pas fait les études techniques qui nous auraient incontestablement mieux qualifié pour traiter un sujet de ce genre : nous serons heureux qu'un architecte le reprenne un jour, avec sa compétence professionnelle. Pour remédier à cet inconvénient, dans notre seconde partie (description des œuvres de S. de Brosse), nous avons moins souvent émis des appréciations personnelles que recherché deux sortes de témoignages autorisés : celui des auteurs contemporains, ou du moins les plus rapprochés de la construction des monuments, et d'autre part le témoignage des spécialistes modernes les mieux informés.

D'une façon générale, d'ailleurs, dans cette étude si complexe qu'est l'*histoire de l'art,* l'*histoire* mérite autant d'attirer l'attention que l'*art,* et, de l'avis d'un des meilleurs juges, « une foule de questions se posent, dont la solution, peut-être indifférente au sentiment purement esthétique, satisfera ou surexcitera le sentiment historique (3). »

(1) Lance, *Dictionnaire des architectes français,* 1872, t. I, p. 187 : une page de texte et deux pages de notes.

(2) *La Grande Encyclopédie,* t. XIII, renferme un article de M. Ch. Lucas qui résume bien les résultats des derniers travaux. Parmi les anciennes publications le *Dictionnaire critique* de Jal (1870) était le seul qui contînt une notice rédigée d'après des documents de première main.

(3) R. de la Sizeranne, préface à la traduction des *Matins de Florence* de Ruskin publiée à Paris en 1906 (librairie H. Laurens, in-8°).

Enfin, dans certaines lignes, nos lecteurs ne trouveront que des hypothèses ; s'ils ont peine à s'en contenter, nous citerons volontiers l'opinion d'un autre maître, déclarant qu' « il y a dans toutes nos connaissances historiques une part inévitable d'incertitude » ; lorsqu'il trouve « des lacunes dans la chaîne des faits connus, l'historien est contraint de suppléer par le raisonnement à ce qu'il y a d'insuffisant dans ses sources », et une « large part » est laissée à l'imagination par laquelle « l'historien reconstitue dans son cerveau l'image du passé (1) ».

Quelque inhabilement taillée que soit notre petite pierre — c'est bien le cas de le dire à propos de l'histoire d'un architecte — nous avons été heureux d'apporter cette modeste contribution à la reconstitution de l'histoire de l'art dans notre pays.

Nous exprimons nos très vifs remerciements à tous ceux qui ont si aimablement facilité ces recherches dans des archives publiques et privées, et répondu à nos questions :

A *Paris,* MM. Batiffol, à la Bibliothèque nationale ; le baron de Bethmann et son bibliothécaire, M. Masson, qu'il a autorisé à nous communiquer le principal document manuscrit (un album) émanant de S. de Brosse ; G. Cain, conservateur du musée Carnavalet ; Courboin, conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale ; Dimier, agrégé de l'Université ; l'abbé Gauthier, curé de Saint-Gervais ; Hustin, secrétaire général de la questure du Sénat ; R. Samuel, bibliothécaire en chef du Sénat ; le pasteur N. Weiss, bibliothécaire de la Société d'histoire du protestantisme français ;

à *Versailles,* MM. de Nolhac, conservateur du palais, Pérate, Brière, attaché aux Musées nationaux, Coüard, archiviste de Seine-et-Oise ;

à *Chantilly,* MM. Mâcon, bibliothécaire du musée Condé, et le chanoine Muller, aumônier de l'hospice Condé ;

(1) G. Moxon, Etude sur *l'Histoire* dans le recueil intitulé : *De la méthode dans les Sciences*, Paris, Alcan, in-18, 1909, p. 320 et 342.

à *Creil,* Me Désabie, notaire ;

à *Rennes,* MM. Lesort, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine et Le Hir, bibliothécaire de la ville de Rennes, H. Bourdonnay, président du tribunal civil de Nantes, ancien conseiller à la Cour de Rennes ; Gaspaillard, conseiller à la Cour ;

à *Senlis,* Me Delaunay et Me Petit, notaires ;

à *Verneuil-sur-Oise,* M. Normand, maire, et M. le Secrétaire de la mairie ; MM. Haag, propriétaire de la maison de S. de Brosse, et Péroche ; M. Kindmann ;

pour les archives du château de *Beaurepaire,* M. le marquis de Luppé ; pour celles du château de *Wideville,* M. le comte de Galard ;

pour le château de *Vincennes,* M. le comte de Fossa, capitaine d'artillerie ;

à *Florence,* M. le professeur Morpurgo, directeur de la Bibliothèque Nationale centrale ; le cav. P. N. Ferri, conservateur du département des dessins et estampes à la galerie des Offices ; M. le cav. Mazzi, directeur des archives centrales de la Toscane ; M. G. Soulier, directeur des travaux d'histoire de l'art à l'Institut français.

PREMIÈRE PARTIE

Vie de Salomon de Brosse

LA « MAISON JAUNE », A MONTLAVILLE PRÈS VERNEUIL
(Construite et habitée par Salomon de Brosse)

CHAPITRE PREMIER

Son pays, sa famille

§ 1. — *Prénom, date et lieu de naissance.*

On a longtemps ignoré à propos de S. de Brosse tous les renseignements qui semblent essentiels pour une biographie quelconque : prénom, lieu et date de naissance, lieu et date de décès. Aujourd'hui la date de naissance, seule, reste incertaine. Un recueil du XVIIIe siècle le disait « *né à Paris en 1571* (1) ». Le *lieu* est faux, et je ne sais

(1) *Tablettes historiques et chronologiques*. Amsterdam [Paris], 1779, in-16.

quelle créance mérite la *date* ; elle est pourtant assez vraisemblable ; en l'absence de document décisif, je ne vois pas de raison pour reculer « vers 1568 » (1) ou 1565 (2), comme deux des plus récents auteurs, ni surtout jusque « vers 1560 » comme M. Read (3).

Le nom même a été souvent défiguré de diverses manières, tantôt abrégé en *Bros* (4), tantôt allongé en *la Brosse* (5).

Quant au prénom, une erreur tenace a perpétué jusqu'à nos jours celui de *Jacques* qui ne se trouve sur aucune pièce originale, au lieu de *Salomon,* établi par des témoignages incontestables. Déjà des hommes qui étaient presque ses contemporains, écrivant peu d'années après sa mort, ont commis cette confusion : Malingre en 1640 écrit : *Jacques* (6) ; G. Brice également (7) ; Sauval, entre 1650 et 1670, tantôt *Jacques* et tantôt *Salomon* (8). Cependant Mariette (1742) notait déjà : « Les auteurs de la *Description de Paris* se trompent lorsqu'ils l'appellent *Jacques* (9). » Il relève avec raison ce fait que sur une gravure de Michel Lasne on lit : « *Salomon De Brosse inve.* » Plusieurs actes que nous citerons dans la suite de cette étude ne laissent aucun doute à cet égard (10).

(1) Ch. Lucas, *Grande Encyclopédie,* t. XIII, col. 1039.

(2) H. Lemonnier, *l'Art français,* etc., (1893), p. 414.

(3) Tirage à part des *Mémoires de la Société des Antiquaires,* p. 22 ; cf. *Fr. prot.,* III, col. 197.

(4) Ainsi sur certaines planches (36, 37, 38) d'un recueil hollandais de la collection Destailleur dont nous parlerons ci-après : *La IIe parte dell' Architettura del Vignola etc.* (cf. *Fr. prot.,* 2e éd., t. III, col. 208).

(5) Ainsi par l'abbé Gougenot, dans une description inédite de *l'Exposition de tableaux du roi au Luxembourg en 1750,* publiée dans le *Bulletin* de la Société de l'histoire de l'art français, 1909, p. 165.

(6) Malingre, *Antiquités de Paris,* t. II, p. 55.

(7) G. Brice, *Description de la ville de Paris,* 1706.

(8) Sauval, *Histoire et antiquités de la Ville de Paris,* éd. de 1724, in-fol., t. Ier, p. 454 ; t. II, p. 216.

(9) *Notes manuscrites sur l'*Abecedario *d'Orlandi :* Cf. *Bulletin hist. prot.,* 1856, p. 169.

(10) En 1867, dans quelques pages intéressantes de *Paris-Guide* consacrées au Luxembourg, M. Ferdinand de Lasteyrie parle encore couramment de *Jac-*

On s'est demandé quelle était l'origine de cette substitution : les uns l'ont attribuée à un simple *lapsus calami* (1), les autres à la signature « S. de Brosse », où « l'initiale est mal conformée et allongée comme un J (2). » L'S est petit et barré d'un trait oblique, mais suffisamment distinct. Il y a peut-être eu là confusion avec quelque autre architecte : par exemple, le père et l'oncle de S. de Brosse dont les prénoms commencent par un J : *Jean* de Brosse et *Jacques* du Cerceau ; ou même avec le maître italien dont le prénom est Jacques et dont le nom, en outre, ressemble à celui de Brosse : *Giacomo Barozzio* da Vignola (3).

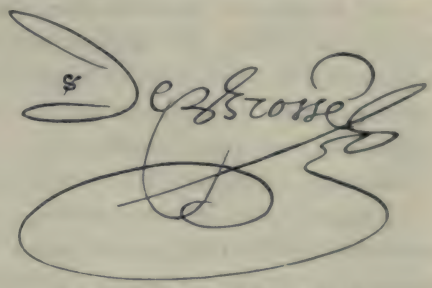

SIGNATURE DE S. DE BROSSE

Enfin ce prénom biblique *Salomon* sentait fort son huguenot, et, en effet, S. de Brosse était protestant ; les protestants de cette époque n'avaient, en général, qu'un seul prénom (4), et je ne pense pas que, s'il a été baptisé par un pasteur, notre architecte se soit appelé Salomon-Jacques ; mais s'il a été baptisé par un curé, (nous verrons son

ques de Brosse « bien que de récentes recherches *semblent* établir que son véritable prénom était Salomon (p. 575) ».

(1) READ, *Mémoires des Antiquaires* (tirage à part, p. 11).

(2) JAL, *Dictionnaire critique, loc. cit.*

(3) M. Read, dans la *France prot.*, 2e éd., t. III, col. 208, a remarqué que dans une édition hollandaise (Amsterdam, 1642, in-folio) de la *Regola de Cinque ordini d'Architettura*, les premières planches sont bien de Barozzio, mais les quatre dernières sont signées : *de Bros.*

(4) L'auteur des *Observations* sur la *Discipline ecclésiastique* (édition de La Haye, P. Gosse, 1760, p. 377) remarque ceci : « Au synode de Saumur (1596), les députés de la province de Poitou demandant si on peut imposer deux noms à un enfant, il a été jugé que c'est une chose indifférente ; mais on exhorte les parents de se tenir à la simplicité », c'est-à-dire, en l'espèce, *à un seul nom*. De fait, sur les registres de Charenton et d'autres églises, que j'ai examinés en assez grand nombre, les enfants ne reçoivent presque jamais qu'un seul nom. Mais la règle ci-dessus citée est postérieure à la naissance de S. de Brosse.

nom et celui de ses parents sur des registres catholiques), il peut s'être *d'abord* appelé Jacques, ou avoir eu un parrain de ce nom, et avoir pris plus tard le prénom de *Salomon* que lui auraient primitivement destiné ses parents. Peut-être aussi la reine-mère, les seigneurs catholiques et les prélats qui employèrent ses services, ne tenaient-ils pas à montrer qu'ils s'adressaient à un artiste protestant et l'appelaient-ils volontairement de ce nom de Jacques qui n'était pas le sien, mais paraissait moins compromettant (1).

Toujours est-il que l'on peut aujourd'hui encore lire ce faux nom « Jacques de Brosse » imprimé dans nombre d'articles (2), frappé sur une médaille (de 1836), gravé sur le socle de deux statues et derrière la fontaine Médicis ; de 1838 à 1881, il a figuré au coin de la rue qui aboutit à la place Saint-Gervais, et lorsqu'on obtint un arrêté rectificatif, le préfet refusa de rétablir le prénom exact : la rue s'appelle *rue de Brosse* tout court. Ailleurs on a trouvé un autre expédient : ainsi parmi les noms des grands artistes inscrits sur le palais du Trocadéro, au coin de la place et de l'avenue du Trocadéro, on lit *Jacques et Salomon de Brosse,* comme si les deux prénoms avaient appartenu à deux personnages distincts.

(1) Parmi les personnages du XVIIe siècle qui ont ainsi porté deux prénoms, l'un d'allure plus catholique, l'autre d'allure plus protestante, je citerai par exemple un contemporain de Brosse : *Cayer.* Lorsqu'il était pasteur, aumônier de la princesse Catherine de Bourbon, il s'appelait *Pierre* ; après son arrivée à Paris et son apostasie (1595), il devint Pierre *Victor* (*France prot.*, 2e éd., t. III, col. 944). Plus tard, un aventurier qui se prétendait filleul de Benjamin de Rohan-Soubise s'appelait *Benjamin* lorsqu'il avait à tirer parti de ses belles relations protestantes, et « il signor *Benedetto* » quand il se disait parent du doge Priuli (mort en 1624 ; cf. E. Réveillaud, *Véritables faits et gestes du seigneur Benjamin Prioleau* etc. La Rochelle, Texier, 1909).

(2) Ainsi M. Lechevalier-Chevignard, professeur à l'école nationale des arts décoratifs (*Les styles français,* Paris, 1892) écrit : « *Jacques Debrosse* ». De même, M. H. Bourdonnay (*Le Palais de justice de Rennes,* 1902, p. 5) ; M. Baréat (*Mémoires de la Société archéol.* d'Ille-et-Vilaine, t. XXXVI, Rennes, 1907, p. 39) : « *Jacques Desbrosses* ; » M. L. Décout (*L'Histoire de l'art apprise par des promenades dans Paris,* Paris, 1910, p. 267 : « Jacques de Brosse. »

Le lieu de naissance de S. de Brosse est fourni, ainsi que son prénom exact, par l'acte d'inhumation où on lit (9 décembre 1626) : « *Salomon de Brosse nati* (sic) *de Verneuil* (1). » Il s'agit de Verneuil-sur-Oise, petit village du Valois où nous pouvons assez bien replacer notre homme dans son milieu, nous représenter la physionomie de ses compatriotes et de ses parents. Verneuil est à quelque distance de la rive gauche de l'Oise, dans un pays accidenté que couvraient des champs et aussi des forêts plus vastes alors qu'aujourd'hui : c'était encore l'Ile de France, mais à quelques lieues de la Picardie par la vallée de la Bresche au-delà de Liancourt (2), et pas très loin des Pays-Bas espagnols en remontant la vallée de l'Oise. En ces temps si fréquemment troublés par les guerres civiles et étrangères, on était, en ces pays frontières, sans cesse sur le qui-vive. Doublement précaire était la situation des familles protestantes, auxquelles un lieu de culte public avait été accordé dans la vallée de l'Oise, un peu au-dessus de Verneuil, de l'autre côté de la rivière, aux *Ageux,* après l'édit de pacification de Charles IX (3) ; sous le régime de l'Edit de Nantes il y eut une église à *Senlis,* et le fils de l'un des pasteurs fut gendre de S. de Brosse. *Gournay,* au pied du coteau (en face de Creil), était un fief du ministre de Paris, Antoine de la Faye ; la baronnie de *Montataire* était aussi en 1612 à un seigneur protestant, Claude de Madaillan.

Lorsque, venant de Paris, on descend du train après Creil, à la halte de Villers-Saint-Paul (village dont le nom reparaitra dans les pages suivantes), si l'on descend à travers les prairies vers la rivière, pour la passer en bac, on voit en face de soi, perpendiculairement à la rive gauche, une colline boisée au bas de laquelle s'allongent les maisons de Verneuil.

L'église, environ à un kilomètre de l'Oise, est un très joli édifice

(1) *Bulletin hist. prot.*, 1863, p. 280.

(2) Il semble même qu'au temps de J. du Cerceau (voir ci-après, § 2, à la fin du XVIe siècle, les gens de Verneuil se disaient Picards.

(3) *Annuaire de 1837* par Graves, p. 60 (Papiers Ch. Read).

à trois nefs. Au fond du porche septentrional, élégante addition du XVIe siècle, se voit un portail donnant accès directement dans l'église ; le dessin en est tout à fait conforme aux règles de Vitruve suivies par les J. Bullant, les A. du Cerceau ; le fronton triangulaire avec pilastres surmontés de triglyphes, ressemble singulièrement à certaines parties des œuvres de S. de Brosse qui, enfant, joua sans doute souvent sur cette place (1). On peut se demander si lui-même, ou l'un des du Cerceau, n'a pas été pour quelque chose dans cet établissement de l'église du village natal.

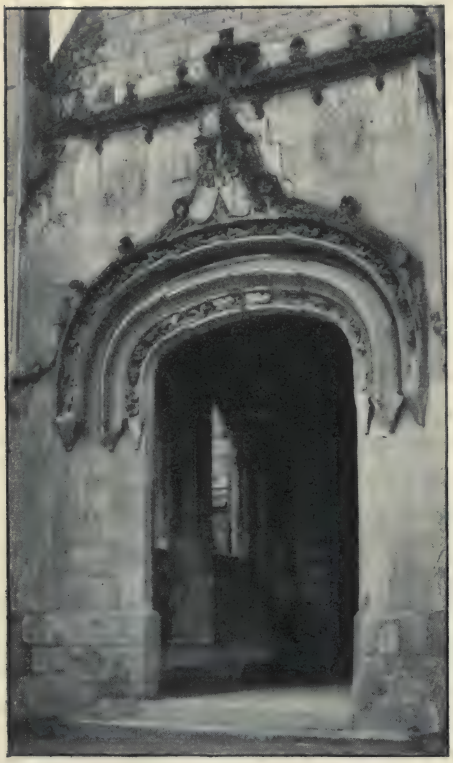

PORTAIL LATÉRAL DE L'ÉGLISE DE VERNEUIL

Continuant à suivre la principale rue, on passe entre de petites maisons qui ont toutes un air de famille, avec leur rez-de-chaussée immédiatement surmonté d'un toit à forte pente. Les murs sont en belle pierre de taille ; on voit que les matériaux sont tout proche, presque à portée de la main : en effet de tout côté, dans les collines qui enserrent cette petite vallée, ce ne sont qu'exploitations de carrières..., vrai pays de maçons, où l'on comprend qu'ils soient devenus, plus naturellement qu'ailleurs, bons architectes.

(1) Cf. *Reigle d'architecture* de J. Bullant rééditée en 1619 par S. de Brosse (voir ci-après), p. 22 : « Mesure de porte dorique convenable pour temples », c'est-à-dire pour églises.

Sortant de l'agglomération proprement dite de Verneuil on longe au pied de la colline méridionale les vieux murs de l'ancien parc du château qui dominait toute la belle vallée et le riant vallon latéral ; de l'autre côté, à gauche, il y a un étang. Après quelques centaines de pas dans la campagne, on arrive à une autre agglomération, d'aspect analogue et presque aussi importante que le chef-lieu de la commune : c'est Montlaville (jadis Amont-la-Ville, c'est-à-dire au-dessus de la ville). Et presque aussitôt on voit émerger au-dessus des habitations quelconques le toit élevé de la « maison jaune » qui domine toutes ses voisines. C'est une œuvre de S. de Brosse, de grande allure dans sa simplicité, que nous décrirons en temps et lieu. Une image moderne qu'on vend dans le pays la désigne comme « fief de Saint-Quentin où naquit S. de Brosse » ; étant donné qu'il a construit cette tour, il est évidemment né ailleurs, mais probablement dans le voisinage immédiat.

D'après la tradition locale que m'a rapportée l'un des plus vieux habitants, « presque tout le pays » appartenait à S. de Brosse, exagération facile à comprendre dans ce hameau où, seul des anciens habitants, il a laissé un monument durable de son séjour... En dehors de sa maison cependant, mais dans les abords, se retrouvent quelques autres détails d'architecture des XVIe et XVIIe siècles ; ainsi une fort belle cheminée, de vastes proportions, surmontée d'ornements finement sculptés (cartouche ovale, etc.) ; elle contraste singulièrement avec les objets qui l'entourent aujourd'hui dans une pièce en contre-bas de la route, au rez-de-chaussée d'une maisonnette située du même côté que la « maison jaune », un peu plus loin, sur la route de Fleurines.

Au sortir de Montlaville on entre dans la forêt de Hallatte et au bout d'une demi-lieue, arrivé à un carrefour, si l'on prend à droite la « route Bourbon » qui file directement, par un tracé accidenté, vers Saint-Firmin et Chantilly, on arrive en quelques minutes à une grande clairière. A main gauche, à la lisière du bois, la maison d'un garde porte le nom de l'*Argillière*, fief qui appartint aussi à S. de Brosse, comme à notre droite les terres de Malassise et du Plessis-Pommeraie, dont deux fermes indiquent l'emplacement sur le plateau.

Plus loin encore nous pourrions quitter la route Bourbon pour le chemin de Senlis par Aumont, plus fréquenté jadis qu'aujourd'hui. Plusieurs belles bornes au millésime 1540 portent encore des écussons et effigies de prélats. A travers chênes et hêtres, à une grande heure de Montlaville, on est de nouveau à l'orée du bois, au-dessus du village d'Aumont. La vue s'étend bien loin, au-delà de la vallée de la Nonette ; au-dessus des bois, une fine pointe se dresse, étrange, très élancée, dominant une tour au travers de laquelle on voit une raie de lumière. C'est la cathédrale de Senlis. Les réformés de Verneuil, dont la famille Brosse, s'arrêtaient ici lorsque, suivant le chemin que nous venons de parcourir, ils venaient le dimanche assister à l'exercice du culte public, interdit dans la ville épiscopale, mais autorisé à une lieue environ, pour les protestants du bailliage.

La partie orientale du village d'Aumont s'appelle encore *le Prêche* (1). Là, souvent, S. de Brosse put voir sa fille, mariée au frère du pasteur de Senlis.

Si nous avons quelque peu anticipé sur les événements, c'était pour en replacer plusieurs les uns près des autres dans ce petit coin de France où s'est déroulée, surtout dans sa première et sa dernière partie, la vie de celui qui fait l'objet de notre étude.

La connaissance des lieux actuels nous facilitera la recherche des faits passés.

§ 2. — *Les Du Cerceau. Le château de Verneuil.*

Dans le village de Verneuil vivait au milieu des agriculteurs, à la fin du XVIe siècle, une famille dont plusieurs membres rendaient précisément alors leur nom ou surnom illustre dans les annales de l'art français ; les *Androuet* qui, « d'un cerceau pendu à leur maison de Paris pour la remarquer et y servir d'enseigne » prirent le nom de *Du Cerceau* (2). Pour le seigneur du lieu, Ph. de Boulainvilliers, Jacques Ier

(1) Le temple paraît s'être élevé dans la propriété appartenant en 1910 à M. Baudrier.

(2) La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, 1584.

Androuet construisit un magnifique château : cette œuvre resta une de celles qu'il se plut à reproduire et à décrire avec prédilection. Il ne lui consacre pas moins de dix planches (1) dans le *Premier volume*

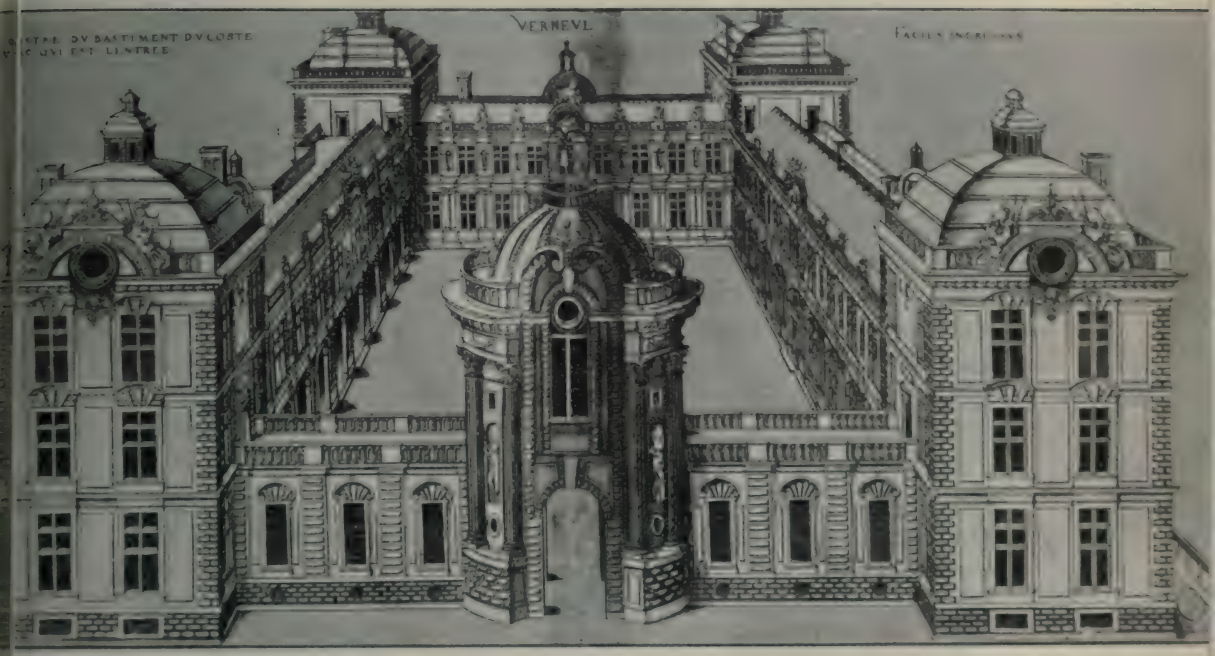

CHATEAU DE VERNEUIL, D'APRÈS DU CERCEAU
(Les plus excellents bâtiments de France)

des plus excellens bastimens de France (1576), et voici, extraite de ce livre, une page qui, pour faire connaitre le pays, est plus savoureuse que celles de nos modernes *guides* : « Verneuil est un lieu assis en

(1) Sur ces planches, voir l'intéressante dissertation du baron de Geymüller, les *Ducerceau* etc. (Librairie de l'Art, Paris, Rouam, 1887, in-4°, p. 82 et suivantes) ; un plan (fig. 135, p. 331) reproduit une page des *Plus excellens bastimens* ; la fig. 41, p. 82, représente un second projet de J. du Cerceau pour Verneuil, *très semblable au palais du Luxembourg* ; p. 200 une double planche

Picardie à un quart de lieue de la forêt de Hallâtre [Halatte] et autant de la rivière d'Oise, à deux lieues de Senlis et douze de la ville de Paris. Là est un vallon de grand plaisir ayant des deux costés comme deux montaignes. Dans ce vallon est le vieux château, fort commode et d'assez belle montre... Ce lieu étant à M. Philippe de Boulinvillier (1), homme fort amateur de l'architecture, il eut le désir d'y faire quelque œuvre singulier, de sorte qu'il fit commencer un édifice sur l'une des susdites montagnes... ; et ainsi désignant premièrement la cour de 18 toises en carré, sa délibération fut de dresser 4 corps de logis entour icelle suivant l'art d'architecture, comme apparaît par ce qui en est fait : si que je puis dire avec ceux qui se connaissent à telle besogne qu'elle ne trouvera guère de seconde... Depuis, advenant cette maison à Mgr de Nemours (2), qui de longtemps desiroit avoir quelque belle place en France... y a fait faire au lieu de deux petits pavillons entarmés (*sic*) à chacune encognure du bâtiment par le dehors un grand pavillon, qui sont quatre pour tout l'édifice... »

Si nous avons cité tout au long cette description c'est pour cette double raison que Jacques Ier Androuet fut le grand père et Jacques II fut le maître de S. de Brosse : le jeune homme élevé au pied du château de Verneuil a trouvé là, très probablement, les grandes lignes du palais du Luxembourg, son œuvre la plus considérable : au moment même où il la commençait, il achevait (en 1616) des travaux importants « comme entrepreneur des bâtiments de Verneuil (3) ». Et dans

en héliogravure est faite d'après un dessin lavé appartenant à la collection Destailleur. Une des rééditions du livre de J. du Cerceau a paru précisément vers l'époque où S. de Brosse se fixait dans la capitale : « à Paris, pour ledit Jacques Androuet, (*sic*) du Cerceau, 1607 », in-fol. sans nom d'imprimeur (Bib. nat., réserve, V. 394).

Un *Voyage pittoresque de la France* publié à Paris en 1784, in-folio, renferme deux vues du château déjà en ruines (Estampes, n° 8).

(1) L'un de ses fils au moins fut protestant (*France prot.*, 2e éd., t. II, col. 993).

(2) Jacques de Savoie, duc de Nemours, mort en 1585.

(3) Acte du 20 juin 1616, entre la marquise de Verneuil et S. de Brosse (Archives de Chantilly) publié ci-dessous.

le seul recueil de ses dessins actuellement connu (1607-1613) figure la façade d'un pavillon attribué par un annotateur moderne au « château de Verneuil par Du Cerceau (1) ».

Après avoir appartenu à M. de Boulainvilliers puis au duc de Nemours, ce domaine passa entre les mains de la célèbre Henriette-Catherine de Balzac d'Entragues : en sorte que les Du Cerceau et S. de Brosse lui-même travaillèrent pour la marquise de Verneuil, maîtresse d'Henri IV, avant que S. de Brosse travaillât pour la seconde femme du roi : Marie de Médicis, comme jadis son père, avait été au service de la première : la reine Marguerite. Et plus tard la famille de Brosse reste en relations d'affaires tant avec le fils du roi et de la marquise : Henri, évêque de Metz et duc de Verneuil, qu'avec le fils du roi et de Marie de Médicis : Louis XIII.

S'il est vrai qu'en tout temps et en tout pays « un architecte est « un constructeur, et avant de réaliser le beau qu'il conçoit, il doit « savoir bâtir », cette observation s'applique très spécialement aux circonstances dans lesquelles un architecte exerçait sa profession *en France* et *au* XVIIe *siècle :* alors il est « avant tout, celui qui donne les plans et les dessins d'un édifice, mais il se confond par quelques côtés avec l'entrepreneur » ; en lui, « à côté de l'artiste, il y a un savant et presque un fonctionnaire », en sorte que sa condition « est infiniment plus complexe que celle des peintres et sculpteurs (2). »

Ainsi en avait-il été déjà de quelques parents et alliés de S. de Brosse ; ainsi en sera-t-il de lui-même.

(1) Fol. 14, recto, de l'album ; (cf. *Bull. hist. prot.*, 1902, p. 458 ; tirage à part p. 178). On y voit un rez-de-chaussée, un premier et un second étages avec deux fenêtres pour chacun, et une lucarne sous la terrasse. C'est bien exactement le même genre que les constructions élevées par de Brosse, et l'on peut se demander si cette note au crayon attribuant l'œuvre à Du Cerceau et la situant à Verneuil est exacte dans l'une et l'autre de ces assertions.

(2) H. LEMONNIER, *l'Art français*, p. 3, 127, 129, 133.

§ 3. — *Jean Brosse et Julienne du Cerceau. Leur maison, leurs voisins.*

Une fille de Jacques Ier Androuet du Cerceau s'appellait Julienne (1); d'après le rapprochement de diverses dates elle devait être plus âgée que plusieurs de ses frères ; elle épousa « honneste personne *Jehan* Brosse, maistre architecteure demeurant à Verneuil-sur-Oise » ; le 25 juin 1568, il achète à Jehan Noël, laboureur, « dix-sept verges de terre en jardin en une pièce, assis au terroir dudit Verneuil au lieu dit Montlaville, tenant d'un bout au rû Macart, d'autre bout à la grande rue » ; la vente est reconnue valable par messire Ph. de Boulinvillier, comte de Dampmartin, seigneur de Verneuil (2).

Le terrier de Verneuil établi à la fin du XVIe siècle appartient actuellement aux archives du Musée Condé à Chantilly ; M. Flammermont en avait fait quelques extraits pour M. Read (3) ; nous en avons nous-même tiré, d'une manière un peu plus complète, les indications

(1) M. de Geymüller, dans une lettre à M. Read qui se trouve dans les papiers de ce dernier, exprime avec raison l'opinion que « Julienne était fille et non sœur de Jacques Ier du Cerceau » ; il s'appuie sur une pièce communiquée par le baron Pichon et non autrement analysée. Cf. *Bull. hist. prot.*, 1897, p. 157, note 1. En 1882, M. Guiffrey jugeait à tort « tout à fait probable que l'union des deux familles (de Brosse et du Cerceau) résultait du mariage de S. de Brosse avec une fille de Baptiste Androuet du Cerceau » (*Bull. de la Soc. de l'histoire de Paris*, 1882 p. 104) ; en 1909, il admet que S. de Brosse avait pour mère une fille de Jacques II Androuet du Cerceau, mais, je ne sais pourquoi, il l'appelle *Adrienne* (*ibid.*, 1909, p. 184).

(2) Etude Fromont et Jean de la Haie à Creil, pièce in-4° sur velin citée par Lance (*Dictionnaire des architectes*, 1873) et par la *France prot.* (2e éd., t. III, col. 200). M. de Geymüller (*les Du Cerceau*, Paris, Rouam, 1887, in-4°, p. 91) en conclut que J. de Brosse « vint s'établir à Verneuil en 1568 » ; conclusion trop catégorique, car il pouvait *habiter* déjà Verneuil avant d'y *devenir propriétaire*.

(3) Ce gros registre in-folio portait alors la cote 2615 ; c'est aujourd'hui 118 A. 14 ; les papiers de M. Read, déposés à la Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme, renferment les extraits de M. Flammermont.

que nous publions en appendice (1). On y voit mentionné Jean Brosse, comme voisin d'un sergent (1575), d'un laboureur et des héritiers de « feu Claude de Saint-Quentin, escuier » (1578). C'est précisément la « tour de Saint-Quentin », dans ce quartier de Verneuil, qui deviendra la demeure de Salomon de Brosse. Le noyau de son patrimoine fut ainsi constitué par son père : nous essaierons d'en déterminer les accroissements sucessifs.

On a supposé, non sans grande apparence de raison, que Jean Brosse travailla sous les ordres de Jacques Ier Androuet à la construction du château de Verneuil (2) ; plus tard, sur les registres de la maison de la reine Marguerite, il figure comme « Jehan de Brosse, architecte et secrétaire d'icelle dame », et reçoit « la somme de 33 escus un tiers pour gages durant l'année 1578 » ; de même en 1579 et 1582 (3). Le biographe déjà cité suppose encore que « J. de Brosse dut entreprendre pour cette princesse des travaux d'agrandissement et de restauration à l'hôtel qu'elle possédait avant sa répudiation dans la rue de Seine (4) ». Voici donc le père de S. de Brosse attaché à la maison d'une reine de France et travaillant pour elle au faubourg Saint-Germain-des-Prés, comme le fera son fils dans le même quartier pour une autre reine, qui aura succédé à celle-là auprès d'Henri IV. Il serait bien intéressant de savoir quel rapport de parenté a pu exister entre lui et un « Jehan de la Brosse » que Renée de France, duchesse de Ferrare, « entretient aux estudes » en 1569 dans son collège de Montargis (5) ; j'ai relevé ce fait parce que Renée a fait restaurer son château de Montargis par Androuet du Cerceau, et parce que certains auteurs (Jal entre autres) ont cru que Jean de

(1) Appendice I, p. 251.

(2) Lucas, *Grande Encyclopédie*, XIII, 1039.

(3) Archives nationales, KK. Nos 154 et 169. Jal, *Dictionnaire critique*.

(4) Lucas, *loc. cit.*

(5) « Au principal du collège de Montargis pour Jehan de la Brosse lequel elle entretient aux estudes, savoir pour un livre appelé *Opus grammaticum* lequel il avoit fait relier avec plusieurs autres livres etc. » (comptes de février 1569, *Bull. hist. prot.*, 1889, p. 8).

Brosse était frère de Salomon : il a pu y avoir deux Jean de Brosse (père et fils), comme il y a eu trois Jacques du Cerceau (père, fils et petit-fils) (1). De même je ne sais s'il faut reconnaître Jean de Brosse (le premier, s'il y en a eu deux, ou, en d'autres termes le père de Salomon) dans un « Monsieur de Brosse » qui joue un rôle pendant les persécutions contre les réformés en 1575 ; un grand nombre de protestants du nord de la France trouvèrent alors un asile dans la principauté de Sedan et, suivant la discipline réformée, nommèrent pour les représenter au consistoire, deux « anciens des réfugiez », dont l'un porte ce nom (2).

Une dizaine d'années plus tard le nom de Baptiste A. du Cerceau figure également dans l'histoire des persécutions ; du même coup nous constatons qu'il avait continué d'habiter à Paris le faubourg Saint-Germain, dans la partie appelée « la petite Genève » à cause du grand nombre de huguenots qui y habitaient.

Il avait, en novembre 1584, acquis sur la rue des Petits-Augustins (aujourd'hui Bonaparte) un terrain allant de la rue des Marais (aujourd'hui la rue Visconti toujours fort étroite, mais qui l'était sans doute alors bien davantage) jusqu'à la rue du Colombier (aujourd'hui rue Jacob (3) ; bientôt s'y éleva une maison « bastie avec grand artifice et plaisir » ; mais à peine la famille avait-elle eu le temps de s'y installer, que survint le terrible édit de Nemours : en décembre 1585 B. du Cerceau « aimant mieux quitter ses biens que retourner à la messe », s'en alla loin de sa belle maison « qui fut toute ruinée » (4). Après sa mort sa veuve Marguerite de Ruquidort (5),

(1) Voir le tableau généalogique à l'Appendice, p. 271.

(2) *Registres du Consistoire de l'Eglise réformée de Sedan*, 27 janvier 1575 (*Bull. hist. prot.*, 1896, p. 509, n. 1). C'est quelques mois plus tard que le terrier de Verneuil (voir à l'appendice 1, p. 251) mentionne Jehan Brosse comme propriétaire à Verneuil.

(3) Berty et Tisserand, *Topographie du vieux Paris*, t. III, p. 20. Sur le plan reproduit ci-après p. 137, on voit une maison élevée sur l'emplacement de celle-là, à gauche du mot *Colombier*.

(4) L'Estoile, *Registre journal du règne de Henri III*, édition Michaud, p. 193.

(5) Et non Marie *Ragnidier* comme l'impriment plusieurs articles biogra-

vendit la maison à Jacques du Cerceau, frère de Baptiste (1) ; la veuve de Jacques, à son tour, la laissa à sa fille Marie, qui sera pupille de Salomon de Brosse et épousera Elie Bedé des Fougerais, propriétaire de la maison voisine.

A cette même date de 1585 où nous venons de trouver la preuve que Baptiste Androuet du Cerceau était encore vivant, un autre acte du terrier de Verneuil nous apprend à la fois que son beau-frère, Jehan Brosse, était mort, et que sa sœur Julienne Androuet était tutrice de plusieurs enfants qui tous — y compris donc notre Salomon — étaient alors mineurs. C'est la veuve de Jehan Brosse qui maintenant déclare tenir du seigneur de Verneuil, son suzerain, leurs biens de Montlaville, comprenant une maison, une « granche » (ainsi écrit suivant la prononciation picarde), des étables et un jardin, le tout de très petite étendue — « ung arpent ou environ » —, et grevé de redevances féodales minimes : « cinq solz huict deniers » le jour Saint-Remi, et « quatre solz » le jour de Noël. Cinq pièces de terre labourable et de prés énumérées ensuite ne sont guère plus considérables, contenant depuis deux arpents jusqu'à neuf verges seulement. Il est intéressant de remarquer que Julienne Androuet savait écrire, tandis que deux voisins assistant comme témoins à sa déclaration ne peuvent même pas signer (2).

Salomon de Brosse paraît avoir eu plusieurs sœurs et peut-être un frère ; les registres paroissiaux de Verneuil mentionnent en effet *Madeleine, Isabel, Anne* et *Pierre* Brosse. M. Read supposait que c'étaient tous des enfants de Jehan Brosse (3). M. le chanoine Muller, historien de Senlis et des environs, dans un projet de tableau généalogique qu'il a bien voulu nous communiquer, fait figurer comme *fils*

phiques. Le nom est incontestablement établi par divers actes passés devant le notaire protestant François de 1601 à 1605, que j'ai retrouvés parmi les minutes de l'étude de Me Faroux à Paris. Elle était déjà veuve en 1591 (*Bull. hist. prot.*, 1891, p. 54).

(1) Berty, *loc. cit.*, p. 65.

(2) Voir Appendice, pièce justificative n° 1, p. 251.

(3) *France prot.*, 2e éd., t. III, col. 201.

de Salomon de Brosse (c'est-à-dire *petit-fils* de Jean), un Pierre de la Brosse, architecte du roi en 1637 (1), qui serait peut-être le même que le « Pierre Brosse » des registres de Verneuil.

§ 4. — *Enfance de Salomon de Brosse. Son éducation. Son mariage.*

C'est à Montlaville, dans la maison construite après 1568 par son père, que naquit très probablement Salomon de Brosse. Nous ne savons rien sur son enfance et sa jeunesse. Pendant la tourmente des guerres de religion nous avons vu que sa famille s'éloigna sans doute, comme tant d'autres huguenots, « la persécution étant rude ». « Après diverses courses et changements de lieux (2) », notamment après un séjour, semble-t-il, à Sedan, on revint au pays. Lorsque le culte pouvait être célébré publiquement, on allait alors soit de l'autre côté de l'Oise, aux Ageux, soit, en traversant la forêt d'Halatte, à Aumont où prêchait le pasteur de Senlis : plusieurs aussi faisaient de nouveau profession extérieure de catholicisme et retournaient entendre la messe à l'église paroissiale, en attendant des temps meilleurs pour se rallier à ceux qui restaient fidèles à la doctrine réformée. En tout cas l'adhésion à la réforme, ne fut-elle que momentanée, développait, par la lecture de la Bible, le goût de l'instruction.

En fait de livres, il serait fort intéressant de connaître ceux que le petit S. Brosse eut d'abord entre les mains, et il en eut d'excellents s'il put voir ceux que possédaient certainement des maisons comme celles des du Cerceau : livres en latin, en italien, en français, souvent illustrés. Précisément tous les ouvrages de Jacques Androuet ont été publiés avant 1584. Dans le *Livre d'architecture* (1582), voici les « plans et élévations de bastiments pour seigneurs, gentilshommes et

(1) Archives départementales de l'Oise, G. 2200.

(2) Ces expressions sont empruntées au journal d'un contemporain de S. de Brosse dont l'enfance se passa dans la même région, à travers les mêmes vicissitudes, le pasteur P. du Moulin (*Autobiographie* déposée à la Bibl. hist. prot. fr., et publiée dans le *Bulletin* de la Soc. hist. prot., 1858, p. 171).

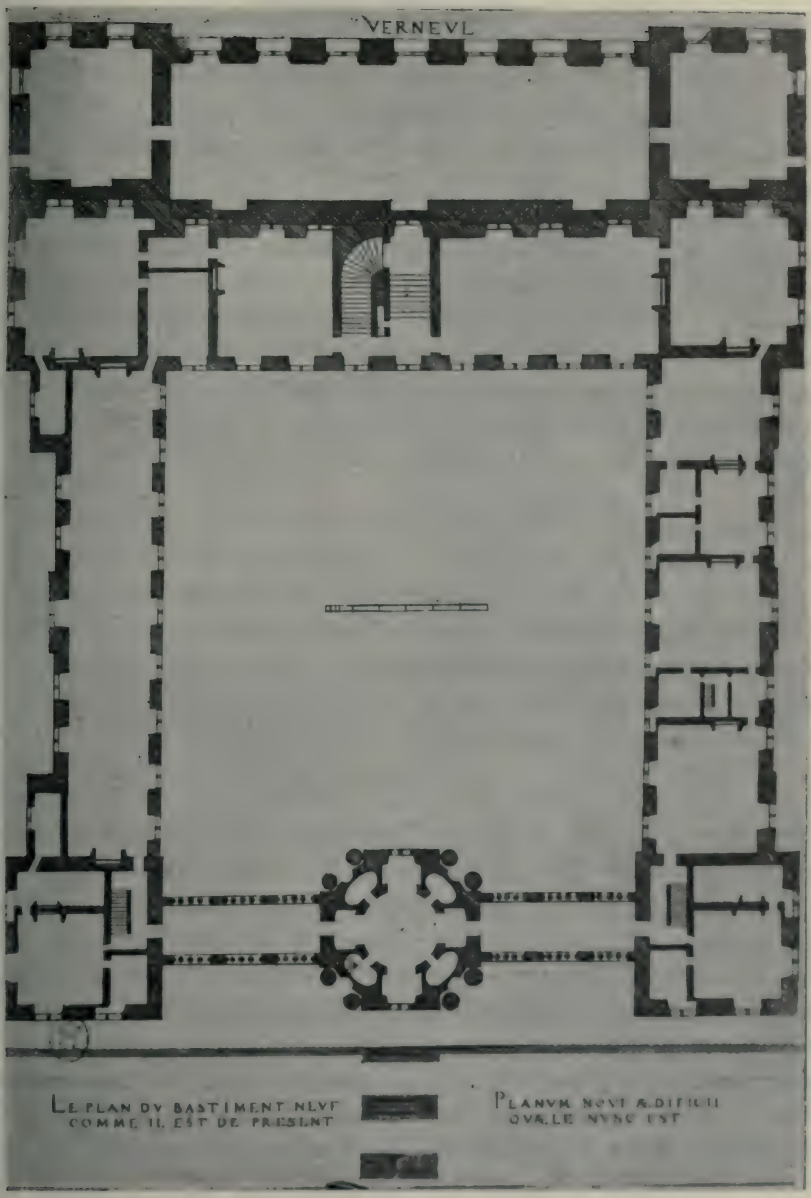

CHATEAU DE VERNEUIL

(Réduction d'une planche des *Plus excellents bâtiments*)

autres qui voudront bastir aux champs » ; dans « les *Edifices antiques romains* » (1584), voilà les « desseings des plus signalez et principaux bastimens qui se trouvaient à Rome du temps qu'elle estoit dans sa plus grande fleur !... »

Les idées communes à l'éducation de S. de Brosse et de ses contemporains ont été très exactement caractérisées : « Ils étaient formés à l'école de l'antiquité, telle qu'elle avait été interprétée dans les théories des architectes de la Renaissance française ou appliquée par les artistes italiens. Leur esprit fut hanté pour ainsi dire par deux idées dominantes : celle des ordres, qui venait des anciens, celle de la coupole, qui venait de l'Italie ; » (mais sur S. de Brosse l'influence italienne fut beaucoup moindre, et postérieure à la première moitié de sa vie) ; « leur pédagogie se fondait sur Vitruve, édité, traduit et commenté pendant tout le XVIe et le XVIIe siècles, sur Philibert Delorme, disciple lui-même de Vitruve, sur Vignole, sur Palladio (1). » Il y faut joindre J. Bullant, mort entre Verneuil et Paris (à Ecouen, en 1578), et dont S. de Brosse a réédité l'œuvre principale. « Ils se trouvaient en opposition complète avec le moyen-âge » ; et à toute autre époque ce serait un fait étrange qu'un homme né comme S. de Brosse dans un des coins de France les plus riches en églises gothiques, entre les cathédrales de Beauvais, de Noyon, de Senlis, ait aussi peu ressenti l'influence d'un tel voisinage.

Travaillant avec S. de Brosse à remettre en lumière « la reigle d'architecture » de Bullant, un nommé N. Piloust (2), énumère les qualités nécessaires à un bon architecte et nous avons lieu de penser que plusieurs d'entre elles appartenaient à S. de Brosse. Il faut, disait Piloust, qu'il soit « bien versé ès lettres, tant hébraïques, grecques, que latines ;... qu'il sçache parfaictement bien pourtraire, voire s'il se pouvoit aussi bien peindre qu'un autre Appelles... ; qu'il soit sçavant en la géométrie, et la perspective ; qu'il soit bon arithméticien ;... qu'il n'ignore pas les Histoires ;... pour ce qui est de la Philosophie, il est nécessaire qu'il la sçache aussi, car elle le peut

(1) H. LEMONNIER, *l'Art français*, p. 219.

(2) Dans l'Epître au lecteur, 1619, voir ci-après, IIe partie, introduction, § 3.

rendre plus consommé, plus plein de courage, moins arrogant, traitable, modeste, juste, loyal et libéral. Nul architecte ne pouvant rendre une œuvre parfaicte s'il n'est fidèle et libre de sa conscience. » Outre la musique, la médecine, les Lois, il faut aussi qu'il sache « quelque chose de l'Astrologie »..., et l'auteur, se rendant compte qu'il est bien exigeant pour le « parfait architecte », conclut : « Ce n'est pas qu'il n'y en puisse avoir sans toutes ces sciences, mais je t'asseure qu'ils le seroient (*sic*) encores davantage les ayans, ou au moins quelque peu d'intelligence de chacunes ». S. de Brosse acquit peu à peu ce quelque peu d'intelligence pour plusieurs, et, pour le dessin, par exemple, il était certainement doué d'une manière exceptionnelle.

De bonne heure il dut manier l'équerre et le compas, en même temps qu'il voyait extraire la pierre des carrières voisines. Dans le milieu social où il était né, l'instruction théorique et l'éducation pratique étaient menées de front. Le développement professionnel et artistique se faisait tout naturellement. Outre les Androuet du Cerceau et les Brosse il y avait alors à Verneuil d'autres familles où, souvent de père en fils, on était à la fois maçon, entrepreneur, architecte : les *du Ry*, les *Métivier*, les *de la Fons* (1) ; comme tant d'autres artisans et artistes ils sont, vers cette époque, devenus protestants, et la communauté de religion est une raison de plus qui explique les alliances contractées entre ces diverses familles.

J'ai pu compulser à la mairie de Verneuil le plus ancien document que possèdent les archives municipales (2) : c'est un « registre des baptesmes de l'Eglise de Verneuil sur Oize commençant le premyer jour de janvyer mil cinq cens quatre vingtz », c'est-à-dire à l'époque même où d'autres pièces renferment le nom de Jean Brosse. Je ne l'ai pas relevé sur ces registres, mais on y voit plusieurs fois, à partir

(1) On trouve sur les registres ce nom écrit de toutes les façons possibles, en un, deux et trois mots : *Delafons, dela Fons, de la Fons.*

(2) Voir pièces justificatives, p. 257. M. Read avait fait ou fait faire de ces registres quelques extraits, déposés après sa mort à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français. A la fin de 1587 seulement j'ai, sur les registres de Verneuil, relevé la signature du curé : *Boucher.*

du 27 octobre 1588, « Salomon Brosse » comme parrain, tantôt seul, tantôt avec un autre parrain ; de même à partir de 1580, celle qui devint — plus tard semble-t-il — la femme de S. de Brosse, Florence ou plus souvent Fleurence Métivier ou Mestivier est marraine, et cela presque toujours avec une autre personne ; nous ne savons s'il faut en conclure que l'autre parrain ou l'autre marraine étaient catholiques, et que S. de Brosse et F. Métivier, protestants, avaient besoin d'être suppléés, ou au contraire si Salomon de Brosse, à cette époque, était, pour quelques années, devenu catholique. A la date du 9 novembre 1588, sur un second acte de baptême où Salomon Brosse figure comme parrain, et Fleurence Métivier comme marraine, M. Read avait lu après ce nom « dame Brosse », expression tout à fait inusitée dans ce registre, et du reste inexacte, car il y a deux « marrines » : Fleurence Métivier « et Anne Brosse » (sœur de Salomon). M. Ch. Read et d'autres après lui concluaient que Salomon Brosse s'était marié entre 1585 et 1588, et plus près de 1588 puisqu'en 1585, Salomon n'était pas encore majeur. Cette date paraît en effet d'une approximation assez satisfaisante, mais demanderait à être établie avec d'autres preuves, que nous n'avons malheureusement pas encore trouvées.

Fleurence Métivier, pendant plusieurs années consécutives, est toujours marraine, une ou plusieurs fois par an, comme une personne évidemment notable, à laquelle on était bien aise de donner toujours de nouveaux filleuls ; et la même remarque, pour une période un peu postérieure, s'applique — quoique moins souvent — à Salomon Brosse.

Fleurence était vraisemblablement sœur d'Antoine Métivier, architecte du roi, qui eut pour successeur Jean Androuet du Cerceau, fils de Baptiste (1). Un autre futur architecte, « Salomon de la Fons »,

(1) Brevet du 30 septembre 1617 (*France prot.*, 2e éd., t. III, col. 197). Dans le terrier de Verneuil conservé aux archives de Chantilly, on trouve un « Nicolas Métivier, laboureur ». J'ai vu sur les registres de Verneuil Nicolas et Antoine Métivier figurer comme parrains dès février 1581 (chacun avec un autre parrain).

est, en 1590, filleul de Salomon Brosse (1), qui reparait encore comme parrain en 1591, 1592, 1593...

§ 5. — *Les débuts à Paris. Salomon de Brosse tuteur des enfants Du Cerceau.*

Après cette date, pendant une douzaine d'années, nous perdons la trace de la famille Brosse. Salomon, nous ne savons comment, trouva moyen d'étudier à fond les monuments et les traités d'architecture soit de l'antiquité classique (notamment Vitruve), soit des maitres du XVIe siècle (notamment Vignola). Nous reviendrons sur ce point à propos de ses divers travaux. Un album de 1607-1613 qui nous fournira de précieux renseignements le montre dès le début de sa carrière travailleur consciencieux, dessinateur consommé, décorateur plein de science et de goût. Peut-être alors souffrait-il d'un mal d'yeux : hypothèse difficilement conciliable cependant avec la finesse de ses croquis et la netteté de son écriture menue ; toujours est-il qu'il a consigné dans le susdit album (2), deux recettes « pour le malle des ieux »,

(1) Salomon de la Fons épousa Marie Loiseleur qui était fille d'Israël Loiseleur et de Madeleine de Brosse, c'est-à-dire probablement nièce de S. de Brosse ; (voir notre essai de tableau généalogique à la fin du présent volume, p. 270). Il était « maitre maçon » et demeurait à Paris.

Son fils Salomon, né à Paris le 24 octobre 1619, eut pour parrain Paul de Brosse — fils du parrain de son père — et épousa en 1641 Florence Mestivier — homonyme et probablement parente de Madame S. de Brosse.

Un autre fils, Jacques de la Fons, est baptisé à Charenton le 4 avril 1627 (après la mort de S. de Brosse). Le parrain est Jacques Androuet du Cerceau : c'est à lui et à Paul de Brosse que le 27 novembre 1632 leur cousin Salomon de la Fonds emprunte 3000 livres (Etude de Me Faroux, notaire à Paris). Cf. Ch. Read, papiers déposés à la Bibliothèque de l'histoire du prot. fr., et *Bulletin de la Soc. des Antiquaires*, IX, p. 151, d'après lequel S. de la Fonds demeurait rue Montorgueil.

(2) Fol. 2 v° (treize lignes).

avec l'orthographe fantaisiste de ce temps ; c'est l'autographe le plus long, à nous connu, de la main de S. de Brosse :

« Bon pour le malle des ieux. De l'eau de rasinne de fenoul, de l'eau de plantein avec de l'eau de don barde (?) ».

« Autre recete pour le malle des ieux. Faut prandre ung neuf frais, le faire durcir et le couper par le milieu et auter le jaune, et faut prandre de la couperause planche et du sucre quandy et le batre ensemble dans ung mortié autant d'un que d'autre, et ramplirre le blan d'eux et le rejoindre ensamble avec du tille et prande une esguille d'arjan et le perser puis le metre dans ung ver a la frescheur ou dans la cour et dans l'eau qui en distillera mestre une goute d'eau de fenoul puis s'ans frauter les ieux. »

Les débuts de S. de Brosse durent être assez difficiles ; les troubles de la Ligue, surtout dans les environs de Paris et vers la frontière espagnole, n'étaient pas propices aux carrières artistiques ; après que l'édit de Nantes eut rétabli le calme, le jeune ménage vint définitivement dans la capitale où étaient fixés, dans le faubourg Saint-Germain, plusieurs de leurs parents du Cerceau ; ils employèrent S. de Brosse dans leurs entreprises.

A cette époque précisément le roi, le clergé, les particuliers, font élever beaucoup de constructions de tout genre, notamment sur la rive gauche de la Seine (1). La « reine Margot », dont Jean de Brosse

(1) Parmi celles qui ne furent jamais complètement terminées d'après le plan primitif, il en est une qui aurait eu beaucoup d'analogies avec plusieurs édifices élevés dans les années suivantes par S. de Brosse : c'est le Collège de France : une estampe de Chastillon représente le « grand collège roial basti à Paris du règne de Henri le Grand... 1612 », du moins tel qu'il aurait dû être pour répondre au désir du roi, avec « quatre salles spacieuses pour les leçons publiques et des logements commodes et suffisants pour les professeurs », sur une cour de dix-huit toises de long et douze de large, ornée d'une fontaine. Il devait aussi y avoir une grande salle de toute la longueur du bâtiment pour y placer la bibliothèque royale qui était alors à Fontainebleau. La première pierre ne fut posée qu'après la mort d'Henri IV le 8 août 1610 par le nouveau roi, et les travaux n'étaient encore guère avancés en 1619. Ils ne furent jamais terminés que du côté oriental. Sur l'estampe, on voit plusieurs dispo-

QUARTIER DE L'UNIVERSITÉ ET FAUBOURG SAINT-GERMAIN
(d'après le plan de Merian)

était « architecte et secrétaire » vingt ans auparavant, était aussi revenue vivre dans ce quartier en 1605 et mourut à Paris en 1615 (1). Le fils de J. de Brosse allait être employé par le roi, puis par sa nouvelle épouse Marie de Médicis, comme ses parents Du Cerceau. L'histoire de S. de Brosse continue ainsi à être étroitement liée à celle des Du Cerceau, tant au point de vue de ses travaux que pour les affaires de famille.

Jacques Androuet, son oncle, avait reçu en 1595 la charge de construire la seconde partie de la grande galerie du Louvre (2) ; ce beau travail ne fut achevé que peu avant la mort d'Henri IV, et « l'architecte des bâtiments du roi » ne survécut que quatre ans à son maître ; S. de Brosse fut probablement une des personnes peu nombreuses autorisées à accompagner « avec un archer du guet » (3) le corps au cimetière du faubourg Saint-Germain, rue des Saints-Pères, non loin de la maison des Du Cerceau, au Pré aux Clercs (4) ; c'était le 17 septem-

sitions que nous retrouverons au palais voisin (le Luxembourg), à Versailles, à Rennes : pilastres entre des panneaux en briques, combles élevés, pavillons d'angle, portique à droite et à gauche de l'entrée, au premier étage ; au fond une vaste salle comme celle des Pas-perdus au Luxembourg ou au palais de justice de Rennes. (Cette gravure a été reproduite par M. A. Lefranc en tête de son *Histoire du collège de France,* et par M. Hoffbauer, *Paris à travers les âges, le petit Châtelet et l'Université,* p. 24. Le savant auteur de *l'Histoire du Collège de France* a bien voulu nous dire qu'il n'avait rien trouvé dans les archives du Collège relativement à S. de Brosse.

(1) Sur le plan ci-contre, dans l'angle inférieur à gauche, on voit « *l'Hostel de la reyne Margueritte* ».

(2) *France prot.,* 2e éd., t. I, col. 252.

(3) Une ordonnance de février 1600 appliquant spécialement à Paris les dispositions de l'édit de Nantes, portait en effet : « Ceulx de ladite religion prétendue refformée seront conduicts et portés en terre sans aulcune cérémonie, sçavoir en hiver après sept heures, et en esté après neuf heures de nuict. Et seront tenus les parens et amis des deffuncts faire assister les corps et iceulx conduire par ung archer du guet et les parens du deffunct, si bon leur semble, qui, au retour, seront aussy assistés dudict archer » (Archives de Lyon, communication de M. Puyroche au *Bulletin de l'hist. du prot.,* 1862, p. 358).

(4) Sur le plan reproduit p. 37 on voit dans l'angle inférieur à droite, au-dessous du mot *S. Père,* entre un moulin et un arbre, l'indication de quelques tombes de ce cimetière.

bre 1614 (1). S. de Brosse succède à son oncle comme architecte des bâtiments du roi (déjà, semble-t-il, de son vivant) puis fut subrogé tuteur de ses cousins ; du moins apparait-il comme tel en 1616 lorsque leur mère s'est déjà remariée (2). Ces enfants mineurs s'appelaient Anne, Marie et Gaspard. Ils ne se marièrent tous trois qu'après la mort de S. de Brosse (3).

(1) *Registres des inhumations* etc. brûlés en 1871 avec les archives de l'Hôtel de Ville, et publiés en partie dans le *Bull. hist. prot.* Un Jacques Androuet a épousé en 1602 *Marie de Courcelles* (minutes inédites du notaire protestant François ; archives de l'étude de Me Faroux).

(2) « Salomon de Brosse, architecte des bastiments du roy, Jehan et Louise Du Cerceau et François Girg. [Je crois qu'il faut lire « Jehan et *Mouise* », c'est-à-dire, Moïse du Cerceau, tous deux fils de Baptiste (minutes du notaire François, 1605, n° 347) et « François *Guy* »], demandeurs, d'une part ;

« Et Avatel [lire « Nathanael »] de Courcelles et damoiselle Marie Malpart, [lire « Malapert »] auparavant veuve de feu noble homme Jacques Androuet du Cerceau leur oncle, vivant conseiller du roy, deffendeurs, d'autre part ;

Il sera dict que lesdits de Courcelles et Malapert seront et demeureront conjoinctement tuteurs ausdits mineurs, et ledit Brosse subrogé tuteur, et ne pourront iceux de Courcelles et Malapert recevoir aucun rachapt de rente appartenant ausdits mineurs sans appeler ledit Brosse, lequel sera tenu de se charger des deniers à recevoir pour être remploiez dans quinzaine après, suivant advis des parents des dits mineurs demeurant en ceste ville de Paris, lesquelz pour cet effect seront appelez esditz noms à la diligence desdits tuteurs. Et au cas que ledit Brosse ne veuille se charger desdits deniers, seront mis ès mains desdits tuteurs etc.

Prononcé et rapporté aux parties le samedi XXIV décembre MVIe seize. Et le sixième jour de febvrier 1617 sont comparus lesdits Natanael de Courcelles et la damoiselle Marie Malpart sa femme. »

(Archives nationales, Y. 3884 ; *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1882, p. 104).

(3) *France prot.*, 2e éd., t. I, col. 252.

FREMIER TEMPLE DE CHARENTON
(d'après une estampe de Perelle)

CHAPITRE II

Histoire des travaux de Salomon de Brosse

§ 1. — *Premiers travaux. Temple de Charenton. Hôtels et châteaux (1606-1613).*

La vie de Salomon de Brosse, au point de vue de l'histoire de ses travaux, se divise en deux périodes : avant et après le moment où il devint architecte du roi et de la reine (1613). Nous essaierons d'établir l'ordre chronologique de ses constructions, — tentative qui n'a jamais encore été faite, — réservant pour la seconde partie une description détaillée et une appréciation de chaque monument.

La première construction importante à laquelle on soit amené à attacher le nom de S. de Brosse est celle du temple de Charenton.

M. Read avait émis cette hypothèse, mais sans s'y arrêter (1). Aucun auteur ne l'a reprise depuis un demi-siècle, ce premier temple de 1606 ayant presque toujours été confondu avec le second, œuvre incontestable de S. de Brosse, édifié en 1623 seulement.

Divers actes que j'ai récemment découverts dans une étude de notaire m'ont permis de reconnaitre la part capitale prise par A. du Cerceau dans la construction du temple d'Ablon (1600-1606) auquel succéda celui de Charenton lorsqu'Henri IV autorisa les protestants à célébrer leur culte public plus près de Paris. Les lettres patentes sont du 1er août 1606 ; ce fut dans l'automne, ou au printemps suivant, qu'on éleva à l'est du petit château, ou Hôtel de la Rivière, à Saint-Maurice, un temple, puis la maison du Consistoire (2). La forme extérieure et la disposition intérieure de ce premier temple semblent avoir été — en plus petit — analogues à celles du second temple ; c'est pourquoi nous verrions volontiers dans l'un comme dans l'autre une œuvre de S. de Brosse (3).

Les édifices qu'on peut lui attribuer avec une entière certitude dans les années suivantes, n'ont pas ce double caractère de monument religieux et public ; ce sont des demeures privées, mais destinées à de grands seigneurs : hôtels à Paris, châteaux dans les environs. D'ailleurs en général sous Henri IV et Louis XIII l'architecture civile fut « surtout une architecture privée » (4) ; l'album de S. de Brosse où se trouve précisément la date 1607 montre qu'il étudiait soigneusement toutes sortes de motifs architecturaux utilisables dans ce genre de constructions : portails, façades, etc. Ce précieux recueil renferme

(1) « Qui sait si S. de Brosse n'était pas l'auteur de ce premier temple ? » (*Bull. hist. prot.*, 1856, p. 169, note 1).

(2) Celle-ci parait à peine, derrière une branche d'arbre, à gauche du second temple, sur une estampe de Mariette que nous reproduisons page 240.

(3) Nous reproduisons p. 40 une vue de ce premier temple d'après une estampe de Pérelle (« *Perelle in. et fecit. Avec privilege. Mariette excudit* » sans autre indication du sujet). Pour plus de détails sur ces divers points voir notre ouvrage sur *l'Eglise réformée de Paris sous Henri IV*, Paris, H. Champion, in-8°, 1911.

(4) H. Lemonnier, *l'Art français*, p. 231.

surtout des dessins relatifs au château de Coulommiers. Nous en reparlerons avec quelque détail dans la seconde partie de cette étude.

Dans cet album figurent deux modèles du portail de l'*Hôtel de Soissons*. Après avoir appartenu à la sœur d'Henri IV, Catherine de Bourbon, duchesse de Bar (morte en 1604), cet hôtel avait été acheté par son cousin, le fils du prince de Condé : Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui mourut en 1612. On doit donc placer entre ces deux dates de 1604 et 1612, c'est-à-dire dans la première période de l'œuvre de S. de Brosse, cette décoration monumentale d'un portail d'hôtel princier, jusqu'alors plus fréquente en Italie qu'en France ; elle fit sensation à Paris, et contribua certainement beaucoup à établir la renommée de l'auteur, puis à lui faire obtenir une charge officielle et permanente.

Enfin S. de Brosse pourrait bien être l'auteur jusqu'à présent inconnu d'un des chefs-d'œuvre de l'architecture française exécutés à cette époque à Fontainebleau : la « porte du baptistère », ou plutôt la décoration supérieure de cette porte, dont la partie inférieure est attribuée au Primatice. Le baptême de Louis XIII ayant eu lieu sous ce dôme le 14 septembre 1606, nous aurions là une des toutes premières œuvres de S. de Brosse en même temps qu'une des plus belles (1).

(1) La présence de S. de Brosse s'expliquerait à Fontainebleau aussi facilement qu'à Charenton, à Monceaux et à Coulommiers, du même côté de l'Ile de France et à la même époque. En 1604, la marquise de Verneuil avait reçu du roi la maison que Catherine de Bourbon avait possédée à Fontainebleau jusqu'à sa mort (Lettre d'Henri IV à Sully du 28 février 1604, publiée dans les *Mémoires de Sully*). Jacques Androuet est nommé dans *l'Architecture* de Vredemann (Anvers, 1577) aussitôt après Serlio qui, — dans une plus ou moins grande mesure — collabora aux travaux exécutés à Fontainebleau sous François Ier. La seule œuvre de ce grand artiste italien qu'on puisse encore voir là, en dehors du château (en face la cour du Cheval Blanc), la superbe porte de l'hôtel du cardinal de Ferrare, est précisément intéressante à comparer avec la porte du baptistère à Fontainebleau, et *la porte du palais du Luxembourg, œuvre* de Brosse. Elle est d'ordre toscan à deux colonnes avec un bossage rustique et date de 1544 à 1546 d'après M. Dimier (*Fontainebleau*, p. 151, dans la collection : *les Villes d'art célèbres*, Paris, H. Laurens, 1908).

Dans *Les plus excellents bastimens de France*, dont une réédition parut en

PORTAIL DE L'HÔTEL DE SOISSONS
Réduction d'un dessin de Brosse
(Collection de M. le baron de Bethmann)

Sur un état de gages des officiers du roi en 1608 qui nous a été conservé, Salomon de Brosse ne figure pas (1) ; peu après, cependant, nous le trouvons occupé aux travaux de construction ou plutôt d'agrandissement d'une maison royale : le château de *Monceaux-en-Brie* commencé par Catherine de Médicis et terminé par Henri IV en 1610 pour la belle Gabrielle d'Estrées d'après des plans qui rappellent ceux de Verneuil (2) ; dans la même région, à *Coulommiers* (3), nous retrouvons en 1613 S. de Brosse travaillant pour une parente de son défunt client le comte de Soissons : la duchesse de Longueville, Catherine de Gonzague : « Le 20 mars 1613 M. de Brosse, architecte, Jean Coingt (4) et Jean Gobelin, son gendre, et Charles Du Ry,

1607, J. du Cerceau a représenté, entre autres châteaux, celui de Fontainebleau ; c'est là que vers 1639, son petit-fils Jean élèvera le célèbre escalier du fer à cheval (qu'on lui a restitué seulement dans ces derniers temps (Cf. Dimier, *Fontainebleau*, p. 87). Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, plusieurs membres de la famille Du Cerceau furent baptisés et enterrés à Bois-le-Roi où étaient le temple et le cimetière des protestants de Fontainebleau ; j'ai lu ces actes dans les registres de Bois-le-Roi déposés au greffe du tribunal de Fontainebleau).

Consulté par moi sur ce sujet du « baptistère », l'un des auteurs les plus compétents en fait d'histoire de l'art à Fontainebleau, M. L. Dimier, m'a fait l'honneur de me répondre que la question était fort embarrassante. Mais tout en disant — avec combien de raison ! — qu'il importe d'être extrêmement prudent dans ces sortes d'hypothèses, M. Dimier concluait : « Evidemment le morceau est digne d'un grand architecte, partant digne de De Brosse ». Et de même, l'auteur de savantes études sur Fontainebleau, notamment sur les *Architectes du Château sous François Ier* (dans la revue *Brie et Gâtinais*, 1910), M. F. Herbet, après avoir rappelé qu'on ignorait jusqu'à présent quel est l'architecte de la partie supérieure du baptistère, m'écrivait en 1910 : « Est-ce à dire qu'il faut écarter le nom de S. de Brosse pour cet édifice ? *Au contraire, la place est libre, il peut l'occuper* ».

(1) Guiffrey, *Bull. hist. Paris*, 1882, p. 103, n. 1.

(2) Bordure du *plan de Paris* de Gomboust (1652), Planche VII ; autre vue d'Israël Silvestre ; cf. *Bull. hist. prot.*, 1856, p. 168.

(3) Il y a une vue par I. Silvestre, une autre dans le *Recueil des plans* etc. de J. Marot, avec cette légende : « Bâti par le sieur de Brosses, architecte ».

(4) Un maître maçon de ce nom fut employé aux travaux de l'aqueduc d'Arcueil en 1612 (voir p. 67 et 68) et plus tard à ceux du Louvre (Berty, *To-*

architecte, prirent l'alignement du château (1). » C'est précisément à cette occasion que S. de Brosse remit à Ch. du Ry, exécutant les travaux sous sa direction, l'album déjà cité : on y voit des dessins pour les pavillons, portes, lucarnes, etc., du château de Coulommiers (2).

A la même époque se place la construction (3) du château de *Blérancourt*

pogr. historique du vieux Paris, t. II, p. 78). Les membres d'une branche de la famille Gobelin, comme les Du Ry, étaient protestants.

(1) *Notice sur le château neuf de Coulommiers*, par M. Anatole Dauvergne, extrait du *Bulletin monumental* publié par M. de Caumont à Caen (Tirage à part, Paris, 1853, p. 8).

(2) *Bull. hist. prot.*, 1902, p. 458 ; *France prot.*, t. III, col. 209. M. Dauvergne (*Notice* citée, p. 24) se demande si S. de Brosse n'aurait pas aussi fait à Coulommiers les plans de l'église des Capucins, consacrée le 13 juillet 1625 (Catherine de Gonzague en posa la première pierre en 1617). Nous n'en avons aucune preuve. Les comptes de la dame de Coulommiers mentionnent en 1622 une fourniture de pierre de taille et de briques faite par Ch. du Ry. D'autre part, l'album commencé en 1607 par S. de Brosse et continué par Ch. du Ry renferme sur l'une de ses dernières pages (p. 47 recto) un pavillon d'entrée et des motifs divers pour une chapelle qui pourrait bien être celle des Capucins à Coulommiers (qu'on voit à gauche sur la gravure d'I. Silvestre) : il y a deux statues de moines ceints d'une cordelière et tenant une croix, et deux évêques.

(3) A l'ouest de Coucy (Aisne) sur la route de Noyon. Vue par I. Silvestre. Le 21 novembre 1616 « M. de Blérancourt a fait serment au parlement de la charge de bailli et gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, qu'il avoit acheté soixante mil escus de M. le maréchal d'Ancre » (*Journal* d'Arnaud d'Andilly, Bibliothèque de l'Arsenal, mss. Conrart in-4°, t. XI, p. 350 ; cf. édition publiée par M. Achille Halphen). M. Michelant a publié pour la Société des bibliophiles belges (Liège, 1872, in-8°), un *Voyage ès Ardennes, Liège, et Pays Bas*, par Pierre Bergeron, où on lit (p. 13) : « Je partis de Paris avec M. et Mme de Blérancourt le 18e de juin 1619 et allâmes coucher à Villeneuve sous Dammartin, le 19e à Blérancourt... les plus excellens ouvriers de ce temps y ont travaillé : je dis des Brosses, etc. ». A Blérancourt comme à Coulommiers on a voulu, mais sans preuve plus certaine, à côté du château attribuer à S. de Brosse la construction d'un couvent : « Bernard Potier avait aussi fait construire un monastère de Feuillants détruit aujourd'hui, dont S. de Brosse avait peut-être été également l'architecte » (Michelant, note dans la *France prot.*, t. III, col. 206 et 1106).

court, en Picardie et dans la vallée de l'Oise, au nord-est de Verneuil, pour Charlotte de Vieuxpont, épouse de Bernard Potier, marquis de Blérancourt.

A *Paris* la première maison à laquelle nous sachions avec certitude que S. de Brosse ait travaillé fut l'*Hôtel de Bouillon,* au faubourg Saint-Germain : il appartenait à l'illustre famille protestante de la Tour d'Auvergne, successeurs, à Sedan, des Lamarck, sous la protection desquels nous avons trouvé un « Monsieur de Brosse », réfugié en 1575. Trois actes des premiers mois de 1613 montrent les travaux terminés, et le règlement de comptes fait par paiements successifs (nous relèverons ainsi désormais, aussi souvent que possible les documents permettant de nous faire quelque idée de la situation financière d'un architecte comme S. de Brosse au XVIIe siècle).

Il y a d'abord, à la date du 12 février 1613, un « Mémoire des travaux de maçonnerie exécutés dans l'hôtel de Bouillon et vérifiés par S. de Brosse ». La dépense ne monte pas à un chiffre élevé : 868 livres, 14 sols, 6 deniers ; elle se rapporte presque exclusivement à des « travaux sans importance : construction de cheminées, cloisons, etc. (1). »

Le 28 février, seconde quittance (2) : « J'ay (*sic*) soubsigné confesse avoir reçu de Mgr le maréchal de Bouillon la somme de trois mille livres tournois par les mains du sieur Gérémie sur et tant moins des ouvraiges faits et à faire par moy marchandé pour le bâtiment que mondit seigneur fait faire en son hostel du fauxbourg Saint-Germain des Prés à Paris, laquelle somme de trois mille livres je me tiens pour content et promets tenir conte sur lesdits ouvrages.

Fait ce dernier jour de février mil six cens treize. »

S. DE BROSSE.

(1) Catalogue de vente du libraire Dufossé, rue Guénégaud, mars 1882 ; CUIFFREY, *Bulletin d'hist. de Paris,* 1882, p. 105 : « La signature est semblable au fac-similé donné par M. Read, avec le petit S presque imperceptible ». Le successeur de M. Dufossé, M. Ch. Chadenat, interrogé par moi en 1909 sur les acquéreurs de cet autographe, m'a répondu qu'il n'en avait « aucune trace ».

(2) Papiers Ch. READ, bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme.

Deux mois après nouvel à compte aussi important (1) : « Sallomon de Brosse, architecte du roy et de la royne, demourant rue des vieilz Augustins, confesse avoir eu et reçu comptant de Monseigneur le duc de Bouillon par les mains de Monsieur Levasseur son secrétaire absent (*sic*) et des deniers dudit seigneur de Bouillon la somme de trois mil livres tournoys sur estant moings des ouvraiges de maçonnerye et autres ouvraiges par ledit de Brosse marchandés à faire pour ledit seigneur en sa maison sise ès faulxbourg Saint-Germain des Prés lès Paris, dont et de laquelle somme de trois mil livres tournoys ledit Brosse est tenu pour content et a quité et quite ledit seigneur de Bouillon, Levasseur et tous aultres, obligeant, renonçant, etc.

Fait et passé à Paris, ès hostel et rue susdites, l'an mil six cent treize, le vingt huictiesme jour d'apvril, et ont signé

De Brosse.
Thévenin (2). »

Cet acte — un peu postérieur aux « alignements » du château de Coulommiers — est, parmi les documents retrouvés jusqu'à ce jour, le premier où S. de Brosse prend ce titre officiel : « Architecte du roy et de la Royne » (la reine mère Marie de Médicis). Désormais il n'est plus un simple entrepreneur de « maçonnerie, charpenterye et autres ouvrages » pour le compte des particuliers ; c'est un fonctionnaire de la maison du roi : nous le verrons chargé de construire quelques-uns des plus importants monuments de cette époque : résidences royales, églises, palais de justice, etc, et souvent vers la fin de sa vie

(1) Catalogue d'autographes de M. Charavay, mars 1882, n° 374 ; *Bull. hist. Paris*, 1882, p. 106.

(2) Peu après, le duc de Bouillon quitte Paris, emportant « vaisselle d'argent et meubles précieux » (*Journal* d'Arnaud d'Andilly, 28 janvier 1614). Il y avait sans doute dans cet hôtel une bibliothèque, car le duc était amateur de livres et les faisait relier « de beau cuir incarnat avec de l'or et de l'argent » (R. Fage, *Un grand seigneur bibliophile*, *Bull. hist. et phil.* du Comité des travaux hist., 1907, p. 272-288). Notons encore un souvenir se rattachant à l'hôtel de Bouillon : c'est là que vint maintes fois dans les années suivantes, l'enfant du duc, né en 1611, qui devint le maréchal de Turenne.

laissant à d'autres le soin d'achever les constructions dont il a donné les plans et surveillé les premiers travaux.

Quelques mois plus tard S. de Brosse s'intitule « architecte des bâtimens du Roy et de la Royne » dans un acte, jusqu'à présent inédit, où figure comme témoin « Anthoine Métivier, architecte de Monsieur le Maréchal de Bouillon ». Les deux beaux-frères se sont donc succédé ou plus probablement ont travaillé ensemble au service du duc (1).

§ 2. — *L'architecte du roi et de la reine (1613-1626). Le Luxembourg.*

Nous ne savons sur quel fondement s'appuyait M. Jal (2) pour reporter à une année plus tard (1614), la nomination de S. de Brosse ; ce qui est certain, c'est que, après avoir déjà été employé au service du roi et de la reine mère sous les ordres des Androuet du Cerceau, il eut de l'avancement dès la fin de la vie de Jacques du Cerceau, et après la mort de son oncle il devint titulaire de la charge d'architecte *général,* avec 2.400 livres d'appointements qui demeurèrent les mêmes jusqu'à sa mort.

Je remarque à ce propos que si le titre de *surintendant des bâtiments du roi* fut conservé longtemps encore par un illustre coreligionnaire de Brosse, Sully, ces fonctions furent remplies (après 1610) tout le temps de la carrière « officielle » de Brosse, par M. Jean de Fourcy, sieur de Chésy, intendant des bâtiments du roi depuis 1594 (3). Nous les trouverons souvent en rapport l'un avec l'autre. Voici quelques actes intéressants relatifs à la charge de S. Brosse (1615) : « A Salo-

(1) Nous citons plus loin (pièce justif. X, p. 266) l'acte du 15 septembre 1613 qu'a bien voulu nous communiquer M. le marquis de Luppé, et qui appartient à ses archives du château de Beaurepaire (fonds Lameth).

(2) *Dictionnaire critique :* « S. de Brosse succéda à Jacques I du Cerceau, mort le 16 septembre 1614, comme architecte des bâtimens du roi ».

(3) Cf. Batiffol, *Gazette des Beaux-Arts,* 1910, p. 286.

PALAIS DU LUXEMBOURG. FAÇADE SUR LE JARDIN
(Réduction d'un dessin de Blondel)

mon Brosse (*sic*), architecte général des bastimens du roy et de la royne mère de Sa Majesté la somme de 300 livres tournois pour ses gaiges ordinaires à sa dicte charge attribuez et appartenant, et par luy desservis durant l'année commencée le premier jour de janvier 1615 ».

Même traitement pour 1616 et pour 1617 (1). L'augmentation date de 1618 : S. de Brosse figure — prééminence bien remarquable — en tête de l' « Estat des officiers que le roy veult et ordonne estre entretenus pour son service en ses maisons et bastimens de Louvre, les Thuilleries, Saint-Germain-en-Laye, Vincennes et autres lieux. En-

(1) Comptes des bâtiments de la reine, Archives nationales, KK. 193, « Payement des bastimens de la royne mère pour six années finies le dernier décembre 1620 au château de Monceaulx » ; f° 185 v°, 206 v°, 215 v°.

tretenemens d'iceux et appoinctemens durant la présenlte année mil six cens dix huict. Officiers qui ont gaiges pour servir en toutes les maisons et bastimens de sa majesté : A Salomon de Brosse (*sic*) architecte (1), tant pour ses gaiges antiens que d'augmentation par le decedz du feu s^r du Cerceau son oncle la somme de II^mIIII^c l. (2). »

Cette formule est maintenue les années suivantes, et dans celles où la pénurie du trésor royal force à opérer de fâcheuses réductions sur le traitement de beaucoup d'autres officiers, il est spécifié que S. de Brosse touchera intégralement son traitement.

(1624) « A Salomon de Brosse, architecte, tant pour ses gages antiens que d'augmentation par le decedz du feu s^r du Cerceau, son oncle, et *sans aucun retranchement, attendu son mérite et le service actuel et ordinaire qu'il rend à sad. Majesté,* la somme de II^mIIII^c l. » Cette année, comme dès 1618, S. de Brosse figure encore en tête des « officiers qui ont gages pour *servir généralement* en toutes les maisons et batimens de sa majesté ». En 1627 — dernière année de sa

(1) Ainsi, comme « *architecte* », d'après ce texte de 1618, S. de Brosse touchait déjà, avant le décès de son oncle, des gages (« anciens ») ; et il a de l'« augmentation par le décès du feu s^r du Cerceau », d'après ce même texte ; le titre d'« *architecte général* » figure dans l'état de 1615. D'autre part rédigeant le reçu du 28 avril *1613* que nous venons de citer à propos de l'hôtel de Bouillon (p. 37) S. de Brosse se qualifie lui-même « *architecte du roy et de la royne* », et c'est le plus ancien acte où nous trouvions cette mention. C'est pourquoi nous avons mis ici ce titre : « l'architecte du roi et de la reine », et cette date : « 1613 ».

(2) Arch. nat., O^1 2387 (ancienne cote O. 10632, 73) ; cf. BERTY, *Topographie historique du vieux Paris,* tome II, 1868, appendice p. 208). Cet état fut signalé à M. Berty par M. Boutaric ; cf. *Nouvelles archives de l'art français,* 1872, p. 14 et *Bull. hist. Paris,* 1882, p. 103). M. de Geymüller (*les Du Cerceau,* p. 94, note) fait ici quelque confusion et croit trouver à tort une erreur dans l'acte officiel : « *L'oncle* nommé en 1618 ne peut-être que Jacques II du Cerceau, en réalité *cousin germain* de S. de Brosse ; à moins d'admettre que S. de Brosse fût le *petit-fils* de Jean Brosse et le *neveu à la mode de Bretagne* de Jacques II. » Sur cet état de 1618 sont portés, entre autres, *Clément Métézeau* pour 800 l., *Paul de Brosse* (fils de Salomon) pour 800, *Jehan Androuet du Cerceau* (son cousin) « au lieu et place de feu Antoine Mestivier » (son beau-frère) « par brevet du dernier jour de septembre 1617 » 500 livres.

vie, — il est toujours inscrit pour la même somme, soustraite à toute réduction, alors que son fils Paul, inscrit aussi sur les mêmes états dès 1618, a subi le sort commun (1).

De 1615 à 1626, en sa qualité d'architecte *général*, S. de Brosse a donc pu être appelé à s'occuper de « toutes les maisons et bâtiments » tant du roi que de la reine mère : et nous verrons, à la fin de ce chapitre, qu'il a même, en effet, construit un château non compris dans l'énumération de l'état de 1618. Mais de ces treize années, les onze premières ont été avant tout employées à une œuvre capitale : le *palais du Luxembourg* (1613-1624) (2).

(1) « Bibliothèque de la Sorbonne », ms. H. 1. 44 ; signalé par M. Read à M. Berty (*Topogr. hist.*, t. II, p. 218). Ce manuscrit ne se trouve pas à la bibliothèque de la Sorbonne actuelle (*Catalogue des mss. de la bibliothèque de l'Université*, par E. Chatelain, Paris, Champion, 1892). M. Guiffrey (*Comptes des bâtiments du roi*, Paris, 1881, in-4° ; t. I, 1664-1680, dans l'introduction) cite ce document avec cette désignation : « Bibliothèque de la Sorbonne, manuscrits histoire, I, 44 : Extraict des parties employées en l'estat général des bastiments du roy dont la despence est à faire et commandée par sa majesté en la présente année 1624. » Nous n'avons pas davantage trouvé ce manuscrit à la Bibliothèque nationale ; les *Archives de l'art français* (t. II, p. 337-349), en ont publié des extraits.

(2) Lance en 1872 (*Dictionn.*, I, p. 188) disait : « Il commença en *1615* la « construction du Luxembourg, lequel fut achevé en *1620*. » Dans une première monographie (*Le palais du Luxembourg*, imprimerie du Sénat, Paris, 1904, in-4°), M. Hustin écrit (p. 3) : « C'est en *1615* que furent jetées les fondations du Palais, sur des terrains achetés à dater de 1612, aménagés en jardins en 1613, et où furent aménagées les eaux de Rongis (*sic*). » Il nous semble que les renseignements que nous donnons ci-après sur les derniers travaux préparatoires autorisent à dater de *1613 au plus tard* le commencement de la construction du palais (Cf. Berty, *Topogr. hist.*, t. III, p. 290 : « *Bientôt après* (une vente du 2 avril 1612) le palais fut commencé sous la direction de S. de Brosse ».

Les plans de Quesnel, Turgot (1734-1739), Aveline, Pérelle, Blondel (1754), en ce qui concerne le Luxembourg, sont reproduits dans le premier ouvrage de M. Hustin, ainsi que les vues d'ensemble de Pérelle et d'Israël Silvestre (vers 1650), une vue d'intérieur de Moncornet (1650), etc.

En 1910 M. Hustin a publié un second ouvrage : *Le Luxembourg, son histoire domaniale, architecturale, décorative et anecdotique, des premiers siècles*

Le Luxembourg.

Travailler pour Marie de Médicis c'était se mesurer directement avec les chefs d'œuvre des architectes italiens dont la reine avait gardé le vivant souvenir, car sur les rives de la Seine elle n'oublia jamais celles de l'Arno et son exquise patrie :

Florence, si grande que tes ailes s'étendent sur terre et sur mer (1) !

A quel point, depuis son arrivée en France en 1600 jusqu'à sa mort en 1642, la reine resta Florentine par ses goûts et ses affections, c'est ce qui ressort de la lecture de la volumineuse correspondance avec ses parents, qu'il m'a été donné de parcourir dans les Archives des Médicis (2). J'ai eu la bonne fortune d'y trouver enfin deux documents fixant un petit point d'histoire de l'art.

On a de tout temps remarqué une certaine ressemblance, mais aussi de grandes différences, entre le Luxembourg et le palais Pitti (3). Dans les pages consacrées à l'étude du palais parisien nous dirons ce qu'il faut penser de ce rapprochement au point de vue architectural. Mais des principes communs suffisaient-ils à expliquer les analogies, ou, comme on l'a dit, l'architecte du Luxembourg a-t-il commencé par

à l'année 1611, Paris, imprimerie du Sénat, grand in-8°. On y trouve p. XXIV une « carte de l'ilôt du Luxembourg », 1611-1910) et parmi les pièces justificatives, p. 149, un « inventaires des tiltres et enseignemens de l'hostel dict de Luxembourg, six aux faulxbourg Saint-Germain lez Paris que hault et puissant prince Françoys, duc de Luxembourg etc. est tenu de bailler etc. par contrat de la vente que ledict seigneur duc a faict dudict hostel à sa majesté etc. le *second jour d'apvril mil six cens douze.* »

(1) DANTE, *l'Enfer,* premier vers du chant XXVIe.

(2) Archives nationales de Florence (Uffizzi). Archivio Mediceo, n° 4729, 1er volume : « Lettere della regina Maria di Francia scritte da 10 novembre 1600 a tutto ottobre 1616 al gran duca Ferdinando e al granduca Cosimo ».

(3) Ainsi le compagnon de voyage de Fragonard en Italie, Bergeret, écrit : « Nous avons aussi jetté notre coup d'œil sur le Palais du grand duc. Nous sommes entrés dans la cour qui, en petit, *a un faux air du Luxembourg* » (BERGERET et FRAGONARD, *Journal inédit d'un voyage en Italie,* 1773-1774. Paris, May et Motteroz, 1895, p. 130).

aller en Italie étudier sur place le palais Pitti ? La correspondance de Marie de Médicis établit formellement ce point qui sera désormais acquis : un architecte fut envoyé de France, mais ce ne fut pas S. de Brosse ; celui-ci fut choisi un peu plus tard (1).

Du vivant d'Henri IV déjà, Marie de Médicis écrit à ses oncle et tante le grand duc et la grande duchesse de Toscane, au sujet de divers artistes quittant Paris ou Fontainebleau après l'avoir vue, pour s'en aller « par delà » : dès 1601, lorsqu'elle n'est pas encore en France depuis un an, elle recommande « le sieur Constantin Servi que le roy a retenu pour son ingénieur ordinaire. Il s'en va par le commandement de Sa Majesté à Florence et autres endroicts pour recouvrer des marbres, statues et anticques pour la décoration de ses bastimens et mesmes pour en faire faire aux meilleurs ouvriers de delà » (2). Un peu plus tard il s'agit de rappeler au bon souvenir du grand duc Bernard Buontalenti qui vient de faire un séjour en France. Le célèbre architecte qui a travaillé au *Palazzo vecchio* et à tant d'autres monuments florentins a pu s'entretenir déjà avec la reine de ses projets... Mais il mourut en 1608 (3), comme ce Douaisien qui a orné Florence, et les jardins même du palais Pitti, de tant de chefs-d'œuvres : Jean Bologne.

Dès l'année qui suit la mort d'Henri IV, Marie de Médicis communique à sa tante la grande duchesse la « volonté de faire bastir

(1) On a dit aussi que Marie de Médicis avait recommandé à S. de Brosse de visiter l'hôtel de Rambouillet construit — entre le Louvre et les Tuileries — sur les indications d'une autre Italienne, Julia Savelli, devenue marquise de Rambouillet, mais S. de Brosse « ne paraît pas s'être inspiré » de cet édifice très joli, mais de proportions beaucoup moindres (Cf. L. Décout, *L'Histoire de l'art apprise par des promenades dans Paris*, 1910, p. 265 et 268).

(2) Archiv. Medic., n° 4729, vol. I, fol. 35, lettre du 18 août 1601, de Saint-Germain-en-Laye.

(3) Je citerai encore un autre exemple choisi dans le 2e volume du recueil déjà cité (4729), renfermant la correspondance jusqu'à la mort de Marie de Médicis ; elle écrit (f. 436), à la date du 29 avril 1621 : « Mon cousin, Franciscque Bardoni, sculpteur du roy monsieur mon filz, allant en Italie pour son service en ce qui est du faict de son art, je vous faicts ces lignes pour vous prier de l'assister », etc.

et accommoder une maison à Paris » pour se loger. Nous publions d'après les originaux copiés par nous aux archives de Florence (1), les deux lettres écrites à huit jours de distance en octobre 1611, dans lesquelles le projet prend une forme de plus en plus précise. Dès le début la reine affirme formellement son dessein de se règler *en quelque chose* « sur la forme et le modelle du Palais de Piti ». En vraie Florentine elle est sensible à l'harmonie des proportions, elle estime « l'ordre de l'architecture » ; mais en femme pratique elle apprécie aussi un autre avantage : « les grandes commoditez » des dispositions intérieures. Aussi demande-t-elle un plan général, « avec les eslévations et perspectives », et des détails très complets : « les mesures et proportions des courtz, terrasses, salles, chambres et autres *stances...* » ; (le secrétaire n'a pas trouvé d'équivalent nouveau pour le mot italien qu'a employé la reine : *stanze* ; il avait déjà employé *salle*, qui est la traduction la plus ordinaire).

De tous ces renseignements la reine désire, le plus tôt possible, « s'aider et servir en la structure et décoration » ; elle ne se fera pas scrupule, même d' « imiter » en ce qu'elle trouvera « plus à propos ». De sa grande écriture maihabile, elle ajoute quelques lignes pour insister sur ce qu'elle a dicté, et bientôt elle craint que sa tante ne fasse pas exécuter les plans et dessins assez vite, ou assez exactement. Elle obtient donc de son mari, pendant leur séjour d'automne à Fontainebleau, qu'un « architecte du roi » soit envoyé en mission spéciale à Florence. C'est le porteur de la seconde lettre par laquelle nous connaissons son nom : c'est Métézeau — probablement Louis Métézeau alors très en faveur à la cour (2).

(1) Archivio Mediceo, 5953, 6, C. 27 et 28. Voir ci-après pièces justif. V, p. 258. Par arrêt du 30 septembre 1611, le grand conseil était intervenu dans une question relative à la propriété des terrains qui faisaient l'objet d'une contestation entre la grande confrérie aux bourgeois et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés (Hustin, *Le Luxembourg*, 1910, p. 152).

(2) Dans un acte de 1609 il s'intitule « architecte des bastimens du Roy, concierge et garde des meubles du pallais des Thuillerys de sa Magesté » (reçu de marbres, déposé « aux archives de l'Empire » dit, sans autre indication,

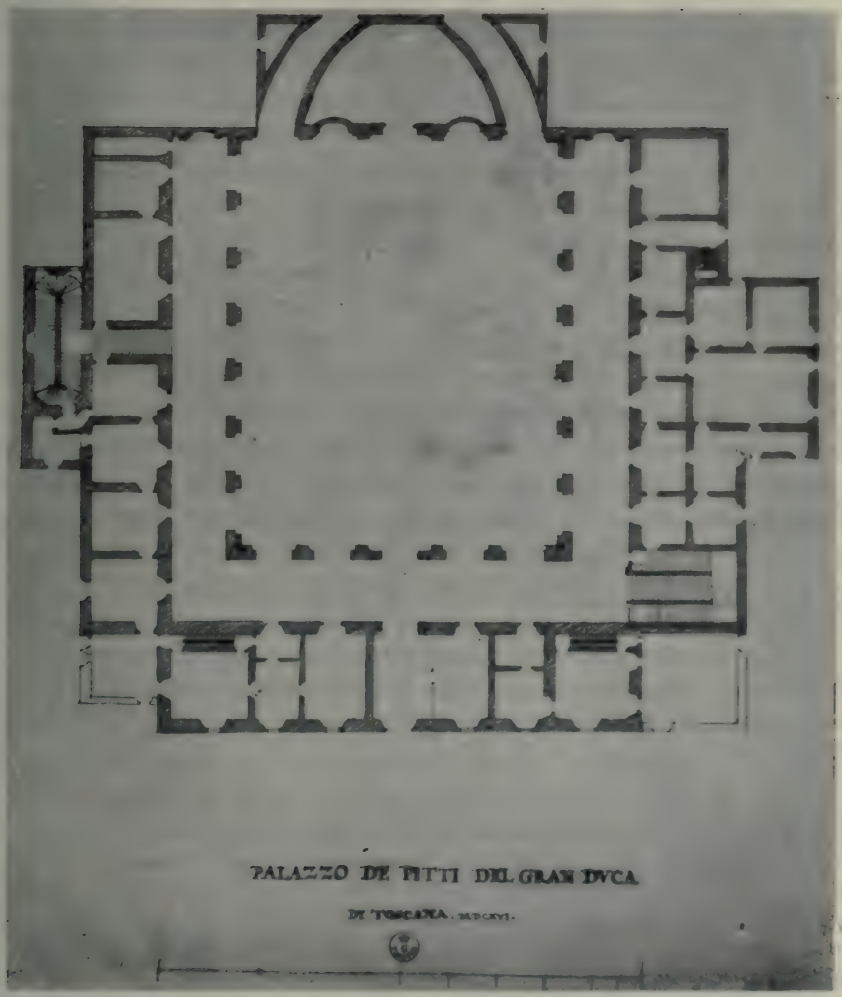

PLAN DU PALAIS PITTI
d'après un plan original qui paraît de Benj. Ammanati

Quelle aubaine pour un artiste de s'en aller ainsi de la part du roi de France, chez les Médicis, voir leur palais « tant par le dedans que par le dehors »... Il part, sans doute par Marseille et Livourne comme on le faisait d'ordinaire ; il arrive, il remet sa lettre puisqu'elle a été déposée dans les archives... Mais comment remplit-il sa mission ? Quant revint-il en France (avant mai 1612 sans doute) (1) ? Pourquoi ne fut-il pas chargé d'exécuter lui-même le projet pour lequel il était allé chercher un modèle ?... De tout cela nous ne savons rien. Dans une autre partie des Uffizzi se trouve un plan dont nous aurons à reparler. Il est daté de 1616, mais semble plus ancien, et de la main de Benj. Ammanati. Il fut sans doute mis sous les yeux de Métézeau qui put le copier, puis, en France, la copie fut communiquée aux concurrents. Car, suivant un usage que nous verrons suivi dans d'autres circonstances de la vie de S. de Brosse, un concours fut ouvert, auquel il prit part avec les meilleurs architectes du temps, notamment semble-t-il Clément Métézeau (2). Il eut le bonheur de voir son projet préféré aux autres — à la fin de 1612 ou au commencement de 1613

M. Berty, *Les grands architectes français de la Renaissance,* Paris, Aubry, 1860, in-8°, p. 127). En mars et avril 1610 il a organisé, précisément avec un ingénieur florentin dont nous avons rencontré le nom à propos de Brosse, Alexandre Francini, les préparatifs des fêtes du couronnement de la reine (Berty, p. 125). En 1612, après la fin de la mission en Italie, au baptême d'une de ses filles, la marraine est de même une Florentine, la trop célèbre favorite de la reine-mère : Léonora Galigaï (acte du 17 mai 1612 cité par Jal, *Dictionnaire critique,* col. 859). Il semble bien que Louis Métézeau soit mort peu après, dès 1615 (acte d'inhumation du 18 août cité par Herluison, *Actes d'état civil d'artistes français,* 1873, p. 296). Voir notre article dans la *Chronique des arts* de la *Gazette des Beaux-Arts,* 1911, p. 3.

(1) A cette date, lors du baptême de sa fille (voir note précédente) il demeurait aux Tuileries.

(2) L'auteur de la *Vie des fameux architectes* (D'Argenville, 1787, p. 322) ne mentionne pas Louis Métézeau, mais Clément, qu'on suppose avoir été son frère, et qui construisit la célèbre digue de la Rochelle, et il dit : « Lorsque Marie de Médicis fit construire le Luxembourg, il donna pour ce palais des dessins que d'habiles artistes m'ont assuré être au moins aussi beaux que ceux qui furent préférés par la reine. »

— ; puis ce projet, revu et corrigé, fut mis à exécution par l'auteur lui-même. Peut-être faut-il appliquer aux plans d'Ammanati et de ses successeurs pour le palais Pitti, autant qu'à ceux de Métézeau et des autres concurrents, une phrase de Sauval mainte fois reproduite comme s'appliquant seulement au Luxembourg : « Le dessin de ce palais a été promené par toute l'Italie avant que d'être exécuté. Il a passé par les mains des meilleurs maîtres de l'Europe (1). »

Pendant onze ans, S. de Brosse ne surveilla pas seulement les travaux comme architecte, mais en même temps, — par une combinaison qui n'est plus guère usitée de nos jours — il eut l'entreprise générale de la plupart des fournitures de matériaux, comme il l'avait fait pour l'hôtel de Bouillon qu'il venait de terminer, comme il allait le faire pour le château de Verneuil.

Sous la responsabilité de l' « architecte ordinaire et entrepreneur des bâtiments du palais (2) », les travaux étaient exécutés par des sous-entrepreneurs : pour la maçonnerie Charles Biterne, pour la « charpenterie » Pierre Scellier, pour la couverture Etienne Regnauld, pour la sculpture Berthelot. En tout cela il semble que Brosse fit preuve d'autant d'habileté professionnelle que d'économie. Dans une récente étude sur « *les finances de la reine* » signalant avec une juste sévérité toutes les prodigalités de Marie de Médicis, M. L. Batiffol cite en tête des « dépenses exceptionnellement déclarées, *dont il n'y avait rien à dire*, celles concernant la construction du Luxembourg : envoi d'architecte en Italie pour étudier le palais Pitti, plans et devis de S. de Bros-

(1) Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, édition de 1724, t. III, p. 7. Brodant peut-être sur ce thème, A. N. d'Argenville (*Vie des fameux architectes*, 1787, p. 326), dit : « Il fit plusieurs plans. Celui que la reine préféra fut envoyé par ses ordres en Italie et dans plusieurs autres royaumes d'Europe aux architectes célèbres, dont la princesse souhaitoit avoir les avis. »

(2) C'est ainsi qu'il est qualifié dans le registre de 1623 dont nous parlerons ci-après (Bib. de l'Arsenal, ms. fr. 5995), où nous trouvons les noms des sous-entrepreneurs, et dès 1616, dans une plainte de Paul de Brosse, il est question de « l'hostel du Luxembourg duquel son père est *entrepreneur* » (plainte contre un hôtelier de la rue de Tournon, publiée par M. Guiffrey dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1909, p. 189).

se, plantation d'ormeaux dans le jardin : le tout représentant des annuités variables, souvent élevées, *sans toutefois rien d'excessif* (1). »

Lorsqu'après les troubles la reine rentre à Paris, sa première visite est pour sa future demeure, dont les travaux avaient sans doute été interrompus quelque temps : en janvier et mars 1616 Salomon et Paul de Brosse surveillent autour du « bastiment de l'hostel » de nombreux ouvriers (2) ; Arnaud d'Andilly note dans son journal, le 8 mai 1616 : « La reyne regente arrive à Paris, descend à Saint-Victor, de là *va à son bastiment, et puis au Louvre* (3). »

Richelieu était favorable à ces travaux. En 1621 il ordonne à son secrétaire d'écrire à Florent d'Argouges, trésorier général de la maison de la reine « une lettre qui portera qu'il aye soing de faire avancer le bâtiment de la Royne, qui désire voir la maçonnerie achevée cet esté. Pour cet effet il délivrera deux mille livres par semaine au sieur Brosse tout l'esté (4). »

« Deux mille livres à de Brosse, remarque le dernier historien du Luxembourg (5), c'était bien peu de chose. » Nous sommes de cet avis, et nous regrettons de trouver une condamnation trop catégorique, et sans preuves, sous la plume de l'érudit biographe de Louis XIII dont nous citions aux pages précédentes une appréciation plus juste de la conduite de Brosse, M. Batiffol (6). Il représente Brosse comme

(1) *Revue des Deux Mondes,* 1906, t. II, p. 191, et : *Au temps de Louis XIII,* 1 vol. in-8°, 1908.

G. Brice, dans sa « *Description de la ville de Paris* » (Legras, 1706), dit : « les ouvrages de ce palais commencez en 1615, ne durèrent *que cinq ou six ans* tout au plus, parce que l'on y travailla avec empressement ».

(2) *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris, loc. cit.,* 1909, p. 185.

(3) Bibl. de l'Arsenal, *recueil Conrart,* in-4°, t. XI, p. 307.

(4) *Lettres du Cardinal de Richelieu* publiées par M. Avenel, t. Ier, p. 673. C'est en 1621 aussi, d'après la *Description de Paris* que furent apportés de Saint-Denis les marbres pour les balustrades, dallages, etc. (voir ci-après).

(5) Hustin, *op. cit.,* p. 16.

(6) *L'Origine du château de Versailles,* article de la *Revue de Paris* (15 avril 1909, p. 860) reproduit en appendice dans *le Roi Louis XIII à vingt ans,* Paris, Calmann-Lévy, 1910, p. 636, sous ce titre : *la Construction du Château de Ver-*

étant, en 1624, « *en disgrâce* (1). Il avait reçu, selon l'usage, du trésorier de la reine, F. d'Argouges, l'argent destiné à payer au fur et à mesure les entrepreneurs. Il fut soupçonné de malversations. » Ici, dans son ouvrage complet (2), M. Batiffol cite en note un document qui atténue singulièrement la valeur de ces allégations : c'est une lettre de Florent d'Argouges du 26 juillet 1622, adressée à Richelieu : « J'ai vu la distribution par le menu des deux mille livres que je lui fournis, et vous assure qu'*il n'en met rien à sa bourse* (3). »

« Les soupçons d'indélicatesse, continue cependant M. Batiffol, les soupçons d'*indélicatesse* en vinrent à un tel point qu'on le *révoqua* de sa situation d'architecte du Luxembourg. » Voilà une série de mots graves qu'on hésite à appliquer à un mort aussi bien qu'à un vivant, lorsqu'on n'a pas de preuve absolument certaine de faits correspondants. Or une impression toute différente se dégage pour nous de l'examen et du rapprochement de trois documents datant des années 1623 et 1624, dont le second n'était pas cité par M. Batiffol en 1909, quoiqu'il se trouvât dans l'ouvrage antérieur de M. Hustin. Nous reproduisons en tout ou partie les deux autres parmi nos pièces justificatives (4).

Il y a d'abord un gros registre de 344 feuillets (688 pages) : « Procès-verbal des visites et mesures des ouvrages du Pallais du Luxembourg, commencé le 26 juin 1623 en vertu d'une ordonnance rendue entre le procureur général de la reine Marie de Médicis et l'architecte entrepreneur des bastimens dudit Palais (5). » Le second document est un contrat entre les conseillers d'Etat agissant au nom de la reine, et Marin de la Vallée succédant à Brosse comme entrepreneur (24 mars

sailles par Louis XIII. De même dans la *Gazette des Beaux-Arts* (avril 1910, p. 273 et suiv.), M. Batiffol parle de « procès », de « procédures engagées », et répète expressément : « S. de Brosse était *en disgrâce* à ce moment, en raison d'*indélicatesses* dont on l'accusait dans la construction du Luxembourg » (*Le Louvre et les plans de Lescot*).

(1) C'est nous qui soulignons, ici, et plus loin.

(2) *Louis XIII à vingt ans*, p. 661.

(3) Archives des Affaires étrangères, France 776, fol. 245 verso.

(4) VIII et IX, p. 261 et 264.

(5) Bibliothèque de l'Arsenal, ms. fr. 5095, in-fol.

1624), arrangement contresigné par Marie de Médicis le 3 avril (1). Vient enfin, à la date du 14 décembre 1624 un arrêt du Conseil d'Etat qui ne règle par la question, mais ordonne de nouvelles procédures, et le règlement définitif de l'affaire ne nous est pas connu (2).

Voici quelle paraît avoir été la succession et aussi la signification des faits, dans le « différend » qui s'est élevé entre la reine et son architecte — pour parler le langage du palais.

Vers la fin de 1622 non seulement le gros œuvre, mais la plupart des travaux du Luxembourg sont achevés ; mais ils ne sont pas payés entièrement loin de là. Déduction faite des à compte, la somme réclamée par l'architecte est encore considérable. Il y a refus de paiement de cette somme, fait par la reine ou plutôt par son procureur général, M. Jean de Bérulle, conseiller du roi, maître des requêtes (3), d'une famille fort attachée aux Guise et qui fournit à cette époque le célèbre cardinal fondateur de la congrégation de l'Oratoire. S. de Brosse a donc affaire à un adversaire mal disposé, en général, pour les « parpaillots » (le mot vient de faire fortune de nouveau à Paris à la suite des guerres civiles et religieuses du Midi (4).

L'affaire vient une première fois devant le Conseil d'Etat le 16 février 1623. Deux conseillers sont nommés commissaires pour l'examiner : Michel de Marillac et André Lefebvre d'Ormesson. Le procureur de la reine, qui est demandeur, désigne deux experts, Pierre Saintot et François Boucherat ; Salomon de Brosse, défendeur, en désigne également deux : Jehan Autissier, « juré du roi ès œuvres de maçonnerie » et Christophe Gamard, « maître maçon (5) ».

(1) Pièce acquise en 1904 par la Bibliothèque du Sénat (cf. HUSTIN, p. 16, n. 2).

(2) Bibl. nat., ms. fr. 18202, *Registre du conseil d'Estat du Roy du quartier d'octobre novembre et décembre de l'année 1624*. Le ms. fr. 18203 renferme les arrêts du *dernier quartier* de 1625.

(3) Un arrêt du Conseil d'Etat du 19 juillet 1608 évoque le procès pendant en la Chambre de l'Edit entre le duc de Rohan et Me Jean de Bérulle, conseiller au parlement « tant en son nom à cause de dlle Pastey sa femme, que comme curateur des enfans mineurs de feu Me Benigne Pastey » (Arch. nat., E 18a, f° 93).

(4) Cf. BALZAC, *Socrate chrestien*, ch. X ; *Mercure françois* de 1621, t. VII ; et *Confiteor des parpaillots rebelles*, 1622 (bibl. soc. hist. prot.).

(5) Arsenal, 5995, f. 1, et Bibl. nat., 18202, f. 1.

Ils prêtent serment devant les commissaires en vertu d'une ordonnance du 13 juin, reçoivent assignation par huissier le 14, se mettent au travail le 26 pour « visiter, toiser et mesurer », « priser et estimer » « les ouvrages de maçonnerie et autres ». Ce premier jour M. de Bérulle les accompagne. Pendant les deux mois suivants les opérations — longues et minutieuses — se font en présence de M. Nicolas Le Conte, conseiller des finances de Sa Majesté, représentant la Reine, d'une part, et, d'autre part, en présence d'un des sous-entrepreneurs employés par S. de Brosse. Lui-même n'est pas mentionné dans les procès-verbaux. L'expertise des travaux de maçonnerie dure plus de cinq semaines ; ensuite, à partir du 7 août et jusqu'au 23, quelques journées suffisent pour la « charpenterie », la menuiserie, la serrurerie, la couverture et la plomberie.

Dans toutes les évaluations terminant chaque mémoire, les experts représentant les deux parties se trouvent en désaccord, et l'écart est considérable entre leurs évaluations respectives :

La maçonnerie vaut :

au dire des experts de S. de Brosse.....	566.212 liv. 10 s.
au dire de ceux de la reine.....	452.970 liv.
La différence est donc de.....	113.242 liv. 10 s.

La « charpenterie » vaut :

au dire des experts de S. de Brosse	83.750 liv.
au dire de ceux de la reine	78.515 liv. 12 s. 6 d.
La différence est donc de	5.234 liv. 8 s. 6 d.

Sur un second mémoire relatif à ces ouvrages de maçonnerie la différence d'évaluation subsiste, quoique réduite à trois livres par toise (37 livres au dire des experts de Brosse, 34 d'après ceux de la reine).

Et la « somme totale des prisées faites » s'élève :

d'après les experts de S. de Brosse à	700.130 liv. 6 s.
d'après ceux de la reine à.....	581.653 liv. 9 s.
D'où une différence totale de	188.476 liv. 9 s.

C'est donc à propos d'une somme constituant presque une petite fortune que la reine et son architecte-entrepreneur sont en contesta-

tion (1). La tendance naturelle des entrepreneurs est de majorer leurs mémoires, et la tendance naturelle des clients est de protester, si bien qu'on a constamment recours à un règlement fait par une tierce personne — un architecte souvent, de nos jours —. Tout cela se fait sans qu'il y ait « indélicatesse », « disgrâce », « révocation » de l'entrepreneur qui a fini sa tâche. C'est là, me semble-t-il, ce qui s'est passé pour S. de Brosse. Il restait peu de chose à faire : les aménagements intérieurs surtout ; comme nous le verrons ailleurs, à Rennes, à Versailles, S. de Brosse laisse à un autre le soin d'exécuter ses plans jusqu'à l'entier achèvement, et cette combinaison est ici approuvée par la reine.

Cinq mois s'écoulent après la fin des expertises sans qu'on entende plus parler de l'affaire : un an après le premier arrêt, à la requête de Me N. Le Conte, nouvelle sommation (21 février 1624) (2), « appointement » des commissaires pour la déclaration des experts (6 mars), ordonnance des commissaires pour assigner S. de Brosse et nommer deux autres bourgeois et un maître juré maçon, « pour veoir, estimer et thoiser tous les ouvrages... et estimer les profits que ledit Brosse a eus des pierres qu'il a tirées dans les terres de Sa Majesté et des bois qu'il a euz des forests du Roy et des matériaux des maisons qui

(1) Il est toujours extrêmement délicat d'établir la valeur de monnaies anciennes en monnaie moderne. M. Bally dans l'*Histoire financière de la France* (t. II, p. 298) admet comme valeur de la livre tournois sous le règne de Louis XIII 3 fr. 07, sous Louis XIV 1 fr. 95 de 1643 à 1661. Admettons en gros 3 francs comme valeur vers 1623. S. de Brosse réclamerait plus de 350.000 francs.

Evidemment lorsque par toise de maçonnerie par exemple, les experts nommés par la reine veulent faire payer..... 43 livres 8 sols 10 deniers
au lieu de ..... 54 livres 6 sols
demandés par les experts de S. de Brosse, cela fait au préjudice de celui-ci une différence de plus de dix livres par toise, qui multiplié par 10426 toises 1/2 et 16 pieds produit déjà une différence totale de plus de cent mille livres, le cinquième de ce que Brosse et son entrepreneur Biterne estimaient devoir être dû pour les travaux exécutés par eux.

(2) Bibl. nat. 18202, f. 295.

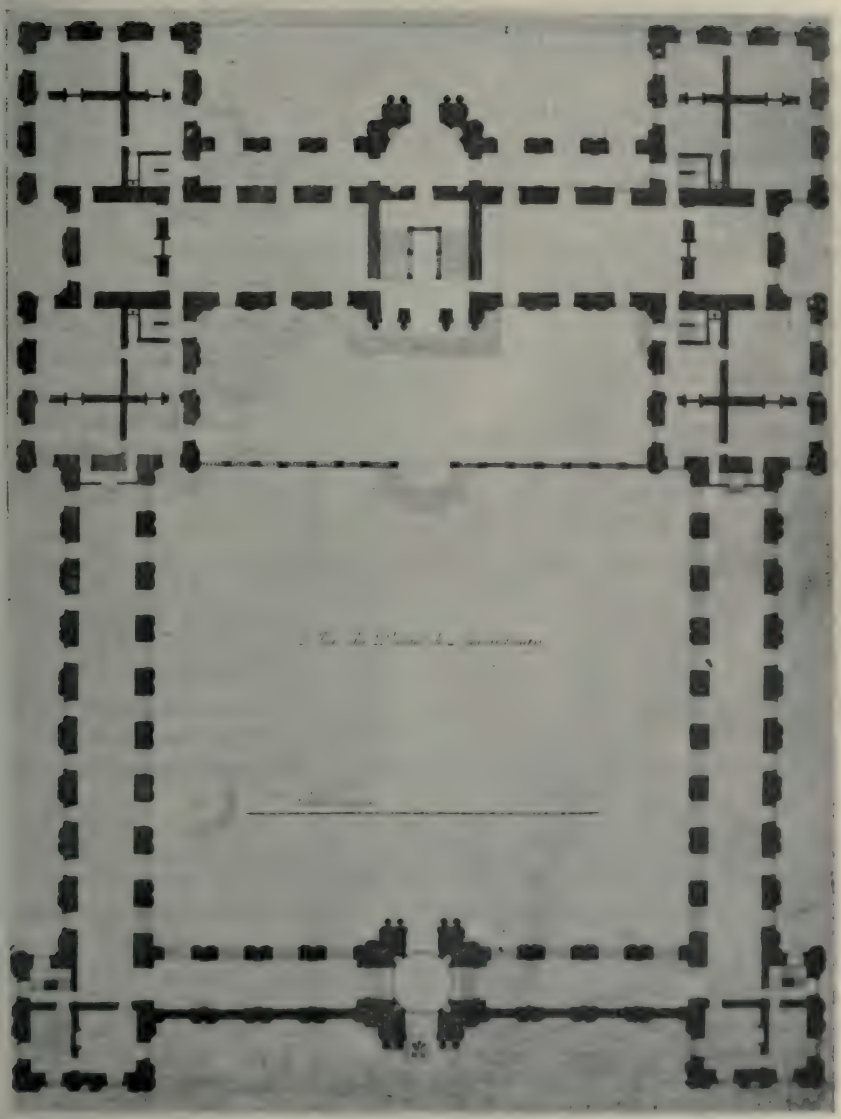

PLAN DU PALAIS DU LUXEMBOURG
d'après un plan ancien
(Bibliothèque nationale, cabinet des estampes)

ont été démolies dans l'alignement du palais » (8 mars 1624). La reine et ses conseillers eussent mieux fait de ne pas attendre onze ans pour faire constater quel était l'*avoir* de S. de Brosse, et de tenir leur comptabilité à jour, mais puisque cela n'avait pas été fait, il était naturel qu'on le fît au moment de ce règlement final, et on le fait sans parler de « malversations ». Il y a assignation le 9 mars (1) et trois jours après les experts, de part et d'autre, déposent l'état des évaluations (sans doute le registre actuellement déposé à l'Arsenal).

Le 26 mars (c'est l'acte déposé aujourd'hui au Sénat), la reine fait arrangement avec Marin de la Vallée, nouvel entrepreneur général avec qui Brosse s'est préalablement entendu, et toutes les dispositions nécessaires sont prises pour « satisfaire et contanter ledit de Brosse (2) ». Rien n'est changé au plan de 1612 ; un autre entrepreneur en assurera l'exécution, et c'est un homme que Brosse connaissait et estimait et avec lequel il s'entend alors tout à fait (3).

(1) Bibl. nat. 18202, f. 296 recto ; voir ci-après, p. 265.

(2) Après avoir cité très rapidement le registre de l'Arsenal, M. Hustin (*op. cit.*, p. 16) dit : « De Brosse ne reçut-il pas satisfaction, ou la reine fut-elle mécontente de la façon dont il avait construit le gros œuvre ? » (il y avait beaucoup plus que le gros œuvre) ; « toujours est-il que moins d'un an après l'expertise, la Reine traitait avec un maître maçon de Paris en stipulant le paiement à de Brosse des matériaux et du matériel par lui laissés sur le chantier. » Ce jugement, beaucoup moins affirmatif, paraît beaucoup plus équitable que celui que nous avons précédemment cité.

(3) « En 1618 Marin de la Vallée, entrepreneur de travaux de l'Hôtel de Ville, n'ayant pas rempli les obligations de son marché, demande qu'un sieur Brosse lui fût adjoint pour présenter sa défense » (Leroux de Lincy, *Hist. de l'Hôtel de Ville*, cf. Lance, *Dictionnaire*, I, p. 187). Il y avait plusieurs familles de ce nom : je note cependant qu'une d'entre elles était originaire de la même région que Salomon de Brosse. Dans les minutes de Me de Saint-Leu (aujourd'hui étude de Me Delaunay à Senlis) figurent en 1607, « Jacques de la Vallée, marchant demeurant à Senlis », et Guillaume de la Vallée. Le grand escalier du Luxembourg notamment aurait été « ordonné » par Marin de la Vallée, d'après Sauval (t. III, p. 7).

Cf. Bibl. nat. 18202, fol. 296, verso : « procédures faites entre Marin de la Vallée maistre masson et ledit Brosse pour raison du thoisé des ouvrages et matériaux non compris au thoisé dont il est question. etc. ».

Voici les passages les plus intéressants du contrat du 26 mars :

« Salomon de Brosse précédent entrepreneur dudict palais, avoit dedans la court et parc d'icelluy quantité de pierre dure de Sainct-Leu (1), libaige, lyais, taillée et à tailler, comme aussy du moillon, chaux, sable, eschaffauldage, grues, cables, loges et aultres ustancilles de maçonnery destinés audict bastiment et dont ledict Brosse demandoit le payemen, plus que ledict Brosse disoit avoir achepté de Messieurs de l'Hostel Dieu de Paris une carrière de lyais où estoit la roue qui a servy à tirer la pierre et encore une autre carrière de Massue où il y avoit une roue, plus une aultre roue qui servoit à la carrière d'Ausselle (2), dont de tout aussy le dict Brosse demandoit le paiement ; semblablement de ce que luy ont cousté à remplir 69 puits qu'il dit s'estre trouvez en faisant les fondations dudict pallais.....

« A ledict de la Vallée promis ausdicts sieurs du conseil stipulant pour et au nom de ladite Royne de prendre tous les autres matériaux et ustencilles généralement quelconques, satisfaire et contanter ledit de Brosse..., le tout moyennant la somme de 2.700 livres tournois promis et accordés par lesdictz sieurs du conseil audict nom, audict de Vallée pour tout le contenu ci-dessus, et ce à quelque somme que puissent estre estimées les prétentions dudict de Brosse..., laquelle somme sera payée comptant par ledict sieur d'Argouges, trésorier général de la maison et finances de ladicte dame Royne audict de la Vallée, lorsque les choses cydessus seront jugées entre ledict Brosse et la Vallée, etc. »

La signature de S. de Brosse ne figure pas au bas de ce document et nous ne savons comment il s'entendit avec Marin de la Vallée. Mais le mercredi 3 avril 1624 la reine contresigna l'acte au Louvre « pour raisons des prétentions de Salomon Brosse déclarées audict acte et que ladicte dame Royne a dit le bien entendre ».

(1) Probablement Saint-Leu-d'Esserent, en aval de Verneuil-sur-Oise.

(2) M. René Samuel, bibliothécaire en chef du Sénat, ayant bien voulu, sur notre demande, examiner le manuscrit, a confirmé cette lecture de M. Marlet : « *Massue* » et « *Ausselle* ». Faut-il voir là une corruption des mots *Massy* et *Arcueil* ? La bibliothèque du Sénat ne renferme aucun autre document relatif à S. de Brosse.

Cet arrangement entre la reine et M. de la Vallée réserve, on l'a remarqué, les « prétentions » du « précédent entrepreneur » sur lesquelles il n'avait pas encore été statué. Un rapport est encore présenté le 1er juillet (1) ; le procureur général fait des annotations « pour montrer que la prisée est excessive » de la part des experts de Brosse. L'un des sous-entrepreneurs, Pierre Scellier, s'impatiente alors, et assigne Brosse devant le prévôt de Paris pour être payé 83.700 livres (c'est, à 50 livres près, le chiffre fixé par les experts qu'a désignés S. de Brosse).

L'affaire traîne encore jusqu'à la fin de l'année : le 14 décembre elle revient devant le Conseil d'Etat, les commissaires font leur rapport, mais aucun arrêt n'est rendu sur le fond : Brosse n'obtient pas le renvoi qu'il demandait, mais le Conseil ordonne un supplément d'information : « Les parties écriront et produiront au principal tout ce que bon leur semblera dans huitaine. » La huitaine se passe, et même la quinzaine. Le procureur général de la reine est de nouveau mentionné le 30 décembre dans les registres, comme paraissant au conseil, mais pour une autre affaire ; il n'est plus question de Brosse en 1624... Aucun document concernant la fin de cette affaire n'a été jusqu'à présent découvert, à notre connaissance. En 1624, nous l'avions vu, par une faveur toute personnelle, assuré de recevoir du roi ses gages « sans aucun retranchement », en 1625 il figure encore en tête des architectes parmi les officiers de la maison du roi. Jusqu'à plus ample informé, il nous semble donc inexact de parler de disgrâce. Il y a un règlement de comptes difficile, qui remplit de soucis bien pénibles les dernières années de la vie de l'artiste : il a terminé sa grande œuvre du Luxembourg après avoir reçu « peu de chose », comme dit M. Hustin. Au cours de nos longues recherches nous n'avons trouvé aucun document permettant d'insinuer qu'il ait été malhonnête ; au contraire, nous l'avons vu subir mainte fois des retards longs et injustifiés dans les paiements qui devaient lui être faits par ses nobles clients.

(1) Bibl. nat. 18202, f° 296 r°, *in fine*.

Enfin nous dirons comment, au moment même où il cessait de travailler pour la reine mère, S. de Brosse entreprit pour le roi même la construction du château de Versailles (1624-1626), mais avant de traiter ce point encore incomplètement élucidé, nous relèverons les diverses autres constructions qu'il mena de front avec celles-ci, puis les renseignements que nous avons pu glaner çà et là sur ses affaires privées.

§ 3. — *L'aqueduc d'Arcueil.*

La construction de l'aqueduc d'Arcueil, qui figure comme Versailles sur les planches latérales du plan de Gomboust (1), fut une sorte d'annexe aux travaux du Luxembourg. Pour créer les jardins autour du palais on amena les eaux — comme plus tard à Versailles — d'assez loin. Il suffit (le fait est peu connu) de reprendre un projet formé par Sully dès la fin du règne d'Henri IV : « Il avoit pensé à faire venir dans le quartier de l'Université les eaux des environs de Rungis. Il prit la résolution de faire faire des tranchées pour ramasser les eaux de la plaine de Longboyau, mais ce grand ouvrage fut interrompu par la mort du roi (2). » Les prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris et le conseil du roi s'entendirent pour mener à bien une entreprise si utile pour l'alimentation et l'assainissement de la capitale. « Celui de tous les entrepreneurs qui demanda le moins fut Jean Coing, maitre maçon à Paris [que nous avons vu collaborer avec S. de Brosse aux travaux de Coulommiers] ; il se contenta de la somme de 460.000 livres et à ce prix l'ouvrage lui fut adjugé le 18 octobre 1612. Dès le 11 décembre suivant Jean Coing reçut l'ordre de se trouver à l'hôtel de Ville avec les sieurs Pierre Guillain, Franchine, Metheizeau (3), et Cosnier pour se transporter avec MM. le prévôt des marchands et échevins à Rungis pour planter des pi-

(1) 1652, planche IX.

(2) Nous avons utilisé pour ce qui suit un « *Mémoire manuscrit sur les fontaines et aqueducs de Paris* », dont plusieurs extraits se trouvent au tome XI d'un recueil formé par Ameilhon (Bibl. de l'Arsenal, ms. 3937, f. 37 sqq.).

(3) Probablement le même Métézeau qui avait été envoyé à Florence en 1611.

quets... suivant la commission décernée à la ville par le roi le 22 novembre précédent (1). »

« Il étoit dit dans le premier article du traité fait avec Jean Coing que les canaux et voûtes seroient faits dans les tranchées que le sieur duc de Sully grand voyer avoit fait faire pour ramasser toutes les eaux, que les canaux auroient 5 pieds et demi de hauteur etc. Le travail se poussa avec tant d'ardeur pendant les deux premières années que *l'aqueduc se trouva plus qu'à moitié construit* de pierres bien cimentées avec toutes les hautes arcades de pierre de taille sur lesquelles il est porté dans le travers de la prairie d'Arcueil, dans laquelle coule la rivière de Bièvre. Mais les années suivantes l'ouvrage fut interrompu soit par les troubles qui arrivèrent dans l'état, soit par les disputes entre les entrepreneurs, ainsi l'ouvrage ne fut point achevé dans le temps marqué par le traité. Jean Coing étant mort au mois de janvier 1614, Jean Gobelin, son gendre, maître maçon à Paris, déjà collaborateur de S. de Brosse à Coulommiers [probablement un parent des célèbres industriels protestants], fut reçu le 25 du même mois au conseil pour lui succéder et la ville l'agréa aussi le 29 suivant (2). »

L'aqueduc, œuvre construite sur les dessins de S. de Brosse d'après les modèles de l'antiquité, était la partie la plus remarquable ; le roi et la reine mère s'intéressaient personnellement au progrès des travaux. Le roi avait posé la première pierre de la fontaine au commencement de la dérivation à Rungis. *Le Journal* de son médecin Jean Héroard en fait ainsi mention : « Le samedi 13 juin 1613 il [le roi] entre en carrosse à 8 heures, va à Roungy pour les sources de la fontaine et le travail par où on la conduit à Paris... » ; « le 17 : le roi mit la première pierre à l'embouchure de l'aqueduc et cinq médailles d'or et d'argent de sa face (3). »

(1) *Devis pour la conduite des eaux de Rungis* (*ibid.*, p. 26). Félibien (*Hist. de Paris*, t. V, p. 806) et d'après lui M. Berty (*Topographie hist.*, t. II, 78) donnent la date du 27 octobre pour la concession à Coing. Francini était encore « intendant général des fontaines » en 1633.

(2) *Ibidem*, p. 67.

(3) *Journal*, t. II, p. 123. D'après le ms. de l'Arsenal on voyait au revers la figure de la reine mère.

« Au mois de novembre 1618 Donon, Franchine et Guillain furent nommés commissaires pour faire leur rapport sur l'état des travaux de l'aqueduc (1). Ils trouvèrent qu'il restoit encore à faire à l'aqueduc qui traverse la vallée d'Arcueil le bout et la culée du côté de Paris de 45 toises de long sur 9 pieds de haut... Gobelin promit que tous ces ouvrages seroient finis dans six mois, mais ses promesses furent vai-

AQUEDUC D'ARCUEIL
d'après un dessin de Guétard (2)

nes ; il se passa encore six ans avant que l'aqueduc fût totalement achevé (3). » A la fin de septembre 1623 seulement on mit la dernière main à l'aqueduc et aux treize fontaines publiques auxquelles il ame-

(1) Nous avons retrouvé le nom de Dosnon à propos de Saint-Gervais (ci-après p. 72), celui de Francini à propos du Luxembourg.

(2) Estampe publiée « à Paris, chez le s^r de Fer, dans l'Isle du Palais, *à la Sphère royale*, 1705. »

(3) Ms. de l'Arsenal, f. 161, v°.

nait l'eau (1). Une autre — qui est l'un des chefs-d'œuvre de S. de Brosse et qu'on peut admirer aujourd'hui encore dans le jardin du Luxembourg, — la « grotte de Médicis », porte la date de 1620. Enfin au moment même où S. de Brosse est déchargé des travaux du Luxembourg on voit que ceux de l'aqueduc sont terminés : « Le 28 juin 1624 le roi met la première pierre d'une fontaine que l'on avait fait venir en la place des eaux de Roungy (2). »

§ 4. — *Autres travaux de 1613 à 1623. — Portail de Saint-Gervais. — Grande salle du Palais de Justice à Paris. — Parlement de Bretagne à Rennes. — (?) Château de Wideville.*

Les années 1613 à 1618 marquent l'apogée de l'activité, de la renommée et de la fortune de S. de Brosse ; (nous énumèrerons ci-après diverses acquisitions qu'il fit notamment de 1615 à 1617). C'est de 1609 parfois, de 1616 plus sûrement ailleurs, qu'on date une de ses œuvres le plus admirées par les uns, le plus critiquées par les autres : le portail de l'église de Saint-Gervais, près de l'Hôtel de Ville. D'après une communication qu'a bien voulu me faire M. l'abbé Gauthier, curé de Saint-Gervais, les archives paroissiales ne renferment aucun document sur ce point. La date de 1609 se trouve dès 1639 (3) et jusqu'à la fin du XVIIe siècle (4), et Sauval même

(1) *Ibid.*, p. 257.

(2) Journal de Jean HÉROARD, t. II, p. 291. D'ARGENVILLE (*Vie des fameux architectes*, 1787, p. 332) dit également : « L'aqueduc fut *entièrement achevé* en 1624. »

(3) *Supplément des antiquitez de Paris avec tout ce qui s'est fait et passé de plus remarquable depuis l'an 1610*, par D. H. I., advocat en parlement » [à la suite du *Théâtre des antiquitez*, par le R. P. Jacques du Breuil, réédité en même temps] « à Paris, par la Société des imprimeurs, 1639 », in-4°, p. 59 : « L'an 1609 fut commencé le haut et magnifique portail de cette belle église, et du depuis eslevé à la hauteur telle qu'il se void... Le dedans de l'église est presque tout renouvelé. »

(4) LE MAIRE, *Paris ancien et nouveau*, 1685, in-12, t. Ier, p. 559 : « la première pierre fut assise l'an 1609. »

cit d'abord : « Le portail a été commencé en 1609 ». Mais il ajoute : « Le roi Louis XIII [donc après 1610], mit la première pierre, à la prière de l'intendant des bâtiments Fourcy et des marguilliers de cette église (1). »

L'artiste protestant aurait-il reçu ainsi, en 1609, cette importante commande pour une église catholique lorsqu'il était encore peu connu et signalé surtout (si notre hypothèse est exacte) par la récente construction du premier temple de Charenton ?

Il semble plus rationnel d'admettre que l'ensemble des travaux de reconstruction de la partie occidentale de l'église ont été entrepris en 1609 et poursuivis (assez lentement) dans les années suivantes, peut-être sous la direction d'un simple maître maçon ou d'un architecte autre que S. de Brosse : l'avant-dernier arc-boutant de la nef, côté gauche, porte la date de 1610, et celle de 1611 se trouve sur la clef de voûte de l'avant-dernière travée de cette nef ; le nom de M. de Fourcy ne s'y trouve pas (M. de Fourcy a été premier marguillier de Saint-Gervais et c'est en cette qualité, plutôt que comme intendant des bâtiments qu'il intervient dans cette affaire). Une fois les travaux de restauration de la nef terminés, on y veut appliquer un portail entièrement nouveau, et c'est alors — semble-t-il logique d'admettre — qu'on fait appel au talent de l'artiste mis à la mode par ses travaux à diverses maisons seigneuriales et royales, « architecte du roi et de la reine », S. de Brosse. Le roi aurait posé la première pierre le 24 juillet 1616, et les travaux furent conduits par Monard, un des meilleurs maçons de ce temps (2). La date de 1616 parait bien celle qui correspond à la réalité.

Certains auteurs ont voulu substituer ou du moins joindre un autre nom à celui de S. de Brosse pour le portail de Saint-Gervais comme pour les plans du Luxembourg : nous voulons parler de Clément Métézeau. Quelques-uns de ses compatriotes lui attribuaient la construction tout entière (3). Tel autre écrivain se borne à partager les

(1) *Histoire et antiquités de la ville de Paris*, t. Ier, p. 453.

(2) Michaux, *Histoire et description de Saint-Gervais*, Paris, Plon.

(3) « Toussaint-Donnant et d'autres écrivains de son pays », d'après leurs ma-

lauriers : « Le sieur de Brosse avoit donné le dessin du temple de Charenton ; le superbe portail de Saint-Gervais est aussi *de son invention et de celle de Clément Métézeau* (1). »

L'hypothèse la plus vraisemblable nous paraît être que Métézeau a réellement fait un projet de portail, mais que celui de S. de Brosse lui fut préféré : on trouve en effet ici, comme pour le Luxembourg, pour le palais de Rennes, etc., trace d'un concours préalablement ouvert, à la demande des marguilliers : « Les sieurs de Fourcy et Dosnon ont été tellement curieux de cet édiffice que ne s'estant contentez de leurs capacitez et longue expérience au faict des bastimentz, en ont communicqué divers desseins aulx plus grandz architectes et meilleurs maîtres maçons de la France (2). » Une fois de plus S. de Brosse apparaît comme désigné non par un choix arbitraire, mais à la suite d'un concours où il triomphe de concurrents de grand mérite. Il en sera de même pour son œuvre suivante.

Il est impossible actuellement de déterminer dans quelle mesure et de quelle manière s'est exercée cette collaboration..... si elle a existé. M. de Montaiglon supposait que Métézeau a agi comme « entrepreneur » (3) ; et nous avons vu que ce rôle fut joué par Monard ; M. Berty se demande si, Brosse étant protestant, « la fabrique ne lui aurait point imposé un collaborateur qui ne pût être accusé d'hérésie, et cela dans l'espoir d'atténuer cette étrangeté d'un huguenot dirigeant les travaux d'une église catholique (4) ». L'« étrangeté » est moins grande que ne le croit M. Berty, d'après ce que nous savons des excellents rapports qu'entretenaient alors, en matière de beaux-arts et de belles-lettres, bon nombre de catholiques et de protestants, surtout jusqu'aux affaires du Béarn et à la destruction du premier

nuscrits consultés à Dreux par M. Berty, qui les cite dans son étude sur *Les grands architectes français de la Renaissance,* Paris, Aubry, in-8°, 1860, p. 128.

(1) Catherinot (né en 1628), *Traité de l'architecture,* publié en 1688.

(2) Note de 1621 transcrite dans un registre de Saint-Gervais et citée par M. Berty (*op. cit.,* p. 128). M. Donon était contrôleur des bâtiments de France.

(3) *Les Fleurs et Antiquitez des Gaules,* édition de la bibliothèque elzévirienne, p. 195.

(4) Berty, *op. cit.,* p. 128.

temple de Charenton, événements *postérieurs* de plusieurs années à la construction du portail de Saint-Gervais.

Vers la même époque d'ailleurs, S. de Brosse travailla pour d'autres clients ecclésiastiques : les Augustins réformés, que la reine Marguerite avait établis sur une partie de son jardin, au faubourg Saint-Germain, « l'an 1613 », et dans les années suivantes ils firent de leur monastère « une des belles maisons de Paris (1) ».

Grande salle du Palais de justice à Paris.

Après avoir travaillé pour des marguilliers et des moines, S. de Brosse fut chargé par les premiers magistrats du royaume de reconstruire la *grande salle du Palais de justice,* qui venait d'être détruite par un incendie le 7 mars 1618. Comme pour le Luxembourg, S. de Brosse fut préféré à plusieurs autres architectes qui avaient été appelés à concourir pour la présentation des plans. Le commencement et la suite des travaux firent l'objet de négociations entre le roi et le parlement ; il y eut quelque lenteur dans l'exécution qui occupa les années 1619, 1620, 1621 et 1622 ; l'achèvement n'eut même lieu qu'en 1624. Voici ce qu'on lit dans les registres de la cour du Parlement (2).

18 avril 1618 : « Louis etc... Nous ayant faict représenter les plans et desseings d'aucuns architectes les plus expérimentez pour servir à la réfection de la grande salle qui a esté depuis peu brûlée dans notre palais de cette nostre bonne ville, que nous voulons faire rebastir le plus tôt qu'il se pourra selon la magnificence, grandeur

(1) *Supplément des antiquitez*, etc., par D. H. L., 1639, p. 43. Le monastère des grands Augustins était dans l'intérieur de l'enceinte, et le jardin de la reine dans le faubourg, il y a peut-être quelque confusion dans ce texte. Voir ci-après chap. VI, § 3.

(2) Archives nat., X, 1912 ; X, 1945 ; X, 1937. Lettres patentes du 23 avril 1613, X1 a 8649, fol. 72 recto ; cf. arrêt du conseil du 4 octobre 1618, E 60 A fol. 8 recto.

et dignité du lieu le plus auguste de nostre royaulme..... » ; une commission de magistrats est nommée pour choisir « celuy desditz plans et desseings que vous jugerez le plus propre et convenable pour ce regard ».

2 septembre 1620 : « Veu par la cour la requeste à elle présentée par le procureur général du roy contenant que par arrest du conseil du 19 juin 1619 sa Majesté désirant avancer le dessein des bastimens de la grand salle de son pallais a esté ordonné que par les trésoriers généraux de France de cette ville vente par adjudication seroit faite des places vaines et vagues estant le long du fossé du fauxbourg Saint-Germain des prés depuis la porte de Bussy jusques à celle de Nesle, etc. (1). »

De 1618 à 1621, la cérémonie traditionnelle de la messe du Saint-Esprit au commencement de novembre fut célébrée dans la chapelle de la chancellerie. En 1622, la reconstruction de la grand'salle est assez avancée pour qu'on puisse y revenir à cette occasion :

« Du sabmedy 12e jour de novembre, Messieurs, assemblés en la grand chambre du plaidoyer en robes rouges et chapperons, sont allés en la grand salle du palais où a esté dite et célébrée la messe par l'evesque de Soissons. » Un an plus tard il y avait pourtant encore à faire des travaux complémentaires assez importants (novembre 1623) : « Messieurs, assemblés en la grand chambre du plaidoyer, sont allés en la chapelle de la chancellerie à cause que la grand salle estoit occupée des massons ; a esté en ladite chapelle la messe célébrée (2). » Un arrêt du conseil du 18 janvier 1624, nous apprend qu'à cette époque les travaux étaient conduits par « Henri Colin, maître des œuvres et bastimens du roi (3) ».

(1) Ce qui correspond actuellement à peu près aux rues Guénégaud et Mazarine, précisément dans le faubourg Saint-Germain où, comme nous l'avons vu, habitait S. de Brosse, les Du Cerceau, le duc de Bouillon et la grande majorité des protestants parisiens.

(2) M. Hoffbauer (*Paris à travers les âges*, 2e édition, *le Palais de justice*, p. 45) donne une vue de la grand'salle (fig. 32).

(3) Arch. nat., E 78 A, fol. 112, r°.

Palais de justice de Rennes.

En 1618, où il était appelé à travailler pour le Parlement de Paris, S. de Brosse fut chargé de fournir les plans à un autre grand corps à l'instar de la capitale, pour une construction presque aussi importante que celle du Luxembourg. Le Parlement de Bretagne était réduit, depuis sa création en 1553, à siéger « en maison empruntée », en dernier lieu dans une partie du couvent des Cordeliers. Les « nobles bougeois et habitants » de Rennes en éprouvaient un vif « regret et déplaisir » (1). A la demande de la Communauté de ville, Henri IV avait accordé le 3 juillet 1609 des lettres patentes autorisant la ville de Rennes à percevoir certains octrois « pour bastir un Palais royal et y établir le Parlement ». Neuf ans s'écoulèrent jusqu'au jour où l'établissement des plans fut confié à S. de Brosse (2).

Les documents relatifs à la construction du palais forment plusieurs liasses et registres aux archives départementales et à la bibliothèque de la ville de Rennes.

(1) Ce sont les termes de leur supplique au Parlement en 1618 que j'ai copiée aux archives municipales et reproduite ci-après, p. 260.

(2) La plupart des ouvrages d'histoire locale ne font que mentionner brièvement la part initiale de Brosse dans la construction du palais : ainsi le président Delaporte, *Recherches sur la Bretagne*, Rennes, 1823, t. II, p. 110 ; Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, nouvelle édition, Rennes, 1853, t. II, p. 555 ; H. Bourdonnay, *le Palais de justice de Rennes*, Rennes, Simon, 1902, p. 5. Cf. Banéat, *le Vieux Rennes*, dans les *Mémoires de la Société archéologique* d'Ille-et-Vilaine, t. XXXVI, Rennes, 1907, p. 39. Ce travail a été reproduit à part en 1910 dans une belle publication in-4°.

Dans une lettre adressée à M. Read en 1865 (papiers Ch. Read, Bibl. hist. du prot. fr. à Paris) M. Ramé annonçait la publication dans la *Gazette des Beaux-Arts* d'une étude sur *les architectes du Palais de Rennes* qui, sauf erreur, n'a pas paru.

L'ouvrage le plus récent et l'un des mieux documentés est celui de F. Saulnier (conseiller honoraire à la cour de Rennes), *Le Parlement de Bretagne* 1554-1790, J. Plihon et L. Hommay, Rennes, in-4°, 2 vol., 1909. La collection de feu M. de Palys, qui appartient à Mme de Palys, sa belle-fille (au château de Clayes, Ille-et-Vilaine), renferme plusieurs des vues anciennes du palais du Parlement reproduites dans cet intéressant ouvrage.

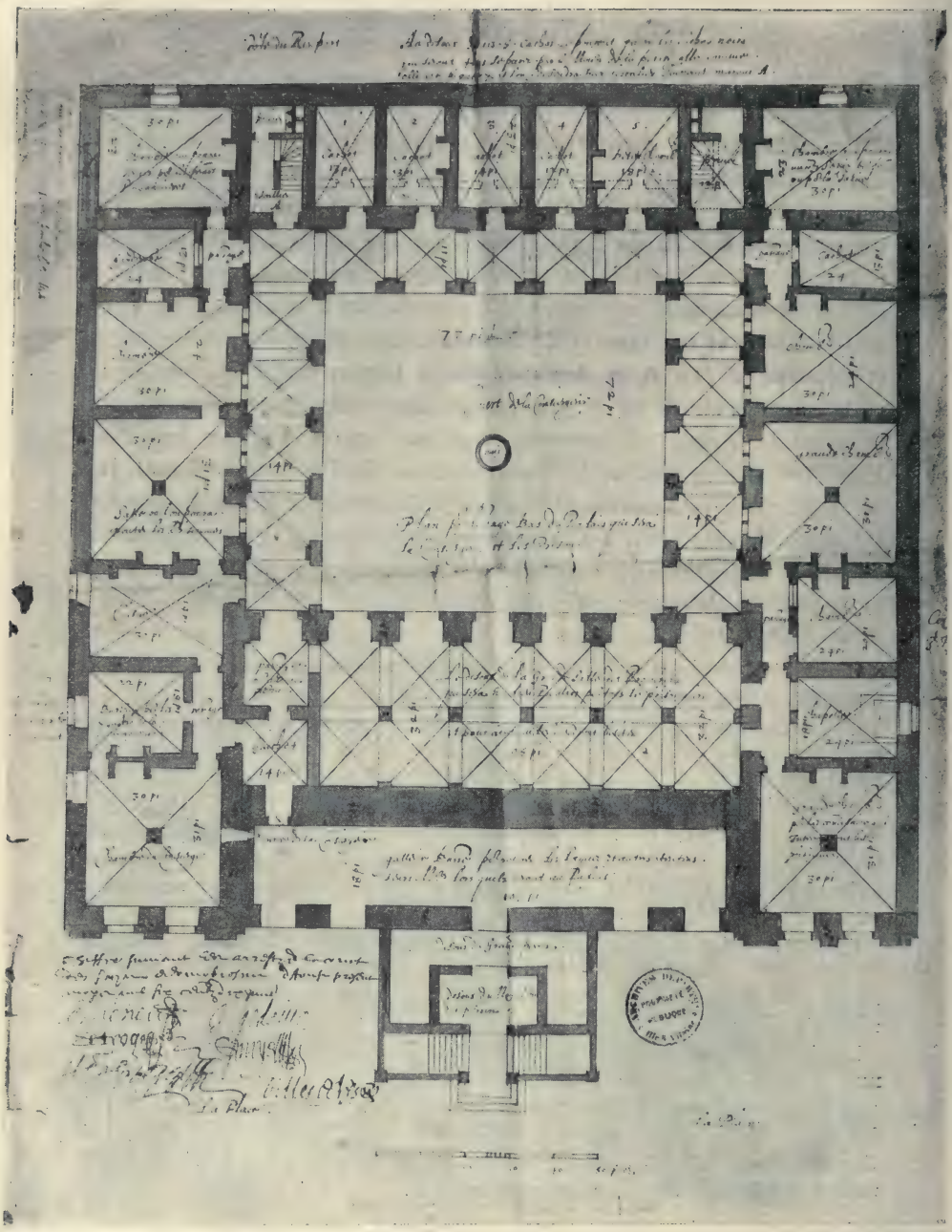

PALAIS DU PARLEMENT DE BRETAGNE. REZ DE CHAUSSÉE
Plan original par S. de Brosse (Archives départementales de Rennes)

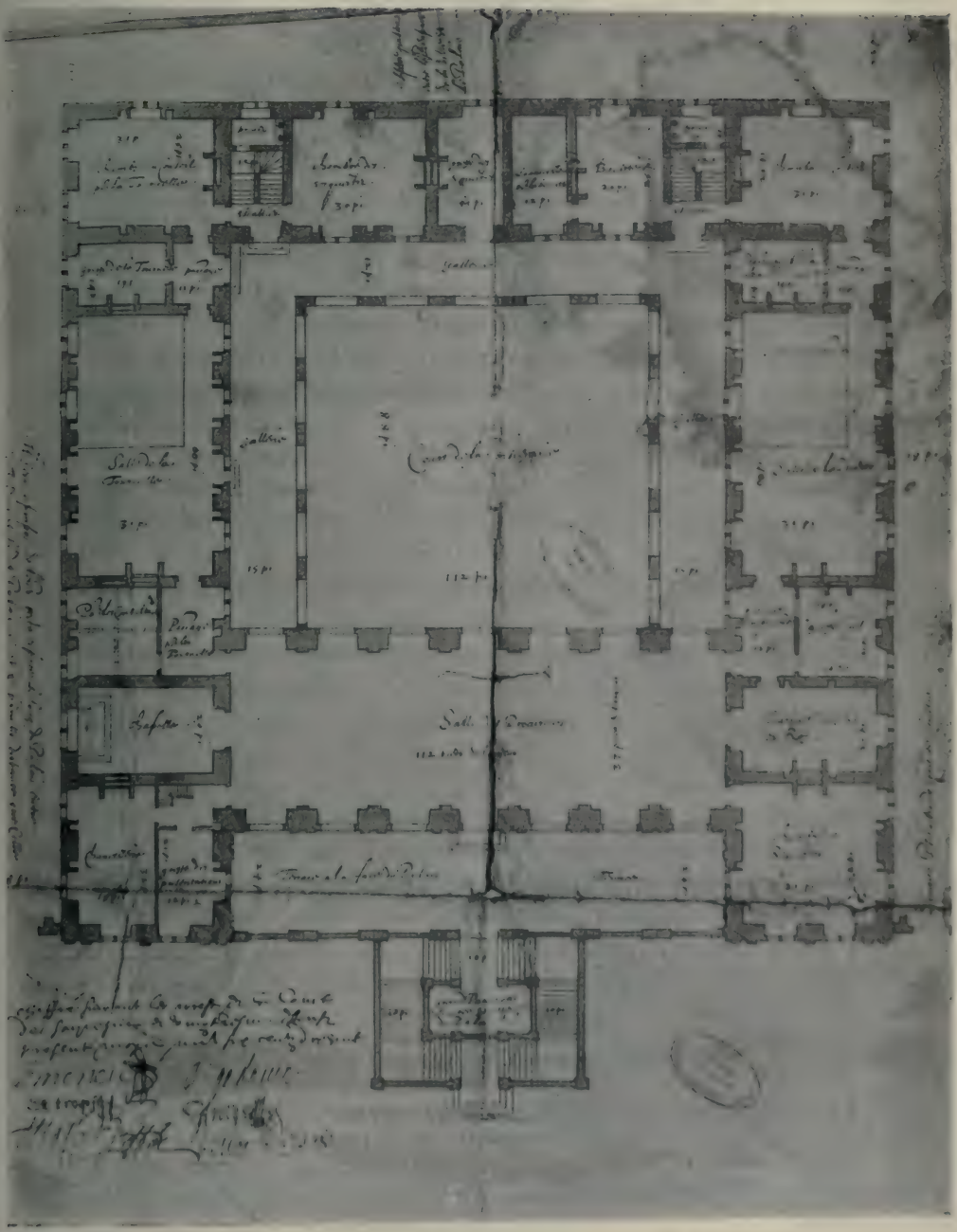

PALAIS DU PARLEMENT DE BRETAGNE, PREMIER ÉTAGE
Plan original par S. de Brosse (Archives départementales de Rennes)

Quoi qu'ils aient été utilisés plusieurs fois déjà, nous avons cependant pu trouver encore à glaner dans quelques pièces inédites un assez grand nombre de détails concernant notre architecte ; son nom y est orthographié de toutes les façons (Brosse, de Brosse, Debrosse, de Brosses), et son prénom n'y figure nulle part de 1618 à 1624. Nous n'avons pas trouvé trace, en 1618, d'une sorte de concours préliminaire entre divers architectes comme ce fut le cas pour le Luxembourg en 1614 et pour le Louvre en 1624. Des projets avaient pu être préparés par d'autres, depuis l'arrêt de janvier 1615 sur la construction prochaine, mais en 1618, il est dit formellement qu'« il a plu *au Roy* d'envoyer » aux bourgeois de Rennes, (c'est-à-dire peut-être simplement qu'il a plu à M. de Fourcy, au nom du roi, de mettre à la disposition des Rennais) « le sieur de Brosse, architecte de Sa Majesté, pour faire un plan et escarissement, lequel a esté représenté à la Cour (1). »

Il semble, d'après la note de ses frais d'auberge, que S. de Brosse arriva à Rennes le 8 août, qui était un mercredi. Le lendemain, jeudi 9, « la cour a commis et subrogé Messire Jullien Gedouin, président, et maistres Pierre de Trégoff, Salmon Amys, Pierre de la Forest et Gilles de Lys, conseillers, pour le faict de la direction et construction du pallais (2) » ; huit jours après, le jeudi 16, S. de Brosse est « mandé » devant les chambres assemblées, il est « ouï sur le différent du palais », — même en matière artistique le vocabulaire de la procédure vient de lui-même sous la plume du greffier — ; le plan est présenté et approuvé, la cour décide qu'il sera « chiffré par les commissaires » et déposé au greffe, et qu'il sera fait « description et devis » des bâtiments projetés. S. de Brosse s'entend ensuite avec les députés de la communauté de Rennes, un nouvel arrêt de la cour intervient le 20 août (3), et j'ai pu retrouver dans les archives du

(1) Supplique de 1618 (fin août).

(2) Registre secret, n° 131 (Archives départementales, B. 216, annexe du Palais de justice : Archives du Parlement) fol. 5 recto, à la date du « jeudy neufiesme d'aoust ».

(3) Nous n'en avons pas trouvé trace aux archives départementales (ni dans

Parlement, trois plans déposés par S. de Brosse comme conclusion de ces négociations (1). Le premier, sur plus grand papier, renferme aussi l'indication sommaire des propriétés voisines ; il est intitulé : « Plan à la face et devanture du Palais » ; le second : « Plan pour l'étage bas du Palais qui sera la conciergerie et les prisons » ; le troisième : « Plan de l'étage en galletas du Palais » (2) ; tous trois portent le visa des conseillers : « Chiffré suivant les arretz des seiziesme et vingtiesme jours d'aoust present moys mil six cents dix huict. » (Signé) : « Lemeneust, de Trogoff, de la Forest, J. Gedouin, Amys, Gilles de Lys » (et, sur le second seulement : « Laplace »).

Ils sont extrêmement clairs. L'écriture, fine et nette, est bien celle de S. de Brosse. Ce fut, à notre connaissance, la seule occasion où l'architecte qui avait passé son enfance dans le Valois et travaillé ensuite dans la Brie puis à Paris, sortit de l'Ile de France ; un érudit breton a retrouvé une note (assez élevée) de frais de séjour à l'hôtel, payée par le Parlement ; elle nous renseigne sur la date du voyage et le nombre des compagnons de S. de Brosse : c'était alors une grande affaire de se mettre en route pour faire un si long trajet ; le « gendre » dont il est question est l'avocat au Parlement de Paris : Pierre Le Blanc de Beaulieu, bien qualifié pour servir, en cas de besoin, d'intermédiaire entre son beau-père et Messeigneurs du Parlement à Rennes.

« Paié à Jean Saiget, hoste de l'hostellerie de la Harpe, la somme de deux cent soixante livres tournois pour la despanse tant dudit sieur de Brosse durant le temps de son séjour, que de son gendre, ung homme de chambre, son cocher, ung laquais et quatre che-

les registres, ni dans les liasses), ni à la Bibliothèque de la ville. Par contre, l'arrêt du 16 août existe dans l'un et l'autre dépôt. Nous le reproduisons parmi les Pièces justificatives, p. 260, d'après la pièce conservée aux archives départementales. La copie, à la Bibliothèque, est sur parchemin (Titres concernant le palais, n° 251).

(1) Leur dimension est de 0 m. 303 sur chaque côté du palais, 0 m. 365 depuis le côté postérieur jusqu'à l'escalier antérieur (Archives départementales, dépôt annexe au Palais de justice, liasse *Travaux et mobilier*).

(2) Nous en donnons des reproductions réduites pages 76 et 77.

vaux, ainsy qu'il est porté par la quittance dudit Saiget de lui signée en datte du vingt troisième jour dud. mois d'aoust aud. an mil six cens dix huit. » S. de Brosse, arrivé à Rennes le 8 août, y était resté deux semaines ; il ne prolongea pas davantage son séjour, mais peu après son départ, au nom de la communauté, satisfaite du plan proposé et impatiente de voir les travaux commencer, le syndic Gilles Martin adressa au Parlement une supplique ; il demandait l'autorisation de « mettre des ouvriers pour faire les fondements, apposer les termes et bornes au désir dudit plan », enfin, point essentiel à régler minutieusement d'avance à cette époque pointilleuse sur le protocole et les préséances, la communauté priait le Parlement de fixer « l'ordre et la forme », à observer pour la pose de la première pierre (1).

Cette cérémonie eut lieu avec grande solennité le 15 septembre (2). Le procès-verbal (3), énumère longuement les assistants notables. Or, il ne mentionne pas la présence de S. de Brosse. La première pierre « estant accommodée par Germain Gaultier, m^e^ sculpteur et architecte du roy, et les massons », la bénédiction fut faite par frère Jean Briart, gardien du couvent des Cordeliers. Un protestant n'aurait pu sans scrupule assister à cette cérémonie « papiste ». Les commissaires du roi et de la cour promettent aux bourgeois « de faire, parfaire et construire ledit bastiment sans retardemant ». Un des receveurs des deniers destinés à la construction, Merault, paie 60 livres de gratification « audict Gaultier architecte, et ausdits massons, en forme de rejouissance et de gratification ». Il n'est pas davantage question de S. de Brosse dans les pièces que nous avons pu consulter sur les années suivantes, jusqu'en 1624.

Les travaux avançaient, mais lentement, comme pour le Parlement

(1) Pièces justificatives, VII, p. 261.

(2) Il y eut quelque retard, car la médaille déposée à l'angle sud-est du monument portait au revers cette inscription : « LVD. XIII REGN. HAEC FOND. IAC. FVE. 10 SEPTEMB. ANNO 1618 » (cf. H. Bourdonnay, *Le palais de justice de Rennes*, p. 13).

(3) Bibliothèque de la Ville, n° 251, titres concernant le palais.

de Paris ; nous ne savons qui les dirigeait sur place (peut-être le susdit Gaultier), jusqu'au jour où en 1624 est nommé, « pour faire la conduite », un certain Pierre Corbineau, entrepreneur général, qui s'intitulait architecte suivant un usage rappelé mainte fois dans cette étude (1).

Son premier soin fut de dresser un état très détaillé des travaux déjà faits ou en cours d'exécution, et des travaux à faire, en se référant constamment aux « plans et élévations qui sont entre les mains dudit conducteur ». Pour le plan général comme pour les moindres détails, Corbineau devait se borner à tout faire exécuter « selon l'ordonnance qu'en a donné le sieur Brosse, arquitecte du Roy ». En août 1627 — un an après la mort de Brosse — on ouvrit, et on tint soigneusement à jour, un « registre pour servir au controlle des ouvriers et matériaulx du bastiment du pallais (2) ».

Combien un document de ce genre, remontant à l'époque même de Brosse, nous renseignerait utilement sur l'exécution des plans tracés par lui pour chacune de ses œuvres ! A Rennes malheureusement les choses traînèrent en longueur si bien que le plan primitif finit par ne pas être exécuté absolument tel quel.

En 1618, le roi avait prolongé de neuf ans le bail de certains droits dont les deux tiers devaient être affectés à la construction du palais (3). Mais en 1627 les travaux étaient loin d'être terminés ; une nouvelle

(1) M. Lesort, archiviste d'Ille-et-Vilaine, a bien voulu me signaler dans les Archives départementales (cote 447) un registre qui avait jadis appartenu aux archives de la ville de Rennes (il porte le timbre du classement fait dans ce dépôt en 1752). Mis en vente à Paris, il fut acheté par M. de la Grimaudière, conseiller général, qui l'offrit en 1904 aux archives départementales. Ce document n'a pas été connu de MM. Bourdonnay et Banéat. Sur la reliure en parchemin, on lit : « *Devis du bâtiment du pallais dressé par Corbineau, architecte, nommé en 1624 pour en faire la conduite.* 1624, art. C-18 ». Nous en donnerons ci-après quelques extraits.

(2) Archives municipales, titres concernant le Palais, 251.

(3) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (Archives du Parlement de Bretagne. Liasse « travaux, mobilier », pièce du 4 décembre 1618 :

« Pierre de Trogoff, sieur de Ponteven et Jan Guarnier, sieur de la Guerinière, conseillers du roy en sa cour de parlement et commissaires d'icelle sea-

période de neuf ans se passe, et en 1636 trois entrepreneurs nouveaux sont désignés : G. Mathurin, J. Duris (faut-il lire Du Ry ?), et P. Hardy (1). Il n'entre pas dans notre propos de raconter en détail les vicissitudes de ce monument : disons seulement que trente-six ans s'écoulèrent entre le jour où S. de Brosse fit accepter ses plans et celui où le Parlement entra en possession du palais (11 janvier 1655) (2). Aucune autre œuvre de S. de Brosse n'est restée si longtemps inachevée. Nous dirons ailleurs comment, si caractéristique qu'elle soit encore aujourd'hui du talent de l'auteur primitif, elle ne se présente plus cependant tout à fait sous son aspect original (3).

Château de Wideville.

Il nous faut dire ici quelques mots d'une question encore assez obscure. Comme M. P. de Nolhac l'a déjà remarqué (4), « le *château de Wideville,* construit pour Claude de Bullion en 1620 a un plan « singulièrement analogue à celui du premier château de Ver-

voir faisons que sur la remonstrance à nous faicte par Mre Gilles Martin, procureur sindiq des nobles bourgeois et habitans de ceste ville de Rennes que le dernier bail à ferme des debvoirs du soult et livre pour pot qui se lèvent en ceste ville par permission du Roy expirant au premier jour de janvier prochain, mesme le temps du dernier octroy dud. debvoir échéant (?), que s'estant pourveus vers sa Majesté elle leur en auroit accordé la continuation jusques à neuf années pour estre deux tiers des deniers qui en proviendront emploiez à la construction du bastiment du pallays et l'aultre tiers aux charges publicques de lad. ville, etc. »

(1) Registres secrets du Parlement, 1636, n° 166, f°s 9, 13, 15 ; 1638, f° 74.

(2) Marteville, *Histoire de Rennes,* II, p. 223.

(3) La ville avait modifié le plan primitif à diverses reprises par motif d'économie, et, mécontente, la Cour semble avoir, à partir de 1642, passé seule les marchés. Pour la construction et la décoration très somptueuse, la dépense, au XVIIe siècle, s'éleva à 2.350.000 livres (H. Bourdonnay, p. 15).

(4) *La Création de Versailles,* p. 205, note. Wideville est dans la commune de Crespières, près de la forêt de Marly.

sailles ». Plus nous examinons ce château de Wideville, son plan, les descriptions de ce qu'il était avant quelques remaniements postérieurs — peu considérables —, plus il nous semble qu'il n'est pas trop téméraire d'aller plus loin. Il est fort possible qu'il n'y ait pas seulement entre Versailles et Wideville l'analogie assez naturelle de deux œuvres contemporaines, mais la quasi-identité de deux œuvres dues au même auteur : Salomon de Brosse. Claude de Bullion, conseiller au Parlement, était, d'une part, fort bien vu de la régente et du jeune roi, et d'autre part, s'il n'était pas protestant lui-même, il avait un frère et deux sœurs fort attachés à l'Eglise réformée (1). Si Louis XIII est venu chasser à Wideville puis habiter le château à peine construit, et si, comme il semble bien, cet édifice lui a plu, il n'y a rien de surprenant à ce qu'il ait commandé un bâtiment du même genre au même architecte lorsqu'il voulut avoir à quatre lieues de Wideville, à Versailles, une résidence un peu moins sommaire que le rendez-vous de chasse qui avait suffi jusqu'alors.

La surveillance des travaux de Wideville vers 1618-1620 remplirait fort à propos une période de la vie de S. de Brosse qui n'est pas trop occupée d'après ce que nous en avons rappelé ci-dessus. M. le comte de Galard, propriétaire actuel du château, et dont le père a publié une intéressante monographie (2), a bien voulu en compléter les données en nous écrivant ce qui suit : « Nous avons vainement cherché dans nos archives le nom de l'architecte qui a construit Wideville. Nous ne trouvons que le mémoire des peintures exécutées par Simon Vouët et celui de Jacques Sarrazin au ciseau duquel sont dues les statues du château et du parc. Tout porterait à croire que Sarrazin, qui était fort bien vu de M. de Bullion, qui était à la fois sculpteur et architecte, aura été chargé de dresser les plans de Wideville et d'assurer la construction du château. Malgré tout, nous n'en possédons pas la

(1) *France protestante*, 2e éd., I, 280 ; III, 211 et 393 ; *Bulletin hist. prot. fr.*, 1872, p. 319 etc. ; 1853, p. 301-435, *passim* ; Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. III, p. 9.

(2) *Wideville, histoire et description*, Paris, Claye, 1874, in-4° (sans nom d'auteur).

preuve matérielle, et ce ne sont là que des présomptions et probabilités. »

Le champ reste donc ouvert à d'autres présomptions et à d'autres probabilités. Remarquant que Sarrazin, après dix-huit ans de séjour à Rome, n'est revenu à Paris que « vers 1628 » (1), nous sommes fort tentés de considérer Wideville comme une œuvre de S. de Brosse formant transition entre celle qu'il terminait pour la reine au Luxembourg et celle qu'il allait commencer pour le roi à Versailles, œuvres à chacune desquelles le château de Wideville ressemble fort dans telle de ses dispositions essentielles. On le verra par l'appendice que nous lui consacrons.

Une nouvelle confirmation de notre hypothèse se trouverait dans l'existence à Wideville, en face du château, d'un petit monument très semblable à la fontaine de Médicis proche du palais du Luxembourg, une « grotte » dont nous donnerons également la description (2).

Si nous connaissons à peu près la date où fut construit Wideville, sans pouvoir attribuer avec certitude ce château à S. de Brosse, nous ignorons, par contre, à quelle époque il exécuta telle œuvre moins considérable dont nous savons, de source sûre, qu'il fut l'auteur : ainsi une *grande porte* rue Pavée, derrière l'église des Grands Augustins (3).

(1) *Vie des fameux sculpteurs,* par M. D. [A. N. Dézallier d'Argenville], Paris, 1787, in-8°, p. 147. Cet auteur indique qu'alors « plusieurs grands seigneurs occupèrent son ciseau », mais il ne parle ni de M. de Bullion, ni de Wideville.

(2) M. de Galard, dans sa monographie (p. 34) dit, comme pour le château même, que Cl. de Bullion fut ici « aidé des conseils de Jacques Sarrazin », mais sans avoir plus de preuve que pour le château même, et la collaboration d'un sculpteur comme Sarrazin avec un architecte comme Brosse est d'ailleurs plus naturelle encore pour une œuvre de ce genre que pour le château proprement dit. J. Sarrazin est né à Noyon en 1592, c'est-à-dire qu'il était à peu près du même pays et un peu plus jeune que S. de Brosse.

(3) Brice, *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris,* édition (posthume) de 1752, II, p. 109. C'est en 1809 que le cou-

Il y aurait aussi bien des découvertes intéressantes sans doute à faire encore relativement aux ouvrages publiés en librairie par S. de Brosse ou avec sa collaboration, particulièrement à une époque — vers 1618 — où son activité comme architecte était encore très grande.

Nous connaissons seulement un livre et une estampe. Le livre n'est pas une œuvre originale, mais une nouvelle édition du traité classique d'un des maîtres de l'architecture française au siècle précédent, la « *Reigle générale d'architecture des cinq manières de colonnes et suivant les reigles et doctrine de Vitruve* », par Jean Bullant. L'édition « reveue et corrigée par Monsieur de Brosse architecte « du roy » parait en 1619. Elle est dédiée par N. Piloust (1), qui s'est assuré la collaboration de Brosse, à un ami de l'architecture, Monseigneur de Sceaux ; et cette dédicace renferme les seules appréciations contemporaines de l'artiste qui soient parvenues jusqu'à nous : « L'œuvre du feu sieur Bullant » est « à présent revue, corrigée, augmentée et mise en meilleur ordre par M. de Brosse. » C'est le libraire Sittart qui « a prié M. de Brosse, architecte du roy et l'un des plus beaux esprits de ceux qui se meslent à présent de l'architecture », de vouloir bien « prendre la peine de revoir et corriger le deffaut qui y pouvoit estre ». Nous donnerons en temps et lieu une description détaillée de ce beau volume (2).

Quant à l'estampe — gravée par Michel Lasne — certains auteurs ont été surpris de la trouver parmi les œuvres d'un protestant. C'est en effet une composition en l'honneur du pape Grégoire XV dont le court pontificat (1621-1623) fut marqué par la canonisation d'Ignace de Loyola, la fondation de la congrégation de la Propagande et au-

vent des Grands Augustins a fait place à un marché de volaille (P. Léon, *la Beauté de Paris, Revue de Paris* du 15 novembre 1909, p. 282). Sur le plan reproduit ci-dessus page 37 on voit la « *r. pavée* » entre le quai des Augustins et la rue Saint-André : c'est aujourd'hui la rue Séguier.

(1) Un nommé *Pillou* était imprimeur à Paris, dans le quartier où fut imprimé ce volume et vers la même époque, « à l'Escu de France près l'Eglise Sainct Estienne du Mont » ; c'est chez lui que parut, par exemple, en 1605 le *Torrent de feu* du P. Jacques Suarez.

(2) IIe partie, Introduction, § 3, p. 144.

tres mesures peu faites pour plaire aux réformés (1). On a supposé que cette estampe était destinée à décorer la dédicace d'une thèse (2), et aussi qu'elle faisait allusion à l'érection de l'évêché de Paris en archevêché (1622) ou à l'arbitrage du pape dans les affaires de la Valteline. Lorsque le dessin fut fait par S. de Brosse le pape était encore vivant : du moins ne semble-t-il pas y avoir d'allusion à sa mort (le 8 juillet 1623). C'est en tout cas l'une des dernières œuvres de S. de Brosse, et — si la planche fut gravée aussitôt — l'une des premières de M. Lasne (né en 1596).

Entre protestants et catholiques, surtout dans le domaine artistique ou littéraire, les rapports étaient, à cette époque, beaucoup meilleurs qu'on ne se le figure ordinairement, meilleurs peut-être qu'ils ne l'ont été à aucune autre époque avant la nôtre, et tout à fait indépendants des passions religieuses, très surexcitées pourtant. Ainsi l'œuvre de Michel Lasne renferme, dès 1620, le portrait de l'un des pasteurs de l'Eglise de Paris, le véhément controversiste Pierre du Moulin (3). D'autre part, j'ai retrouvé à la Bibliothèque nationale une suite de gravures représentant les arcs de triomphe dressés à Paris pour le retour de Louis XIII après la prise de la ville protestante de la Rochelle (1628), et ces gravures sont aussi faites d'après les dessins d'un autre protestant : Abraham *Bosse* dont certains ouvrages ont été, à cause de la ressemblance des noms, attribués parfois à notre *Brosse*.

§ 5. — *Les dernières années. — Le second temple de Charenton. Le château de Versailles, etc.*

Précisément en l'année 1623 vers laquelle il dessinait une composition en l'honneur du pape, Salomon de Brosse était chargé par ses coreligionnaires de l'Eglise réformée de Paris de reconstruire leur

(1) Ci-après, p. 153.

(2) *France protestante*, 2e éd., t. III, col. 207.

(3) Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II, p. 500 ; le *Bull. hist. prot.*, 1906, p. 378, a reproduit ce portrait.

temple à Charenton, et cette coïncidence expliquerait d'une manière très plausible la mauvaise volonté évidente de la reine mère, de son procureur général, etc., à l'égard de S. de Brosse dans les contestations au sujet du Luxembourg que nous avons rapportées plus haut ; la reine, docile aux instructions de son confesseur, ne pouvait être favorable à l'architecte chargé de relever le principal monument où l'hé-

SECOND TEMPLE DE CHARENTON. COUPE EN LARGEUR
(Réduction d'une gravure de Marot d'après un dessin de Brosse)

résie pouvait se maintenir aux portes de la capitale, et d'où même elle pouvait se propager dans toute la France.

Comme nous l'avons dit ci-dessus le premier temple construit en 1606 à Charenton était vraisemblablement déjà l'œuvre de S. de Brosse. Il fut brûlé, pendant une émeute suscitée par des fanatiques, le 27 septembre 1621 : « La fureur de ce peuple ne cessa que quand

elle ne trouva plus de matière (1). » Il fallait donc tout reconstruire de fond en comble, mais pendant un an entier les réformés n'obtinrent pas l'autorisation nécessaire. Elle fut accordée seulement à la fin des troubles, après le traité du roi avec le duc de Rohan (19 octobre 1622) (2) ; le 10 janvier 1623, revenant à Paris, Louis XIII s'arrête à Charenton (3) ; à la fin de février les députés généraux des protestants lui demandent « qu'il contribuât quelque chose pour rebâtir le temple de Charenton (4). » Cela ne fut pas accordé, et les réformés furent « renvoyés à leur propre soin et diligence pour le rétablissement du temple » (4 mars 1623) ; mais le roi ne s'opposa pas à ce que son architecte S. de Brosse fût chargé de ce rétablissement ; et c'est précisément à ce

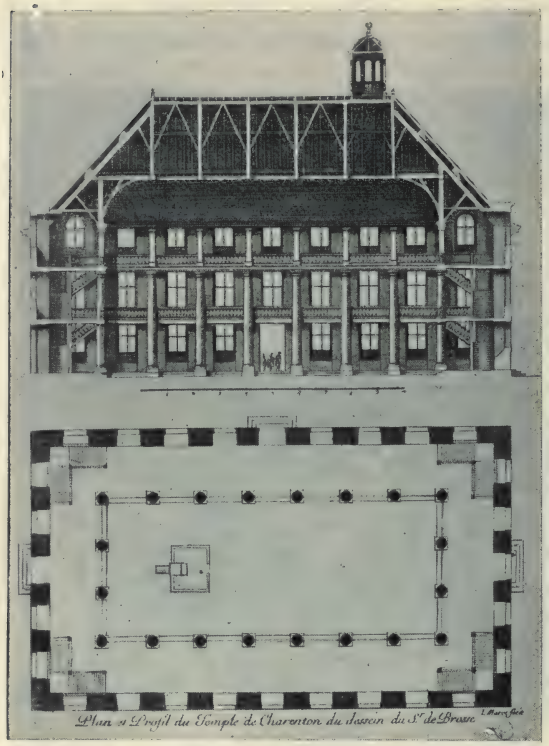

SECOND TEMPLE DE CHARENTON
Coupe en longueur et plan
Réduction d'une gravure de Marot d'après un dessin de Brosse

(1) E. Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes*, Delft, 1693, t. I, 2e partie, p. 382. Cf. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. V (1895), p. 338. Plus loin (p. 434), le nouveau temple ne figure pas sur la liste des œuvres de S. de Brosse.
(2) Douen, *la Révocation à Paris*, I, 165.
(3) Héroard, *Journal*, II, 287.
(4) E. Benoit, *op. cit.*, I, 2e partie, p. 417.

moment que la reine mère le décharge — en suscitant les difficultés que nous avons vues — des travaux du Luxembourg. C'est le 13 juin que les commissaires du Parlement examinent le différend du procureur général de la reine et de S. de Brosse (1). Or celui-ci était à ce moment sur le point de conclure les arrangements préparatoires avec l'Eglise de Paris et les entrepreneurs au sujet du futur temple : le 16 juin il paraphe un plan, de concert avec M. de Marbault, représentant du Consistoire, et MM. Hureau et Noretz, entrepreneurs (2). Le 23 juin a lieu la pose de la première pierre (3). Un synode national se tint (probablement dans la maison consistoriale restaurée) du 1er septembre au 1er octobre 1623 (4), et, pendant la session, les travaux du temple étaient activement poussés (5) ; ils furent terminés dès 1624 (6).

(1) Voir pièces justificatives, VIII, p. 261.

(2) Photogravure communiquée par M. de Geymüller. Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français. Papiers Read, dossier « Charenton ». Cf. *Bulletin* de la Soc. d'hist. du prot., 1893, p. 611.

M. Read (*Bull. hist. prot.*, 1856) a retracé l'histoire de l'incendie d'après des documents auxquels d'autres peuvent être ajoutés maintenant.

(3) Elle resta enfouie dans le sol après la destruction de ce nouveau temple en 1685 et on la retrouva en 1701 en creusant les fondations de la chapelle de Notre Dame du Val d'Osne ; elle portait cette inscription : « Par la grâce de Dieu et la bonne volonté du roy Louis XIII, ce temple a été basti pour la deuxième fois le 23 juin 1623. Louez l'Eternel » (Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, cité par Migne, *Encyclopérie théologique*, XXII, p. 827).

(4) Aymon, *Histoire des Synodes*, t. II, p. 236.

(5) Le 30 septembre, le Synode remercie la « vénérable compagnie des pasteurs » de Genève de lui avoir envoyé des consolations, et dit : « Elles nous ont faict mesler nos pleurs avec les cris d'esjouissance *en ce redressement du temple de Dieu*, etc. » (Gaberel, *Histoire de l'Eglise de Genève*, t. II, p. 126, pièces justificatives).

(6) « Le roi accorde aux huguenots le rétablissement du temple de Charenton qu'ils font rebastir à neuf *au commencement de janvier* (*sic*) 1624 » (Fontette, *Recueil historique*, légende d'une estampe citée dans le *Bulletin* de la Soc. hist. du prot., 1856, p. 168).

et le bâtiment s'éleva « dans une grande court, plus grand et plus beau que le premier (1). » Or, c'est précisément pendant ces mêmes mois de 1623 et 1624 que S. de Brosse était en butte à toutes sortes de tracasseries à propos de la liquidation des comptes du Luxembourg. (C'est en 1624 aussi (2) que Corbineau prend la « conduite » des travaux de Rennes.)

Mais bientôt après, Brosse est appelé à travailler de nouveau pour le roi lui-même.

Château de Versailles.

On a longtemps considéré le temple de Charenton comme la dernière construction faite par S. de Brosse avant sa mort ; des découvertes récentes permettent de lui en attribuer encore une, et non des moindres ; au moment où il cessa de s'occuper du palais du Luxembourg, dans l'hiver même de 1624 nous trouvons S. de Brosse commençant les travaux du premier *château de Versailles* (3). Dès 1853, dans une monographie consacrée à une autre œuvre de Brosse, le château de Coulommiers, M. Dauvergne disait : « Jacques de Brosse est l'auteur du vieux Versailles (4) » ; mais c'est au XXe siècle seulement que l'érudit conservateur du palais de Versailles, M. de Nolhac, a définitivement « revendiqué pour S. de Brosse l'honneur d'en avoir été le premier architecte, et cette démonstration a été jugée probante puisque les manuels d'art en enregistrent les résultats (5). »

(1) D. H. I., advocat en parlement, supplément des *Antiquitez de Paris,* in-4°, Paris, 1639, p. 93.

(2) Voir ci-dessus, même chapitre, § 4, p. 81.

(3) *Le Journal* de Héroard présente malheureusement une lacune qui va du 14 mars 1623 au 28 février 1624.

(4) Dauvergne, *Bull. monumental* publié à Caen par M. de Caumont, tirage à part, Paris, Derache, 1853, p. 9.

(5) Lettre de M. de Nolhac à l'auteur de la présente étude en 1906. Cf. *L'architecture du Versailles de Louis XIII,* dans la revue *Versailles illustré,* t. III (1899), p. 133.

Voyons d'abord comment peut être établie la date approximative de la construction :

« Les destinées de Versailles moderne commencent seulement avec Louis XIII... Au commencement de 1624 le roi prend fantaisie d'avoir à Versailles un rendez-vous de chasse commode. Son architecte s'étant mis à la besogne le roi vient dès le mois de mars voir les travaux... Le journal du médecin Héroard, en novembre 1626, nous y montre la cour pour la première fois, laissant ainsi penser que la maison est bien finie (1). » Il me semble même que les notes quotidiennes de Héroard invitent à faire remonter plutôt à 1623 les premiers travaux ; dès le 9 mars 1624, le roi va « *voir son bâtiment* (2) » et ce jour-là il a « envoyé quérir son lit à Paris » (3) ; (il est vrai que ce pouvait être pour le mettre dans un logement provisoire), mais le 30 juin le roi « estant à son château de Versailles », figure comme parrain du fils du concierge dudit château (4) ; le 9 août « il s'amuse à voir toutes les sortes d'ameublements que le sieur de Blainville avoit fait acheter, jusqu'à la batterie de cuisine (5) », et cette fois il s'agit bien d'un emménagement définitif.

Il y a certes une grande différence entre le magnifique palais édifié en onze ans pour la reine mère au Luxembourg et le petit château « rendez-vous de chasse » est pourtant une expression un peu trop faible peut-être), élevé en quelques mois pour son fils à Versailles, mais dans l'un comme dans l'autre cas les contemporains et les modernes reconnaissent qu'il ne fut fait par l'architecte aucune dépense exagérée.

Devant l'assemblée des notables de 1627, le maréchal de Bassom-

(1) De Nolhac, *La création de Versailles*, chap. Ier : Versailles sous Louis XIII, p. 17 et suivantes.

(2) Les mots soulignés ne se trouvent pas dans l'édition citée ci-dessus, mais dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, 4027, fol. 173 recto.

(3) *Journal* de Héroard, édition Soulié et Barthélemy, t. II, p. 291 et 307.

(4) Registres de la paroisse Saint-Julien de Versailles, cité par M. Coûard, *l'Intérieur et le mobilier du château*, etc., Versailles, 1906.

(5) *Journal* de Héroard, t. II, p. 297.

pierre remarque que l'inclination de son maître « n'est point portée à bâtir et que les finances de la France ne sont pas épuisées par de somptueux édifices, si ce n'est que l'on lui veuille reprocher le chétif château de Versailles, de la construction duquel un simple gentilhomme ne voudrait pas prendre vanité (1) ».

Quant à l'auteur des plans et de la construction, M. de Nolhac, étudiant de près la *création de Versailles,* n'a pas, d'abord, hésité à désigner S. de Brosse : « Le nom de Jacques Lemercier a été suggéré par sa notoriété postérieure et par le glorieux souvenir de ses travaux du Louvre (2)... Notre charmant édifice est visiblement l'œuvre d'un maître *plus fidèle aux habitudes nationales et plus voisin de la Renaissance française.....* Il n'y a qu'un nom qui puisse être prononcé à propos de l'œuvre anonyme de la maison royale de 1624 : c'est celui de l'architecte général des bâtiments du roi qui avait seul qualité pour donner les plans ou tout au moins les approuver et les faire siens. Or,

(1) Bassompierre, *Mémoires,* édition de la Soc. d'hist. de France, t. III, p. 286.

(2) M. Lemonnier (*l'Art français,* p. 247) admettait encore en 1893 cette attribution ; il disait (p. 250) : « ce qu'on voit fait le plus grand honneur *à Le Mercier* » ; il ajoute d'ailleurs : « et dénote dans son talent plus de variétés qu'on ne le supposait ». Nous avons remarqué que la variété était précisément une des qualités caractéristiques de S. de Brosse. M. Lemonnier félicite l'architecte d'avoir « employé l'antique dans quelques ornements, non dans la construction, et dédaigné, grâce au ciel, les portiques corinthiens et la coupole ». (S. de Brosse a beaucoup moins employé la coupole que la plupart des contemporains et des successeurs). « Tout cela était simple et riche à la fois, régulier sans monotonie, souple malgré la correction de l'ordonnance ». On ne saurait mieux caractériser le talent de... S. de Brosse, le pseudo-Le Mercier.

En 1910 encore M. L. Décout attribue le premier château à Lemercier (*L'histoire de l'art apprise par des promenades,* etc., p. 271).

La ville de Versailles avait depuis longtemps donné à une rue voisine du palais le nom de *Jacques Le Mercier* et avait jusqu'en 1908 omis de réserver aussi, comme on l'a fait à Paris, le nom de S. de Brosse à une voie proche de son œuvre. Cette omission a été réparée grâce à l'initiative de M. Coüard appuyée par M. de Nolhac, et le nom de S. de Brosse est désormais porté par une petite voie qui s'appelait auparavant *rue du Chesnay* au sud-ouest du boulevard Saint-Antoine.

ce titre est porté de 1614 à 1626 par un architecte illustre... que l'érudition contemporaine a remis justement en honneur : S. de Brosse... L'évocation d'un tel maître n'a rien qui ne satisfasse l'esprit au point de vue de l'esthétique..... »

« Les autres architectes portés sur l'état de 1624, ajoute M. de Nolhac, sont Paul de Brosse, Jean Androuet du Cerceau — l'un fils, l'autre cousin de S. de Brosse —, Jacques Le Mercier et Pierre Le Muet. Si l'on devait choisir parmi eux un artiste dont les œuvres connues se rattachent bien à l'art dont est sorti Versailles, on pourrait penser à Jean du Cerceau ». Voilà, confirmée par le meilleur juge qui

CHATEAU DE VERSAILLES. FAÇADE OCCIDENTALE
d'après I. Silvestre (1)

soit, une nouvelle preuve de la parenté étroite qui unissait au point de vue du talent comme au point de vue du sang, S. de Brosse et les du Cerceau.

En dernier lieu, il faut le reconnaitre, M. de Nolhac est devenu moins affirmatif. Il se borne maintenant à admettre encore que S. de Brosse « a dû donner au moins son avis sur les plans de Versailles », mais tient à signaler particulièrement, sur la liste des architectes qui

(1) La librairie centrale des Beaux-Arts (E. Lévy, 13, rue Lafayette) éditeur du *Château de Versailles*, par G. Brière, nous a, ainsi que l'auteur, très aimablement autorisé à utiliser ce cliché. Comparer avec la gravure d'A. Bosse, ci-après p. 196.

ont pu y travailler, Pierre Le Muet ; enfin, tenant compte avec juste raison de découvertes récentes, il ajoute : « il faut attribuer la construction à Philbert Le Roy, que d'autres documents désignent comme architecte ingénieur de Sa Majesté et qui venait de se proposer pour terminer les travaux du Louvre » (1).

L'« inventeur » de ce Le Roy (comme M. Read avait été celui de Brosse) a été M. Batiffol qui, d'emblée, a voulu revendiquer pour lui tout ce qui concerne la « création » du premier château de Versailles (2).

Il importe d'examiner avec quelque détail chacun de ses arguments.

« Architecte général » du roi à cette époque, disait-on [*on*, c'est M. de Nolhac], Salomon de Brosse avait évidemment fourni les plans de Versailles, tout au moins les avait inspirés, revus ou mis au point chez ses subalternes. » [La thèse n'avait pas été présentée tout à fait sous cette forme]. « Cette hypothèse a contre elle nombre d'objections. »

Ce « nombre », d'ailleurs, se réduit à trois.

« Le service des bâtiments n'était pas organisé en 1624 comme il le sera plus tard : sous les ordres d'un architecte dirigeant. Nous ne savons même pas,

(1) *Histoire du château de Versailles*, Paris, 1911, t. 1er, p. 31.

(2) *L'Origine du château de Versailles*, article paru dans la *Revue de Paris* du 15 avril 1909, p. 841, et reproduit dans le volume intitulé : *Le roi Louis XIII à vingt ans*, Paris, Calmann-Lévy, 1910, appendice, p. 636. La citation ci-après se trouve p. 659.

Dans un ouvrage paru en 1910 (librairie Bernard, à Versailles) *le Château de Versailles, l'histoire et l'art*, M. E. Cazes a admis, sans examiner le moins du monde sa valeur, l'hypothèse de M. Batiffol (p. 7). Il reproduit (p. 57) le tableau de Patel (1667), (p. 4) une gravure et (appendice 1) un plan d'I. Silvestre, mais (app. 4) sur un « plan historique du château par Questel » qui est signalé comme « rectifié » une des rectifications consiste à inscrire sans le moindre point d'interrogation, dans la cour de marbre : « Le Roy, 1624 ».

M. G. Brière (*le Château de Versailles*, in-fol., 1909, introd., p. 111) admet, d'après M. Batiffol et sans plus nommer S. de Brosse, que « les travaux auraient été dirigés par un sieur Le Roy, *probablement entrepreneur plutôt qu'architecte* ».

ajoutait M. Batiffol dans la première édition de son étude (1), où a été pris le titre d'. « architecte général » que nous n'avons rencontré dans aucun document : »

M. Batiffol le rencontrera par exemple dans les textes de 1615 et 1617 que nous avons reproduits (2).

« Assimilés à de simples « gens de métier », une demi-douzaine d'architectes sont attachés à la cour..... on se sert d'eux comme on se sert des autres gens de métier, horlogers, cordonniers, joailliers, peintres, sans s'interdire de faire appel à des ouvriers du dehors, si besoin est. »

Il semble justement que *besoin n'est pas* de faire appel à des gens du dehors quand on a sous la main un cordonnier... pardon : un architecte — et ce n'est pourtant pas tout à fait sur le même rang — tel que S. de Brosse.

« Ces gens de métier peuvent aller travailler pour d'autres que le roi : ainsi, lorsqu'il a été question en 1618 de rebâtir la salle du Palais de justice incendiée, le Parlement, laissé libre de choisir lui-même son architecte, a désigné S de Brosse. »

Le roi évidemment n'était pas moins libre de choisir ; pour le Parlement on ne pouvait choisir l'architecte du Parlement,... parce qu'il n'y en avait pas : mais, pour un château du roi, il était assez naturel de s'adresser à l'architecte du roi.

« Il y a, continue M. Batiffol, si peu de règlements d'organisation encore sous ce rapport que lorsqu'en avril 1624 le surintendant des bâtiments M. de Fourcy s'est occupé d'entreprendre « la continuation du château du Louvre » d'après les plans de Pierre Lescot, il a « fait faire un devis, plan et profil desdits ouvrages pour être exécutés ainsi que ceux déjà faits, et mieux, si faire se pouvait » et il a appelé en adjudication quatre architectes du roi « pour, sur icelui devis, mettre le dernier prix pour lequel ils viendraient entreprendre lesdits ouvrages. Des quatre appelés : Clément Métézeau, Paul de

(1) *Revue de Paris, loc.cit.* Dans *Louis XIII à vingt ans*, on lit, en note 3 p. 659, des affirmations déjà moins catégoriques : « L'expression *d'architecte général des bastimens du roi* nous semble fort sujette à caution. Il est possible qu'on la trouve appliquée à de Brosse dans un acte privé du 27 juillet 1617 (*Bulletin Soc. hist. Paris*, 1883, p. 86), etc. ».

(2) Ci-dessus, même chapitre, § 1, p. 49, et ci-après.

Brosse, Androuet du Cerceau et Jacques Lemercier, c'est au dernier que le travail a été adjugé... Un « architecte général » quelconque n'a rien eu à voir dans la construction, cependant la plus importante du règne, celle du palais du roi à Paris. Et de fait personne ne s'est avisé de dire que S. de Brosse ait été pour quoi que ce soit dans la continuation du Louvre en 1624. »

S. de Brosse était alors âgé et désireux sans doute de se reposer après la construction du temple de Charenton et du château de Versailles ; il a très bien pu ne pas vouloir prendre part à un concours où figurent d'ailleurs, sur quatre concurrents, son fils et son cousin ; et qui a fait ce « devis, plan et profil » qui avait bien son importance ? Ce ne sont pas les concurrents susnommés ; il n'est pas dit sans doute que ce soit S. de Brosse, mais il n'est pas dit non plus qu'il n'en ait pas été l'auteur... N'était-ce pas précisément ce même M. de Fourcy qui avait appelé S. de Brosse à édifier le portail de Saint-Gervais ?

La première passe d'armes contre l' « architecte général » — auquel on conteste d'ailleurs ces fonctions — nous paraît donc laisser l'adversaire en assez bonne posture. Ce qui suit a trait à une prétendue « disgrâce » : nous avons indiqué ce qu'il en fallait penser à propos du Luxembourg.

Mais cette « révocation » n'aurait pas été la seule :

« La direction des travaux du Palais de justice de Paris fut retirée [à S. de Brosse] et un procès fut engagé qui dura toute cette année. »

« Ce n'était pas dans de pareilles circonstances que Louis XIII aurait pu lui confier un travail important. »

Nous avons vu ci-dessus (1) que les travaux commencés depuis six ans, étaient alors à peu près terminés, et pouvaient fort bien avoir été, ici comme ailleurs, « conduits » par un autre entrepreneur sans que l'architecte fût en disgrâce.

Et notre auteur termine ce paragraphe comme le précédent :

« Effectivement lorsqu'en avril 1624 on convoquera les architectes du roi pour participer à l'adjudication des travaux du Louvre, S. de Brosse ne sera pas admis à l'adjudication. Il n'a donc pas pu bâtir Versailles. »

(1) Page 74.

Ce *donc* amène là une conclusion qui ne sort pas très logiquement de prémisses d'ailleurs toutes contestables. Et vraiment on s'étonne de voir accumuler *sans aucune preuve* des accusations aussi graves sous une forme aussi sommaire ; les documents que nous avons cités plus haut ne présentent nullement S. de Brosse comme cessant de travailler parce qu'il est « en disgrâce », mais parce que le travail est presque entièrement fini ; ce qui reste est laissé, en plein accord avec Brosse, aux soins d'un autre entrepreneur. Nous avons examiné de près les pièces relatives au Luxembourg sans rien y trouver qui justifie le « soupçon de malversations ». Quant à celui d' « indélicatesse », il serait permis de l'avoir plutôt contre d'autres personnes que S. de Brosse : la reine et son entourage, en effet, paraissent avoir mis bien longtemps à payer ce qu'ils devaient. Et évidemment s'ils avaient des torts à l'égard de leur créancier, ils devaient lui être peu favorables ; ces dispositions sont assez naturelles aux débiteurs de tous les temps et de tous les rangs. Il est tout aussi exact de dire que les travaux du Palais de justice furent « retirés » et un procès engagé..... On voit ce qui reste de ce second argument et de l'affirmation reproduite à propos du Louvre : pour « ne pas être admis », il faudrait avant tout que S. de Brosse eût concouru à l'adjudication ; ce qui n'est nullement établi. Et si même — comme on est aussi bien en droit de le supposer — il a établi les grandes lignes du concours, il ne pouvait guère y participer lui-même.

Reste le troisième et dernier argument : « Une raison d'art aurait dû l'écarter : le Versailles de Louis XIII n'est pas de son style ». Or, pour nous, au contraire, plus nous étudions d'après les gravures anciennes et les vestiges qui subsistent encore, le Versailles de Louis XIII, plus il nous apparait comme un spécimen manifeste du style de S. de Brosse. « S. de Brosse est un artiste laborieux », dit avec raison M. Batiffol, mais il ajoute avec moins de justesse : « recherchant des effets », et continue, ce qui est de nouveau exact :

« Ne se contentant pas de banalité, tâchant d'aboutir à un résultat qui, d'ailleurs, est de facture lourde. Cette manière n'est pas celle de la construction de Versailles. »

L'épithète *lourd* ne nous est jamais venue sous la plume pour caractériser le talent de S. de Brosse, non plus que le mot *banal* pour dépeindre Versailles. Au contraire, dans l'aspect de Versailles, comme dans les œuvres qui sont certainement dues à S. de Brosse, les traits communs qui nous charment c'est l'harmonie des proportions, la majesté de l'ensemble combiné avec l'élégance des détails.

Pourquoi, il est vrai, prendre la peine de démontrer en trois points que S. de Brosse ne pouvait pas être l'architecte de Versailles, quand on assure ensuite qu' « il était inutile d'émettre des hypothèses : le nom de l'architecte de Versailles, nous l'avons, il figure en toutes lettres dans les comptes des bâtiments du château. »

« Lorsque à cette époque on entreprenait une construction, l'architecte avait la haute main et la responsabilité des travaux. Il traitait lui-même avec les entrepreneurs, passait les marchés, recevait les mémoires et les comptes, c'est à lui qu'on donnait l'argent, et il réglait directement, délivrant quittance des sommes dépensées en justifiant de leur emploi. La correspondance de M. Florent d'Argouges, trésorier général de Marie de Médicis, avec Richelieu, surintendant de la maison de la reine, nous fait assister, pour le Luxembourg, au fonctionnement de ce système, en ce qui concerne S. de Brosse. »

Nous avons cité en effet une lettre de Richelieu à d'Argouges en 1621 pour des versements hebdomadaires à faire à de Brosse. Mais — M. Batiffol lui-même l'a fait remarquer, à la page précédente, — il y avait alors « si peu de règlements d'organisation » que ce qui se faisait ici une année pouvait fort bien ne pas se faire ailleurs une autre année.

Ainsi, à Rennes, ce n'est pas S. de Brosse qui a surveillé les travaux, au moins à partir de 1624, mais Pierre Corbineau (1), et cependant on n'a pas encore imaginé de contester que S. de Brosse ait donné les plans parce que les travaux, entrepris loin de lui et continués longtemps après sa mort, n'ont pas été payés par lui.

A Versailles de même, ne se trouvant pas sur les lieux, S. de Brosse n'a pas reçu et transmis l'argent. Un autre l'a fait, et de là M. Battifol tire des conséquences graves :

« Il existe un personnage qui a été responsable des travaux, qui a passé

(1) Ci-dessus, page 81.

les marchés avec les ouvriers, qui a reçu les comptes et mémoires de ceux-ci, auquel on a remis l'argent nécessaire afin de payer les entrepreneurs, et dont nous avons plus de vingt-cinq quittances de sommes à lui délivrées pour solder les travaux de construction du château : c'est un architecte peu connu nommé Le Roy : « Compte fait avec le sieur Le Roy pour les ouvrages de Versailles » ; « Marchés faits par le sieur Le Roy pour les bâtiments de Versailles » ; « quittances du sieur Le Roy, montant à la somme de 213.600 livres, toutes lesquelles dites sommes, mentionnées ès dites quittances, ont été payées audit sieur Le Roy pour ouvrages faits au château de Versailles par divers particuliers (1) », etc.

A une certaine époque, Le Roy reçoit et transmet de l'argent à « divers particuliers », donc, il s'ensuit qu'il a été à une époque antérieure auteur des plans de Versailles..... Raisonnement dont la rigueur dialectique nous paraît, nous l'avouons, insuffisante.

Par un procédé analogue M. Palustre avait voulu découvrir l'architecte de très importantes parties du palais de Fontainebleau en Pierre Chambiges d'après un texte unique où il est qualifié *maistre maçon* et par lequel il reçoit pour ouvrages de maçonnerie 70.174 livres 8 sols 2 deniers (30 avril 1540). Les historiens ultérieurs — en dernier lieu M. F. Herbet (2) — n'ont pas admis cette hypothèse.

Pour Fontainebleau encore, M. H. Stein (3) remarque que « dans les ordonnances royales relatives à la construction du château on voit que les édifices devront être faits « ainsi qu'il a devisé et donné à entendre à son valet de chambre ordinaire, Florimond de Champeverne » ; faudrait-il en déduire que ce Florimond était un architecte ? *Nullement* ; c'était un simple contrôleur, ordonnançant les dépenses et enregistrant les marchés ». Il n'y a aucune raison pour ne pas penser, de même, qu'un siècle plus tard des sommes ont été payées d'après des devis antérieurs par des hommes *qui n'étaient pas les architectes auteurs des devis.*

(1) Arch. nat., O¹ 3871, p. 353 à 371.

(2) *Les Architectes du château de Fontainebleau sous François 1er*, dans la revue *Brie et Gâtinais* (1909, p. 22).

(3) *La famille de l'architecte G. le Breton. Annales de la Soc. hist. du Gâtinais*, 1909, p. 170.

Ainsi à Versailles, pour divers contrats concernant la construction du château, acquisition de terrains, etc., M. Batiffol lui-même (1) nous fait remarquer que la personne chargée de l'opération fut à partir de 1626 un homme de confiance du roi, Michel Lucas, et avant cette date, c'est-à-dire jusque vers la mort de S. de Brosse, un des quatre secrétaires du cabinet : Charles de Loménie. Or, c'était le frère de François de Loménie, lui-même neveu, gendre et héritier de Martial de Loménie, un protestant qui avait été seigneur de Versailles jusqu'à la Saint-Barthélemy. Quoi d'étonnant à ce que les Loménie eussent conservé quelques rapports avec les membres de l'Eglise réformée, dont S. de Brosse faisait partie ?

Quant à Le Roy « on sait peu de chose », convient M. Batiffol. « Il aurait été chargé avec Marin de la Vallée de reviser le plan de l'église Saint-Sulpice dressé par Gamard ; il bâtit rue du Mail à Paris une maison dont le graveur Marot nous a laissé une vue ».

Or, il a été fait en 1909 à la Société des sciences morales, etc., de Seine-et-Oise, une communication dont les procès-verbaux ne rendent malheureusement pas compte. Mais l'auteur, M. Fromageot, a bien voulu nous en répéter quelques conclusions. D'après les comptes des bâtiments du roi qu'il a longuement étudiés, il ne trouvait pas qu'on pût tirer des faits cités par M. Batiffol au sujet de Le Roy la conclusion qu'il en tirait, de tels paiements, dans les usages du temps, étant faits à des *entrepreneurs* plutôt qu'à des architectes. En outre M. Fromageot a publié (2) une *Histoire de la Rue de Buci* au cours de laquelle il cite plusieurs fois un *Marcel Le Roy, maître maçon,* habitant la maison du Grand Cornet (aujourd'hui rue de Buci, 38), dont sa femme Marguerite Le Maître était propriétaire pendant le premier quart du XVIIe siècle. Il voisinait avec Gamard, mais M. Fromageot n'a trouvé (3) aucune trace de « revision » de plans de Gamard par

(1) *Louis XIII à vingt ans,* p. 663.

(2) Pour la *Société historique du VIe arrondissement.*

(3) Notamment dans l'*Histoire de Saint-Sulpice, par M. Hamel,* 2e édition, 1909.

Le Roy (1). Quant à Marin de la Vallée, c'est l'*entrepreneur* qui est chargé de terminer les travaux du Luxembourg lorsque S. de Brosse n'a plus à les diriger. Pourquoi Le Roy, d'une catégorie équivalente à celle de Marin de la Vallée, de Monard, de Corbineau, n'aurait-il pas ainsi assuré l'exécution des plans de S. de Brosse à Versailles (2) ? Ne nous apprend-on pas qu'il venait (sans succès d'ailleurs) de se proposer pour une œuvre analogue, l'achèvement des travaux du Louvre (3) ?

M. Batiffol a raison de dire qu'aucun règlement ne forçait le roi *à choisir* S. de Brosse pour construire son château de Versailles, il faut reconnaître d'autre part qu'aucune circonstance contemporaine ne forçait le roi *à exclure* S. de Brosse.

Il y a enfin un argument suffisant à lui seul pour ne pas substituer Le Roy à S. de Brosse comme architecte de Versailles. D'après M. Batiffol même, « ce fut une opération longue et difficultueuse que la liquidation des dépenses de la construction du château (4).

(1) Christophe Gamard, « maître maçon », dépose en 1616 à l'occasion de la querelle de P. de Brosse et d'un aubergiste, dont nous avons parlé ailleurs. Ainsi que « Jean Gamard, tailleur de pierres, demeurant à l'image Saint-Martin, âgé de vingt-six ans », il parait avoir travaillé alors sous les ordres de S. de Brosse. A diverses reprises « un nommé Gamard » apparait dans les diverses scènes de cette affaire (Cf. *Bulletin* de la Soc. de l'hist. de Paris, 1909, p. 186, 189 etc.).

(2) Les *Comptes des bâtiments du roi* publiés par M. Guiffrey pour une période postérieure, mentionnent parmi les personnes qui travaillent à Versailles un grand nombre de Le Roy en 1664 et les années suivantes.

(3) De Nolhac, *Histoire du château de Versailles*, t. Ier, p. 31, d'après les documents trouvés par M. Batiffol.

(4) Page 865. Ne voulant ou ne pouvant imputer ces sommes au compte des « bâtiments », le roi les fit verser par le « commis au maniement des deniers des menus plaisirs ». M. Batiffol estime qu'« en additionnant toutes les sommes versées pour les bâtiments, en y comprenant les jardins, sans le prix d'achat des terres, on arrive à un total de dépenses pour la construction de 238.040 livres 32 sols 6 deniers, *peut-être quelque 1.100.000 francs de nos jours* » (*Revue de Paris* 1909, p. 865 ; ces derniers mots manquent dans *Louis XIII à vingt ans*, p. 669).

Elle ne put guère commencer qu'en 1631 ; on mettra quatre ou cinq ans avant de la terminer..... ». Or il y a une raison fort simple pour expliquer que S. de Brosse ne figure pas sur ces comptes de 1631 à 1636..... : c'est qu'il était mort en 1626.

Nous avons donc le regret de ne pouvoir admetre la conclusion de M. Batiffol, et tant que des preuves documentaires incontestables n'auront pas imposé aux historiens le nom d'un autre architecte, nous croyons pouvoir maintenir, comme le fait encore (avec moins d'assurance) M. de Nolhac, l'hypothèse de S. de Brosse comme la plus satisfaisante.

Autres châteaux royaux.

Il reste à rappeler le peu que nous savons de la participation de S. de Brosse à une dernière catégorie de travaux. Comme « architecte général » il était chargé de surveiller l'entretien des diverses « maisons et bâtiments » du roi et de la reine mère. Ce n'est pas seulement à Paris qu'il y avait des réparations et des agrandissements à faire, et voici, sur les bords de la Loire, une nouvelle preuve de l'estime en laquelle Marie de Médicis et Louis XIII tenaient l'auteur du palais du Luxembourg. Lorsque — avant d'avoir occupé ce palais — la reine mère est exilée à Blois en 1617, elle demande qu'on ajoute un pavillon à la partie du château qu'elle habite, et c'est à S. de Brosse que les plans sont demandés. Ce pavillon « regardait du côté de Saint-Nicolas et des Lices » ; il renfermait un cabinet et une garde-robe et coûta 4.600 livres (1).

(1) Cette partie occidentale du château a été démolie par Gaston d'Orléans pour y faire élever, par Mansart, un autre pavillon. Tous les détails ci-dessus se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, Cinq cents Colbert 92, fol. 161 v°, 189 v°, 257 v°, et aux Archives nationales, E 60 b, fol. 218 recto, arrêt du conseil du 29 décembre 1618. On les trouve utilisés dans *Le roi Louis XIII à vingt ans*, p. 321 ; M. Batiffol qui, dans le même livre, a si fort maltraité S. de Brosse, a rendu d'autre part un service à la mémoire de notre architecte en signalant ce travail jusqu'alors oublié.

que les plans sont demandés.

Sur l' « état » en tête duquel est placé S. de Brosse depuis 1618 au moins, figurent « le Louvre, les Thuilleries, Saint-Germain-en-Laye, Vincennes et autres lieux » ; nous venons de ranger Blois (avec Rennes, en quelque mesure) parmi les « autres lieux » ; quant à Vincennes S. de Brosse « n'a fait que des travaux de minime importance au château (1) ».

En ce qui concerne le Louvre nous ne connaissons pas plus de détails ; mais, par une récente étude fortement documentée, de M. Batiffol (2), nous savons à partir de quelle époque il est hors de doute que S. de Brosse ne s'occupa pas des agrandissements projetés. Le 5 janvier 1624, Louis XIII ordonne de lui représenter les « plans et desseins pour la construction de nostre dit chasteau..... arrêtés après bonne et mûre délibération, du règne du roi Henri II », et M. Batiffol a retrouvé (3) le plan sur velin du « grand dessein » remontant à P. Lescot, paraphé en 1624 par le surintendant maintes fois rencontré au cours de notre étude : M. de Fourcy. Ce plan avait été en 1578 entre les mains de Baptiste du Cerceau, *oncle de S. de Brosse* (4).

Le 22 avril un arrêt du Conseil d'état (5) énumère quatre architectes et douze maitres maçons (6), invités à « mettre le dernier prix pour

(1) C'est ce qu'a bien voulu m'écrire en 1910 M. le comte de Fossa qui venait de publier une importante monographie intitulée : *Le château historique de Vincennes à travers les âges*, 2 vol. in-4°. Il ne mentionne pas S. de Brosse, en raison de cette collaboration tout à fait secondaire.

(2) *Le Louvre et les plans de Lescot*, *Gazette des Beaux-Arts*, avril 1910, p. 273 et suivantes.

(3) Archives nat., cabinet des Estampes, collection Destailleur.

(4) Voy. lettre de Henri III en date du 25 sept. 1578, publiée par M. de Laborde, *Comptes des bâtiments du roi*, Paris, 1877, in-8, t. Ier p. XXXVIII.

(5) Arch. nat., E 78 c, fol. 77, r°.

(6) Parmi lesquels nous retrouvons les noms de Christophe Gamard, Jean Gobelin et Charles Dury, les uns et les autres collaborateurs de S. de Brosse en diverses occasions.

lequel ils voudraient entreprendre lesdits ouvrages ». Le 24 avril ils viennent au Louvre « moins dire sur le dernier rabaissant, auquel il sera fait adjudication », et c'est Jacques Le Mercier qui a la préférence. M. Batiffol remarque que parmi les quatre architectes concurrents, sur six que citait Berty (1), ne figurent ni Le Muet ni de Brosse. Quant à Le Muet « nous ignorons, dit-il, pourquoi il a été écarté ». Quant à de Brosse il me semble qu'il n'y a aucune raison de s'exprimer autrement. Il n'était nullement forcé de se mettre sur les rangs, et dès lors n'avait pas à être « écarté ». M. Batiffol n'est pas de cet avis. « S. de Brosse », dit-il, revenant à l'argumentation que nous avons vue à propos de Versailles, « était en disgrâce à ce moment, en raison d'indélicatesses dont on l'accusait, dans la construction du Luxembourg. Toute cette année 1624 sera pour lui occupée par des procès ». Nous avons longuement essayé de réfuter cette manière de présenter les faits.

PORTE DE LA CONFÉRENCE
D'après une ancienne gravure

Il nous faut observer encore que si S. de Brosse ne prit pas part à l'agrandissement du Louvre, nous avons trouvé la preuve qu'il a eu une part, et même peut-être une double part, dans des travaux connexes : les portes de la nouvelle enceinte, reportée vers l'ouest précisément à la même époque où le Louvre était prolongé de ce côté. En

(1) *Topographie hist.*, t. II, p. 219.

PORTE SAINT-HONORÉ
Réduction d'un dessin de S. de Brosse
(Collection de M. le baron de Bethmann)

1624 le prévôt des marchands va se plaindre à Saint-Germain qu'on démolisse le vieux mur d'enceinte : « Ce dessein ne peut être exécuté que d'ung fort long temps (1). » Et le fils de S. de Brosse, Paul, eut l'entreprise de travaux de ce genre quelques années plus tard (en 1624 il avait concouru sans succès pour les travaux à faire au Louvre). Or nous dirons plus loin (2) comment nous avons été amené, en examinant les dessins de Brosse, à lui attribuer un édifice dont on ignorait l'auteur : *la porte Saint-Honoré,* achevée peut-être postérieurement à sa mort (3), mais d'après ses plans et élévations, ainsi, semble-t-il, que la porte de la Conférence, toute voisine et semblable. S'il ne participait pas à la « continuation » du Louvre, il resta donc chargé jusqu'à la fin de sa vie de travaux essentiels à l'embellissement de la capitale.

M. de Nolhac a remarqué avec raison que l'état de 1625 est le dernier sur lequel figure (toujours en tête) parmi les architectes du roi S. de Brosse, et aussitôt après vient A. Métézeau (4).

Ainsi que plusieurs architectes de ce temps, S. de Brosse est parfois qualifié *ingénieur.* Comme tel, sa principale œuvre fut l'aqueduc destiné à amener au Luxembourg les eaux de Rungis. S'il eut à surveiller d'autres travaux relevant de ce que nous appelons aujourd'hui l'art de l'ingénieur, nous n'en savons rien.

§ 6. — *Mort de S. de Brosse. — Son enterrement.*

Quelques semaines après l'achèvement du château de Versailles, S. de Brosse mourut. Nous n'avons que peu de détails sur sa mort, et cependant nous connaissons trois formes de son acte d'inhumation, qui fut pour M. Read, le point le départ de toutes ses recherches. Ces trois mentions figuraient dans les registres des baptêmes, mariages

(1) Archives nationales, 4. 1801, fol. 341 recto ; cf. BERTY, *Topogr. hist.,* t. II, p. 96.

(2) Ci-dessous, IIe partie, Introduction, § 2, p. 141.

(3) En 1635, d'après la légende mise au XVIIIe siècle, dans le recueil intitulé : *les Délices de Paris,* sous une estampe du XVIIe.

(4) *La Création de Versailles,* p. 207.

et sépultures du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris, détruits avec tant d'autres documents précieux dans l'incendie des archives de l'Hôtel de Ville en 1871 :

« Salomon de Brosse, ingénieur et architecte des bastiments du Roy, natif de Verneuil, enterré à Saint-Père le 9e décembre mil six cent vingt six. »

« Du 9e jour du mois de décembre 1626 a esté enterré Salomon de Brosse, architecte de la reine mère, au cimetière Saint-Germain. »

« Salomon de Brosse, nati (*sic*) de Verneuil, ingénieur [et en surcharge], architecte des bastimens du roy, a esté enterré le maircredi 9e jour de désembre mil VI c 26 assisté de deux archers du guet (1). »

Nous avons eu occasion de le rappeler à propos d'un autre service funèbre : au XVIIe siècle, d'après l'édit de Nantes et les règlements de la police parisienne, les protestants, quelle que fût leur notoriété, devaient être enterrés sans aucune cérémonie extérieure dans l'un des cimetières qui leur étaient accordés dans les faubourgs de la capitale ; il était interdit aux parents et amis de former aucun cortège à cette occasion, et cette règle était plus rigoureusement observée en 1626 qu'une dizaine d'années plus tôt, où nous avons vu quelques amis accompagner le cercueil d'A. du Cerceau ; d'autre part la discipline réformée n'était pas favorable, à cette époque, à la célébration d'un service funèbre par les pasteurs ; c'est donc en présence des seuls archers du guet que le corps de l'architecte du temple de Charenton, fut conduit à sa dernière demeure le mercredi 9 décembre 1626, soit de très bonne heure le matin, soit au contraire à la nuit tombante, toujours suivant les règlements du temps. Le cimetière mentionné est celui qui se trouvait au faubourg Saint-Germain en face la chapelle Saint-Père, il cessa d'être utilisé après la révocation de l'édit de Nantes (1685) et disparut au XVIIIe siècle, mais son emplacement (2) est

(1) Registre d'octobre 1624 à août 1627 ; — registre de 1626 à 1641 ; — pièce originale ; *Bull. hist. prot.*, 1855 p. 633, n. 2 ; 1863, p. 280 ; *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tirage à part, page 16.

(2) *Bull. hist. prot.*, 1906, p. 252. Voir ci-dessus plan page 37 et note 4 de la page 38.

facile à reconnaître aujourd'hui encore : c'est la grande cour de l'immeuble qui porte le n° 30, rue des Saints-Pères, auprès de l'Ecole des ponts et chaussées. Là reposent Conrart, le fondateur de l'Académie française, Isaac Lemaistre (père de Lemaistre de Sacy), Saumaise, plusieurs des Gobelin, et bien d'autres protestants qui, au XVIIe siècle, comme Salomon de Brosse, ne furent pas seulement de fidèles membres de l'Eglise réformée de Paris, mais prirent place, avec honneur, dans l'histoire des arts, des sciences et des lettres françaises.

Le cercueil de S. de Brosse n'avait pas eu un long chemin à faire pour être porté jusqu'au cimetière, car il demeurait alors dans ce quartier, probablement même dans cette rue.

CHAPITRE III

État de fortune de Salomon de Brosse. Ses enfants

§ 1. — *Maisons à Paris. — Maisons et terres à Verneuil.*

Nous aimerions, pour terminer cette étude biographique, pouvoir donner des détails circonstanciés sur la vie privée, la famille, la fortune de S. de Brosse depuis son arrivée à Paris jusqu'à la fin de son existence. Il nous a été possible seulement de glaner un certain nombre de renseignements épars, parmi lesquels nous réunirons d'abord ce qui a trait à ses habitations, à ses propriétés, à ses ressources diverses.

Dans une « épître » de 1619, N. Piloust vante la « courtoisie » de son collaborateur : c'est le seul trait du caractère de S. de Brosse sur lequel nous ayons une indication (1).

Quant aux maisons qu'il a habitées à Paris, S. de Brosse nous apprend, dans une quittance de 1613, qu'il demeurait alors *rue des Vieilz Augustins* (2). Plus tard, peut-être dès l'année suivante, et au

(1) Ci-après, p. 146 : édition de la *Règle générale d'architecture*.

(2) Les du Cerceau demeuraient rue des petits Augustins (auj. Bonaparte, ci-dessus p. 28) et au premier abord c'est près d'eux que S. de Brosse a dû s'établir. Il y a eu sur la rive droite une rue des vieux Augustins allant de la rue Montmartre à la rue Coquillière (aujourd'hui rue d'Argout et rue Hérold) tout près de l'hôtel de Soissons. Mais les Augustins s'étaient établis ensuite sur la rive gauche et c'est entre le quai et la rue Saint-André-des-Arts qu'on a cherché l'emplacement du logis de S. de Brosse du côté de la rue des grands Augustins

moins pendant la construction du Luxembourg, il occupa un logement dans les dépendances du palais ; (notons à titre de curiosité que plus d'un demi-siècle après sa mort, sa petite-fille, de passage à Paris, était encore logée « à l'hôtel d'Orléans », c'est-à-dire au Luxembourg (1). En 1616 et 1617 d'autres documents disent simplement — ce qui concorde d'ailleurs — que S. de Brosse demeurait « rue de Vaulgirard près de Saint-Supplice (2). »

Mais en 1616 Paul de Brosse déclare habiter « en la maison de son père qui est en l'hostel de Lucenbour (3). » La plainte qu'il dépose alors, et la procédure qui s'ensuit, nous font assister à quelques scènes assez pittoresques, prises sur le vif. Rue de Tournon se trouvait une auberge « où pendait l'enseigne de la ville de Francquefort ». Beaucoup d'ouvriers travaillant près de là au Luxembourg allaient y prendre leurs repas et leur logement. Or, l'hôtelier était en fort mauvais termes avec Paul de Brosse. Le 25 janvier 1616 ils se rencontrèrent dans une petite rue voisine et eurent une dispute puis une lutte comme il y en avait si souvent alors ; devant le bailli et son procureur chacun donna une version différente, Paul de Brosse prétendant avoir été « poussé rudement » par Delaunay et « plusieurs com-

actuel. Du temps de Gomboust elle s'appelait « rue des Augustins » tout court. Nous avons vu (page 83) que Brosse avait élevé un portail rue Pavée.

« J'avais cru, disait M. Read — à propos de cette quittance de 1613 publiée par M. Guiffrey, — j'avais cru jusqu'ici qu'il habitait rue des Grands Augustins. Nous nous sommes souvent arrêté avec M. Ad. Berty devant le n° 3 et surtout le n° 7 de cette rue, nous demandant si l'une de ces maisons n'avait pas été la demeure de S. de Brosse avant qu'il allât prendre possession de son logis d'architecte au palais du Luxembourg » (*Bulletin de la soc. des antiquaires,* t. IX, p. 149).

(1) Abjuration à Saint-Sulpice de Gédéon de Petau et Anne de Brosse sa femme, 1677 (*France prot.*, t. III, 2e édition, p. 199).

(2) Archives du Musée Condé à Chantilly ; Clermont en Beauvoisis, carton 126, pièce V 2) acte du 20 juin 1616. Archives de l'Oise, H. 624-5, 27 juillet 1617, cf. *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris,* 1883, p. 88.

(3) Cf. *Paul de Brosse, architecte, fils de Salomon de Brosse,* documents de 1616 publiés par M. J. Guiffrey dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris,* 1909, p. 184 et suivantes.

plices », qui « luy auroient donné un coup de halebarde et ung coup d'espée dont il est grandement blessé et offensé » ; Delaunay, au contraire, assurant que « Paul Brosse et ses alliez et complices, estans au nombre de deux cens et plus, seroyent venus en son logis avec armes offensives pour le tuer ». Un « maistre barbier chirurgien » du quartier se borne prudemment à certifier qu'il a « pansé et médicamenté une petite plaie à la main et plusieurs meurtrissures au bras » de Paul de Brosse..... Deux mois après, celui-ci se trouvant « au bastiment de l'hostel de Luxembourg », l'aubergiste vient y réclamer « quelques deniers » qui lui sont dus par les ouvriers, « le jour ordinaire que se faict le payement des sepmaines ». Paul de Brosse s'écrie qu'il faut l' « épousseter », et le malmène quelque peu. Sur ces entrefaites survient notre Salomon de Brosse, que nous voyons là surveillant le travail sur les chantiers proches de sa maison et cherchant à apaiser la querelle : « Le père dudit Brosse les auroit fait cesser, s'estant informé de leur différend, tant dud. jour que du passé, lui auroit promis qu'au retour d'un nommé Gamard qu'il avoit envoyé audit Change il le rendroit comptent et luy feroit rendre toutes les choses qu'il disoit lui avoir été mal prises. » (Delaunay se plaignait qu'on eût fait du dégât dans son auberge). C'est tout ce que nous savons de l'intervention de S. de Brosse. Delaunay « voyant par luy que ce n'estoit parolles que de leur faict et non d'exécution » fit mettre Paul de Brosse en prison au Petit Châtelet... Sur quoi « les parents et cousins dudit Brosse, avecq les sergens assistés de sept ou huict cens hommes luy auroient faict un grand scandale..... » Nous ne savons comment finit cette petite histoire de batteries et d'attroupements qui mit en rumeur la rue de Tournon il y a trois cents ans. Retenons-en seulement cette image de l' « architecte » et « entrepreneur » (S. de Brosse est ainsi qualifié), entouré de « parents et cousins » nombreux au milieu d'ouvriers beaucoup plus nombreux encore, et ayant sans doute plus d'une fois à intervenir dans de menus incidents de ce genre pendant la construction du palais près duquel il habitait.

Plus loin dans le faubourg Saint-Germain S. de Brosse possédait rue des Saints-Pères deux terrains, dont l'un avec une maison ; après

sa mort tous deux furent successivement vendus au filleul de S. de Brosse, autre architecte originaire de Verneuil, Salomon de la Fonds.

D'abord le 20 mai 1632, Paul de Brosse, architecte, ses frères et sœurs, « et Jean de Rucquidort, écuyer porte-manteau ordinaire du roi (1), au nom et comme curateur de damoiselle Judith de Brosse » ont, ainsi que « feue dame Florence Metivié » vendu « à Salomon de la Fondz, m^e^ maçon bourgeois de Paris », pour 4700 livres « une place dans laquelle y a *une petite maison* bâtie qui étoit de la succession desdits sieur de Brosse et sa femme, sise à Saint-Germain des Prés lès Paris, *rue Saint-Père* (2), *ayant issue par derrière sur la rue du Plessis* (3). »

En outre S. de Brosse et sa femme possédaient dans leur « domaine commun » « *une grande place et fonds de terre sis à Saint-* « *Germain des Prés rue Saint-Père proche l'hôpital de la Cha-* « *rité* (4). » Pour 9000 livres Judith de Brosse — depuis 1632 mariée à Jean de Sorbière et devenue veuve — la vendit le 12 février 1639 à S. de la Fonds (5).

La plupart des biens immobiliers de S. de Brosse étaient situés hors Paris, dans son pays natal. En 1613, s'intitule « sieur des fiefs de *Royaumont* et de *Colombier* sis à Verneuil sur Oise », dans un ensaisinement où il fait acte de suzerain relativement à des terres situées à *Heumont* et *Maubuisson*. Or, Royaumont est à quelque distance, sur la rive droite de l'Oise (6), à une lieue à l'ouest de Verneuil ;

(1) Parent de Marguerite de Ruquidort, femme de Baptiste du Cerceau et tante de S. de Brosse.

(2) Cette rue ne figure pas sur le plan de Gomboust, une vingtaine d'années plus tard. Serait-ce la petite rue qui joignait la rue des Deux Anges à la rue du Colombier (aujourd'hui Jacob) ? Ce terrain aurait alors occupé l'emplacement actuel de la cour d'entrée de l'hôpital de la Charité.

(3) Papiers Ch. Read, acte du 17 mars 1634, conservé dans l'étude de Me Simon.

(4) *Ibidem.*

(5) Une vue de ce quartier à cette époque se trouve dans le recueil de Marot (*l'Hôpital de la Charité*) et est reproduite dans la *Topographie hist.* de Berty, t. III, p. 219.

(6) Hameau de la commune de Nogent-sur-Oise (naguère Nogent-les-Vierges).

Maubuisson et Heumont sont sur l'autre rive, dans le hameau dit *la rue des Bois,* au nord de Verneuil, à la lisière de la forêt. Le Colombier est à Montlaville, au sud de Verneuil (1), et plus loin encore dans cette direction, nous verrons S. de Brosse devenir possesseur de divers fiefs. De Heumont au Plessis-Pommeraye, comme de Royaumont à l'Argillière, il y a environ six kilomètres à vol d'oiseau. S. de Brosse avait donc des intérêts sur des terres situées dans un rayon assez étendu, tout autour de son village natal (2).

Ses principales acquisition immobilières sont postérieures à ses travaux pour l'hôtel du duc de Bouillon, qui, sans doute, furent bien payés (3), et à sa nomination d'architecte général. Les principales datent des années 1615 et 1617. S. de Brosse commença par agrandir l'héritage de Jean Brosse — propriétaire, nous l'avons vu — depuis 1568.

Là, à Montlaville, entre le rû Macard et la principale rue, sur la pente du côteau exposée au nord-est, se trouvait à côté du bien de Jean Brosse une autre terre roturière, celle de Rieul Tirlet (4), puis le petit fief de Saint-Quentin. Salomon de Brosse les acquit avant 1615, car à la date du 15 février de cette année-là la marquise de Verneuil déclare entre autres « un fief appartenant à noble homme Salomon de Brosse, architecte du Roy, appelé le fief de Saint-Quentin, con-

(1) Il y a aussi dans le voisinage de l'Oise, vers la « voierie Saraterie » et les Noues, un autre lieu dit le Colombier.

(2) Nous publions (pièces justificatives X-XI, p. 267-268) trois documents inédits que M. le marquis de Luppé a bien voulu rechercher pour nous, et nous communiquer (Archives du château de Beaurepaire, fonds Lameth). On remarquera dans la première que l'acquisition faite par Charles de Lameth, seigneur de Beaurepaire, date de 1610 et que l'ensaisinement par S. de Brosse est seulement de 1613 ; les témoins sont deux beaux-frères de S. de Brosse : Israël Loiseleur alors « sergent traversier en la forêt de Halatte » dont Verneuil, Maubuisson et Heumont longent la lisière occidentale, et Antoine Métivier. La lettre S de la signature de Brosse porte bien le petit trait transversal caractéristique que nous avons reproduit ci-dessus page 17.

(3) Voir ci-dessus p. 46.

(4) Archives de Chantilly, terrier de Verneuil, f. 167 v°, voir ci-après page 251 (22 juillet 1578).

sistant en maison, cour et jardin, etc., au lieu dit Montlaville, tenant d'une part audit de Brosse, à cause de l'acquisition qu'il a faite, d'aultre à la rue qui mène au rû (1). » S. de Brosse a fait hommage à la marquise suivant les us et coutumes du baillage de Senlis.

Les constructions, les unes faites, les autres remaniées par S. de Brosse sur ces divers terrains contigus sont sommairement décrites, après sa mort, dans un aveu fait par le fils de la marquise de Verneuil, Henri de Bourbon, évêque de Metz. Cette pièce, déposée aux archives de Chantilly (2), énumère entre autres redevances dues au seigneur de Verneuil par les héritiers de S. de Brosse : « Le premier jour de mai un mai vert planté devant la porte du château avec deux flacons de vin, l'un blanc et l'autre clairet », « au jour de Noël deux chapons » et « au jour Saint-Remy vingt deux sols parisis ».

L'« hôtel seigneurial » consistait en « grand et petitte porte, court, ung grand corps de logis construit en thuille et un pavillon couvert d'ardouaize, cave, cuisine, rang d'estable et rang d'escurie, pigeonnier, poullier », bref toutes les annexes d'une belle ferme ; d'autre part sont les jardins et un clos « dans lequel y a un vivier à poissons ».

La même pièce mentionne 20 arpents de terre et 3 arpents de pré. Le tout appartenait au gendre de S. de Brosse, François de Hotman, écuyer, sieur de la Tour, à la date de cet aveu (1642), moitié en fief, moitié en roture (3), et la plus proche voisine était la sœur de S. de Brosse, Madeleine, veuve de Israël Loiselcur.

(1) Aveu cité par M. Read (*Fr, prot.*, 2e éd., t. III, col. 200, avec cette trop brève indication : « Archives nationales » ; cf. notes de M. Flammermont dans les papiers de M. Read pour lequel il avait compulsé les archives de Chantilly).

(2) Voir appendice, p. 256.

(3) D'après une pièce du même dossier que l'aveu de 1642, aux Archives de Chantilly (carton 114, n° 16, GG), au conseil du 26 mai 1710 il est mandé « que le sr Lalouette a acquis la ferme et terre de Saint-Quentin sise à Verneuil moyennant 7500 livres dont partie montant à 2240 l. est en fief et 5260 l. en roture », et voici un nouvel état des lieux, quelques années plus tard (vente du 28 février 1714, à P. Dauvergne : Etude Hordé et de Saint-Leu, notaires à Senlis ; Me Delaunay à Senlis possède beaucoup d'actes signés de ces deux notaires) : « Une maison sise à Verneuil-sur-Oise lieu dit Mont-la-Ville appelée

L'aspect des lieux n'a guère changé depuis deux siècles (1). Lorsqu'on arrive de Verneuil à la petite place de Montlaville d'où un chemin descend vers le rû Macard, toujours paisible et assez poisson-

le fief de Saint-Quentin consistant en un corps d'hostel appliqué à deux salles basses, cabinet, vestibule, escalier, cuisine, chambre, grenier au-dessus, escurie, deux granges, estables, colombier, puits, court et jardin devant ledit corps d'hostel, un clos et un verger dans lequel passe le ru Macar, où il y a un vivier, au-dessus duquel est un clos fermé de murs, planté en ormes, lesdits bastimens couverts de tuilles et ardoises avec la quantité de 96 arpens ou environ tant en terres labourables que prez et bois, dont partie en fief. »

Cette propriété resta une soixantaine d'années dans la famille Dauvergne. Le 30 octobre 1772 (étude de Me Vergne, notaire à Paris), Geneviève Jeanne Dauvergne et son mari Gilles Boucher de la Richarderie, avocat au parlement, vendirent à Sébastien-Marie-Mathurin Gazon d'Ourxigné et Marie-Joseph Chopitel. De leur héritier Pierre-Raphaël Gazon qui s'intitulait « M. de Saint-Quentin », la maison et ses dépendances avaient passé le 26 mars 1811 (étude de Me Pannetier à Senlis) à un sieur Bontemps, puis (1813) à Jacob Moline et Bien-Aimé Aaron Moline (étude de Me Dupuis à Senlis, 10 janvier 1815 et 26 février 1819); quelques parties distraites antérieurement sont de nouveau réunies entre les mains d'un seul propriétaire M. Thouret de Beaurepaire, lorsqu'il vend le 5 décembre 1833 (étude de Me Fournier à Senlis, actuellement Me Petit) à M. Jacques Florentin Grison, cultivateur à Montlaville, une « maison bourgeoise et 33 ares faisant partie du clos Fasquelle ». Cette superficie, remarquons-le, correspond à peu près exactement aux 96 arpents mentionnés ci-dessus dans un document de 1710. Les bâtiments principaux comportent alors « un grand colombier, deux granges, une chambre dite la chambre au billiard, un fournil, deux caveaux, etc. ». Enfin les héritiers Grison cédèrent en 1893 la maison de S. de Brosse à M. Henri Péroche, architecte à Creil qui dit à son notaire Me Désabie, de Creil, qu'il avait été en grande partie déterminé à cette acquisition par le désir de posséder la maison élevée par son confrère l'architecte du XVIIe siècle. Il avait l'intention de la restaurer, mais, malheureusement, mourut bientôt, sans avoir pu réaliser ce projet, en 1896. La propriétaire actuelle, sa fille Mme Haag, et son fils M. H. E. Péroche ont facilité nos recherches avec la plus grande amabilité.

(1) M. le chanoine Eug. Muller, aumônier de l'hospice Condé à Chantilly, dans son ouvrage sur *Senlis et ses environs* (Senlis, Nouvian, imp., 1896, in-8°) a consacré une page à résumer l'histoire de la famille de S. de Brosse, et reproduit, en gravure sur cuivre, un très joli dessin d'après nature de M. Maillard, représentant la « maison jaune » (p. 270).

neux, on a devant soi la « Maison jaune » que les villageois montrent encore avec un certain orgueil, devant un corps de bâtiment perpendiculaire à la route, et à gauche de celle-ci.

Un grand portail flanqué d'une porte plus petite donne accès dans la cour, qu'un mur avec puits mitoyen, sépare de la ferme. La « tour » est un grand pavillon rectangulaire aux murs de belle pierre bien équarrie, toujours couvert en ardoise, comme au temps jadis ; sur les toits voisins l'ardoise aussi a remplacé les tuiles d'antan. La façade a encore assez grande allure, bien que les ouvertures y aient été pitoyablement réduites au strict minimum ; la porte a été bouchée, la fenêtre du premier étage privée de sa partie supérieure, et la fenêtre du second étage privée de sa partie inférieure : elle devait être primitivement d'un joli effet, de forme élancée, le haut, semi-circulaire, avec entourage saillant, est bien, ainsi que le profil du toit, selon les lignes habituelles des œuvres de S. de Brosse. Au rez-de-chaussée une très grande porte rectangulaire donne accès à une pièce, aujourd'hui coupée en deux, qui devait être fort vaste, et conserve une belle cheminée, ainsi qu'une niche qui a dû abriter quelque statue au XVIIe siècle. Cette pièce est entre la tour et la rue. La tour dans laquelle on monte par un escalier dont l'ampleur paraît disproportionnée, est maintenant tout à fait délabrée et quelques recoins seuls peuvent servir à emmagasiner diverses provisions.

Cette vieille demeure, ouverte à tous les vents, serait à brève échéance menacée d'une ruine complète, et il faut se féliciter que le propriétaire actuel annonce l'intention de la faire prochainement restaurer, car c'est un spécimen assez rare et surtout très caractéristique, de l'art à la campagne dans le cours des siècles passés.

La façade de la maison d'habitation opposée à la cour présente un alignement de quatre fenêtres semblables, assez hautes et larges, à petits carreaux, qui ont bien gardé leur ancienne physionomie. La disposition actuelle du rez-de-chaussée comporte cuisine, salle à manger, salon, cabinet, chambre à coucher ; au premier étage cinq chambres. La « maison bourgeoise », ainsi que les notaires du XXe siècle dénomment l' « hôtel seigneurial » d'antan, s'élève ainsi, selon la for-

mule, entre cour et jardin, un jardin, ou plutôt deux jardins contigus, d'un peu plus d'un hectare.

Autour de la seconde cour carrée, les dépendances sont, pour la plupart, des bâtiments anciens : seule, la maison du fermier, qui touchait à celle du seigneur, a été reconstruite à la fin du XIXe siècle. Mais, à sa suite, les écuries, étables, bergerie, poulailler, « toit à porcs », grange, bûcher, remise, puits, n'ont guère dû changer. Un architecte ou un propriétaire moderne n'aurait pas orné une cour de ferme de la jolie petite porte cintrée qu'on voit dans l'un des murs.

Cliché Kindmann

PUITS DANS LA COUR DE LA MAISON DE BROSSE A MONTLAVILLE

Après avoir visité la propriété au vingtième siècle, il nous faut revenir au propriétaire du dix-septième siècle.

Voilà donc, dans ce petit pays de laboureurs où il a beaucoup de parents, l'architecte du roi devenu seigneur d'un fief ; il n'est plus appelé « Salomon Brosse » (quoique son père eût déjà la particule dans la maison de la reine Marguerite, mais non à Verneuil d'abord) ; c'est « noble homme Salomon de Brosse ». Le seigneur de Beaurepaire lui paie les droits féodaux. La marquise de Verneuil, elle-même, Henriette de Balzac, lui doit « par chacun an » une rente de mille livres qu'il cède à Jacques Tardif, avocat au Parlement, un coreligionnaire, homme d'affaires du Consistoire (1), en 1616. A ce moment S. de Brosse réglait ses comptes avec la marquise, pour laquelle il avait fait divers travaux et avancé des

(1) Contrat passé devant Desquatrevaulx et Berthou, notaires, le 23 juin 1616, cité dans un acte concernant J. Tardif le 8 juillet 1631. Minutes de Me Simon (Etude Faiseau-Lavanne en 1841), papiers C. Read.

sommes assez importantes ; il finit par la menacer d'un procès si elle ne payait pas ; déjà en possession des fiefs de Saint-Quentin et du Colombier il reçut, comme équivalent d'un versement pécuniaire, une partie du fief du Plessis-Pommeraye ou Plessier-Pommeroye, situé également aux environs de Verneuil (1) au sud-est de Creil. On voit aujourd'hui encore une ferme de ce nom à la lisière du bois de la Heute Pommeraie, au sud de route qui va de Creil à Senlis sur le plateau entre la vallée de l'Oise et celle de la Nonette. Par un chemin vicinal il y a trois kilomètres environ de Verneuil au Plessis.

L'acte notarié est signé à Paris dans l'hôtel de la marquise de Verneuil « rue des Francs Bourgeois » (2), sur les fossés de la ville, tout près du Luxembourg et de la maison de S. de Brosse « rue de Vaulgirard, près Saint-Sulpice » ; il est qualifié « noble homme Salomon de Brosse, architecte des bastimens du Roy et de la Royne maire de Sa Majesté (3) ». Il avait avancé d'assez fortes sommes au personnel employé à Verneuil pour les « bâtiments » de la marquise, et, n'arrivant pas à se faire payer, menaçait de la traduire en justice. Un arrangement était alors intervenu et le montant des sommes à verser par la cliente avait été fixé, par transaction, à trois mille livres tournois, pour ces avances et aussi, semble-t-il, ce que nous

(1) Nous avons copié aux archives de Chantilly le document que nous reproduisons en appendice, p. 254. Les papiers Read en renferment une copie trop approximative et incomplète. Dans l'étude de Me Delaunay à Senlis j'ai relevé parmi les minutes de Me de Saint-Leu le 19 août 1612 un contrat passé par le procureur au bailliage de Senlis, « au nom et comme procureur de haute et puissante dame Henriette Catherine de Balsacq, marquise de Verneuil-sur-Oise, comtesse de Beaugenssy, baronne de Villers Saint-Paul, Moncy Saint-Esloy, et *le Plessis Pommeray en partie,* etc. », avec Mathieu de la Cousture laboureur, etc. ; la marquise a d'une très grande écriture, approuvé l'acte en ces termes : « *J'ay confirmé ledit bail, H. de Balsac.* » Dans les actes de 1606 à 1616 que Me Delaunay a très aimablement mis à ma disposition, je n'ai malheureusement rien trouvé concernant S. de Brosse, ni sa famille, ni ses propriétés voisines de Senlis. J'ai relevé à la date du 5 avril 1606 un acte dans lequel est nommé Jean de Vachot le jeune, comme seigneur du *Plessis Pommeraie* et Fresnoy.

(2) C'est aujourd'hui la rue Monsieur-le-Prince dans son extrémité méridionale entre la rue de Vaugirard et ce qui était autrefois la « place Saint-Michel ».

(3) On lit aussi plus loin dans le texte *debrosse* et *brosse.*

appelons les honoraires de l'architecte. Mais la marquise était à court de numéraire ; elle avait même emprunté au commencement de cette année 1616 mil livres à S. de Brosse ; comme équivalent de ce qui lui est dû pour ce double motif, l'architecte qui est aussi propriétaire foncier consent à recevoir la moitié d'un bien que la marquise possédait depuis peu : la terre et seigneurie du Plessis ; elle comprenait quelques petits bâtiments qui semblent avoir été en assez piteux état (le nouveau possesseur se propose de les réparer et agrandir) ; l'estimation de la valeur étant de 5500 livres, il y a encore en faveur de la marquise un excédent de 1500 livres que S. de Brosse verse en beaux deniers comptants, « pistoles, pièces de seize sols et douzains ». Il y a bien à la fin du contrat du 23 juin 1616 une clause de reprise, mais elle n'était valable que pour trois ans, et la marquise ne s'en étant pas prévalue S. de Brosse resta seigneur du Plessis-Pommeraye : un an ne s'est pas écoulé entre la date de son achat et celle où il verse entre les mains d'un receveur ecclésiastique les droits dus au chapitre pour une partie de son acquisition, « neuf arpens de terre sis au terroir du Plessier Pommeroye ». Un an s'écoule encore, et les pièces sont collationnées sur l'original (1618), sans doute pour régler définitivement cette affaire. En décembre 1617 la marquise de Verneuil et S. de Brosse, chacun pour la moitié de seigneurie qui leur appartenait, font acte de foi et hommage devant les officiers de la chatellenie de Creil : la seigneurie du Plessis relevait directement du roi et de la comtesse de Soissons, dame de Creil. (C'est un nouvel épisode des rapports qu'il y a eus entre S. de Brosse et la comtesse de Soissons dont il a orné l'hôtel parisien).

S. de Brosse faisait à cette époque de bonnes affaires comme architecte et comme entrepreneur et aimait placer ses économies en bien fonds, car l'année suivante (1617) il fait une nouvelle acquisition — cette fois ce sont des bois et non plus des champs — sur le territoire de Verneuil, toujours du côté de Montlaville. Le contrat est passé non plus au domicile du vendeur mais à celui de l'acquéreur S. de Brosse (1) :

(1) *Bull. soc. hist. Paris*, 1883, p. 84, documents et note signée J. J. G. (Guiffrey).

« Vente de sept vingt dix arpents de bois taillis de l'Argillière faite par Mre Charles de Brouilly à noble homme Salomon de Brosse.

« Par devant Leonore de Saint Leu et Jacques Berthou, notaires gardes nottes du roy nostre sire en son chastelet de Paris, fut présent en sa personne Mre Charles de Brouilly, chevalier, baron de Bazoches, demeurant ordinairement à Villiers le Hellon près Soissons, en Picardie, étant de présent logé à Saint Germain des Prés lès Paris, sur le fossé d'entre les portes de Buxy et de Nesle, en la maison où pend pour enseigne le *Poulet couronné,* tant en son propre et privé nom que comme soit faisant et portant fort de dame Charlotte de Saint-Pol son épouze, etc. » vend « à noble homme Salomon de Brosse, architecte général des bastimens du Roy et de la Royne mère de sa majesté, seigneur du Plessis Pommeraie et des fiefs de Saint-Quentin et du Coulombier, demeurant audit Saint Germain des Prés rue Vaugirard..... sept vingts dix arpens de bois taillis en une pièce vulgairement appelée le bois d'Etrée dit l'Argillière joignant la forest de Halate, à la mesure de Verneil (75 verges pour un arpent), tenant d'un côté à la grande vente appartenant à Madame la marquise dudit Verneuil, d'autre cotté à la forest du roy..... moyennant la somme de cinq mil quatre cens livres tournois..... en pistoles d'Espagne, pièces de seize sols et douzains..... declarant ledit sieur achepteur qu'encores que ladite piece de bois soit en fief il veut et entend qu'après son deceds elle soit partagée également par ses enfants sans aucun droit d'ainesse ou prerogative, attendu que autrement il n'eût fait icelle acquisition ;..... fait et passé en la maison dudit sieur de Brosse cy devant déclaree, l'an mil six cens dix sept, le vingt septiesme jour de juillet avant midy. Et ont lesdits sieurs baron de Bazoches et de Brosse signé, etc. (1). »

(1) Archives départ. de l'Oise, H. 624 et 625, fonds de l'abbaye de Saint-Vincent-de-Senlis, à laquelle finit par appartenir l'Argillière.

Sur le plan du territoire de Verneuil dressé en 1784 (Archives de l'Oise, élection de Senlis) on voit un lieu appelé l'Argillière près la forêt de Halatte dans la direction d'Aumont, limité par deux chemins allant à Montlaville. Sur la « Nomenclature des communes et autres lieux d'habitation dans le département de l'Oise », par Cartier (Beauvais, 1881), une maison isolée de la commune de Verneuil porte ce nom : *l'Argillière.* Il y a là aujourd'hui une maison de garde domanial.

Le nouveau seigneur fit hommage au roi par acte du 30 août 1617, mais — fait rare et tout à l'honneur de S. de Brosse — le roi tient à donner une preuve de l'estime qu'il a pour son architecte en faisant remise des droits seigneuriaux payables par celui qui se rendait acquéreur du fief (1).

« Veu par la chambre (des comptes) les lettres patentes du roy données à Paris le 27e juillet, signées *Louis,* et plus bas *par le roy : Potier,* par lesquelles et pour les causes y contenues ledict seigneur desirant gratifier et favorablement traicter Salomon de Brosse, architecte ordinaire de ses bastimens, en considération de ses bons et agreables services luy a fait don et remise de tous et chacun les droictz de lodz et ventes, quintz et requintz et autres droits seigneriaulx a au de uls à cause de l'acquisition par luy faite d'une pièce de bois nommé Largilière en la forest de Hallate près Senlis relevant de sa Majesté à cause de son conté dudict Sen-

Cliché Kindmann

TOUR DE SAINT-QUENTIN
A MONTLAVILLE

(1) *Bull. Soc. hist. de Paris,* 1883, p. 88. Registres de la chambre des Comptes, vérification du don du roi à Salomon de Brosse.

lis... Enjoinct à ladicte chambre qu'elle fasse tenir quicte et deschargé ledit de Brosse desditz droictz, etc. »

Enfin nous avons trouvé trace d'une autre acquisition encore faite par S. de Brosse pendant les dernières années de sa vie, toujours dans la même région, et dans des circonstances analogues à celles qui entouraient naguère la cession du Plessis-Pommeraye par la marquise de Verneuil. A la rencontre des chemins qui vont de Montlaville à Apremont et du Plessis à l'Argillière — c'est-à-dire à l'intérieur du triangle aux angles duquel se trouvaient déjà les propriétés de S. de Brosse, la marquise possédait la terre de Malassise (1). Elle la céda à S. de Brosse « en échange de créances qu'elle ne pouvait solder », et en 1620 ledit nouveau seigneur fait « aveu pour la Maison blanche », arrière fief relevant de la seigneurie de Malassise (2).

Ainsi, à la fin de sa vie, S. de Brosse possédait une fortune immobilière d'une certaine importance :

A Paris une *maison* et *deux terrains*, l'un grand, l'autre petit, rue des Saints-Pères (rue des Vieux-Augustins ce n'était probablement qu'un appartement loué, et rue de Vaugirard un logement fourni par la reine) ;

A Verneuil : la maison paternelle rebâtie et agrandie, « *Hôtel* » ou « Tour de Saint-Quentin » à Montlaville, avec jardin, verger, champs, prés, etc. ; une *maison* (ou ferme) au Plessis-Pommeraie, *trois autres fiefs* au moins, au Coulombier, à l'Argillière — ce dernier consistant surtout en bois taillis — et à Malassise, peut-être encore des terres à Royaumont, Heumont et Maubuisson. A sa mort, ces biens furent partagés entre sa veuve et ses enfants dont nous dirons maintenant quelques mots.

(1) Une ferme de ce nom, sur la commune d'Apremont, se trouve près de la route de Creil à Senlis.

(2) Dr Boursier, *Histoire de Creil*, Paris, Picard, in-8°, 1883, p. 50-51.

§ 2. — *Les Enfants de S. de Brosse. — Le partage de la succession.*

Florence Métivier, dame Brosse, mourut vers 1634.

Elle avait eu au moins sept enfants entre lesquels existait une grande différence d'âge ; le seul fils Paul, était déjà depuis plusieurs années collaborateur de son père et chef de famille lui-même dès 1617, tandis que la dernière des six filles, Judith, était encore mineure à la mort de son père. Tous contractèrent des alliances très honorables avec des familles de la bourgeoisie ou de la petite noblesse, dont plusieurs domiciliées dans le Valois, et les autres en diverses parties de l'Ile de France (1). Quelques-uns de ces mariages furent bénis au temple de Charenton construit par leur père, ou à celui d'Aumont entre Verneuil et Senlis, où se réunissait l'Eglise de Senlis. Il ne pouvait en effet y avoir de temple dans la ville épiscopale ; (au commencement du règne de Louis XIII, l'évêque était le cardinal de la Rochefoucault). Deux des petits-enfants de S. de Brosse s'appellent Salomon et Florence comme leurs grands parents.

Paul a épousé (avant 1617), Anne Bourrée ou Bourse ; nous donnerons ci-après sur lui quelques détails.

Anne (morte avant 1634) a épousé Jean de Gravelle, sieur de Bauterne ;

Marthe a épousé (en 1619) Henri Laumosnier, sieur de Varennes, Vaulx et la Chapelle, capitaine de cent hommes de pied du prince de Condé ;

Madeleine était en 1620 la femme de Pierre Le Blanc, sieur de Beaulieu, avocat au parlement de Paris ; devenue veuve elle se remaria en 1634 avec François Hotman, sieur de la Tour. En 1627, au temple de Charenton, son fils avait pour parrain un frère de son mari : Etienne Le Blanc de Beaulieu, qui était pasteur à Senlis (2).

(1) Les archives du Musée Condé à Chantilly renferment un certain nombre de pièces relatives à Paul de Brosse et autres enfants de S. de Brosse. CC 6^{10} (1639-1712) *Contrats entre particuliers, cens et rentes* ; CC 4^{2}, *déclarations de cens.*

(2) *Bull. hist. prot.*, 1872, p. 320.

C'est au temple de Senlis qu'une autre fille de S. de Brosse, *Catherine,* a épousé en 1623 Gédéon de Petau, sieur de Maulette (1). Une cinquième, *Marie,* a épousé René de Saint-Martin, écuyer, sieur de Torcy, avec lequel elle demeurait en 1629 au Moulinet, paroisse de Garancières près de Montfort l'Amaury, au sud-ouest de Paris (2). L'acquisition de cette terre du Moulinet avait été faite en 1622 par Paul de Brosse au nom de son beau-frère. En 1661 celui-ci était mort, et sa veuve demeurait à Houdan.

Judith, la dernière fille, n'était pas encore majeure lorsque mourut son père. Elle eut pour curateur Jean de Rucquidort, écuyer, dont la famille était également apparentée aux Du Cerceau (3). Elle épousa d'abord (après 1632) Jean de Sorbière, sieur de Tayrac, « capitaine de la ville et chasteau de Bojancy, escuyer ordinaire de Mgr l'évesque de Metz » — c'est-à-dire du fils d'Henri IV et de la marquise de Verneuil — demeurant en 1637 au château de Saint-Germain des Prés, puis en secondes noces (1639), François de Brouilly, dont la famille possédait avant S. de Brosse le fief de l'Argillière.

Paul de Brosse, né dans les dernières années du XVIe siècle, figure pour la première fois sur l'*état des officiers du roi* en 1615 comme étant « aussi architecte, retenu par brevet de sadite Majesté dudit XXVe septembre 1615 à pareils gages : 800 livres (4) ».

De même en 1618. Mais en 1625, « attendu la nécessité des affaires du roy », ces gages sont réduits de moitié. C'était une mesure générale, et nullement une disgrâce personnelle, car aussitôt après la mort de son père Paul de Brosse est chargé avec son oncle à la mode de Bretagne, Jean Androuet du Cerceau, d'une grosse entreprise : la construction (1626-1634) de la nouvelle enceinte de Paris entre la porte Saint-Honoré, élevée par S. de Brosse, et la porte Saint-Denis. C'est sur la rive droite que la capitale s'agrandissait au milieu

(1) *France prot.,* 2e édition, t. III, col. 199.

(2) *Bull. hist. Paris,* novembre-décembre 1882.

(3) C'est à tort qu'on a imprimé dans le *Bulletin de la Soc. d'hist. de Paris,* 1883, p. 91 : *Rueoquiers,* et dans la *France protestante,* t. I, col. 251 : *Ragnidier.*

(4) *Nouvelles archives de l'art français,* 1872, p. 14, et *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris,* 1882, p. 103.

du règne de Louis XIII (1) ; au commencement, l'extension avait eu lieu sur la rive gauche, et Salomon de Brosse y exerçait alors son talent après avoir débuté lui aussi sous les auspices de son oncle. Son fils a maintenant ses chantiers et son domicile de l'autre côté de la Seine, mais continue à exploiter sur la montagne Sainte-Geneviève des carrières qui ont peut-être servi précédemment à son père (2).

Dans cette petite corporation d'architectes-entrepreneurs venus du Valois à Paris on continuait à faire des affaires en famille. Un an après la mort de S. de Brosse ses cousins J. du Cerceau, son neveu Charles du Ry, et son fils P. de Brosse, tous trois « architectes ordinaires des bastimens du roi », et demeurant rue de Vaugirard, font

(1) Voir ci-après, IIe partie, introduction, p. 141. En *février 1620* le roi fait à son « premier médecin » (longtemps protestant) J. Héroard don d'un terrain à bâtir « à prendre sur toute la place et espace de terre estant entre nostre grande gallerie du Louvre et *la porte Saint-Honoré* le long des remparts de cestre nostre bonne ville » (*Arch. nat., Z lf* 565, fol. 99 v°, pièce citée par M. Hamy, *J. Héroard*, dans le *Bulletin du Muséum d'hist. nat.*, 1896, n° 5). Il faudrait peut-être placer vers cette époque de 1620, c'est-à-dire plus tôt qu'on ne le faisait jusqu'à présent, la construction de cette porte. Celle de la Conférence était toute semblable.

(2) M. Guiffrey a publié dans le *Bulletin de l'hist. de Paris*, 1882, p. 107 et de nouveau en 1909, p. 191, ce document du 26 octobre 1632 :

« Furent présens en leurs personne Guillaume Adam et Anthoine Doublet son gendre, voituriers par terre, demeurant savoir ledit Adam à Sainct-Germain-des-Prez, rue Cassette, paroisse Sainct-Sulpice, et ledit Doublet, rue des Vaches, paroisse susdite. Lesquels..... promettent à noble homme Jean Androuet du Cerceau et Paul de Brosse, architectes ordinaires des bastimens du roy demeurans sur le quay de la Megisserie, à ce presens et acceptans, pour eulx et pour leurs associez, de voiturer et mener toutes et chacunes les pierres de tailles, etc. provenues d'une carrière appartenant ausdits sieurs du Cerceau et de Brosse et leurs associez qui se fouille et fouillera, size au terrouer Sainte-Genevieve, au lieu dict *le petit royaulme*, et ce depuis ladicte carrière jusques aux asteliers que feront faire lesdits sieurs Brosse et leurs associez depuis la porte Saint-Honoré jusques à la porte Saint-Denis le long des fossez jaulnes à cause de la nouvelle enceinte et closture que lesdits sieurs du Cerceau, de Brosse et leurs associez ont entreprise, etc. Laquelle carriere lesd. du Cerceau et de Brosse ont dict avoir acquise de Jacques Duval, carrier. »

une vente à un neveu de S. de Brosse, Salomon de la Fonds, demeurant « rue de Poitou aux marais du Temple » (dans les nouveaux quartiers avoisinant la place Royale). Il s'agit de « toute la pierre et moëllon qui se trouvera rester et pourra tirer de dessoubz deux pièces de terre sizes audit terrouer Saint Germain des Prez, l'une contenant deux arpens tenant d'une part à la reine mère de sa majesté et d'autre part à Denis Baude », c'est-à-dire dans le voisinage immédiat du Luxembourg et probablement dans une carrière exploitée aussi précédemment par S. de Brosse ; S. de la Fonds est autorisé en même temps à prendre « deux chables qui ont servi auxdites carrières et qui sont de présent au bastiment neuf du chasteau du Louvre » (20 mai 1627) (1).

Après ces grands travaux P. de Brosse semble s'être trouvé dans une situation financière embarrassée. En 1642 il est de passage à Paris « rue Saint Denis, à l'image de Saint Roch, paroisse Saint Leu (2) ». Deux ans plus tard ses deux filles nommées, comme leurs tantes, Anne et Florence, étaient mariées le même jour, à deux frères, de la famille de Montdésir et la double cérémonie a lieu dans l'église *catholique* de Verneuil (3). Il serait intéressant de savoir si P. de Brosse lui-même avait abandonné l'Eglise réformée : il faisait en 1638 baptiser par le curé de Verneuil un fils illégitime ; on a des raisons de penser qu'il travaillait avec Le Mercier, cette même année à la cathédrale de Troyes, comme son père avait travaillé à Saint-Gervais (4). Il était en tout cas très inférieur à S. de Brosse et n'a laissé aucune œuvre considérable.

Tandis que Paul de Brosse avait eu dans sa part une maison à

(1) Copie d'un acte des registres de l'étude de Me Simon. Papiers Ch. Read. Bibl. soc. hist. prot. M. Tisserand, à propos de l'acte du 26 octobre 1632 cité plus haut, dit n'avoir rien trouvé concernant P. de Brosse, de 1626 à 1634, dans les *Registres du Bureau de la Ville* (*Bull. de la Soc. des Antiquaires,* IX, p. 147).

(2) *Bull. soc. hist. de Paris,* 1883, p. 89 à 95.

(3) Cf. Registres paroissiaux de Verneuil ; Notes communiquées par M. le chanoine Muller, à Chantilly ; Cf. *France prot.,* 2e édition, t. III, col. 198.

(4) Lance leur attribue les deux lanternons de la tour nord.

Verneuil où il habitait en 1635, et la seigneurie du Plessis-Pommeraye, Catherine de Petau avait hérité à Verneuil d'une maison contiguë, et de 63 arpents de terres que Paul, au nom de sa sœur et de son beau-frère, vendit à cette date de 1635 au seigneur de Beaurepaire, Charles de Lameth. Dix ans après, par son testament, celui-ci fit donation de ce bien à la chapelle de son château (1).

Tous les enfants de S. de Brosse furent d'abord, comme lui, membres de l'Eglise réformée. Sur les registres de baptêmes de Charenton on a relevé les actes suivants : en 1609 Elisabeth Brosse (peut-être une sœur ou une fille de S. de Brosse) marraine ; dans l'été de 1617 : « Anne de Brosse, fille de Salomon de Brosse, *architecte et intendant* des batimens du roy et de la royne mère, » marraine, avec Christophe Justel (savant écrivain de ce temps) (2).

Après la mort de S. de Brosse plusieurs membres de la famille devinrent catholiques.

En 1663 « Judicq de Brosse » résidait « en l'abbaye de Montcel », c'est-à-dire chez les religieuses de Saint-Claire, près de Pont Sainte-Maxence dans les environs de Verneuil. Elle est en 1637 appelée — ayant probablement été rebaptisée — « Judith-Cecille » (3).

Dans l'église catholique de Verneuil-sur-Oise, en 1677, la petite-fille de Madeleine de Brosse avait pour marraine Claire de Trossy (Torcy), veuve de François Hotman, sieur de la Tour de Saint-Quentin.

Cette même année 1677 en l'église Saint-Sulpice abjuraient deux enfants ou plutôt petits-enfants de Catherine de Brosse : Anne et Gédéon

(1) Acte de vente du 12 septembre 1635 et testament du 2 avril 1645 aimablement communiqués par M. le marquis de Luppé, et reproduits dans nos pièces justificatives, appendice IX et X, p. 267 et 268.

(2) *Bull. hist. prot.*, 1872, p. 266 et 276. Il faudrait plutôt lire : « architecte et *ingénieur* ».

(3) Acte du 17 février 1637 par lequel François Hotman et Madeleine de Brosse lui vendent leur part du fief de l'Argillière (*Bull. hist. Paris*, 1883, p. 91).

de Petau ; ils demeuraient (comme, plus d'un demi-siècle auparavant, leur aïeul), à l'hôtel d'Orléans, c'est-à-dire au Palais du Luxembourg (1).

Il semble que les enfants de S. de Brosse ne purent s'entendre pour le partage de la succession ; la présence d'une mineure — Judith — compliquait les choses ; en outre le père avait stipulé pour tel fief qu'il devait être partagé entre tous ses enfants sans aucun droit d'aînesse ni prérogative, attendu que autrement « il n'eût fait icelle acquisition », et nous voyons l'estimation faite à Verneuil par quelques parents et voisins dont les noms nous sont déjà connus : un *Du Cerceau,* haut fonctionnaire, figure à côté des *Tirlet,* laboureurs (2), le partage n'a lieu que sept ans après la mort de S. de Brosse ; depuis quatre ans déjà une des héritières, Marie de Saint-Martin, avait renoncé à sa part dans la succession (3). Ce fait a surpris, non sans raison, M. Guiffrey ;

(1) *France prot.,* t. III, col. 199.

(2) « Partage de la succession de S. de Brosse entre ses enfants, le 24 décembre 1633 ; Entre noble homme Paul de Brosse, architecte du roi, seigneur du Plessis-Pommeraie, fils et héritier de deffunt noble homme Salomon de Brosse, vivant architecte du roi, et de damoiselle Flourence Metivier ses pere et mere » et ses freres y sœurs, y comprise « Judicq de Brosse fille émancipée et procédante soulz l'autorité de Jean Rucquidor aussy escuier son curateur aux causes, etc... exécutans l'estimacion faite desdicts biens par Me Jacques Charpentier, Mouise Androuet du Cerceau, commissaire de l'artillerie de France, Jean Thirlet l'aisné et Jean Thirlet le jeune, laboureurs, et par Guillaume Héni tous demeurans audict Verneuil, etc. » (Archives dép. de l'Oise, *Bull. hist. Paris,* 1883, p. 89).

Au Plessis Pommeraye « on voit succéder, avec *M. de la Brosse* indiqué comme habitant Verneuil en 1636 Michel Dumont, écuyer » (Dr Boursier, *Histoire de Creil,* Paris, Picard, in-8°, 1883, p. 47).

(3) Minutes de Me Brault, notaire à Montfort l'Amaury, 1629, t. II, fol. VIII xx v° ; acte publié par M. A. de Dion dans le *Bull. soc. hist. Paris* de nov.-déc. 1882 : « Elle renonce purement et simplement à la succession de feu noble homme Salomon Brosse (*sic*) son père, qu'elle avoit apprehendée sous benefice d'inventaire ; jure et affirme... que tous les biens d'icelle succession sont demeurés entre les mains de dame Florence Mestivier veuve dudit feu sieur Brosse, sa mère, etc... Fait au Moulinet, le 27 novembre 1629. »

« Une seule explication, dit-il, est plausible : l'architecte de Marie de Médicis, suivant un usage assez répandu de son temps, se chargeait parfois de l'entreprise des travaux dont on lui confiait la direction. Peut-être la mort vint-elle l'atteindre à l'improviste sans qu'il eût le temps de mettre ordre à ses affaires. De là des embarras graves, *une liquidation désastreuse.* » Le mot est bien gros pour une simple hypothèse. Nous avons, au cours de cette étude, relevé les

CHATEAU DE VERNEUIL AU XVIIe SIÈCLE
Estampe de Pérelle

actes d'où il ressort en effet que S. de Brosse avait souvent quelque peine à se faire payer par ses clients les plus illustres : la marquise de Verneuil, le duc de Bouillon, la reine-mère elle-même ; mais nous avons constaté aussi que ses gages lui étaient versés régulièrement, que les frais relatifs au Luxembourg avaient été quelque temps payés de semaine en semaine, qu'il avait dû être indemnisé d'une grande partie au moins de ce qu'il réclamait lorsqu'il fut déchargé en 1624 ; sa dernière construction : le château de Versailles,

était relativement peu importante... D'autre part les propriétés foncières étaient assez vastes et productives ; nous ne voyons pas qu'elles aient été hypothéquées. Il ne nous semble donc pas que la liquidation ait dû être aussi désastreuse ; nous constatons, sans pouvoir mieux l'expliquer, qu'elle fut difficile et tardive.

S. de Brosse le prévoyait sans doute, et ce souci put peser sur ses dernières années de vie domestique, dont nous savons si peu de chose.

§ 3. — *Le portrait de S. de Brosse.*

On peut cependant se le représenter assez facilement préparant ses plans dans sa petite maison de la rue des Saints-Pères, alors à l'extrémité du faubourg Saint-Germain, presque à la campagne ; visitant, tout près de là, ses parents Du Cerceau ; allant le dimanche au temple de Charenton par le coche d'eau, ou parfois à pied, rarement en carrosse (1) ; passant la belle saison dans sa « maison des champs » de Verneuil, surveillant ses prés de Montlaville, son bois de l'Argillière, son verger, son vivier, sa bergerie, devisant avec les vieux paysans, ses camarades d'enfance, nés comme lui aux environs de la Saint-Barthélemy et bénissant les années de paix et de prospérité que le premier quart du XVIIe siècle dut au bon roi Henri, à Sully et à Richelieu. Laissée en jachère pendant les guerres de religion, la belle et bonne terre de France était, à Verneuil et partout, remise en valeur par l'honnête labeur des Tirlet, tandis que les Du Cerceau et les De Brosse la couvraient de magnifiques chefs-d'œuvre.

Avant d'aborder l'étude de l'œuvre architecturale de S. de Brosse, nous aurions aimé décrire les traits de l'architecte même. Mais M. Read a vainement cherché pendant vingt-cinq ans un portrait de son héros (2), et jusqu'à présent nos recherches n'ont pas été plus

(1) Le dimanche 19 novembre 1617, au baptême de Suzanne Rousseau, « Monsieur de Brosse, architecte du roy » est parrain, avec Damoiselle de Beaucemblan (*Registre de Charenton*, Papiers C. Read).

(2) *France prot.*, t. III (1881), col. 210

fructueuses que les siennes. Sans oser espérer, comme lui, trouver dans quelque composition de Rubens pour le Luxembourg la figure de son contemporain, on peut croire qu'un jour on reconnaitra S. de Brosse parmi les innombrables portraits gravés par Moncornet, Lasne, etc., et non encore identifiés (1).

Il existe bien à Paris plusieurs statues de S. de Brosse, mais toutes faites au XIXe siècle d'une manière fantaisiste, semble-t-il, et non d'après des documents originaux : l'une, œuvre de M. Desprez en 1850 (2), orne la grande cour du Sénat, à droite de l'escalier d'honneur du nord-ouest, où elle fait pendant à la statue de Sully (3). On peut regretter que le socle ne porte pas le nom du personnage qui le surmonte. Il est représenté debout tenant à la main un plan du palais.

Une autre statue se dresse au premier étage du palais du Louvre, à gauche du pavillon Denon, près de l'entrée du musée de peinture. Dans le voisinage sont Palissy, Libéral Bruant, Ph. Delorme, Jean Bullant, représentants d'une même glorieuse tradition.

« J. » de Brosse — comme dit l'inscription — est vêtu d'un long manteau ; il tient un plan roulé dans la main gauche ; sa figure est insignifiante : petite moustache, barbiche, cheveux tombant sur les oreilles, comme la plupart des hommes de la même époque. Une troisième statue enfin, avait été placée à l'Hôtel de Ville (4).

(1) *Mémoires de la Soc. des Antiquaires*, tirage à part, p. 32 : « Rubens ne l'aurait-il pas placé quelque part dans une de ses compositions destinées au palais de Marie de Médicis ? Jusqu'ici nos investigations n'ont pas abouti. Le savant iconophile parisien Soliman Lieutaud nous seconda dans nos recherches, mais infructueusement : il n'a existé de S. de Brosse, à sa connaissance, aucun portrait gravé. »

(2) Interrogé au sujet de M. Desprez par M. Read, M. Rondelet répondait (lettre de 1856) : « Il a un peu perdu la trace de certains renseignements que le temps ne lui a pas permis de poursuivre » (papiers C. Read). D'après M. Hustin cette statue, a été faite « de chic ». Elle fut d'abord placée dans le vestibule, à l'aile gauche du Petit Luxembourg.

(3) Cette statue et la suivante ont été reproduites dans l'ouvrage de M. Hustin, *le Luxembourg*, p. 31 et 32.

(4) READ, *Mém. Soc. Antiq.*, tirage à part, p. 6.

Ces trois statues n'attirent pas l'attention des passants et ne méritent guère de l'attirer ; de plus splendides monuments s'élèvent à la gloire de S. de Brosse : ceux dont il a lui-même été l'auteur. Comme le disait Quatremère de Quincy dans la page citée au début de cette étude, « les édifices qu'il a élevés dans la capitale de la France (et ailleurs) nous donnent bien de quoi suppléer aux particularités oubliées de sa vie ».

DEUXIÈME PARTIE

Description et appréciation des travaux de Salomon de Brosse

VERSAILLES. FAÇADE MÉRIDIONALE
d'après I. Silvestre (1)

Introduction

§ 1. — *Caractères généraux.*

Quiconque étudie l'œuvre de S. de Brosse ne peut s'empêcher de revendiquer pour lui une des premières places dans l'histoire de l'art français : « En considération de la variété, de l'importance et de la valeur même de ses productions, il doit occuper un des premiers rangs parmi les architectes français qui ont illustré notre art national. Il nous semble avoir sa place marquée auprès de Philibert Delorme, Pierre Lescot, Jean Bullant, Dupérac et Du Cerceau (2). » V. Cousin, énumérant les gloires de l'ancienne France, demandait : « En quel pays trouve-t-on de plus grands architectes que Lescot, Bullant, Delorme, *De Brosse* (3) ? » Déjà dans les siècles passés on louait « la beauté de ses compositions et la pureté de ses proportions (4) ». Parmi nos contemporains, l'un des juges les plus compétents écrivait à M. Read :

(1) Voir ci-dessus, page 93, note 1.
(2) L. Vaudoyer, *Magasin pittoresque*, 1845, p. 78.
(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1858, t. XIII, p. 935.
(4) Roland Le Virloys, *Dictionnaire d'architecture*, Paris, 1770, in-4°.

« Quant au style je le mets dans le même groupe que Poussin, Corneille, Richelieu, Philippe de Champaigne. C'est S. de Brosse qui ouvre la marche, de même que Sully ouvre la marche des grands ministres français du XVIIe siècle. Il fut en même temps le *dernier des grands architectes* du XVIIe siècle (1). »

Cette caractéristique est extrêmement juste. S. de Brosse a été « l'un des meilleurs continuateurs de la tradition française (2) ». Ses œuvres ont bien le caractère de transition entre le XVIe siècle auquel il appartient par sa naissance, par ses maîtres, par la première moitié de sa vie, et le XVIIe siècle où se déroule la seconde période, si féconde en chefs-d'œuvre ; il complète alors les édifices commencés par ses devanciers, les hommes de la Renaissance : J. Bullant, Du Cerceau ; il commence le palais que termineront ses successeurs au service du Roi-Soleil : Le Mercier, Mansart ; « il a inauguré le style Louis XIII, il annonçait le grandiose de Louis XIV (3) ». Cette place toute spéciale occupée par S. de Brosse a été remarquée par les rares historiens qui ont étudié de près cette période de l'architecture française : « Vers la fin du XVIe siècle on voit peu à peu disparaître cette naïveté et cette fantaisie qui avaient caractérisé la riche efflorescence de l'architecture française ; l'abus des bossages sur les murs et les colonnes, l'emploi persistant de toitures aux profils trop raides, donne aux bâtiments quelque chose de pesant, un aspect écrasé... Mais dans le commencement du XVIIe siècle il faut mettre à part, comme un des premiers architectes de son temps, J. (*sic*) de Brosse (4). »

Dans ses études sur l'*Art français au temps de Richelieu et de Mazarin,* M. H. Lemonnier est naturellement amené à considérer d'abord à quel point se trouvait l'art au début de cette période, c'est-à-dire précisément au moment où S. de Brosse va commencer à produire des œuvres remarquables, et il fait cette constatation des plus intéressantes sur les influences diverses que pouvait avoir subies, en raison de

(1) Baron de GEYMÜLLER († 1909), *Lettre inédite à M. Read* (Papiers Ch. Read à la bibliothèque de la Soc. de l'hist. du prot. fr.).

(2) P. DE NOLHAC, *La Création de Versailles,* p. 26.

(3) *France prot.,* 2e édition, t. III, col. 210.

(4) KUGLER, *Handbuch der Kunstgeschichte,* 4e édition, 1861, t. II, p. 264.

son éducation et de son milieu, un artiste comme le nôtre : « A prendre l'art vers 1610 on ne peut guère savoir où il aboutira, tant il y a en lui de choses : antiquité, Renaissance, Italie, Flandre, art naissant des jésuites, *traditions nationales,* tout cela se mêle ou plutôt se juxtapose. » Dans l'œuvre de Salomon de Brosse les deux premiers facteurs apparaissent très puissamment, le troisième existe à un moindre degré et plutôt de seconde main, les quatrième et cinquième n'entrent pas en ligne de compte, le dernier est de beaucoup prédominant. Et c'est ce que M. Lemonnier paraît implicitement reconnaître, s'il ne le dit pas d'une façon formelle, lorsqu'il place S. de Brosse *le premier* sur la liste des « principaux architectes qui essayèrent, presque sans en avoir conscience, de réaliser dans leurs œuvres *des conceptions en partie nouvelles* » ; plus loin il se demande pourquoi cet artiste savant, ingénieux, capable même de grandes conceptions, ne tient pas plus de place dans l'histoire : termine-t-il un style plutôt qu'il ne le commence ? A-t-il subi des influences plutôt qu'il n'en a exercé ? Je crois pour ma part *que son talent fut supérieur à son rôle et que l'école française du* XVIIe *siècle procède peu de lui* (1). »

Nous avons le regret, sur ce point, de n'être pas entièrement d'accord avec le savant professeur. Par le fait même que ses œuvres ont été, en plus d'une circonstance, les premières en leur genre après une longue période d'inaction forcée des artistes français, elles ont exercé certainement une influence considérable sur les architectes contemporains. Si S. de Brosse n'a pas exercé un rôle direct comme chef d'école par un enseignement proprement dit, il a pour ainsi dire prêché d'exemple, et les imitations manifestes de ses œuvres que nous trouvons dans des portails, des hôtels, des châteaux, postérieurs aux monuments élevés par lui, témoignent assez de l'influence exercée par le prestige de son talent sur des concurrents ou des émules subissant probablement à leur insu cette influence même.

(1) *L'Art français,* p. 216 (cf. p. 414, où S. de Brosse figure également *en tête* de la « liste des principaux artistes français entre 1610 et 1660 ») et 234. C'est nous qui avons mis en italique divers passages caractéristiques.

§ 2. — *S. de Brosse dessinateur.*

Nous avons la bonne fortune de pouvoir examiner aujourd'hui encore les dessins d'après lesquels S. de Brosse a fait une de ses œuvres principales (le château de Coulommiers), et quelques autres restés à l'état de projets, ou plus ou moins modifiés dans l'exécution d'autres édifices. C'est un album dont nous avons déjà dit quelques mots (1). Comme c'est le seul document de ce genre que nous connaissions à propos de S. de Brosse, et que ces albums d'architectes anciens, en général, sont assez rares, nous croyons devoir en donner une description plus détaillée.

Ce sont quarante-neuf grands feuillets (de $0^m35 \times 0^m25$), soigneusement reliés en vélin. Les trente premiers seuls sont couverts, au recto et au verso, de dessins qui sont d'une même main : celle — très sûre et très légère — de S. de Brosse. Après quelques feuillets blancs, les derniers ont servi au second propriétaire de l'album (à qui S. de Brosse l'avait transmis pour exécuter précisément les travaux du château de Coulommiers), son parent et élève Charles du Ry (2).

Sur la couverture on lit en effet d'abord (3) : « Je suis à de Brosse, mil six cent sept », et en surcharge : « Je suis à Du Ry » ; puis : « Ce présent livre appartient à Charles du Ry, architecte des basti-

(1) Nous avons pu l'admirer à loisir et en reproduire quelques pages, grâce à l'extrême bienveillance du possesseur actuel M. le baron de Bethmann, que nous remercions très vivement de cette généreuse autorisation ; son bibliothécaire M. Masson a droit aussi à notre gratitude. M. Read, à qui l'architecte H. Labrouste avait montré cet album, l'a décrit sommairement dans la *France protestante*, 2e édition, t. III, col. 209, ainsi que M. Masson dans le *Bulletin de l'hist. du prot.* de 1902, p. 458 (tirage à part, p. 178). L'album avait été exposé cette année-là, rue des Saints-Pères, 54, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société d'histoire du protestantisme.

(2) Il y a eu plusieurs architectes qui, dans la nombreuse famille Du Ry, ont porté ce même prénom. Il semble probable que celui-ci était le mari de Camille Métivier, peut-être une nièce de Florence Métivier, la femme de S. de Brosse (cf. *France prot.*, 2e éd., t. V, col. 1063 ; Douen, *Révocation de l'édit de Nantes à Paris*, t. III ; *Bulletin hist. prot.* 1896, p. 523, et *passim*).

(3) Ou plutôt *on lisait*, car les inscriptions ont été presque effacées par les réactifs qu'ont employés MM. Labrouste et Read.

ments du Roy, travaillant pour Madame la duchesse de Longueville à son château de Coulommiers l'année que ledit chasteau a esté commencé, l'an 1613 » ; et au verso : « Ce présent livre appartient à Charles Dury (*sic*), demeurant à Verneuil sur Oyse », puis : « Ce présent livre appartient à Charles du Ry, demeurant à Coulommiers en Bry » et la signature « C. du Ry ».

Les dessins sont extrêmement fins et délicats, toujours soigneusement esquissés au crayon d'abord, puis repassés à l'encre, parfois rehaussés de quelques coups de pinceau, à l'aquarelle ou à la sépia, ou de quelques traits au crayon rouge et noir. Le travail est très minutieusement fait, sans une seule tache, les parallèles sont menées avec une sorte de poinçon dont on retrouve avec un peu d'attention la trace légère, les mesures sont prises au compas, les traits parfaitement nets, les figures d'un relief remarquable. Ce qui est surtout intéressant, c'est de voir les divers états d'un même projet se modifiant, se précisant de page en page, et les formes variées d'une porte (il y en a vingt-six modèles dont quatre pour le portail de l'hôtel de Soissons) ou d'une cheminée (il y en a onze) entre lesquels l'artiste choisira. On trouve dans ces trente pages, des façades de palais tout entières avec leurs

PROJET DE CHEMINÉE
Réduction d'un dessin de Brosse
(Collection de M. le baron de Bethmann)

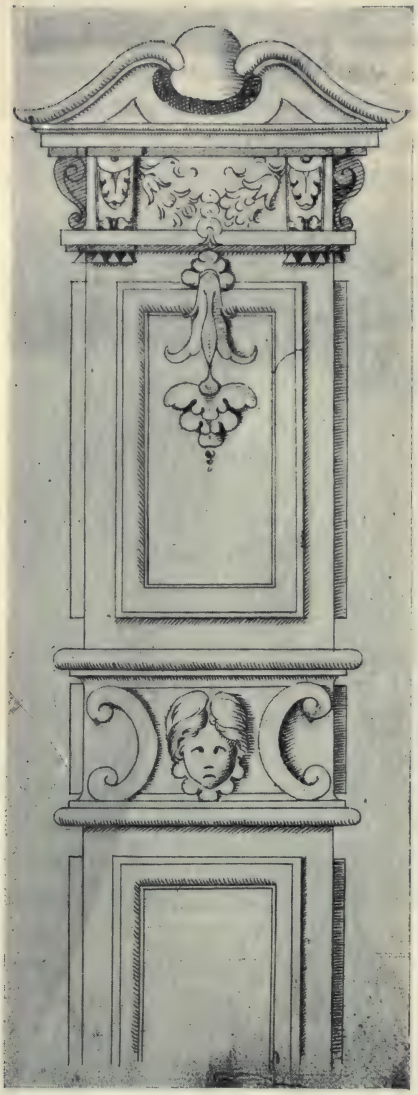

ÉTUDE POUR UN PANNEAU
Dessin de S. de Brosse
(Collection de M. le baron de Bethmann)

trois étages, des pavillons avec leurs quatre faces, et aussi des études pour tel ornement architectonique : guirlandes, statues symboliques, écussons, cariatides, coquilles, etc.

Voici d'ailleurs une table des matières les plus importantes.

Folio 1, *recto :* Cariatides, guirlandes, têtes (pour une fontaine, semble-t-il) ; un lion accroupi.

1 v° : Têtes et coquilles, au lavis, plus grande échelle.

2 r° : Grand dessin des lucarnes qu'on voit au château de Coulommiers sur la gravure d'Israël Silvestre.

2 v°, 3 r°, 4 v°, 5 r° : quatre tracés de gnomons ou cadrans solaires (circonférence et octogones) avec nombreuses légendes : « Equinoctial servant de puis l'équinocx de mars jusque à celuy de septembre », « vertical », « déclinat », « méridional, » etc.

3 v°, 4 r° : plans et élévation d'un pavillon à rez-de-chaussée attenant à une terrasse.

5° v° : Escalier et balustrade avec cinq termes.

6 r° : Cadre de glace.

6 v°, 8 v°, 9 r°, 10 r° et v°, 11 r°, 13 r°, 14 v°, 15 r° et v° (cou-

pe), 16 r° et v°, 17, r° et v°, 18 r° et v°, 19 r° : Portes rectangulaires et cintrées, à frontons circulaires simples ou doubles, et triangulaires avec ou sans écusson ; parfois (22 r°) deux moitiés dissemblables sont réunies sur la même feuille (1).

7 r° : Rez-de-chaussée et premier étage (lavis) avec grandes et petites fenêtres surmontées de frontons circulaires et triangulaires ; niches avec statues, séparées par des pilastres corinthiens.

7 v° : Coupe et façade latérale de la grande porte ; élévation f° 8, v°.

8 r° : Construction octogonale avec statues et dôme.

9 v° : Porte et petit pavillon.

11 v°, 12 r°, 13 v° : Deux projets de portail (hôtel de Soissons) (2).

17 r°, 18 r° (Le même projet en deux états ; le second est un croquis au crayon, puis à la plume, puis lavé).

14 r° : Pavillon à deux étages (deux fenêtres rectangulaires à chaque étage) ; une note au crayon, moderne, porte : « Château de Ver-« neuil, du Cerceau ».

18 v°, 19 v° : Croquis d'un rez-de-chaussée puis d'un 1er étage complétés (20 r°), par un toit : c'est une porte de ville avec pontlevis, certainement pour Paris sous le règne de Louis XIII d'après la nef, les fleurs de lys et les L sur palmes croisées, qui servent à la décoration, très sobre et très élégante, de la partie centrale, flanquée de deux pavillons à trois étages, avec lucarnes sous le toit (3). En comparant avec d'anciennes gravures on reconnaît ici la célèbre porte Saint-Honoré, qu'on datait en effet des environs de 1626, faisant partie de l'enceinte « des fossés jaunes » à l'intersection actuelle de la rue Saint-Honoré et de la rue Royale. Elle ne subsista guère plus d'un siècle, ayant été détruite. Le fait que Paul de Brosse fut, dans les années suivantes, chargé de l'entreprise générale pour cette extension de l'enceinte au nord-ouest de Paris, s'expliquera maintenant d'autant plus facilement qu'on aura reconnu dans la porte principale une œuvre — et non la moindre — de son père.

20 v° : Dessin (le plus grand de tous) à la plume et au lavis, avec

(1) Voir une réduction ci-après, p. 245.
(2) Voir une reproduction réduite ci-dessus, page 43.
(3) Page 105.

crayon rouge pour figurer la brique : pavillon du fond de la cour de Coulommiers (1).

21 v° : Obélisque. — 23 r° : Porte précédée d'un pont-levis.

23 v°, 24 r° (2) et v°, 25 r° et v° : croquis d'ensemble et détails pour cheminées monumentales.

26 r° : Panneau, peut-être aussi pour une cheminée (3).

25 v° : Plan pour le pavillon qui suit, f° 27-28.

26 v° : Colonnes et balustrade (dans le même genre qu'au 1er étage sur la façade du Luxembourg, à droite et à gauche de l'entrée).

27 r° et v°, 28 r° et v° : les quatre faces d'un pavillon d'angle, à l'extrémité d'une terrasse de 3 toises de haut, à une fenêtre, surmonté d'un petit dôme ; je n'en vois pas de semblable à Coulommiers sur la gravure d'I. Silvestre ; il y a quelque chose d'analogue à Monceaux ; le lion accroupi sur le dôme est celui de la p. 1 de l'album.

29 r° : Quatre colonnes à bossages et un entablement. C'est l'entrée d'un pavillon, comme ceux des côtés à Coulommiers.

29 v° : Pavillon central d'un château, à deux étages avec dôme surmonté d'une lanterne et couverte en ardoise (4).

30 r° : Grande façade (ensemble peu détaillé, tandis que les lignes et les couleurs sont très soignées à la page précédente). Cela correspond à peu près à la disposition du château de Coulommiers du côté opposé à la cour et regardant le parc, ou à la façade de Monceaux (côté droit de la petite figure dans les « *Maisons royales* » qui entourent le plan de Paris de Gomboust en 1652).

Avec le verso de la p. 30 finit la partie de l'album qu'on peut attribuer à S. de Brosse. Après quelques feuillets blancs viennent des dessins à la sépia, etc., très jolis aussi, mais d'une tout autre manière, presque tous relatifs à un projet de tombeau et à un projet de fontaine (figures allégoriques, rinceaux, etc.). C'est sans doute la main de Charles du Ry qui les a tracés.

Tel est cet album qui nous montre de Brosse, âgé d'une quarantaine d'années, en pleine possession de son talent de dessinateur habile, de décorateur ingénieux, d'architecte continuant et enrichissant les meilleures traditions de l'école française.

(1) Page 165. — (2) Page 139. — (3) Page 140. — (4) Page 143.

PROJET DE PAVILLON, DESSIN DE S. DE BROSSE
(Collection de M. le baron de Bethmann)

§ 3. — *S. de Brosse éditeur.*

Plusieurs autres dessins de notre auteur se trouvent, quelques années plus tard (1619), reproduits dans un volume qui n'est pas un livre original de S. de Brosse, mais une œuvre d'un de ses devanciers rééditée par lui. La part personnelle de Brosse se réduit, en somme, à peu de chose, mais comme le sujet, à notre connaissance, n'a jamais encore été étudié, nous l'examinerons avec quelque détail.

En 1568 avait paru un livre « achevé d'imprimer le 27 mai 1564 » : la « *Reigle générallc d'architecture des cinq manières de colonnes, à sçavoir Tuscane, Dorique, Ionique, Corinthe* (sic) *et Composite, et enrichi de plusieurs autres, à l'exemple de l'antique : veu, recorrigé et augmenté par l'auteur de cinq autres ordres de colonnes suivant les reigles et doctrine de Vitruue. Au proffit de tous ouvriers besongnans au compas et à l'esquierre. A Escouen par Jehan Bullant. A Paris de l'imprimerie de Hierosme de Marnef et Guillaume Cavellat, au mont S. Hilaire à l'enseigne du Pelican, avec privilege du Roy.* »

L'édition étant épuisée, la même imprimerie fit paraître cinquante et un ans plus tard une seconde édition du même format que la première (in-folio de 0,41 × 0,27) avec le même fleuron (0,13 × 0,085) : un pélican se perçant le flanc, avec la légende : IN ME MORS, IN ME VITA. Mais il y a entre la première et la seconde édition, dans le titre même, le texte et la disposition des gravures sur bois, certaines différences. Voici la composition du frontispice (1).

(1) L'exemplaire (avec quelques mouillures) que possède la Bibliothèque nationale provient « *ex bibliothec. fuliens. Sti Bernardi parisiensis* ». Il n'a pas conservé la reliure du temps, mais, sous son cartonnage plus récent, le texte paraît cependant complet : cette remarque a quelque importance, comme nous le verrons, au point de vue bibliographique. Les Feuillants ou réformés de Saint-Bernard avaient été installés par Henri III rue Saint-Honoré. On a attribué à Brosse la construction d'un monastère de Feuillants à Blérancourt.

Des mêmes presses sont sorties d'autres ouvrages intéressant l'histoire de l'art, ainsi : *Nouvelles inventions pour bien bastir et à petits fraiz, trouvees n'agueres* par Philibert de L'orme, Lyonnois, Architecte, Conseiller et Aumosnier ordinaire du feu Roy Henry, et Abbé de S. Eloy lez Noyon. *A Paris, de l'impr. de Hierosme de Marnef et Guill. Cauellat,* 1576, in-fol.

REIGLE

GÉNÉRALLE

D'ARCHITECTVRE

DES CINQ MANIERES DE

Colonnes, à sçauoir, Tuscane, Dorique, Ionique, Corinthe et Composite, à l'exemple de l'antique suiuant les reigles et doctrine de Vitruue.

REVEVE ET CORRIGÉE PAR MONSIEVR

DE BROSSE *Architecte dn Roy*

SECONDE ET DERNIERE EDITION

A PARIS

En la boutique de HIEROSME DE MARNEF.

Chez ANDRE SITTART, au Mont Sainct Hilaire, à l'enseigne du Pelican.

M. DC. XIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Le volume se présente sous une forme remarquablement soignée, avec larges marges, culs-de-lampe et initiales très ornées, gravures sur bois extrêmement nettes, pour la plupart desquelles on paraît avoir employé les planches de la 1re édition. A la première page on lit :

« A Monseigneur,

Monseigneur de Sceaux, conseiller du roy en ses Conseils d'Estat et secrétaire de ses commandemens et ordres.

•Monseigneur,

Cet œuvre du feu sieur Bulant, à présent reveuë, corrigée, augmentée et mise en meilleur ordre qu'auparavant par Monsieur de Brosse, architecte du Roy, estant maintenant destinée à une seconde et plus belle Edition, celuy qui la conduict soubs la presse s'estant remis à moy de la desdier à qui bon me sembleroit, je me suis ingéré de vous la présenter, et luy faire veoir derechef la lumiere soubs les auspices de la vostre, sçachant que comme elle est la plus claire et la plus belle de celles qui paressent dans le ciel de la France, qu'aussi illuminant cet œuvre elle y donneroit des clartez bien plus vives et plus relevées, rendant ce louable et admirable labeur (bien que grandement estimable de soymesme), encore davantage recommandable..... »

Cette dédicace est signée N. Pilovst. L'épître au lecteur qui suit n'est pas signée, mais est sans doute due au même Piloust qui fait remonter l'initiative de cette publication au libraire Sittart : « Il m'a prié de revoir le discours, le corriger et le polir mieux qu'il n'estoit auparavant..... Ce que j'ay faict le mieux qu'il m'a été possible. Mais après jugeant que le mérite de cet œuvre n'estoit seulement en la fluidité du discours, ains plustost en la disposition et agencement des figures qui n'estoient nullement selon leur ordre, aucunes estant meslees, comme de ce qui est de la Tuscane avec de la Composite, j'ay prié Monsieur de Brosse, architecte du Roy, et l'un des plus beaux esprits de ceux qui se meslent à présent de l'Architecture, de vouloir prendre la peine de revoir et corriger le deffaut qui y pouvoit estre et le rendre en estat digne de t'estre offert ; ce que sa courtoisie m'ayant accordé, je puis dire que je te l'offre comme en sa perfection. »

Un encadrement assez banal, dans la composition duquel entrent les

instruments des architectes (compas, équerre, etc.), entoure un « sonnet acrostiche à la louange du sieur (Nicolas) Piloust par un de ses amis » signé M. D. (peut-être : De Marnef) ; puis commence le texte illustré de gravures qui occupent généralement toute la hauteur de la page et seulement une partie de la largeur. On y voit tous les éléments de l'architecture classique : colonnes et « leurs lineamens en toutes leurs parties », etc. Les modifications faites au texte par N. Piloust sont très peu nombreuses et consistent la plupart du temps à rajeunir l'orthographe : *Arquitrave* devient « architrave », *chappiteau* « chapiteau », etc., *fueille* « feuille » ; les abréviations sont résolues dans un certain nombre de cas. Par ci par là, les éditeurs de 1619 font une réserve sur les affirmations de 1568 : par exemple Bullant avait dit (f. B. IV verso) : « Ces reigles n'ont pas esté justement observées ; » Piloust ou de Brosse atténue : « pas *tousjours* esté justement observées ».

PORTE D'ÉGLISE
Réduction d'un dessin de Bresse
Collection de M. le baron de Bethmann)

L'édition de 1568 a 60 pages ; celle de 1618 n'en a que 50 (48 numérotées, plus la feuille du titre). La pagination, en lettres capitales et chiffres romains en 1568, est modernisée : des chiffres arabes en 1619 sont ajoutés en haut des pages.

Le nombre des figures est de 76 dans la 1re édition, de 60 seulement dans la 2e. Beaucoup occupent dans l'un et l'autre cas toute la hauteur (33 centimètres 1/2, c'est-à-dire un pied), et une partie de la largeur, le reste étant occupé par le texte. Dès le commencement, on constate la nature des corrections faites par S. de Brosse.

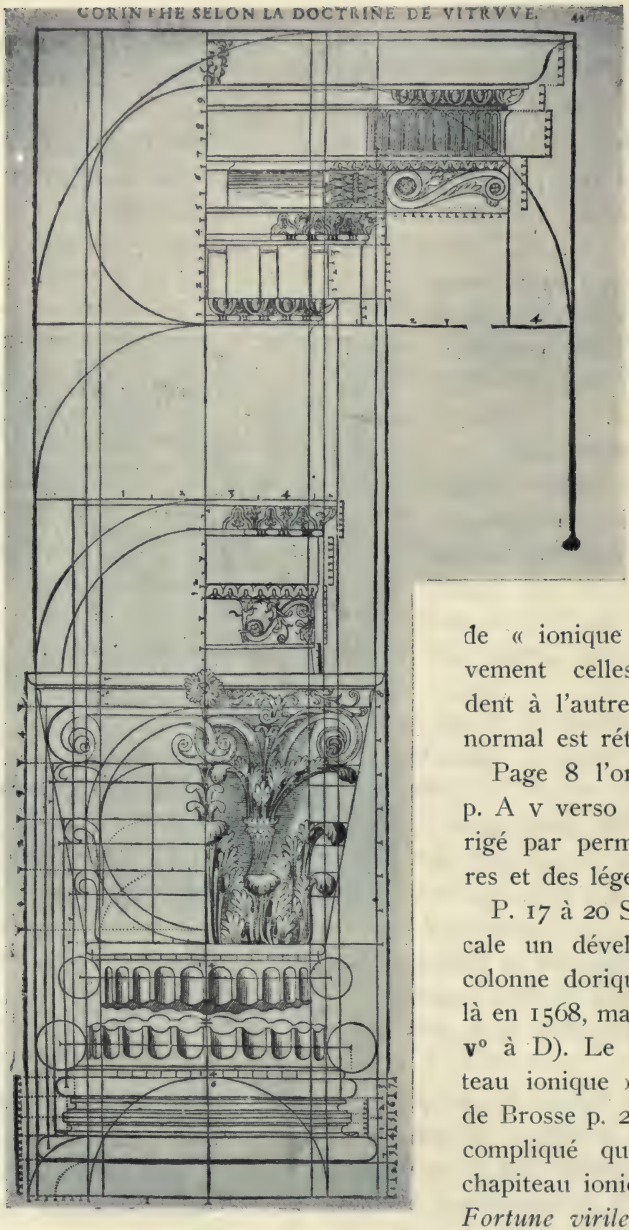

COLONNE CORINTHIENNE
D'APRÈS LES PRINCIPES DE VITRUVE
Dessin de Brosse
(Collection de M. le baron de Bethmann)

La page A III verso de 1568 figure d'abord la colonne « Tuscane » avec moins de traits et plus de chiffres que n'en met, en 1619, S. de Brosse p. 6 ; en 1568, la colonne portant la légende « dorique » et celle portant la légende « ionique » sont respectivement celles qui correspondent à l'autre légende. L'ordre normal est rétabli en 1619.

Page 8 l'ordre erroné de la p. A v verso est de même corrigé par permutation des figures et des légendes.

P. 17 à 20 S. de Brosse intercale un développement sur la colonne dorique qui n'était pas là en 1568, mais plus loin (C III v° à D). Le « plan du chapiteau ionique » que dessine S. de Brosse p. 24 est un peu plus compliqué que le « plan du chapiteau ionique *du temple de Fortune virile* » qu'avait inséré Bullant. La « mesure de porte dorique convenable pour

temples » est fort semblable à ce qu'on voit à l'église de Verneuil et à ce qu'on voyait peut-être au temple de Charenton, d'après les triglyphes conservés (p. 22 et C I r°). La «mesure de porte ionique convenable aux temples » est en 1619 donnée à l'envers, la tête en bas, sans qu'on puisse voir quel avantage présente (si elle est autre chose qu'une inadvertance) cette disposition nouvelle.

P. 38, le petit dessin qui se trouvait E III, v° est également renversé sans raison apparente.

P. 41 (1) une des plus grandes figures de l'ouvrage : « Corinthe selon la doctrine de Vitruve », est entièrement refaite de la main de S. de Brosse, avec beaucoup plus de hachures et de détails que sur la planche de Bullant (E V).

P. 42 un ornement emprunté au Panthéon, « autrement dit la rotonde à Rome », est représenté en deux dessins distincts tandis que le plan et l'élévation étaient unis par des traits parallèles en 1568. P. 44, S. de Brosse a reproduit seulement une feuille de laurier (sans cette légende) et supprimé une « fueille de branque Ursine ou d'Acanthe ».

Le texte de 1619, du moins sur l'exemplaire que j'ai pu consulter à la Bibliothèque nationale, cesse brusquement au milieu de la p. 46, à la fin d'un paragraphe ; il y a aux pages 47 et 48 deux figures reproduites d'après la première édition, mais sans aucun texte à la p. 48 (une petite addition p. 47 à la légende de 1568 : des mesures qui manquaient alors pour le chapiteau sont indiquées). Les douze dernières pages de la première édition comportant une quinzaine de figures relatives aux ordres corinthien et composite (2) font donc défaut sans qu'on puisse donner aucune explication de ce brusque arrêt du travail de l'imprimerie en 1619 (3).

(1) Reproduite en réduction page 148.

(2) Notamment G II verso, « mesure de la porte Corinthe du temple de la Sibile Attivoli » (*sic*). Au feuillet B IV verso de 1568 on lit : « Comme verrez cy apres par les figures *au dernier fueillet du livre* » ; ces cinq mots manquent en 1619 (p. 16), comme manquent en effet les figures annoncées, ce qui porterait à croire que, dès le début, l'imprimeur n'avait pas l'intention de reproduire jusqu'au bout en 1619 l'édition de 1568.

(3) L'exemplaire de la Bibliothèque nationale est-il celui qu'a connu également M. Read ? Nous n'avons aucune raison particulière pour le croire. Or

Il y a en somme, identité presque absolue entre la première et la seconde édition pour les quatre cinquièmes des pages (1), texte et figures se correspondant presque page pour page en 1568 et en 1619. Le travail de S. de Brosse consiste donc essentiellement, comme l'a du reste annoncé l' « épître au lecteur », à « revoir et corriger » la « disposition » et « l'agencement des figures ». Il n'en a refait entièrement qu'un petit nombre. Dans la pureté du trait et la manière de faire les hachures, nous avons du reste retrouvé ici tout à fait les mêmes caractères que dans l'album plus ancien de quelques années.

La seconde édition de la « reigle d'architecture » fut, comme la première, bientôt épuisée, mais il ne semble pas qu'il ait jamais été fait une nouvelle édition reproduisant le texte et les figures de celle de 1619, qui est devenue fort rare (2). En 1647, David Ferrand imprime bien, à Rouen, une troisième édition de la « Reigle d'architecture », mais d'après celle de 1568 et (quoique sans l'indiquer expressément) comme si c'était une seconde édition, abstraction faite de celle de 1619 qui paraît ignorée. Dans son avis au lecteur, faisant suite aux épître et avertissement de Bullant, Ferrand s'exprime en effet ainsi : « Ayant descouvert à Paris ce petit trésor caché *depuis quatre-vingt années* etc ». Ce n'est cependant pas une reproduction servile de l'édition de 1568 ; ainsi à la page A III verso de 1647 (car la pagination primitive est conservée) D. Ferrand reproduit — moins finement — les trois colonnes de 1568 (sans modifier la *tuscane,* comme l'avait fait de Brosse), mais la *dorique* et *l'ionique* sont correctement

M. Read indique, pour l'ouvrage de Bullant réédité par Brosse, ce même chiffre de 48 pages (*France prot.*, t. III, col. 207).

(1) Pages A III r. - 7, B r. - 9 et suivantes jusqu'à B IV v° - 16 incluses ; C et 21 et suivantes jusqu'à C III - 25 incluses ; D II v° - 28 et suivantes jusqu'à E IV v° -40. F II r° - 43. F IV v° - 48.

(2) La Bibliothèque historique de la ville de Paris ne possède aucun document manuscrit concernant S. de Brosse ; ni la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-arts, ni la bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme ne renferment aucun ouvrage de Brosse. D'après le catalogue de 1904 la Bibliothèque nationale ne possède aucun autre ouvrage de Brosse que son édition de la *Reigle générale.*

placées au-dessous de la légende qui leur convient, contrairement à l'erreur de 1568.

§ 4. — *Estampe d'après un dessin de S. de Brosse.*

Outre les figures de la *Reigle d'architecture* refaites par S. de Brosse, le seul autre document du même genre qui, d'une manière incontestable, témoigne *sur le papier* des qualités artistiques de S. de Brosse, est une estampe en l'honneur du pape Grégoire XV que nous avons placée vers la fin de sa carrière, c'est-à-dire postérieurement à la réédition de l'ouvrage de Bullant. Cette estampe a été gravée par M. Lasne. Le savant conservateur du Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, M. Courboin, me confirmait en 1908 qu'on n'y a connaissance d'aucune autre œuvre gravée d'après S. de Brosse (1).

C'est une grande composition de 65 centimètres de longueur sur 39 de hauteur (2). Le personnage assis au milieu sur un trône n'a que 8 centimètres de hauteur ; si l'on en fait abstraction, on se trouve simplement en présence d'un bel ensemble architectural qui explique la collaboration — et l'ordre des collaborateurs — indiqués au bas de l'estampe : « *Salomon De Brosse* (sic) *inve. Micael Asinius sculp.* »

L'ensemble est très décoratif, d'aspect somptueux ; les détails sont très soignés. Au centre, un portail élevé se compose de quatre colonnes d'ordre corinthien supportant un fronton que décorent les armes du pape, surmontées d'une tiare et de deux clefs et flanquées de deux figures allégoriques, allongées, avec les inscriptions « S. P. Q. R. », et « LIBERTAS ». Au-dessus de la tiare, au centre lumineux d'un nuage, deux anges présentent une couronne d'étoiles. Au-dessous du fronton, au centre de toute la composition, se lit une inscription (c'est un verset de psaume) (3) : PERFICE GRESSUS MEOS IN SEMITIS TUIS.

A droite et à gauche le portail est encadré par une colonnade d'or-

(1) Nous rappelons cependant qu'il existe une planche de Jean Marot intitulée : « Plan et profil du temple de Charenton du dessein du Sr de Brosse » nous la reproduisons p. 88 en réduction.

(2) Bibliothèque nationale, Estampes, Recueil Ed 27 (Œuvre de Michel Lasne), fol. 51.

(3) Ps. CXIX, 35.

dre corinthien surmontée d'une balustrade et de lampadaires. Aux deux extrémités se trouvent deux ailes qui avancent à la manière des pavillons d'angle et des bâtiments latéraux encadrant les cours dans tels château bâti par S. de Brosse. Dans des niches des statues symboliques représentent la *Gloire,* la *Piété,* la *Religion,* la *Justice,* la *Providence,* l'*Eternité.* Au-dessus de chacune d'elles un cadre carré renferme une allégorie correspondante. Le seul sujet qu'il nous semble intéressant de signaler ici — le seul qui présente un caractère architectural — est une sorte de petit édifice circulaire, dans le genre des temples antiques, avec porte à fronton en arc de cercle surmontée d'un portail à sommet triangulaire. Un petit dôme se trouve au milieu de la toiture circulaire, au-dessus de la colonnade du premier étage.

Sous la porte, sur un trône élevé de deux marches, se trouve le personnage en l'honneur duquel S. de Brosse a dessiné et Michel Lasne a gravé cette composition. La parfaite harmonie des lignes générales, l'agréable alternance des statues, des panneaux décoratifs et des colonnes, l'attitude majestueuse du pape, semblable lui-même, dans ce cadre immobile, à une statue plutôt qu'à un personnage vivant, tout cela constitue un ensemble bien proportionné qui prend très naturellement sa place dans l'œuvre de S. de Brosse.

Il existe encore dans des recueils hollandais des planches d'architecture signées « *le sy*r *de Bros* » et qui sont probablement de S. de Brosse, mais qui pourraient aussi être attribuées à son fils Paul, vue les dates (1642, et inconnue) (1).

Nous avons maintenant retrouvé dans la *Reigle d'architecture* les principes généraux et les modèles que S. de Brosse a eus devant l'esprit pour l'élaboration de toute son œuvre ; nous avons saisi sur le vif, dans le précieux *album,* la préparation plus spéciale de telle ou

(1) Cf. *France prot.,* 2e éd., t. III, col. 208 : les planches 36, 37, 38 (gravées en Hollande, sans date) de la *IIa parte dell' Architettura dell Vignola e altri famosi Architetti* sont des dessins de cheminées surmontées de tableaux représentant des sujets bibliques ; une 4e planche de la même série n'est pas signée ; la mention *de Bros* se trouve, par contre, sur les quatre dernières planches de la *Regola de cinque ordini d'architettura di Giacomo Barozzio da Vignola* (Amsterdam, 1642, in-folio).

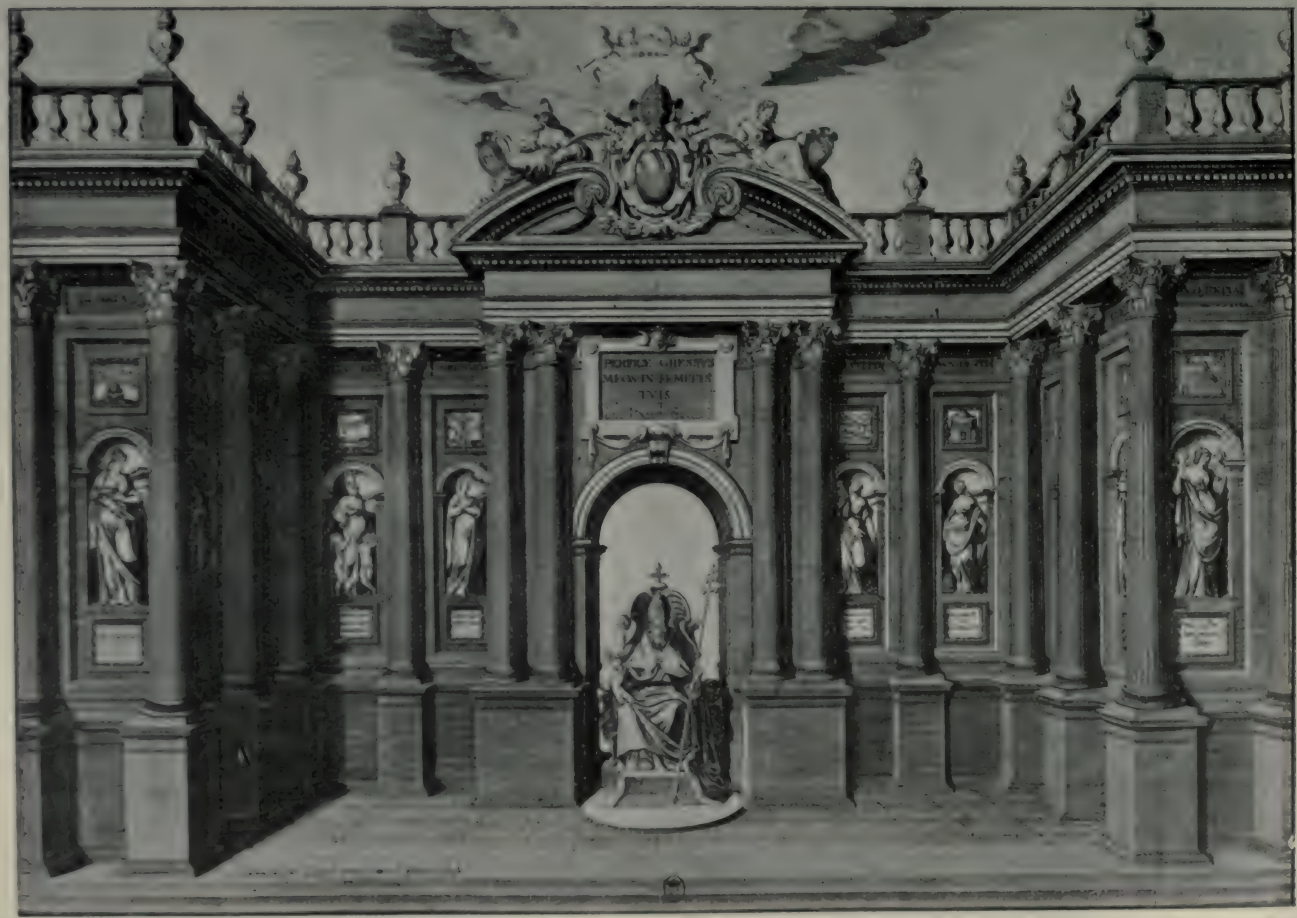

ESTAMPE EN L'HONNEUR DU PAPE GRÉGOIRE XV

telle partie de cette œuvre, et les modifications successives de la forme primitivement conçue. Nous pourrons mieux étudier maintenant les monuments tels qu'ils ont été réellement exécutés.

Ci-dessus ont été énumérés tous ceux qu'on connaît aujourd'hui en suivant l'ordre chronologique. Pour donner une idée de l'ensemble de cette œuvre considérable, nous rappelons quelles furent ces constructions, en les répartissant par catégories, avec les dates que nous avons pu établir.

§ 5. — *Classification des œuvres de S. de Brosse.*

I. CHATEAUX & HOTELS PARTICULIERS.

A. — A Paris.

Hôtel de Soissons : travaux divers avant 1607 ;

Hôtel de Bouillon, terminé en 1613 ;

B. — Hors Paris.

Château de Coulommiers, construit à partir de 1613 ;

Château de Blérancourt ;

Hôtel de Saint-Quentin à Montlaville (la maison même de l'architecte à Verneuil), après 1615 ;

Château de Verneuil : travaux divers jusqu'en 1616 ;

(?) *Château de Wideville,* construit vers 1620 par un architecte jusqu'à présent inconnu.

II. CHATEAUX & PALAIS ROYAUX.

(?) *Fontainebleau :* partie supérieure de la porte du baptistère, élevée vers 1606 par un architecte jusqu'à présent inconnu.

Monceaux : agrandissements achevés vers 1610 ;

Blois : pavillon dessiné en 1617 ou 1618 ;

Luxembourg, palais construit de 1613 à 1624 ;

Versailles, de 1624 à 1626 ;

(?) *Louvre :* plans d'agrandissement après 1624.

Vincennes : menus travaux.

III. AUTRES BATIMENTS PUBLICS.

A. — Judiciaires.

Grande salle du palais de justice à Paris, reconstruite de 1618 à 1624 ;

Parlement de Bretagne, à Rennes, commencé en 1618.

B. — Ecclésiastiques.

A Charenton :

(?) *Premier temple,* construit en 1606-1607 ;

(?) *Maison du Consistoire,* un peu postérieure ;

Second temple, construit en 1623-1624.

C. — Attribués sans preuves suffisantes à S. de Brosse :

A Coulommiers :

(?) *Eglise des Capucins* (1617-1625) ;

A Blérancourt :

(?) *Monastère des Feuillants.*

IV. DIVERS.

A. — A Paris.

Portail de l'église Saint-Gervais, entre 1609 et 1616 ;

Portail rue Pavée, derrière l'église des Grands Augustins ;

Porte Saint-Honoré, vers 1626 ;

Fontaine Médicis, avant 1624 ;

B. — Hors Paris.

Aqueduc d'Arcueil, construit de 1613 à 1624 ;

(?) *Grotte de Wideville,* vers 1620.

V. PUBLICATIONS.

Nouvelle édition de la *Règle d'architecture* de Bullant (1619) ;

Estampe en l'honneur de Grégoire XV (1623).

VI. OUVRAGE INÉDIT.

Album de 1607.

Un seul de ces édifices subsiste absolument intact : le portail de Saint-Gervais. L'aqueduc d'Arcueil a été modifié, mais la partie due à S. de Brosse est encore reconnaissable. Plusieurs des autres bâtiments ont été détruits : les hôtels de Soissons et de Bouillon, les temples de Charenton, le portail de la rue Pavée. La grand'salle du palais de justice a été détruite mais reconstruite sur les mêmes plans. Toutes les autres constructions dues à S. de Brosse ont été plus ou moins remaniées : le château de Monceaux, le palais du Luxembourg, le palais de Rennes, la fontaine Médicis ; au château de Versailles il est difficile de reconaître ce qui date du premier bâtiment, sous toutes les constructions postérieures.

C'est donc surtout d'après les anciennes descriptions, et en partie seulement d'après nos observations personnelles que nous pourrons étudier maintenant les diverses œuvres de S. de Brosse suivant le classement que nous venons de proposer. Laissant de côté les détails historiques rassemblés plus haut, nous ne nous occuperons que de la topographie et de l'architecture.

HOTEL DE SOISSONS
d'après une gravure de Pérelle

CHAPITRE PREMIER

Châteaux et hôtels particuliers

§ 1. — *Hôtel de Soissons.*

Sur le plan de Paris de Mathieu Mérian (1615) on voit l'emplacement de l'hôtel de « Soison » et ses dépendances nettement délimitées par les rues Coquillière, de Grenelle, des Deux Ecus et du Four. Aujourd'hui (dans le IIe arrondissement) la première seule a conservé son nom ; les autres s'appellent Jean-Jacques Rousseau, Berger, et Vauvilliers. On distingue une chapelle à l'angle des rues Coquillière et de Grenelle, et un jardin occupe l'angle des rues de Grenelle et des Deux Ecus, mais on ne peut bien distinguer les détails des bâtiments proprement dits situés le long de la rue du Four. On voit seulement que la façade sur les jardins était perpendiculaire à la rue des Deux Ecus, et dans le prolongement d'une petite rue (des Vieilles

Etuves) qui est aujourd'hui la rue Sauval. C'est-à-dire que la partie centrale de ces constructions se trouvait presque exactement vers le centre de la Bourse du Commerce actuelle.

Pour compléter ce plan, contemporain de S. de Brosse, il faut consulter celui de Gomboust, qui est de 1653. On y distingue beaucoup plus de détails et notamment l'impasse de l'Hôtel de Soissons qui est aujourd'hui la rue Oblin (remaniée en 1908).

Les constructions anciennes, autour d'une petite cour rectangulaire, qui se trouvent de ce côté, ne sont probablement pas celles où a travaillé Salomon de Brosse. Faisant pendant à ce quadrilatère on en voit un plus grand au coin des rues du Four et des Deux Ecus. Et dans l'angle nord-ouest de la grande cour se trouve la colonne dorique, de 1572, qui subsiste aujourd'hui contre la Bourse du Commerce en face de la rue de Vannes.

Entre l'hôtel de Soissons primitif et cette autre partie qui fut spécialement « l'hôtel des deux Reines » s'élevait, d'après le plan de Gomboust (à la place d'un corps de bâtiment très simplement figuré sur le plan de Mérian), une construction monumentale, entre un grand et un petit jardin, comprenant un portique dans le prolongement de la rue des Vieilles Etuves, et, à l'est de ce portique, une cour formée par un grand pavillon central et deux pavillons latéraux. Les toits très élevés et la disposition générale rappellent beaucoup le palais du Luxembourg et le premier château de Versailles, œuvres de S. de Brosse qu'on voit précisément figurées sur le plan de Gomboust. La disposition est un peu différente sur le plan de Turgot en 1739 qui paraît moins exact sur ce point (feuille 14).

On serait fort tenté, au premier abord, de reconnaître ici la manière de notre architecte. Cependant on ne lui attribue, à l'hôtel de Soissons, qu'un portail monumental, et on le plaçait jusqu'à présent sur une façade rue de Vauvilliers (presque en face du pavillon sud-ouest des Halles, si cette hypothèse est exacte) (1).

(1) Ainsi M. Read, *papiers inédits* à la Bibl. d'hist. du protest. fr. ; cf. *Mémoires* de l'Académie des inscriptions (1751), t. XXIII, p. 262. D'après M. Douen l'entrée principale (celle du parc ?) se serait trouvée vers le n° 55 de la rue J.-J. Rousseau (*Encycl. des sciences relig.*, t. XII, p. 780).

Parmi les œuvres les plus admirées que S. de Brosse ait faites, il en est plusieurs de ce genre, et on peut donc, à ce point de vue comme à plusieurs autres, le considérer comme un précurseur et un maître de tant d'autres architectes qui, ensuite, ornèrent de semblables portails les hôtels de la capitale de France. Cette partie des bâtiments prenait à cette époque une importance qu'elle n'a plus aujourd'hui. De la plupart des hôtels du XVIIe siècle ce que voit un passant, dans la rue, est peu de chose. « Seule la porte cochère avait un aspect monumental pour donner l'idée de la richesse ou de la puissance du propriétaire (1). » Toujours est-il qu'au dire de Sauval le portail de l'hôtel de Soissons était « aussi grand que superbe, simple, rustique, fort haut, fort large, un des chefs-d'œuvre de S. de Brosse..... Jusque là personne en France ne s'était avisé de parer les palais de portaux d'une grandeur si extraordinaire et si majestueux. Celui-ci est le premier (2) ». Ailleurs Sauval, dont une rue voisine porte le nom, dit encore : « La colonne est sans aucune architrave. Son piédestal porte en quarré une toise 5 pieds 4 pouces de hauteur sur cinq assises de pierre, une toise 3 pieds de saillie, dans ses angles 2 pieds 2 pouces, les deux thores sans ornemens, 1 pied 9 pouces et demi, etc. », et plus loin : « La colonne *et l'hôtel* sont *de Jean Bultant* (3). » Peut-être y a-t-il ici une erreur, ou S. de Brosse n'a-t-il fait que compléter l'œuvre de Bullant par l'addition du portail qui, en tout cas, lui revient incontestablement. On l'a comparé au portail du palais Farnèse (4).

On trouve dans l'album de 1607-1613 deux dessins que M. Masson (5) pense avec raison être deux projets pour ce portail de l'hôtel de Soissons, il y a même, à notre avis, deux autres états d'un troi-

(1) H. Lemonnier, *L'Art français*, p. 236.

(2) Sauval, II, p. 216. Voir ci-dessus page 43.

(3) Sauval, III, p. 10. La gravure de Pérelle que nous reproduisons en réduction porte comme légende : « *Veuë de l'Hostel de Soissons bati par Catherine de Medicis, et conduit par Jean Bullant Architecte du Roy.* »

(4) *France prot.*, 2e éd., t. III, col. 205.

(5) *Bulletin hist. prot.* 1902, tirage à part, p. 179.

sième projet (f. 17 r°, 18 r° ; f. 11 v°, 13 v°) : d'abord une porte rectangulaire de 5 pieds de largeur sur 9 de hauteur ; deux pilastres supportent un fronton triangulaire surmonté de deux statues de femmes à demi allongées, croisant des palmes ; au centre du triangle est le monogramme AV.

Le second dessin, très poussé, représente une porte rectangulaire de 12 pieds de hauteur sur 10 de largeur surmonté d'un demi-cercle de 5 pieds de rayon avec le monogramme AV surmonté d'une couronne comtale et au-dessous de l'entablement, dans un écusson portant les deux blasons accolés de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et de la comtesse (Anne de Montafié). Le rectangle surmonté d'un fronton en un arc de cercle est flanqué de deux statues de femmes assises. Quatre grandes fleurs de lys complètent la partie supérieure de la décoration. L'une apparaît, avec la coupe d'un pilastre, sur un autre feuillet (12 r°). Sur chaque battant de la porte, dans les panneaux carrés du haut et du bas est répété le monogramme AV, tandis qu'un heurtoir très ouvragé orne chacun des panneaux du milieu. L'ensemble est plein de majesté et d'harmonie. Sur le f. 7 v° on voit une coupe de la grande porte de la p. 8 v°, et une façade latérale. Enfin sur les feuillets 17 r° et 18 r° se trouvent deux croquis — le second plus détaillé — d'un même projet où la porte a une toise et demie de largeur. Le monogramme AV figure sur la page 17.

§ 2. — *Hôtel de Bouillon* (1).

Il était situé rue de Seine : au n° 12 il en reste quelques traces ; la rue des Beaux-Arts a été ouverte sur son emplacement et celui de ses jardins. En 1586 se trouvaient là deux propriétés qui furent acquises par Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon. Après sa mort en 1623 l'hôtel fut vendu à Roger du Plessis, sieur de

(1) Ci-dessus, chap. II, p. 46.

Liancourt (1) : c'est pourquoi il fut successivement appelé hôtel de *Bouillon*, de *Liancourt* et *de la Rochefoucauld*. Sur les dispositions adoptées par S. de Brosse je ne connais que peu de chose : c'était « un beau et grand logis embelli de belles salles, chambres, galeries, etc. » (2). Au sud de l'hôtel de la reine Marguerite — morte cette année-là — qui se trouvait sur le bord de la Seine, le plan de Mérian (1615) représente de très importants bâtiments séparés des jardins par une terrasse. Il y a un rez-de-chaussée, un premier étage, et des chambres sous les toits très élevés. Aux deux extrémités sont des pavillons carrés, au centre un pavillon plus large, au toit arrondi surmonté d'une lanterne comme il en subsiste une aujourd'hui au-dessus de la porte d'entrée du Sénat. Evidemment si ce n'est pas l'œuvre de S. de Brosse, c'est bien de la même école. Le pavillon méridional est séparé par une seule maison de la rue des Marais.

Sur le plan dressé par ordre de Turgot et publié en 1739 (feuille 11), on voit que cet hôtel (alors appelé de la Rochefoucauld) ne donnait pas directement à l'est sur la rue de Seine, comme le ferait croire le plan de Mérian, mais qu'il en était séparé par une cour dont les bâtiments latéraux et le portail répondent mieux en effet aux dispositions générales des hôtels de cette époque (3).

(1) Berty et Tisserand, *Topogr. hist. de Paris*, t. III, p. 239 ; à la p. 16 ils indiquent un hôtel de Bouillon qui sans doute précéda celui-ci : sur le quai, entre la rue de Seine et la rue des petits Augustins. « C'est sur l'emplacement du jardin donné par la reine Marguerite aux Augustins déchaussés en 1609, qu'a été construit le grand bâtiment de l'Ecole des beaux-arts. »

(2) Malingre (1640), tome II, p. 402.

(3) C'est, croyons-nous, par erreur, que M. Bonnardot, dans sa notice sur le plan de Mérian, *Etudes archéologiques sur les anciens plans de Paris*, réédition partielle à la librairie Taride, p. 16) croit reconnaître ici, dans « un des points les plus curieux du plan de Mérian » l'hôtel de la reine Marguerite, « détruit peu après 1615 ». Nous avons cité plus haut les documents établissant que l'hôtel de Bouillon était achevé en 1613, et rappelé d'autre part que le père de S. de Brosse était en 1578-1582 « architecte et secrétaire » de la reine Marguerite.

§ 3. — *Château de Coulommiers* (1)

Nous avons parlé plus haut (2) du château de Verneuil ; il a été complètement détruit, et il est impossible de déterminer quels agrandissements ou aménagements S. de Brosse avait exécutés pour l'œuvre commencée par J. A. du Cerceau.

Le château de Coulommiers a également été détruit (de 1736 à 1738). « On ne saurait, de l'avis de Sauval (3), trouver aucun relevé d'architecture plus splendide » ; et prenant un terme de comparaison déjà cité à propos d'une autre œuvre de Brosse, le même auteur écrit : « Anet, Monceaux, Verneuil, Coulommiers, presque toutes nos maisons royales [ces trois dernières où travailla Brosse], et la plupart de nos hôtels sont plus grands sans comparaison que *le palais de Farnèse.* »

La gravure de J. Marot ne donne pas une idée absolument exacte de ce qu'a été le château, mais plutôt de ce qu'il devait être d'après les projets primitifs de l'architecte, qui n'eut pas la joie de voir son œuvre achevée (4) : « Un pavillon d'entrée *semblable à ceux du Luxembourg* (édifié à la même époque par Brosse) et de Fontainebleau est indiqué à la place des deux loges de concierge qui existent encore (5). » « Le rez-de-chaussée était d'ordre ionique ; au-dessus régnait l'ordre corinthien. Tous les pleins des murs étaient revêtus de briques, mais les pilastres, les corniches, l'entablement, les cadres des fenêtres, alternativement circulaires et en fronton aigu, étaient en pierres de taille. A l'extérieur, du côté des fossés, les entre-colonnements du premier étage présentaient une niche, et ceux du second deux

(1) Ci-dessus chap II, § 1, p. 44.

(2) Chap. Ier, § 2, p. 22.

(3) III, 50, cf. IV, 50.

(4) Dauvergne, *Le château de Coulommiers,* p. 11 : « La décoration n'a jamais été complète. Il n'y avait en 1629, à la mort de Catherine de Gonzague, qu'une seule fenêtre entièrement sculptée. » On trouve dans cette monographie la représentation d'une des façades latérales, p. 13.

(5) Dauvergne, p. 12.

caryatides portant l'entablement. Les pleins de briques étaient décorés d'un tableau de pierre aux angles contournés. Du côté de la cour, entre les colonnes cannelées, étaient placés, au rez-de-chaussée, des bustes sur un piédouche, et, au premier étage, des statues de grandeur colossale. Au-dessus de l'entablement et de chaque fenêtre les combles prenaient jour par des œils-de-bœuf alternés avec de petits piédestaux, mais du côté de la cour portaient sur leur extrados des aigles et des cygnes (supports des armoiries de Catherine de Gonzague). Au centre des ailes du nord et du midi un fronton circulaire couronnait l'attique, et sur l'extrados deux gigantesques figures allégoriques couchées supportaient les armoiries de la dame de Coulommiers.

Le pavillon au centre du bâtiment de face, surmonté d'une lanterne, était décoré d'un semblable couronnement, et dans le tympan du fronton circulaire était sculpté un énorme aigle aux ailes éployées.

Ce château avait 19 baies à chaque étage latéral extérieur et 14 à l'intérieur du côté de la cour ; au total 220 baies ou fenêtres et 78 œils-de-bœuf... « Le château se composait de quatre pavillons principaux reliés par deux galeries s'étendant latéralement de l'Ouest à l'Est, et au fond, à l'Est, par une autre galerie de face ayant au centre un pavillon avec dôme angulaire. Quatre autres pavillons en demi-saillie sur les galeries latérales flanquaient les pavillons principaux à l'extérieur..... Une terrasse régnait le long du bâtiment de face. Les galeries n'avaient qu'un rez-de-chaussée, un étage et un comble ; les pavillons avaient un étage de plus. »

La longueur des galeries, y compris l'épaisseur des pavillons, n'était pas de moins de 85 mètres et leur épaisseur de quinze mètres. Le bâtiment de face, au fond, avait 54 mètres de développement sur 15 de profondeur (1).

L'album de 1607-1613 est presque entièrement consacré aux projets de S. de Brosse plus ou moins exactement exécutés ensuite par Ch. du Ry : pavillon d'angle à deux fenêtres au rez-de-chaussée et

(1) DAUVERGNE, p. 12.

au premier étage, situé à droite ou à gauche de la porte d'entrée (fol. 21, recto ; la notice de M. Dauvergne en 1853, p. 13, reproduit un pavillon d'angle à trois fenêtres par étage qui paraît plutôt un de ceux du côté opposé, c'est-à-dire donnant sur le parc) ; portes, fenêtres, lucarnes (fol. 9, 10, 11) ; niches et pilastres (7 v°) ; grandes et belles lucarnes (fol. 2, recto) ; rampe d'escalier et balustrade avec termes (5 v°) ; constructions accessoires à élever dans le parc ; cadrans solaires (4 dessins fol. 2 v°, 3 r°, 4 v°, 5 r°) ; obélisque (22 v°) ; fontaine, édifice octogonal avec statues, dôme entouré d'une balustrade et surmonté d'une lanterne, etc. (8 r°) ; décorations pour l'intérieur : nombreux modèles de cheminées, cadre de glace, etc.

L'une des plus jolies pages de l'album représente une entrée avec la série de fenêtres adjacentes à droite et à gauche, au rez-de-chaussée et au premier étage, et les lucarnes, etc. ; les colonnes à bossages et les frontons se détachent sur le fond de briques ; c'est le pavillon du fond de la cour de Coulommiers, mais avec une disposition de la fenêtre centrale et une forme de fronton différentes de celles qu'a figurées Israël Silvestre, et ici le dôme manque (1).

De même la page 23 r° représente une porte à pont-levis très différente de celle qu'I. Silvestre a représentée et que M. Masson croit pourtant pouvoir placer aussi à Coulommiers (2).

Du *château de Blérancourt,* longtemps attribué à tort à Mansart, nous savons seulement qu'aux yeux des contemporains de sa construction il passait pour une merveille : « En ce seul bastiment se peut veoir l'abrégé de tous les autres plus beaux et plus excellents qui soient au monde (3). »

(1) Voir page ci-contre et page 187.

(2) *Bulletin hist. prot.*, 1902, p. 459, et tirage à part, p. 179.

(3) *Voyage* de P. Bergeron, publié par la Société des bibliophiles belges, 1872, p. 13. C'est au château de Blérancourt que fut logé le cardinal de Richelieu « l'an 1640 au commencement du mois de juin, peu avant le siège d'Arras » (Drelincourt, *La Défense de Calvin,* 1667, p. 9).

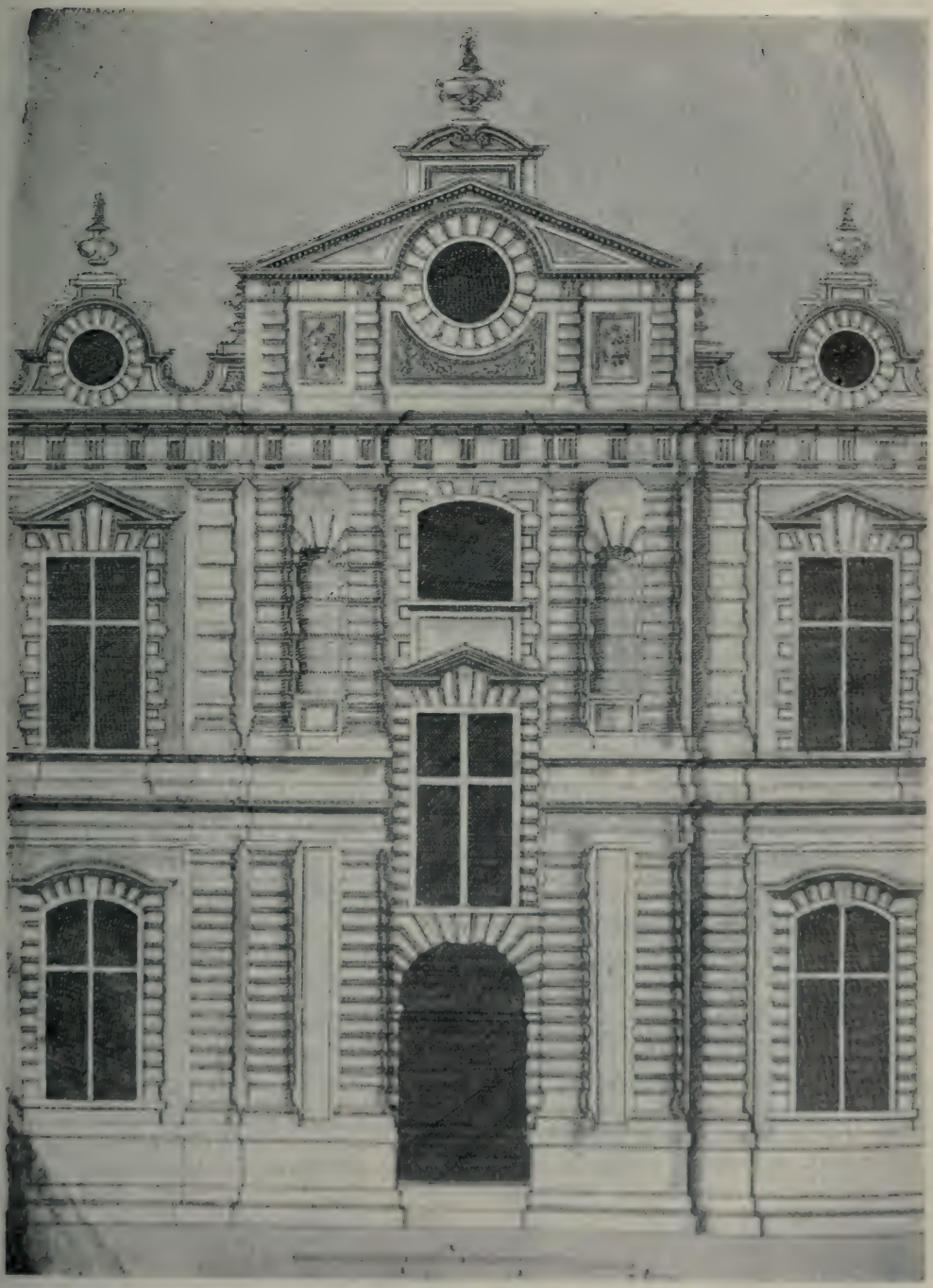

CHATEAU DE COULOMMIERS. PAVILLON CENTRAL
Réduction d'un dessin de Brosse
(Collection de M. le baron de Bethmann)

Appendice. — Château de Wideville.

Enfin nous donnons ici, comme nous l'avons annoncé, la description d'un bâtiment qu'on ne peut attribuer avec certitude à S. de Brosse, mais qui fournit d'intéressants points de comparaison avec le palais du Luxembourg (antérieur), et le château de Versailles (postérieur).

Voici quels sont l'aspect et la disposition générale du château de Wideville (1) :

« Les divers corps de logis sont disposés en longueur, sur un terre-plein entouré d'eau courante. Cette surface épouse la forme générale des bâtiments et prend la forme d'un carré long, avec excroissances cintrées sur les deux grands côtés. Au centre de la construction se trouve un corps de logis faisant saillie sur les deux façades ; puis du côté principal et aux deux extrémités du bâtiment, deux avant-corps ou pavillons. Les quatre angles du terre-plein sont munis de petits bastions placés en saillie, carrés de forme, assez trapus et percés de meurtrières sur leurs côtés. Ces sortes d'échauguettes contribuent pour une forte part à donner à l'ensemble du château un caractère particulier et vraiment seigneurial.

Le rez-de-chaussée est composé d'un vestibule voûté qui prend toute la largeur de l'avant-corps ; il joint une pièce carrée, la plus grande du logis, voûtée aussi et qui sert de billard. Du côté du jardin tracé à la française, on y arrive directement par un perron courbe d'un bon effet et orné de balustres. Aux deux extrémités du château se trouvent le salon et la salle à manger, éclairés par trois ouvertures. Des vases en marbre blanc, étagés sur les perrons du nord et du sud, tranchent sur le ton de brique qui domine dans l'ensemble du château. A l'examen détaillé, une des premières choses qui frappe la vue est *un grand air de simplicité et la régularité des lignes* (2) ; mais cette

(1) SAUVAGEOT, *Palais et châteaux de France du* XV*e au* XVIII*e siècle.*

(2) C'est nous qui soulignons ces expressions : elles caractérisent précisément très bien les œuvres de S. de Brosse.

simplicité voulue n'a rien de naïf ni de chétif. La présence de la brique, abondamment employée dans cette façade et dans la construction tout entière, mais seulement comme remplissage, rendait, il faut en convenir, assez difficile l'emploi d'ornements sculptés. *C'est par les lignes et une sorte de coloration qu'on a voulu produire de l'effet.* Le grand pavillon du centre dépasse d'un étage les autres bâtiments. C'est le point culminant de l'édifice, et cet exhaussement était nécessaire pour mouvementer la silhouette générale.

Deux ouvertures cintrées, avec grilles savamment contournées, accompagnent la porte, couronnée d'une sorte de fronton interrompu, au centre duquel se dresse un culot gracieusement sculpté. Cette moulure disposée en fronton relie la porte aux deux ouvertures qui éclairent le vestibule. La brique est absente de cette partie du pavillon, mais nous la retrouvons aux deux étages qui lui succèdent.

Tous les angles, tous les cadres des fenêtres sont de pierre de taille ; le reste, c'est-à-dire les remplissages, est de brique. Les fenêtres du rez-de-chaussée laissent voir, à leur base des soupiraux divisés par un meneau vertical en pierre. Les lucarnes des combles sont de bon goût. On les a alternées avec de petits œils-de-bœuf en saillie. Cet oculus se retrouve aussi sur la toiture des petits pavillons d'angle, traitée en forme de coupole quadrangulaire au sommet de laquelle se dresse fièrement un guerrier de plomb armé d'une lance.

Sur la façade qui regarde le parc, le pavillon central fait seul saillie ; deux couronnements de portes et de fenêtres, à droite et à gauche du pavillon, sont arrangés avec goût. Des niches munies de statues largemen traitées, se voient entre les fenêtres du grand corps de logis. Un buste de Louis XIII en marbre blanc placé sur la porte du milieu, rappelle les fréquents séjours de ce roi à Wideville. De ce côté se trouve le pont-escalier qui franchit le fossé, auquel succède le perron établi devant l'entrée de la salle de billard. Cette série d'escaliers arrive à se confondre par la perspective, et produit un effet assez monumental, complété par deux grands chiens de pierre, accroupis sur des socles élevés ».

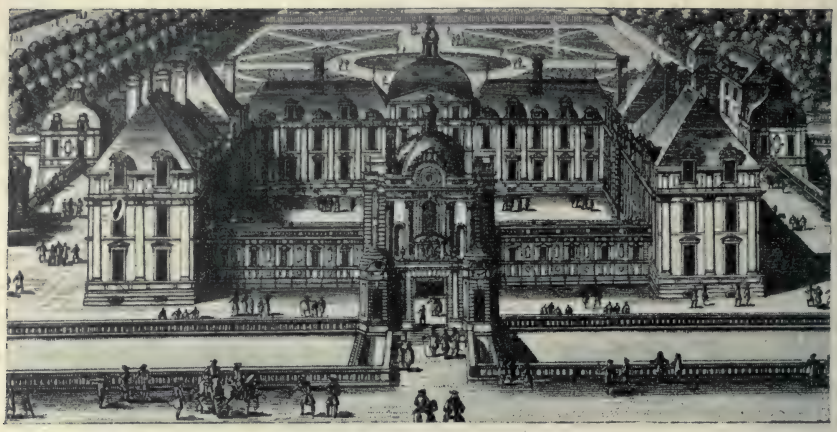

CHATEAU DE MONCEAUX. VUE GÉNÉRALE
D'après une estampe de Mariette

CHAPITRE II

Châteaux et palais royaux

§ 1. — *Château de Monceaux.*

Situé, comme Coulommiers, dans la Brie — au-delà de Meaux, à trois kilomètres de Trilport —, le château de Monceaux, comme celui de Coulommiers, rappelle le plan du château de Verneuil que devait encore reproduire en partie, après Monceaux, le Luxembourg. Il a été décrit par Gabriel, inspecteur général des bâtiments du roi (1) :

(1) *Grand dictionnaire géogr.* de Bruzon de la Martinière, 1768, t. IV, p. 348.

« Cette maison a été embellie par la reine Catherine et *augmentée par le roi Henri IV*. La principale entrée est au bout d'une avenue très large environnée de bois et de petites plaines. Elle aboutit à une avant-cour de 85 toises de largeur sur 75 de profondeur jusqu'aux fossés du château. Il devait être bâti de trois côtés ; la face aurait été devant l'avenue avec des ailes à droite et à gauche. L'ouvrage est à la moitié. Ce qui est fini est à la hauteur d'un étage..... Après l'avant-cour on voit le château qui est fermé par un fossé ayant 90 toises d'un sens sur 75 de l'autre..... Le quatrième côté est occupé par une terrasse au devant du château. Les encoignures de la fausse braie en terrasse sont ornées de quatre beaux pavillons et de deux tourelles à chaque porte pour les corps de garde.

Le château a quatre faces sur un carré de 40 toises. Chaque face a une cour intérieure de 28 toises en carré. Chaque encognure est surmontée par un pavillon. Au milieu de la face sur le jardin il y a un gros pavillon qui s'élève avec des corps aux angles, et de chaque côté des galeries voûtées qui communiquent aux pavillons des encognures. Les décorations des faces extérieures sont d'un belle architecture, ornées de pilastres, de colonnes à l'avant-corps, et de tout ce qui est convenable pour satisfaire la vue dans l'ordre des grands bâtiments. Les pavillons sont couverts de grands combles à deux épis (1). Les deux faces à l'entrée de la cour du côté du pont sont ornées de colonnes à la hauteur de deux étages : le tout est couronné de balustrades et de terrasses, au-dessus desquelles s'élève un dôme qui se termine par une lanterne percée. »

§ 2. — *Palais du Luxembourg* (2).

A Paris comme à Monceaux naguère, et à Versailles plus tard, les bâtiments construits par l'architecte du roi et de la reine-mère étaient

(1) Assemblage de charpentes dont la disposition rappelle la forme d'un épi.

(2) La collection Destailleur (dép. des estampes, Bibl. nat.) renferme (t. V, n° 848) un « plan général des bâtiments, jardins et environs du palais du Luxem-

situés en haut d'une colline et entouraient une cour rectangulaire (1) ; des pavillons se dressaient aux angles, le côté de la cour où se trouve l'entrée principale était formé, à Paris comme à Versailles, par une sorte de galerie à rez-de-chaussée seulement. Le plan général, dans ses grandes lignes, était donc analogue à celui de plusieurs châteaux construits dans ce demi-siècle (1575-1625), par les architectes français, notamment par S. de Brosse (2). Mais pour les proportions et la décoration il y avait entre Versailles et le Luxembourg toute la distance qui sépare un rendez-vous de chasse d'une demeure princière située aux portes mêmes de la capitale. Le Luxembourg est « en réalité une demeure privée, mais l'ampleur de ses proportions et sa situation en faisaient plutôt un château qu'une habitation de ville....., une sorte de Tuileries (3) ».

Le Luxembourg et Versailles ont subi depuis trois siècles un grand nombre de remaniements et d'agrandissements successifs. Toutefois, comme l'œuvre de S. de Brosse était, dès l'abord, beaucoup plus considérable au Luxembourg, elle y reste aujourd'hui beaucoup plus reconnaissable. De même que pour le palais de Rennes, nous possédons pour le Luxembourg un état des lieux très détaillé, remontant au moment où de Brosse cesse d'être responsable de la construction (1623) : nous donnons aux Pièces justificatives une analyse et des extraits de ce précieux document.

L'histoire du Luxembourg a été écrite par M. Hustin d'une manière si complète que nous insisterons, dans notre étude, surtout sur certains points intéressants pour l'histoire de l'architecte. Pour nous représenter les bâtiments vers 1626, il faut faire abstraction de tous ceux qui ont été ajoutés du côté du jardin, vers le sud ; diminuer

bourg commencé à bâtir en 1615 par ordre de Marie de Médicis, sur les dessins de Jacques de Brosse, architecte », lavis que l'inventaire de 1891 attribue à un « anonyme du XVIIe siècle ».

(1) Il y a intérêt aussi à comparer avec le « premier plan du Louvre de Pierre Lescot », quadrilatère bien distinct sur la reproduction donnée par M. Batiffol (*Gazette des Beaux-Arts*, 1910, p. 287).

(2) Comparer pages 31, 55, 63, 76.

(3) H. Lemonnier, *L'Art français*, p. 234.

d'un étage les ailes orientale et occidentale ; nous figurer à l'est le toit et le clocheton de la chapelle, et le long de la rue de Vaugirard non un rez-de-chaussée pourvu de fenêtres au sud et au nord comme aujourd'hui, mais une galerie close au nord par un mur, et ouverte sur la cour. Au contraire quatre fenêtres de la salle ultérieurement transformée en chapelle et donnant sur le jardin ont été bouchées (1).

Ainsi modifié le Luxembourg ne produit plus une impression d'harmonie aussi parfaite qu'à l'origine ; il mérite cependant encore, comme au temps de Mariette, d'être sincèrement admiré : « Le palais du Luxembourg et le portail de Saint-Gervais sont deux ouvrages capables, seuls, d'immortaliser de Brosse (2). » Le chevalier Bernin qui put le voir achevé (3) déclare « qu'il n'y avait nulle part de palais ni mieux bâti ni plus régulier (4) ». Au XVIIe siècle encore Sauval disait aussi : « Il n'y a point de palais au monde d'une plus belle ordonnance (5). » Au XVIIIe siècle d'Argenville estime que « le Luxembourg surpasse en grandeur et en magnificence tous « les bâtiments du royaume, à l'exception du Louvre (6). »

Ce jugement est confirmé par les maîtres architectes du XIXe siècle : « C'est surtout là que S. de Brosse a déployé toutes les ressources de son talent..... Par la disposition régulière de son ensemble, par la fer-

(1) M. Hustin (*Le Luxembourg*, p. 3) a fait dresser un plan intéressant où la partie sans hachures représente l'édifice primitif ; à propos de la chapelle, je relèverai seulement ce qu'il dit p. 50 : « les statues qui ornaient le fronton circulaire au-dessus du dôme couvrant la chapelle étaient des figures religieuses » ; « celles des frontons triangulaires des grands pavillons en avant-corps étaient des figures mythologiques. De Brosse avait admis ce mélange par tradition ». On trouve dans un manuscrit de l'Arsenal le prix de ces diverses statues (voir à nos *Pièces justificatives*, Appendice VIII).

(2) *Abecedario*, p. 195.

(3) Lors de son premier passage vers 1640 ou de son séjour en 1665. Cf. d'Argenville, *Vies des fameux architectes*, 1787, p. 219.

(4) Cité par Berty, *topogr. hist.*, t. III, p. 298.

(5) Sauval, t. III, p. 50.

(6) *Vies des fameux architectes*, 1787, p. 327.

meté de ses masses et par l'unité du style qui règne dans toutes ses parties, c'est une œuvre de maître, vraiment originale et nationale (1). »

Ce dernier trait mérite que nous insistions quelque peu. En effet, certains auteurs ont prétendu que le Luxembourg était une copie servile du Palais Pitti, et d'autres, par une exagération opposée, ont déclaré que « le plan et les élévations n'ont aucune ressemblance ; le seul rapport c'est que les colonnes sont de l'ordre toscan avec des bossages alternatifs (2) ». Même un juge aussi sérieusement documenté que l'est en général M. F. de Lasteyrie a pu écrire : « Quelques auteurs ont prétendu que De Brosse s'est appliqué à rappeler l'aspect du palais Pitti. *Il n'en est rien* » ; mais après cette négation excessive venait cette conclusion plus pondérée : « Bien qu'inspirée des styles classiques et des modèles antérieurs, l'œuvre de De Brosse a, au contraire, ce mérite particulier d'être *tout à fait originale et marquée au coin du génie français*..... Le Luxembourg doit à la promptitude de l'exécution une unité de style, une homogénéité absolue, que bien peu de monuments possèdent au même degré (3). »

D'après les documents que nous avons retrouvés et cités plus haut, il est désormais impossible de contester que Marie de Médicis a voulu mettre sous les yeux des architectes français, appelés à concourir, le plan du palais où elle avait vécu enfant. De ces dessins, spécifiait-elle dans un post-scriptum de sa propre main, « je me veux servir pour l'ordre et ornement de ma maison ». Il s'agit non d'une copie, mais d'une adaptation : « imiter en ce que je trouveray plus à propos » ; non seulement parce que tout n'est pas également *à propos* pour une reine et pour un grand duc, mais surtout parce que tout n'est pas également à propos sur les rives de la Seine et sur celles de l'Arno, sur les pentes de la Montagne Sainte-Geneviève et sur celles du Montecucco, sous le ciel un peu brumeux, souvent pluvieux du bassin de la Manche, et dans le mer-

(1) VAUDOYER, *Histoire de l'architecture*, dans *Patria*, Paris 1846, p. 2173 ; cf. *France prot.*, 2e édition, t. III, col. 203.

(2) *Dictionnaire de la conversation*, 1853, t. VII, p. 221.

(3) *Paris-Guide*, 1867, t. I, p. 575.

veilleux climat, à l'atmosphère si limpide, du bassin de la mer tyrrhénienne. Tout près des fortifications, dans l'un et l'autre cas, mais extérieurement à Paris, intérieurement à Florence, les deux palais auront déjà quant à la situation topographique certaines analogies qui pouvaient plaire à la reine : d'un côté les murs longent la rue d'un faubourg, et du côté opposé les fenêtres donnent sur de beaux jardins — aujourd'hui Luxembourg et Boboli — ; mais la déclivité très grande à Florence est presque nulle à Paris (bien qu'il y ait une côte à monter dans la rue de Tournon comme dans la piazza dei Pitti) : d'où une nouvelle cause de dissemblance dans l'édification et les développements successifs des palais d'abord conçus sur des plans analogues.

Autre remarque préliminaire de grande importance :

Dèjà au XVIIIe siècle c'était une erreur de comparer, sans faire aucune réserve, les deux édifices d'alors (1) ; encore moins faut il comparer (comme on semble l'avoir fait trop souvent), le Luxembourg *actuel* et le Pitti *actuel*. Ce ne sont plus du tout, quant à l'aspect extérieur, sur la plupart des points, les mêmes palais qu'habitaient respectivement vers 1620, Marie de Médicis à Paris et Côme II de Médicis à Florence : l'un et l'autre édifice ont subi en cinq siècles pour le Pitti, deux siècles pour le Luxembourg, des transformations et des déformations dont on ne s'est bien rendu compte qu'en

(1) Ainsi A. N. D'ARGENVILLE en 1787 (*Vie des fameux architectes*, etc., p. 326) dit : « Les deux palais ont bien peu de rapport entre eux. Si le premier [*le Pitti*] a plus d'appartemens, le second est plus commode et plus agréable ; le plan du premier s'étend principalement en longueur [*ce qui n'était pas le cas primitivement*] ; la hauteur de ses bâtimens rend sa cour obscure [*même remarque*], le second au contraire offre un plan presque carré [*de même le premier primitivement*] ; sa cour bâtie des quatre côtés a plus d'étendue et de clarté ; en un mot, il est beaucoup plus orné et plus dégagé. Les bossages et les refends sont l'unique décoration qui leur soit commune ». D'Argenville critique plus loin l'usage de l'ordre toscan ; « consacré aux grottes, aux campagnes et aux ouvrages militaires, il est peu digne d'un édifice magnifique élevé dans une ville » ; mais au siècle précédent le Pitti et le Luxembourg étaient dans les « campagnes » et près des « ouvrages militaires » des fortifications des villes.

ces dernières années. Il faut dégager (comme nous l'avons essayé pour Versailles après M. de Nolhac), les édifices primitifs de toutes les additions ultérieures, de tous les vêtements et revêtements superposés qui masquent la forme originale (1).

Enfin il y a lieu de faire une dernière observation : habitué à voir la façade du Luxembourg en haut de la rue de Tournon ou lorsqu'on pénètre dans la cour par l'entrée qui fait face à cette rue, un Parisien visitant Florence est surpris de voir s'allonger indéfiniment le long de la piazza dei Pitti deux cents mètres de murs, formés de blocs énormes, sans aucune colonne ni pilastre, et flanqués de courtes ailes à rez-de-chaussée, avec deux tout petits appendices au premier étage ; et il se dit : « Comment a-t-on pu établir un rapport quelconque entre deux façades aussi dissemblables ? » Mais c'est que ce ne sont pas là les deux termes qu'il faut comparer. En venant du nord, on pénètre *dans la cour* du Luxembourg, tandis qu'en venant du nord-ouest (c'est-à-dire en se trouvant sur la piazza dei Pitti), on voit le palais Pitti *par derrière.* La cour intérieure du Pitti est ouverte du côté du sud-est ; pour la voir il faut se placer dans l'amphithéâtre des jardins Boboli : là on peut voir l'aspect du palais à peu près tel qu'il était au temps où Métézeau le visita et se rendre compte du plan primitif, encore comparable au π que nous avons signalé ailleurs.

Ce plan, nous en avons peut-être eu sous les yeux un exemplaire de la main même de l'auteur. La galerie des Uffizzi (2) possède en

(1) La démonstration, en ce qui concerne le palais Pitti, n'a été faite qu'en 1887 par le prof. Cosimo Conti, dans une conférence faite à la *Società Colombaria,* et publiée (à deux cents exemplaires seulement) sous ce titre : *Il Palazzo Pitti, la sua primitiva costruzione e successivi ingrandimenti,* Firenze, Le Monnier, 1887, 34 p. in-8°. Jusqu'alors les meilleures notices à consulter étaient celles de Giov. Anguillesi : *Notizie storiche dei Palazzi e Ville appartenenti alla R. corona di Toscana* (Pisa, Capuro, 1815), et Franc. Inghirami : *L'imp. e reale Palazzo Pitti,* Poligrafia fiesolana, Fiesole, 1828, 154 p. in-8° (il a paru une édition française en 1832).

(2) Département des *Disegni d'architettura,* n° 2133. Le prof. Conti a reproduit ce plan, à une toute petite échelle, sans en rechercher ni la date véritable,

effet un fort joli plan à la plume, à l'encre noire maintenant passée et brunie, sur une feuille du format de notre papier écolier, avec cette inscription en petites capitales : « *Palazzo de Pitti del gran duca di Toscana* MDCXVI. » M. le conservateur du département des dessins a bien voulu nous faire remarquer l'extrême analogie entre ce plan et ceux que renferme la *Citta ideale*, de B. Ammanati (1), et il concluait sans hésiter : « C'est la main de l'Ammanati..... ». Mais Benj. Ammanati est mort en 1592, et le plan est daté de 1616..... Il est vrai, mais cette date semble d'une écriture postérieure. Je n'en ai vu aucune semblable sur les feuillets de la *Citta ideale*.

L'histoire du palais Pitti est liée à celle de toute l'architecture florentine des XVe et XVIe siècles. Tout près du palais Rucellai où pour la première fois les bossages du style rustique auraient été unis aux pilastres par L. B. Alberti, vers le milieu du XVe siècle (2), le palais Strozzi rappelle la puissance des rivaux les plus redoutables des Médicis : il fallut près d'un demi-siècle (1489-1533), pour le construire d'après les plans de B. da Maiano, avec sa belle cour intérieure entourée de portiques. A l'extérieur il a encore quelque chose des châteaux-forts du moyen-âge ; les blocs sont grossièrement équarris comme ceux d'un autre palais, plus tard appelé *Riccardi* qui fut d'abord une demeure des Médicis. Côme l'ancien le fit commencer vers 1435 par Michelozzo. Côme Ier y vécut jusqu'en 1540 : et il n'était achevé que depuis sept ans lorsque son possesseur le quitta pour le palais des Prieurs (aujourd'hui Palazzo Vecchio)... ; dix ans se passent, et déjà les Médicis vont s'établir sur l'autre rive de l'Arno, dans le palais qui n'a pas davantage conservé leur nom, bien qu'ils y aient vécu trois siècles : le Palais Pitti.

Celui-ci comme les précédents avait aussi, primitivement, l'aspect rude d'une forteresse lorsque Luca Pitti, simple citoyen de la républi-

ni l'auteur. Les dimensions du plan sont environ 19 cm. × 20 cm. Voir notre reproduction ci-dessus, p. 55.

(1) Recueil de plans originaux, n°s 3382 à 3464 de ce même département.

(2) Via della Vigna nuova 20.

que, « gonfalonier de justice », le fit commencer vers 1440. L'architecte n'était autre que l'illustre Filippo Brunellesco ou Brunelleschi : il mourut bientôt (1446), et faute de fonds les Pitti ne purent faire achever ce qu'il avait laissé en projet.

Dans la longue et étroite galerie qui mène du Pitti aux Uffizzi, et

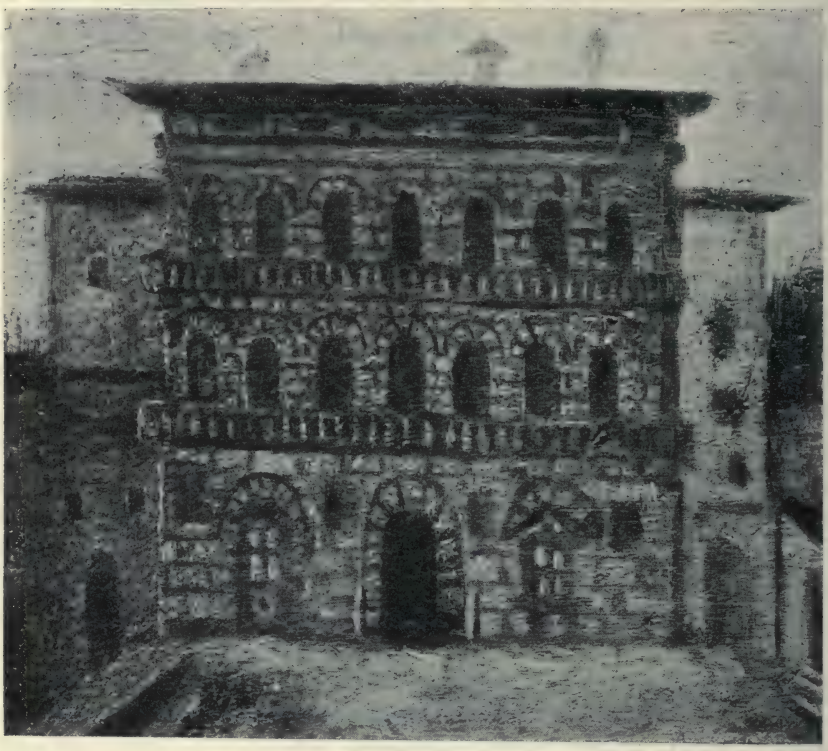

LE PALAIS PITTI AU XVIe SIÈCLE. FAÇADE SUR LA PLACE
D'après un tableau de la galerie du Ponte Vecchio

précisément dans la partie si pittoresque qui est au-dessus de l'Arno, sur le Ponte Vecchio, se trouve le portrait d'une inconnue (1), sans

(1) N° 1153 : « Gentildonna della famiglia Pitti ». C'est un aspect du palais

date, mais paraissant de la seconde moitié du XVIe siècle. Dans l'angle supérieur à droite, par une petite fenêtre, on voit... le palais Pitti dans la forme très simple qu'il avait alors, rappelant en plus petit celle du palais Strozzi : deux étages avec sept fenêtres cintrées, au rez-de-chaussée trois grandes portes cintrées autour desquelles sont percées, très hautes, quatre petites ouvertures. A droite et à gauche de cette façade, deux petites parois en plâtre, étroites et basses, extrémités des ailes en projet sans doute, sont percées de fenêtres non symétriques. Le toit, en tuiles est presque plat, au-dessus d'une corniche ; il y a de grandes et nombreuses différences entre ce palais Pitti dû vraiment aux Pitti et ce que devint plus tard la demeure des Médicis qui servit enfin de prototype au Luxembourg. Il était intéressant de marquer cependant l'origine de cette longue évolution vers un art toujours plus grandiose et plus parfait.

En 1549, Bonaccorso Pitti vendit son palais inachevé à Côme Ier de Médicis, pour sa femme Eléonore de Tolède. C'est alors que Bartolomeo Ammanati fut chargé de l'achèvement ; ou plutôt il opéra une transformation beaucoup plus majestueuse et construisit de 1558 à 1570 la grande cour (1). Les Médicis voulaient éclipser les Strozzi qui passaient pour avoir le plus beau palais de Florence, la plus grande cour, la façade la plus imposante... Après la mort d'Ammanati (1592) son petit-fils Giulio Parigi, élève de Buontalenti (2), lui succéda, et enfin le fils de celui-ci, Alfonso, termina la façade énorme sur la piazza dei Pitti. C'est lui qui était contemporain de Métézeau et de S. de Brosse. Métézeau parcourut sans doute avec les Parigi, au milieu de leurs artisans encore à l'œuvre, « tous les endroits de l'édifice tant

tout semblable que reproduit une petite illustration de la brochure du prof. Conti ; il y a mis, je ne sais pourquoi, la légende : « nello stato in cui trovavasi circa il 1590 ».

(1) On lui doit aussi, pour les fenêtres du rez-de-chaussée sur la piazza dei Pitti, une décoration (fronton triangulaire au-dessus, tête sculptée au-dessous) analogue à celle que le même artiste fit, à la même époque, exécuter sur la façade d'autres palais édifiés par lui à Florence, vers 1560 : Fiaschi, aujourd'hui 20 via de' Servi ; Giugni, 50 via degli Alfani, etc.

(2) H. Ticozzi, *Dizionario degli architetti*, etc., t. III, Milan, 1832, col. 99.

par le dedans que par le dehors », afin d'en « rapporter fidelement » à la reine, suivant ses instructions, « tout ce qui est de l'art et architecture, avec les mesures et proportions ». Les parties latérales qui ont porté la longueur de la façade de 107 à 205 mètres, avec 23 fenêtres au lieu de 7, ne furent ajoutées par Alfonso Parigi qu'en 1620, la hauteur de la partie centrale restant de 36 m. 30 (1). Mais ce n'est pas ce côté, nous l'avons remarqué, qu'on peut comparer avec le Luxembourg. Entrons donc dans la cour.

Sur trois côtés de cette cour carrée règne, sous les étages, une galerie très élevée et très large (ceci n'a pas été reproduit au Luxembourg), avec arcades et pilastres rustiques à chapiteaux doriques. Il y a cinq arcades au fond, sept de chaque côté (au Luxembourg sept ouvertures au fond, dont la porte centrale, et neuf de chaque côté). Mêmes nombres à chaque étage du Pitti (il y a deux étages au Luxembourg aussi). Les colonnes qui sont entre les fenêtres ont des chapiteaux ioniques au premier étage, corinthiens au second. Elles sont toutes à bossages alternatifs, rectangulaires au premier, circulaires au second ; (au Luxembourg l'ordre toscan règne au rez-de-chaussée, le dorique au premier étage, l'ionique au second (2).

Il n'y eut longtemps qu'un rez-de-chaussée à droite et à gauche de la cour intérieure du Pitti ; les étages supérieurs datent, pour le corps de bâtiment oriental, de 1763, pour l'autre, ils n'ont été achevés qu'en 1839.

En face des arcades du fond se trouve, fermant la cour sur le quatrième côté, une grotte surmontée d'une terrasse avec fontaine au milieu ; cette terrasse se trouve de plain-pied avec le plancher du premier

(1) Sur la via Strozzi le palais Strozzi a treize fenêtres ; ce fut le même nombre qu'il y eut d'abord à tous les étages du palais Pitti après un premier agrandissement dû à Giulio Parigi.

(2) Grâce à l'intervention de M. le professeur G. Soulier, le Ministère de la maison royale d'Italie a bien voulu nous permettre de faire prendre et reproduire une vue de la cour intérieure, impossible à trouver dans le commerce. Nous sommes infiniment reconnaissants de cette bienveillante autorisation. Comparer cette vue avec celle du Luxembourg qui se trouve plus loin.

PALAIS PITTI. — COUR INTÉRIEURE, ÉTAT ACTUEL

étage du palais d'une part, et (au-delà d'un large fossé) le sol du jardin, d'autre part. En sorte que, du jardin, en deça de l'obélisque qui est derrière la fontaine, le palais ne paraît avoir que deux étages. Si l'on dessine des combles élevés comme ceux du Luxembourg, et qu'on les substitue aux toits plats du Pitti, si on remplace les deux extrémités (modernes) des ailes du Pitti, par deux pavillons comme au Luxembourg, et qu'enfin on se figure au-dessus de la terrasse du Pitti, à la place de la fontaine, une porte surmontée d'une coupole, comme au Luxembourg, on sera frappé de voir qu'on aura devant les yeux une image qui, dans les lignes générales, correspondra exactement à celles du Luxembourg.

Mais, grâce aux trois additions que nous venons de signaler, combien plus complète et plus élégante nous apparaît l'image de l'édifice qui s'élève bien en réalité en haut de la rue de Tournon (1). L'impression d'ensemble se confirme par l'examen de tel ou tel détail : ainsi on a fait courir tout du long du premier et du second étage, sur le fond (ancien) et les deux côtés (modernes) de la cour intérieure et aux extrémités des ailes, des balcons qui, s'ils n'étaient pas là à l'origine, sont venus s'y plaquer très naturellement mais très disgracieusement ; du côté de la piazza dei Pitti trois interminables rangées parallèles de colonnettes forment balustrade tout du long du premier et du second étage, et couronnent l'ensemble de l'édifice, d'une manière très monotone. En outre, le premier étage est en retrait sur le rez-de-chaussée, et le second sur le premier. S. de Brosse n'a adopté aucune de ces dispositions. Ses balustrades, combinées autrement sur des étendues moins longues, produisent un effet plus agréable. La forme même de chaque colonnette est plus élégante au Luxembourg qu'au Pitti, où

(1) Remarquons enfin que les additions modernes du Luxembourg, du côté du jardin, et sur les faces latérales, ont été faites de manière à mieux s'harmoniser avec les constructions anciennes, que ce n'a été le cas au palais Pitti : à droite et à gauche de chaque aile, perpendiculairement à la façade agrandie, on a ajouté, en doublant presque la largeur de ces ailes, des bâtiments qui, extérieurement, avec leurs petites fenêtres sans symétrie et leurs murs plats et badigeonnés, n'ont rien de monumental, ni de royal.

un chapiteau ionique couronne un fût prismatique. En somme, ni pour l'ensemble, ni pour les détails, S. de Brosse n'a jamais été un copiste servile des plans et dessins rapportés par Métézeau. Et d'ailleurs l'édifice élevé par Brunelleschi, Ammanati et Parigi n'était pas une de ces œuvres absolument nouvelles qui rompent avec toutes les traditions établies. Par les descriptions de Du Cerceau et autres auteurs, S. de Brosse connaissait beaucoup de monuments de la Renaissance italienne ; il était tout pénétré des principes des artistes anciens dont les Italiens étaient aussi les disciples.

« Le style de décoration en bossages, remarquait déjà M. Vaudoyer (1), n'était pas nouveau en France. Ph. Delorme, qui s'en donna pour l'inventeur, avait su l'employer avec originalité dans les façades des Tuileries... C'est au Luxembourg une décoration laissée volontairement à l'état d'ébauche, ainsi que les anciens nous en ont légué plus d'un exemple dans les édifices d'utilité publique. »

Certains auteurs modernes sont allés trop loin dans la réaction contre l'opinion qui prétendait reconnaître dans le Luxembourg un édifice entièrement construit selon les principes de l'art florentin : « Le plan général des bâtiments, leurs grands combles, les pavillons d'angle en saillie, la façade sur la rue surmontée d'un dôme, la galerie ouverte en portique du côté de la cour, tout cela n'a RIEN *de florentin* (2). » Ce *rien* ne s'applique pas absolument au plan, malgré l'absence de pavillons à Florence. On peut s'en rendre compte en comparant les plans que nous reproduisons. M. Lechevalier-Chevignard continuait d'ailleurs ainsi : « tout cela rappelle *au contraire* la disposition connue des résidences princières du XVIe siècle, elle-même dérivée de nos anciens châteaux. La construction de pierre au lieu de la brique alors très employée n'apporte aucun poids à cette fausse opinion. De Brosse s'en est toujours servi pour ses autres travaux, et Du Cerceau (dans *Les plus excellens bastimens*) la déclare d'un caractère plus noble... Sur la souche des cheminées on distingue la trace de sculp-

(1) *Magasin pittoresque*, 1845, p. 74.

(2) C'est nous qui soulignons ces mots de M. Lechevalier-Chevignard, *Les styles français* ; style XVIIe siècle, Louis XIII, p. 295.

tures effacées à la Révolution et qui devaient affirmer le style tout français de l'ensemble (1) ».

Après avoir admis que « De Brosse avait adopté pour la physionomie générale de l'édifice l'ordonnance florentine ou toscane » M. Hustin ajoute (2) : « en la subordonnant cependant au goût de l'art français, avec des combles élevés inconnus en Italie mais commandés par notre climat, et dont les Du Cerceau avaient déjà donné la formule. Au rez-de-chaussée l'ordre toscan, au premier étage l'ordre dorique, au deuxième, dans les pavillons d'angle du bâtiment central, l'ionique. Pour les autres parties, moins élevées, un ordre composite ». Remarquons que les dimensions primitives du Luxembourg (118 mètres de longueur sur 90 mètres de largeur) (3) représentent une surface sensiblement égale à celle du palais Pitti à la même époque.

« La disposition générale », disait M. L. Vaudoyer il y a plus de soixante ans, « est celle qui caractérise la plupart des châteaux français..... C'est aussi sous l'influence des traditions que De Brosse a cru devoir accuser l'entrée par une construction élevée qui établit un lien de parenté entre le Luxembourg et les châteaux d'Ecouen, Anet, et surtout Fontainebleau (4). » C'est donc bien dans l'art français qu'il faut chercher les origines du Luxembourg et même nous avons indiqué déjà l'endroit précis où l'on en trouve le prototype manifeste : dans l'œuvre de Du Cerceau *achevée par S. de Brosse* (ce point n'a pas été relevé) : le château de Verneuil. La

(1) LECHEVALIER-CHEVIGNARD, *les Styles français*, XVIIe siècle, Louis XIII, p. 295.

(2) *Le Luxembourg*, p. 3.

(3) Ch. LUCAS, art. *Debrosse* dans la *Grande Encyclopédie*, t. XIII.

(4) *Magasin pittoresque*, 1845, p. 74. Les dômes étaient alors, en France, une nouveauté. Le premier qu'on vit à Paris fut, tout près du Luxembourg, celui de l'église des Carmes (rue de Vaugirard, 70), dont Marie de Médicis posa la première pierre en 1613 (Viollet-le-Duc, *Paris-Guide*, p. 716). Si S. de Brosse n'a pas été en cela, d'une façon tout à fait absolue, un initiateur, il faudrait plutôt l'en louer, car les architectes suivants ont vite abusé du dôme, tandis qu'il en a usé fort discrètement.

ressemblance avait frappé quelques observateurs dès le XVIIIe siècle (1).

S'il est juste, en somme, de reconnaître qu'en ce qui concerne le style, au Luxembourg, « S. de Brosse se maintint dans des données complexes », il importe d'insister sur ce fait que « certaines formes furent françaises », les plus essentielles : « les toits à arêtes, le dessin des fenêtres » ; tandis que d'autres, signalées comme empruntées à l'Italie (la coupole centrale, la construction en bossage) ne sont que des détails secondaires (2); et, en l'espèce, il n'y a pas le moindre dôme au palais Pitti.

ÉGLISE DES CARMES

Entre le portail avec dôme du Luxembourg, et celui de la cour ovale à Fontainebleau, la ressemblance nous a frappé nous-même à ce point que nous nous demandions plus haut si S. de Brosse ne serait pas l'auteur inconnu de « cet ouvrage, le plus beau de tout le château « à cet époque ». C'est ainsi que le plus récent historien de l'art à Fontainebleau ap-

(1) « L'architecture de Verneuil ressemble assez à celle du palais du Luxembourg », dit l'abbé Pérau dans sa *Description de Paris*, 1752, t. IV, p. 352.

(2) Les expressions entre guillemets sont celles qu'emploie M. Lemonnier (*L'Art français*, p. 234).

précie « le couronnement, dont les quatre arcades reposent sur l'enta-

Cliché Neurdein

PORTE DU BAPTISTÈRE A FONTAINEBLEAU

blement du premier ordre : l'amortissement de chaque côté est fait par des enroulements d'un goût parfait » ; et M. Dimier ajoutait : « Il

est tout à fait regrettable qu'on ne puisse nommer l'auteur de ce morceau, l'un des plus justement célèbres de ontre Renaissance française (1) ». La partie inférieure de cette « porte du baptistère », attribuée au Primatice, a en tout cas pu fournir à S. de Brosse quelques données reproduites au Luxembourg.

Pour résumer nos appréciations sur cette question des origines historiques du palais élevé par S. de Brosse, nous dirons qu'on y trouve évidemment des éléments comparables à ceux d'édifices antérieurs : plan et bossages de Florence, pavillons de Verneuil, entrée de Fontainebleau, mais l'adaptation de ces éléments est faite, de main de maître, à des circonstances nouvelles, de telle sorte que le résultat obtenu au Luxembourg nous paraît très supérieur à l'aspect du palais Pitti — j'entends : le Luxembourg et le Pitti de 1620 — autant de majesté, mais moins de lourdeur, plus d'harmonie et d'unité.

Voici une description du « palais d'Orléans » peu postérieure à l'achèvement des travaux, puisqu'elle date de 1640 environ (2) :

« Le palais consiste en quatre grands pavillons aux quatre coings, en trois grands corps d'hostel. Celui de main droite, où est le département de la Royne, est composé d'une belle grande gallerie haute ayant deux cheminées aux deux bouts fort belles pour l'invention, façons et dorures. Les fenêtres regardent sur le petit Luxembourg d'un costé et de l'autre sur la grande cour. Aux deux costez de cette belle gallerie, sont quantité de tableaux de l'invention du fameux peintre Rubens d'Anvers dans lesquels est représentée toute la vie de la Royne depuis sa naissance. Avant d'entrer à cette gallerie est la chapelle de la Royne avec ses lambris dorez et l'autel de mesme, de très belles menuiseries en feuillage dorez, et au fond un fort riche tableau. De ce mesme costé et département est la chambre de la Royne, belle, grande et carrée, enrichie d'une cheminée admirable pour son ouvrage et dorure..... De cette chambre on entre au cabinet..... Ce département est dans le pavillon d'en haut [au premier] à main droicte entrant audict hostel.

(1) DIMIER, *Fontainebleau*, Paris, Laurens, 1908, p. 60. MM. Laurens, Dimier et Neurdein ont aimablement mis à notre disposition le cliché de cette vue, en nous autorisant à la reproduire.

(2) MALINGRE, *Antiquités de Paris*, l. II, p. 401.

Au-dessous de cette allée sont les salles au nombre de trois, la grande sous ce pavillon, les deux autres sous la belle gallerie et le pavillon de droicte qui regarde le faulxbourg.

« Le département de gauche qui regarde le faulxbourg d'un costé et de l'autre le jardin est composé de deux grands pavillons entre lesquels est une belle et longue gallerie de mesme façon et ouvrage que celle du costé droict, en laquelle en divers tableaux se doit voir la vie du roi Louis XIII ; mais ce costé-là n'est pas encore parachevé (2).

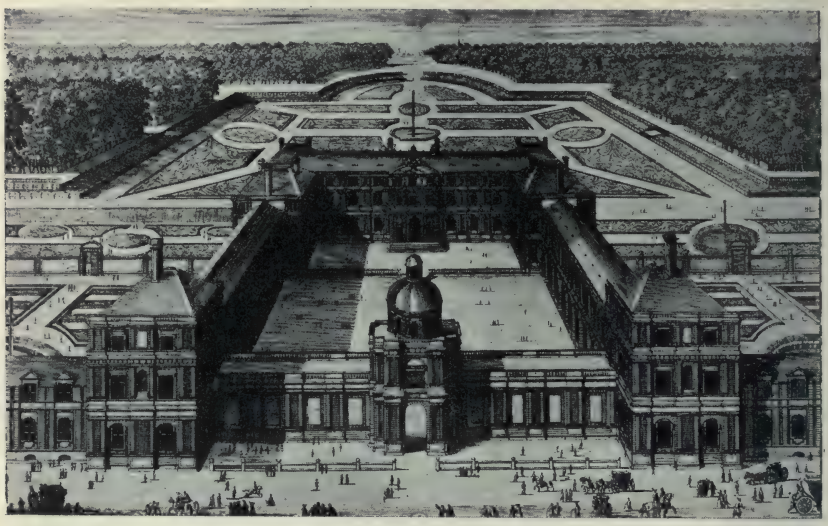

PALAIS DU LUXEMBOURG. VUE GÉNÉRALE (1)
d'après une estampe de Mariette

« La face d'en haut [au premier] dudict hostel qui regarde le jardin et la grande cour est composée de quatre grandes salles, deux en haut et deux en bas. Au milieu est un magnifique escalier en forme ronde et en coquille couvert de tous costés et on ne peut voir la cîme d'ice-

(1) En bas de l'estampe ici reproduite en réduction on lit : « *Veüe du Palais d'Orléans appelé Luxembourg. A Paris, N. Langlois, rue St-Jacques à la victoire. Avec privilège du Roy.* » Comparer cette vue et celles des châteaux de Verneuil, Monceaux et Coulommiers, ci-dessus pages 23, 129, 168 et ci-contre page 187.

(2) Quant aux décorations intérieures.

luy qui aboutit a une forme de dosme à l'italienne ainsy que celuy des Thuileries. Au dehors, aux coings du dosme sont de fort belles colomnes de marbre et de bronze et de très excellentes statues.

« L'entrée dudict hostel qui regarde la rue de Tournon est composée d'une haute allée qui va depuis le pavillon jusques au donjon du portail du costé droict, et une autre pareille à gauche, laquelle allée est toute embellie de balustres des deux costez. Au dedans, sous ces allées, sont d'autres allées en arcades. Ce donjon fait en rond et enrichy de belles colomnes et statues de marbre et la ceinture toute dorée, comme

CHATEAU DE COULOMMIERS
d'après une estampe de Mariette

toutes les autres ceintures des trois autres corps d'hostel et le haut d'iceulz tout dorez. »

La « *Description de la Ville de Paris* », de G. Brice (1), s'exprime ainsi : « De tous les grands édifices qui se voyent à Paris et même dans le reste du royaume il n'y en a point de plus beau que ce magnifique palais. On pourroit ajouter, du moins si l'on veut s'en rapporter à plusieurs personnes très habiles et qui jugent des choses sans prévention, que dans toute l'Italie on ne voit rien de plus régulier ni de mieux entendu..... Il est très peu de bâtiments en Europe où

(1) Paris, Legras, 1706, p. 55 et suivantes.

l'art approche plus de la perfection que dans celuy-cy, et où il paroisse plus de grandeur et de majesté. » Le même ouvrage donne quelques détails complémentaires sur les marbres et statues qui entraient dans l'ensemble de la décoration primitive : « La reine Marie de Médicis se servit de toute son autorité pour avoir des marbres restez à Saint-Denis ; la reine Catherine de Médicis les avoit fait venir d'Italie avec de grandes dépenses pour le tombeau des Valois qu'elle y faisoit élever sur les desseins de Philibert de l'Orme..... Quelques efforts que pussent faire les religieux de Saint-Denis, ils ne purent empêcher qu'ils ne fussent apportez au palais du Luxembourg en l'année 1621 où on travailloit encore. Elle obtint deux lettres de cachet pour ordonner aux religieux de luy donner ces marbres. Ils furent employez particulièrement pour la balustrade dont on voit encore quelque reste sur le devant des terrasses du jardin et de la cour et pour le quarreau de l'esplanade qui occupe toute la face de ce palais, au travers de laquelle il faut passer pour arriver au grand escalier..... Sur des piédestaux il y avoit autrefois de très belles statues qui furent vendues avec les meubles de cette Reine dans le temps de sa retraite.....

« La grande cour est terminée à droite et à gauche par deux galeries un peu plus basses que le reste du bâtiment, soutenues chacune sur neuf arcades avec de grands corridors parfaitement bien voûtés, à la faveur desquels on peut aller à couvert..... La principale entrée du palais se trouve sous le pavillon du milieu, dont l'intérieur ou le passage est décoré de colonnes doriques avec des niches entre deux. L'étage supérieur ouvert de quatre cotez par autant de grands arcs accompagnez chacun de quatre colonnes et orné en dedans d'un ordre Corinthien en colonnes de marbres disposées comme celles du grand passage de dessous. A chaque extrémité des galeries des cotez et des terrasses qui regnent sur le devant, il y a deux gros pavillons quarrez qui les terminent, lesquels sont plus avancez que les autres parties de la façade qui donne sur la rue de Tournon ; ce qui contribue beaucoup à procurer de la majesté et de la grandeur à cet édifice.

« L'architecture de toutes les faces de ce palais est en pilastres

PORTAIL DU LUXEMBOURG
D'après un dessin de Boucher

couplez, excepté aux principales entrées du côté de la cour et du côté du jardin, et sur le corps du milieu qui sert de chapelle, où l'on a mis des colonnes à la place de pilastres. Les ordres qui règnent partout sont le Toscan et le Dorique avec un Attique au-dessus ; et sur les quatre gros pavillons aux angles, au Toscan et au Dorique des autres on a de plus ajouté l'Ionique pour troisième ordre ; ce qui rend ces pavillons plus élevez que le reste. Les entablemens autour des combles sont chargez d'une balustrade soutenue de piédestaux qui règne également partout, avec des frontons aux faces principales, sur lesquels il y a des statues couchées qui sont d'une misérable exécution quoiqu'elles aient été faites par des Italiens que l'on fit venir exprès. Ce qui enrichit encore beaucoup cette belle architecture est le bossage, lequel n'ôte point aux ordres la simplicité qu'ils doivent avoir, parce que l'on a observé très sagement de donner à chaque ordre le bossage qui luy convient, avec des mesures assez justes qui enrichissent cette architecture au lieu de l'offusquer comme quelques gens peu entendus se le sont imaginez mal à propos. »

L'appréciation de Sauval, un peu plus tard, complète sur quelques points cette description (1) : « Toutes les faces de ce palais sont riantes ; tout y rit de tous les côtés ; la face est riante, la cour avec les bâtiments riants, le corps de logis vers le jardin et toutes ses parties séparément, et tout cela de plus très majestueux. Il n'y a point, dans toute l'Europe, de maison qui paroisse avec plus d'orgueil et plus de faste ; tout en est grand et majestueux, le portail est bâti d'une manière grande et toute superbe ; le dôme et les deux gros pavillons lui donnent une majesté royale. L'ouvrage rustique fait un effet aussi surprenant que merveilleux, et si l'on en considère en gros l'architecture, soit du dedans de la cour soit du dehors, partout on la trouve grande et admirable. »

En critiquant telle partie de l'édifice, d'Argenville, un siècle plus tard, remarque qu'elle n'est pas dûe à l'architecte primitif : « On prétend que le grand escalier si massif et si sombre est du dessin de Marin de la Vallée. Il est indigne de la magnificence d'une maison royale (2). »

(1) *Hist. et antiquités de Paris,* t. III, p. 7.
(2) *Vie des fameux architectes,* 1787, p. 329.

Un détail pour terminer. Aujourd'hui on aperçoit d'une assez grande distance l'entrée du Luxembourg en haut de la rue de Tournon ; il n'en a pas toujours été ainsi : la rue de Tournon existait bien dès le XVIIe siècle, mais son prolongement — la partie de la rue de Seine comprise entre la rue des Quatre-Vents et le Boulevard Saint-Germain — n'a été percée qu'à une date tout à fait moderne. Marie de Médicis (d'accord sans doute avec S. de Brosse), aurait voulu tracer une avenue plus magnifique, comme celles qui aboutissent aujourd'hui au palais de Versailles : « Dans toute l'Europe il n'y a point de maison qui paroisse avec plus d'orgueil et plus de faste [que le Luxembourg] », disait Sauval, et il ajoutait avec regret : « Si le Pont-Neuf et la rue Dauphine eussent conduit en ligne droite à la face de cette belle maison comme *la reine en avoit bien envie*, il n'y eût point eu d'avenue au monde ni plus longue ni plus magnifique, ni de portail plus superbe (1). »

Quant aux abords du palais de l'autre côté, c'est-à-dire aux jardins du Luxembourg, on a dit qu'ils avaient été dessinés par De Brosse lui-même « bien que son plan ait été souvent remanié (2) ». C'est une erreur (3). Ces travaux ont été confiés dès les premiers temps à un coreligionnaire de S. de Brosse, Jacques Boiceau, sieur de la Barrauderie ou de la Béraudière (près la Rochelle), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et intendant de ses jardins (4).

(1) T. III, p. 7. Sur le plan de Turgot la *rue du Brave*, prolongement de la rue de Tournon au nord de la *rue du petit Bourbon*, se continue elle-même par une sorte d'impasse, la *cour des quatre vents* à l'est de la foire Saint-Germain.

(2) LASTEYRIE, *Paris-Guide*, 1867, t. I, p. 579.

(3) Provenant sans doute d'une confusion entre S. de Brosse et Guy de la Brosse, médecin du roi, à qui Bullion (le châtelain de Wideville) donna le moyen de créer le jardin des plantes médicinales (Cte de GALARD, *Wideville*, p. 40).

(4) On a de lui un « *Traité de jardinage selon les raisons de la nature et de l'art, divisé en trois livres. Ensemble divers dessins de Parterres, Pelouzes, Bosquetz et aultres ornements servans à l'embellissement des Jardins* », où se trouvent entre autres des parterres à la française dessinés pour le *Luxembourg*, *Versailles*, les Tuileries, le Louvre et Saint-Germain. Cet ouvrage fut publié après la mort de Boiceau, en 1638, à Paris, in-folio, chez Michel van Lochom.

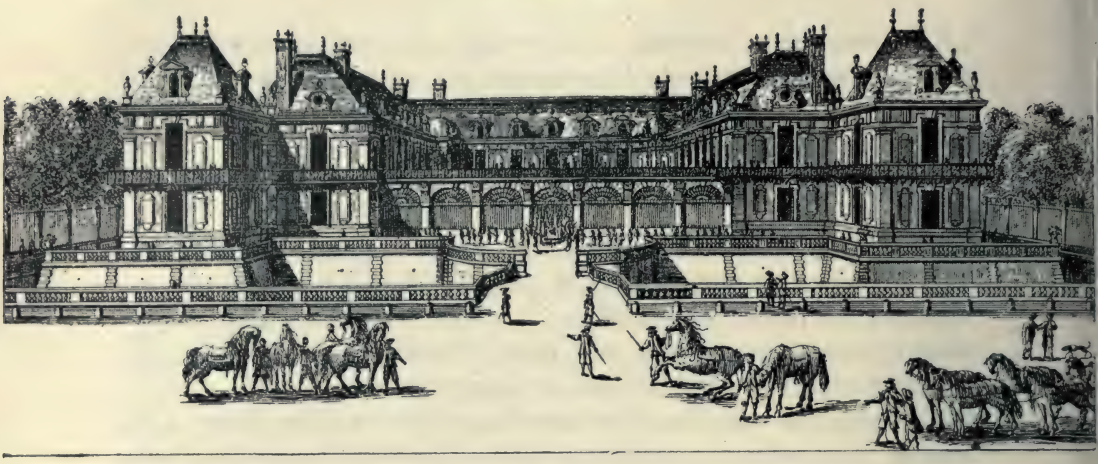

CHATEAU DE VERSAILLES. FAÇADE ORIENTALE
Reproduction réduite d'une gravure d'I. Silvestre (1)

§ 3. — *Château de Versailles.*

Si l'on fait abstraction de notre hypothèse relative à Fontainebleau, Monceaux avait été la première résidence royale à laquelle avait travaillé S. de Brosse ; Versailles fut la dernière (2). Ce sont deux types exquis de châteaux de moyennes proportions, au plan simple, à l'aspect agréable. Versailles était plus modeste : « *picciola casa* », disait un Vénitien en rapportant une conversation du roi lui-même (3) ; « *un petit château de gentilhomme* », disait un grand seigneur français (4). Un autre, Saint-Simon, a entendu son père, logé dès les premières années à Versailles, décrire le « *petit château de car-*

(1) Vue reproduite avec l'aimable autorisation de l'éditeur et de l'auteur, d'après le cliché du *Château de Versailles,* par G. Brière, librairie centrale des Beau-Arts, E. Lévy, 13 rue Lafayette, Paris.

(2) Elles figurent, avec l'aqueduc d'Arcueil, autour du plan de Gomboust en 1652 : c'est-à-dire trois œuvres de Brosse sur quatorze « maisons royalles et remarquables des environs de Paris ».

(3) G. Pesaro, dépêche du 11 juillet 1624, Bibl. nat., ms. italien 1782, p. 376, cité par M. Batiffol, *Louis XIII à vingt ans,* p. 650.

(4) Marquis de Sourches, *Mémoires,* édition Cosnac, 1882, t. 1, p. 78.

tes que Louis XIII avait fait pour ne plus coucher sur la paille », ce n'était que « la contenance étroite et basse autour de la cour de marbre qui en faisait le tour, et dont le bâtiment du fond n'avait que deux courtes et petites ailes. » (1)

Les bâtiments primitifs sont aujourd'hui encore assez reconnaissables, beaucoup plus, croyons-nous, qu'on ne l'a dit jusqu'à présent. Et ce n'est pas l'effet d'un simple caprice des architectes. Pendant trente ans (1669-99) ils ont entouré l'œuvre de leur prédécesseur de constructions nouvelles, mais ils ont respecté autant que possible le château de Louis XIII, et cela conformément à un ordre formel de Louis XIV. Félibien, dès 1674, l'a constaté : « Sa Majesté a eu cette piété pour la mémoire du feu roi son père de *ne rien abattre* de ce qu'il avoit fait bâtir ; tout ce que l'on y a ajouté n'empêche point qu'on ne voie l'ancien palais *tel qu'il étoit autrefois* (2). » A cette époque on *voyait* encore, littéralement, une grande partie des façades élevées un demi-siècle auparavant, car les seuls angles du bâtiment primitif avaient été masqués par les premières additions de Levau (1669) ; depuis lors, ces façades — sauf celles de la cour de marbre — ont presque entièrement disparu sous les additions de Mansart à l'ouest (1679), au nord (1690) et au sud (1699). Et pendant deux siècles, en présence de la masse imposante du palais nouveau, visiteurs et historiens ont oublié l'existence — la préexistence — du château ancien : « Louis XIV enveloppa si bien de ses constructions le Versailles de Louis XIII qu'*il le fit disparaître en le conservant*, et qu'il n'y eut plus pour les contemporains ou la postérité qu'un Versailles : le sien » (3).

Avant d'essayer de reconstituer avec quelque détail le Versailles primitif, citons la description savante et gracieuse faite par M. de Nolhac : « Le château était formé d'un corps de logis au fond d'une petite cour carrée dont deux ailes de bâtiment faisaient les côtés, et que fermait, du côté de l'arrivée, un portique à sept arcades. Quatre

(1) *Mémoires*, éd. Chéruel, XII, 81 ; cf. édition A. de Boislisle, t. I, p. 156, 431, 496, 501.

(2) *Description sommaire du château de Versailles*, Paris, Desprez, 1674, p. 3.

(3) Guiffrey, *Comptes des bâtiments du roi*, Paris, 1881, t. I, p. 20.

petits pavillons s'adjoignaient aux quatre angles du château, dont les façades intérieures avaient seulement cinq à six fenêtres. La construction était toute de pierre et de brique, et des tables de pierre s'appliquaient, pour tout ornement, au milieu des surfaces de brique. Les toits étaient percés alternativement de mansardes et de lucarnes correspondant aux fenêtres..... C'est dans la cour de marbre, dont deux côtés sur trois paraissent avoir conservé, sauf pour l'ornementation, l'aspect architectural primitif, qu'on peut se faire quelque idée de la construction, de l'élégante disposition de la brique et de la pierre, et de l'heureuse coloration qu'elles présentaient aux yeux » (1).

Pour nous représenter ce château primitif nous possédons quelques documents essentiels : le plus vieux est un inventaire de 1630 (2). En fait de gravures, aucune ne correspond à un état aussi ancien : celle qui figure dans un angle du plan de Gomboust, dûe à A. Bosse, date probablement de 1647-1652 : le « petit château » de 1624 avait déjà pu, en un quart de siècle, recevoir quelques additions ou modifications. A Israël Silvestre nous devons un précieux plan du rez-de-chaussée en 1667 (3) et une série de quatre gravures représentant le

(1) P. de Nolhac, *La Création de Versailles*, p. 205 (voy. ci-dessus, 1re partie, § 5). Cf. G. Brière, *le Château de Versailles*, Introd., p. III : « il ressemblait aux demeures élevées alors par les Clément Métézeau et les Le Muet... constructions de structure logique, de lignes élégantes et sobres égayées par l'alliance heureuse des tons rouges de la brique aux blancheurs de la pierre. » Je remarque que Métézeau et surtout Le Muet sont nés vers 1581 et 1591 et sont morts en 1652 et vers 1669, l'un et l'autre longtemps après S. de Brosse et que s'il y eut imitation c'est eux qui ont été les imitateurs.

(2) E. Coüard, archiviste de Seine-et-Oise : *L'intérieur et le mobilier du château royal de Versailles* (1630), Mémoire et recueils, etc. des archives de Seine-et-Oise, XII, p. 46, etc. (Versailles, in-8°, 1906), d'après un inventaire après décès du concierge du château François Monjay (Arch. de Seine-et-Oise, réserve, série B, Bailliage de Versailles, 1630). Cf. *Petit Temps* du 7 juillet 1906, conférence de M. Coüard devant la commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

(3) Chalcographie du Louvre, n° 3321. Nous reproduisons (p. 208) la partie qui nous intéresse, avec les dimensions de l'original, en ajoutant seulement des lettres et des chiffres pour désigner les pièces correspondantes. En face (p. 209) est représenté à la même échelle l'état actuel des lieux, avec la numérotation officielle.

château de trois côtés différents : celui du nord seul manque (1). Pérelle a représenté postérieurement à 1661 la façade sur les jardins, enfin dans la salle « des résidences royales », une peinture de Patel extrêmement minutieuse représente le château en 1667.

D'autre part il subsiste nombre de murs intacts ou remaniés, d'embrasures ouvertes ou condamnées, qui constituent dans le Versailles actuel des documents encore trop incomplètement consultés.

Pour retrouver le château Louis XIII sous le palais Louis XIV, il est utile de comparer les dispositions qui lui sont communes avec le prototype : Verneuil, et les autres œuvres de Brosse, notamment le Luxembourg qu'il venait d'achever. C'est, pour les lignes générales du plan, toujours à peu près la forme de la lettre grecque π : une cour intérieure limitée par trois « grands corps d'hostel » comme dit Malingre, avec quatre pavillons aux angles, et du côté opposé au bâtiment principal du fond, un portique à sept arcades avec portail au milieu, plus ou moins décoré ; au Luxembourg il y avait un mur le long de la rue de Vaugirard ; de même à Fontainebleau à droite et à gauche de la porte du baptistère ; dans l'un et l'autre cas il n'y a qu'une rangée de colonnes, du côté de la cour. A Versailles au contraire il n'y a aussi qu'une rangée de colonnes, mais sans mur parallèle. Seulement la base et les chapiteaux de ces colonnes étaient assez larges pour supporter le promenoir qui, plus large, surmonte aussi au Luxembourg les arcades (2) : par là on passait de plain pied de l'extrémité d'une aile à l'extrémité de l'autre.

Les dimensions étaient à Versailles, en mesures actuelles, les suivan-

(1) *Veuë et perspective du Chasteau de Versailles de dedans l'auticourt*, 1664 ; *Veuë et perspective du chasteau de Versailles du costé de l'entrée*, 1664 ; *Veuë et perspective du chasteau de Versailles du costé de l'Orangerie*, 1664 (Chalcographie, n°s 2879, 2880, 2881). *Veuë du chasteau royale de Versaille où le Roy se va souvent divertir à la chasse* ; cette dernière gravure est sans date et nous ne savons pourquoi p. ex. M. Brière (*le Château de Versailles*, introduction, p. I et III) pense qu'« on peut la dater de la même époque » non que les autres gravures de Silvestre, mais que le plan de Gomboust, c'est-à-dire « vers 1652 ».

(2) C'est la « haute allée » dont parle Malingre en 1640.

tes (1) : environ 38 mètres pour la façade sur le jardin, 32 de profondeur, y compris le portique, 21 de largeur pour la cour intérieure carrée, tandis que la cour de marbre est un rectangle plus allongé. Cette harmonie des proportions est bien conforme à ce que nous savons du goût de Brosse.

Cherchons à faire le tour extérieur du bâtiment primitif. Pour cela une remarque préliminaire est nécessaire relativement aux quatre pavillons « décrochés » qu'on voit sur le plan d'I. Silvestre (page 208, 1, 2,

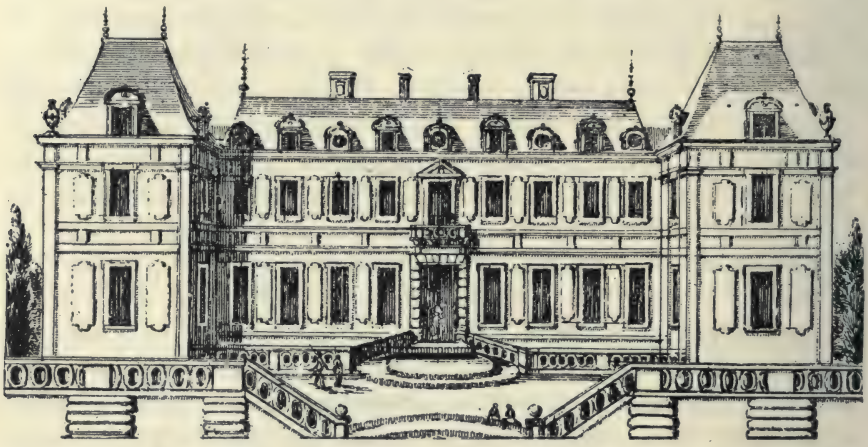

CHATEAU DE VERSAILLES. FAÇADE OCCIDENTALE
Agrandissement d'une gravure d'A. Bosse, sur le plan de Gomboust (2)

3, 4). Ce plan comporte trois pièces et deux escaliers dans l'aile méridionale, cinq pièces dans le bâtiment principal, quatre pièces et un escalier dans l'aile septentrionale, en tout douze pièces, *sans compter les pavillons décrochés*. Si le premier étage renfermait le même nombre de pièces, cela faisait vingt-quatre. Or l'inventaire de 1630 en signale vingt-six.

Mais si l'on déduit un cabinet exigu au rez-de-chaussée et une pièce lui faisant pendant au premier, on arrive précisément au chiffre des

(1) L. Batiffol, *Revue de Paris*, 1909, p. 856 ; *Louis XIII à vingt ans*, p. 655.
(2) A comparer avec la réduction de la gravure d'I. Silvestre, ci-dessus p. 93.

douze pièces de Silvestre : il semble donc que l'inventaire ne parle pas des pavillons d'angle (comme il ne parle pas de chambres et débarras situés sous les combles, incontestablement existant en haut du bâtiment principal et des ailes d'après toutes les gravures d'I. Silvestre). Ces pavillons ne sont pas figurés sur la gravure la plus ancienne, celle de Bosse (1).

On pourrait donc se demander si les quatre petits pavillons « décrochés » ont été construits dès l'origine, ou si — prévus peut-être dès le plan primitif de S. de Brosse — ils n'ont été construits que plus tard, entre 1630 (date de l'inventaire) et 1647-52 (dates du plan de Gomboust gravé par A. Bosse). Il est très facile de se représenter dans sa simplicité rudimentaire le π du premier château sans pavillons, ceux-ci ne touchant aux bâtiments essentiels que par une surface commune tout juste assez large pour y percer une petite porte. On conçoit même assez bien que, pour répartir les crédits, comme nous dirions aujourd'hui, sur plusieurs exercices, on n'ait d'abord construit que le bâtiment du fond et les deux ailes, puis quelques années plus tard, les quatre pavillons d'angle : ce qui ajoutait huit pièces aux vingt-six énumérées sur l'inventaire de 1630, soit une augmentation du tiers ; et dans les combles il y avait aussi place pour de nouvelles chambres de domestiques et débarras. Peut-être même ceci expliquerait-il l'intervention de Le Roy achevant l'exécution du plan de S. de Brosse et liquidant les comptes de 1631 à 1636 (postérieurement à l'inventaire de 1630). A Verneuil et au Luxembourg on a agrandi par ce même artifice consistant à flanquer de pavillons additionnels les bâtiments primitifs.

Retrouver d'abord l'emplacement de ces quatre pavillons décrochés facilitera notre tâche en ce qui concerne les bâtiments contigus formant le noyau primitif à Versailles. Ceux-ci entouraient et entourent aujourd'hui encore la « cour de marbre ». Un peu à l'est de la marche qui sépare la cour de marbre de la cour royale, on voit sur les façades qui bordent cette dernière au nord et au sud deux saillies (2) : ce sont les pilastres qui étaient jadis à l'angle des pavillons décrochés. Leur

(1) Voir la gravure ci-dessus (à laquelle s'applique la note 1, p. 192).
(2) Tout près du bord inférieur du cliché employé p. 209.

superficie exacte est occupée par deux pièces (1) attenant au vestibule de marbre (ou de la Reine) et au vestibule des ambassadeurs (ou de Louis-Philippe).

Au premier étage le pavillon nord-est est représenté exactement aujourd'hui par la salle n° 132, le pavillon sud-est occupait l'espace compris entre l'escalier de marbre ou de la Reine (n° 119) et la cour royale.

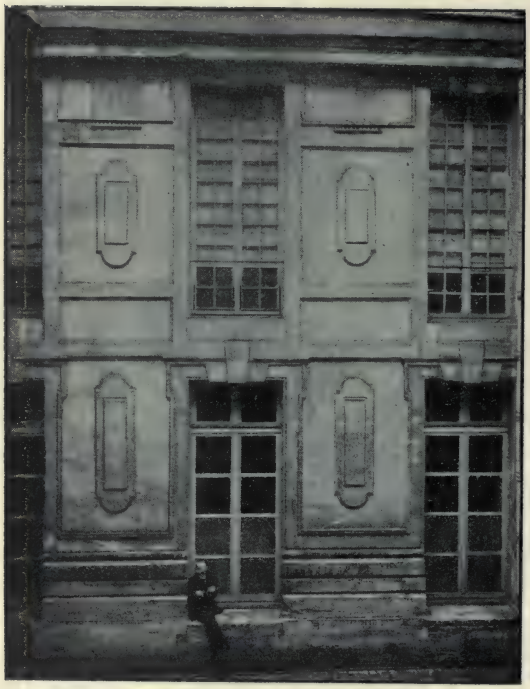

PALAIS DE VERSAILLES. MUR DE LA COUR VERTE
parallèle et probablement analogue au mur primitif

Du côté de l'ouest, au rez-de-chaussée, l'un des pavillons décrochés est représenté par la salle n° 50 jusqu'aux portes qui communiquent avec les salles n° 49 et n° 51 ; la salle n° 52, au contraire, n'est plus tout à fait sur l'emplacement du pavillon nord-est, mais, en gros, la « galerie basse » (51) donne idée de l'espace qui séparait les deux pavillons du côté du jardin. Au premier étage dans la galerie des glaces il n'est plus possible de trouver aucun vestige des anciens pavillons occidentaux.

Le gravure du plan de Gomboust montre sur les côtés des bâtiments un fossé assez large, avec fausse braye ou basse enceinte bordée d'une balustra-

(1) Sans chiffre dans la numérotation actuelle des plans officiels, entre les n°s 26 et 27 d'une part, 36 et 38 d'autre part (voir page 209).

de et servant également de promenoir au rez-de-chaussée (p. 196). Les quatre petites cours situées aujourd'hui à droite et à gauche de la cour de marbre (p. 209) occupent une partie de ces anciens ouvrages, mais elles ne longent plus immédiatement les anciens murs, sauf sur deux points que nous déterminerons, au nord ; contre ces anciens murs, les séparant des fossés, il y avait un rebord que Levau et Mansart ont utilisé pour leurs constructions postérieures : ils ont ainsi agrandi certaines salles, pratiqué des corridors, cabinets, etc. Le fossé occidental était à la place de la « galerie basse » longtemps appelée « Louis XIII », à tort, puisqu'elle a été construite après la mort du premier possesseur.

Du côté oriental tout au moins, la profondeur du fossé était égale ou supérieure à la hauteur des déblais qu'on a retirés, sous Louis-Philippe, en abaissant le niveau de la cour intérieure, soit 1 m. 75. D'après le niveau du pied des colonnes et des pilastres, ainsi que d'après les assises inférieures en pierres de taille, on voit parfaitement où commençaient jadis les parois en briques avec tables de pierre blanche.

Tout ceci posé voici comment on peut reconstituer le pourtour du château primitif. Au rez-de-chaussée d'abord, si nous partons de la salle 36, nous nous trouvons dans une pièce dont les murs nord et est appartiennent au pavillon primitif. Au sud il s'étendait plus loin, jusque vers le milieu de la salle 37. Le mur de cette salle qui la sépare des salles 36 (à l'ouest de la porte) et 35, date de l'origine du château. La largeur de ce premier château est exactement celle de la salle 35. De ce côté par conséquent, le mur (1) qui longe actuellement la cour verte et la cour de la Reine, du Dauphin ou de l'Œil de Bœuf n'est pas le mur extérieur primitif (2), mais a été élevé parallèlement à celui-ci, et en reproduisant son aspect général, par Mansart (1699). C'est le même architecte qui a construit l'escalier et la petite pièce qu'on voit dans l'angle de la cour de la Reine (3). Mais le mur nord de cette petite pièce est à sa pla-

(1) Représenté page 198, et situé au-dessus de la lettre M du plan à la page 201.

(2) B des plans, p. 200 et 201 ; C, autre mur primitif renforcé postérieurement à l'état représenté par le plan de Silvestre (p. 208).

(3) Voir le plan page 201. Sur la figure p. 203 cet escalier est vers la lettre E.

ce où finissait au sud le bâtiment principal de l'ancien château (salle 33 actuelle). La salle 50 ayant encore pour murs de tous côtés, sauf vers la terrasse, ceux de l'ancien pavillon décroché, il y a entre cette salle d'une part, la cour de la Reine et la pièce en arrière de l'escalier extérieur actuel, d'autre part, une étroite tranche de constructions qui remontaient déjà à Levau (1669). Mais touchant à la salle 50 d'une part, à la salle 33 d'autre part, un petit réduit se trouve encore à la place d'un des petits escaliers qu'on voit sur le plan et les gravures de Silvestre ; accolés aux pavillons décrochés et aux pavillons voisins, ils étaient surmontés d'une sorte de toit arrondi qui apparaît seul, vu d'en haut, sur le tableau de Patel (1).

COUR DE LA REINE
angle nord-ouest
Essai de reconstitution de l'état des lieux vers 1669

Et c'est dans cet espace aujourd'hui inutilisé qu'il faudrait peut-être placer l'escalier par lequel Richelieu serait monté chez le Roi lors de la journée des dupes (11 novembre 1630). C'est à quelques mètres plus au sud, dans la partie ajoutée par Levau, que se trouve un escalier à vis auquel on a souvent donné par erreur la qualification d' « escalier des dupes » (2). Soit le réduit, soit l'escalier à vis manque sur beaucoup de

(1) Sur un plan de 1747 extrêmement précis et détaillé (album ayant appartenu au roi Louis XV) que M. de Nolhac a eu l'extrême amabilité de nous communiquer, nous avons constaté qu'un escalier du même genre a existé primitivement en un point absolument symétrique, formant saillie de l'autre côté du château, contre le pavillon nord-ouest. Mais tandis que sur ce plan de 1747, le cercle représentant l'escalier sud-ouest est rayé de traits indiquant les marches, le cercle représentant l'emplacement de l'escalier nord-ouest est blanc, indiquant qu'au XVIIIe siècle il n'y avait plus d'escalier. Et MM. de Nolhac, Brière et moi, en nous rendant sur les lieux mêmes, nous avons pu constater qu'en effet il y a là au 1er étage, près de l'escalier de la Forge un petit réduit garni de boiseries blanc et or qui, par lui-même, n'a pas de raison d'être.

(2) Pour cette page et la suivante nous avons grandement profité des observations techniques qu'a bien voulu faire à notre intention M. Robert Schlœsing,

plans, et on a fait au sujet de l' « escalier des dupes » plus d'un raisonnement sans fondement.

architecte. Il a dressé pour nous, outre le plan général reproduit page 209, les deux petits plans de détail ci-contre, qu'il faut comparer aussi avec le plan d'I. Silvestre reproduit page 208. Ils représentent, entre le plan primitif et le plan actuel, deux états intermédiaires de cette partie de la cour, après les travaux de Levau et après ceux de Mansart.

Le mur élevé par Levau sur le bord occidental de la cour de la reine (L) comporte trois arcades reposant sur d'épais massifs. C'est dans le massif au nord de l'arcade du milieu que se trouve l'escalier à vis (V) d'une structure qui étonne ici : il ressemble étrangement à ceux qui sont pratiqués dans l'épaisseur des murs ou dans une tourelle auprès du clocher de mainte cathédrale gothique ; comme eux souvent, il finit, à la dernière marche du haut, par un arrêt brusque, sans prolongement du pilier central. Nous avons dit que cet escalier à vis ne mérite pas le nom d'escalier *des dupes*, à moins d'appliquer ce mot à d'autres personnes qu'à celles de 1630 ; il convient guère plus de l'appeler escalier *dérobé :* qualification qu'il mérite seulement pour un observateur placé aujourd'hui dans la salle de l'Œil de Bœuf ; mais au rez-de-chaussée l'existence et l'entrée de cet escalier ne peuvent échapper à personne. Les anciens escaliers figurés par I. Silvestre aux quatre angles de l'édifice n'étaient pas davantage *dérobés.*

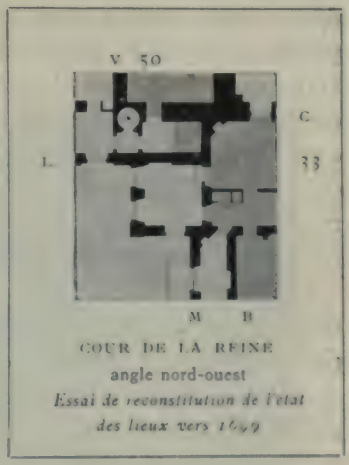

COUR DE LA REINE
angle nord-ouest
Essai de reconstitution de l'état des lieux vers 1649

M. de Nolhac, dans *La création de Versailles*, estimait « impossible de localiser le récit de la journée des dupes. L'escalier dérobé... était-il l'escalier à vis qui débouche près de l'Œil de Bœuf ? Rien à vrai dire, ne porte à le penser. » Suit cette appréciation dont nous venons de contester le bien fondé : « C'est en tout cas le seul reste intact et par cela même précieux du château primitif. » M. Batiffol (*Louis XIII à vingt ans*, p. 656) déclare qu' « il n'est pas possible de l'attribuer à l'époque Louis XIII, une inspection des plans permettant de constater que cet escalier aurait été pratiqué dans un mur qui eût été insuffisant pour le contenir, et qu'au surplus cet escalier eût débouché au-dessus du fossé dans le vide ».

M. Couard (*L'intérieur du château*, etc., p. 47), écrit : « Si, comme le dit

Du côté de l'ouest, la galerie basse ne longe pas immédiatement l'ancienne façade ; elle en est séparée par un étroit couloir servant aux calorifères, descente aux caves, etc. Les salles 33, 32 et 30 occupent la largeur de l'ancien bâtiment, mais la salle 33 s'étend plus vers le sud et la salle 30 moins vers le nord. De ce côté, vers la cour des cerfs, le mur de la salle 29 seul subsiste encore comme vestige de l'ancien mur apparent à l'extérieur. Contre la salle 29, des constructions nouvelles ont été édifiées dès 1690.

Si nous parcourons le premier étage en prenant le même point de départ dans l'ancien pavillon sud-est, nous constatons que la salle des gardes du roi (120, au-dessus de 35, 36, 37) s'étendant jusqu'à la cour verte, est plus large que l'ancienne aile méridionale : la largeur de celle-ci est conservée dans l'antichambre du roi (121, au-dessus de 34) qu'un corridor sépare de la cour de la reine : l'embrasure où est percée la porte de communication entre ce corridor et cette antichambre, ainsi qu'un renfoncement voisin, marquent l'emplacement de deux des fenêtres qu'on voit sur la gravure d'I. Silvestre (1).

La salle de l'Œil de Bœuf (123, au-dessus de 33) avance plus au sud que l'ancien bâtiment principal mais a conservé sa largeur, ainsi que la chambre du roi (124, au-dessus de 32) et la salle du Conseil (125, au-dessus de 30) au fond de laquelle un renfoncement marque jusqu'où s'étendait jadis au nord le bâtiment. Dans la chambre 126 (au-dessus de 29) une alcôve a beaucoup augmenté la largeur primitive, dans le salon 127 (au-dessus de 28) la paroi extérieure primitive subsiste et est visible de l'autre côté dans le cabinet des chasses (128) et l'escalier des maîtresses. Le « cabinet du roi » (130) est la seule pièce qui ait depuis l'origine, conservé ses dimensions intactes, mais au nord, extérieurement, le vieux mur a disparu sous diverses additions.

Valdori la scène qui « se passa publiquement dans la chambre du roi » fut précédée d'un entretien « dans le cabinet de ce monarque » où il avait été introduit « par un escalier dérobé » on peut alors admettre que Richelieu monta les degrés de l'escalier à vis qui permettait de passer, sans être vu, de la chambre du comte de Soissons dans le cabinet du Roi. Dans l'état actuel de nos connaissances historiques il y aurait témérité à se prononcer formellement ».

(1) *Vue du côté de l'Orangerie.*

Montons enfin au-dessus du premier étage : ce ne sera pas la partie la moins intéressante ni la moins neuve de notre visite, car on ne s'était pas avisé, jusqu'à présent, de pousser de ce côté les investigations. Gravissons l'escalier à vis proche de la cour du Dauphin ou de la Reine. De place en place, dans la surface concave des murs de pierre blanche, à portée de la main, d'étroites niches rectangulaires ou prismatiques servaient à abriter les chandelles qui éclairaient le sombre passage. Sans nous arrêter, au premier étage, à la salle de l'Œil de Bœuf, nous arrivons, au second, sur le pourtour extérieur d'une toiture (1) qui paraît bien être une partie de la toiture primitive. Un revêtement en plâtre la recouvre (sur la face opposée, tout autour de la salle de l'Œil de Bœuf, se trouvent les sculptures de la « frise des enfants », par Van Cleve). Un petit escalier fort étroit permet de s'élever jusqu'au haut de la pente ; par une lucarne on voit au dehors, sur le même plan, se prolonger la surface revêtue de plâtre à l'intérieur et qui, à l'extérieur est recouverte d'ardoise sur l'angle du pavillon bordant la cour du Dauphin ou de la Reine. Si le toit de 1624 a été un peu avancé de ce côté il l'a été sans doute parallèlement au toit primitif, en effet tant à l'intérieur qu'à

O T

L M

E

PAVILLON DE L'ŒIL DE BŒUF
ET MURS DE DIVERSES ÉPOQUES A L'ANGLE NORD OUEST
DE LA COUR DE LA REINE

(1) Sur la figure ci-dessus l'Œil de bœuf est au-dessous de la lettre O, et la toiture en question se trouve vers l'emplacement de la lettre T.

l'extérieur la pente actuelle est assez raide, comme celle de la toiture du Luxembourg ou du palais de Rennes. A l'intérieur une sorte de chemin de ronde actuellement pratiqué dans ce qui était jadis une large gouttière (une balustrade la bordait au Luxembourg et à Rennes ; on n'en voit pas à Versailles sur les gravures de Silvestre). En suivant cet étroit passage on a à main gauche la surface intérieure du toit actuel et à main droite la surface extérieure de l'ancien toit, tout du long de la salle de l'Œil de Bœuf dont on voit, au bout, la cheminée. Le toit primitif a été coupé en cet endroit. L'arête, d'autre part, a été rasée tout du long, et (fait tout à l'honneur de la solidité de la charpente primitive) la section ainsi produite supporte les poutres grossièrement équarries qui soutiennent le toit actuel.

Ainsi le rez-de-chaussée et le premier étage du château Louis XIII, dans toutes leurs parties, et sur certains points (ailleurs elle a été rasée) la toiture même, se trouvent recouverts par les murs et les toits du palais Louis XIV, un peu comme la petite maison de pêcheur de Pierre le Grand à Saardam est soigneusement mise en boîte sous une construction moderne édifiée pour la protéger.

Après avoir fait le tour extérieur de l'ancien château, on peut essayer de reconstituer aussi, à l'intérieur, quelques-unes des dispositions primitives. Le plan de Silvestre et l'inventaire de 1630 seront nos principaux guides pour cette partie de la visite. Pour les raisons ci-dessus énoncées, nous ferons abstraction des quatre pavillons décrochés figurés sur le plan de 1667. Nous possédons une donnée précise quant à la situation respective des pièces du rez-de-chaussée et du premier étage : « sous la chambre du roi » (au premier) il y avait « une chambre où l'on avait coutume de loger M. le Comte de Soissons », fils du client de S. de Brosse à Paris (1). Et l'on a supposé, non sans raison, que Richelieu put monter de là (2) au cabinet de Louis XIII, après lequel venait sa chambre (où eut lieu la scène publique de la journée des Dupes), puis la salle de billard « correspondant

(1) Ch. Bernard, *Histoire du roi Louis XIII*, 1646 et *Anecdotes du ministère du cardinal de Richelieu*, tirées du *Mercurio* de Siri, 1717, t. 1er, p. 243.

(2) Par un escalier aujourd'hui disparu, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, et non par l'escalier à vis, comme on l'a supposé.

peut-être à la chambre actuelle de Louis XIV. Les autres pièces destinées aux personnages qui accompagnaient ordinairement le roi, se placeraient dans les ailes et les pavillons d'angle. Il n'y a pas de chapelle (1). »

Il nous a semblé qu'on pouvait préciser davantage la répartition des pièces, voir comment S. de Brosse avait aménagé les appartements de son royal client et de la suite très restreinte qui l'accompagnait lorsqu'il venait chasser. M. Coüard, à qui nous avons soumis un premier essai, a bien voulu déclarer nos hypothèses « très séduisantes », en ajoutant certaines observations dont nous avons tenu compte dans ce qui suit.

Louis XIV avait manifesté expressément la volonté que le château bâti par son père fût conservé autant que possible (2) : Levau et Mansart ont donc utilisé les murs, surtout les murs extérieurs, supprimant certaines cloisons, en ajoutant quelques autres, modifiant la décoration de ce qui devint la cour de marbre, surélevant la toiture, etc., toutes modifications qui affectent plutôt les parties de l'ancien édifice soudées au nouveau, mais ne concernent pas la disposition intérieure.

La partie la plus intéressante à reconstituer est l'appartement du roi. Il se composait presque partout, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, de quatre pièces. En 1609 Henri IV écrit à Sully de « faire accommoder une salle, une chambre, une garde robe et un cabinet pour luy dans l'Arsenal » (3).

Pour Versailles, en 1634, la duchesse de Savoie donne au roi son frère, « pour mettre en son château, *quatre* ameublements de velours » (4). Ces quatre pièces étaient évidemment côte à côte dans le corps de bâtiment principal, au fond de la cour, et au premier étage (au-dessus de B, C, D, E) ; d'après le passage du *Mercurio* de Siri cité plus haut, le cabinet du roi est (à l'une des extrémités probablement) contigu à la chambre du roi, et d'après le dessin d'Abr. Bos-

(1) Coüard, *L'intérieur du château*, etc., p. 48.

(2) Ci-dessus, p. 193.

(3) *Mémoires de Sully*, II, 275.

(4) *Gazette de France*, 1634, p. 432 (Dussieux, *Le château*, 1881, t. Ier, p. 14, note).

se (1) il y avait devant la pièce du milieu, sur la façade donnant du côté du parc, un petit balcon.

Nous savons d'autre part que la disposition actuelle des salles 123, 124, 125, (au-dessus de 33, 32, 30) remonte seulement à 1701. A cette époque la salle de l'Œil de Bœuf fut formée en réunissant deux pièces : le salon des Bassan (ainsi appelé à cause de plusieurs tableaux de ce peintre) et la chambre à coucher du roi. La pièce n° 124 ne mérite que depuis 1701 le titre de « chambre de Louis XIV ». C'était auparavant un grand cabinet que Dangeau appelle « le salon où le roi s'habille ». Enfin la pièce 125 dite aujourd'hui salle du Conseil, était précédemment aussi séparée en deux : le cabinet du roi et le cabinet des perruques (2).

D'autre part sur le plan d'Israël Silvestre on voit au milieu de chaque aile un grand escalier : les entrées se font vis-à-vis sur la cour centrale ; en outre dans l'aile sud, mitoyen au grand escalier, un autre plus petit (qui peut-être descend dans les caves) est séparé du corps de bâtiment principal par une pièce très étroite. Enfin dans les angles de la cour, entre le bâtiment principal et chacune des ailes, s'élèvent les petites tourelles en encorbellement dont nous avons parlé, surmontées de petits toits ronds, très visibles sur la gravure d'Israël Silvestre et le tableau de Pierre Patel ; par là on pouvait, sans doute, au premier étage, passer d'une première pièce dans une troisième sans traverser la seconde occupant le pavillon d'angle (3).

Sur le tableau de Patel, où l'intérieur de la cour est vu de plus haut, ces deux tourelles sont plus visibles que sur les gravures d'I. Silvestre. Mais sur le plan de Silvestre les indications portées dans les deux angles de la cour correspondent bien à la projection d'une construction de ce genre, fixée seulement aux murs du premier étage, et sans fondations.

Telles sont les données que nous allons maintenant essayer de combiner avec celles de l'inventaire de 1630 pour déterminer d'une

(1) Ci-dessus, page 196.

(2) Dussieux, p. 222, 230, 244.

(3) Par exemple d'une pièce située au-dessus de celle qui est marquée A sur notre reproduction du plan de Silvestre, dans une pièce située au-dessus de la pièce C, sans passer par la pièce B. De même au-dessus de E et G sans passer au-dessus de F.

façon plus précise la répartition des pièces comme, peu d'années auparavant, S. de Brosse l'avait établie.

Le bailli qui fait l'inventaire se rend d'abord dans les appartements du roi, en y montant tout droit par l'escalier de l'aile sud ; il traverse une sorte d'antichambre attenant au cabinet, mais par où on pouvait aller aussi directement à la chambre du roi (1). Aujourd'hui c'est la partie occidentale de l'antichambre du roi (121, au-dessus de 34).

On parcourt ainsi successivement, du sud au nord, le cabinet et la chambre du roi (correspondant exactement à l'Œil de Bœuf), la salle du roi avec petit balcon (chambre de Louis XIV, 124, au-dessus de 32), la garde-robe y attenant ; puis viennent, sur le côté nord, cinq pièces occupées par des gentilshommes attachés à des titres divers à la maison du roi : la chambre de M. de Saint-Simon (« M. le premier ») qui a déjà occupé une autre chambre également contiguë à l'appartement du roi (au-dessus de 35) avant de remplir ces fonctions (2). C'était, à l'angle du château, la partie nord-ouest du cabinet du conseil actuel ; un cabinet complète ce petit appartement. Venait ensuite la chambre de M. de Nogent (au-dessus de 29) : avec addition d'une alcôve, c'est la chambre dite « de Louis XV » (126) (3). Le salon des pendules (127) oc-

(1) E. Coüard, *L'intérieur*, etc., p. 29 ; les mots « gallerie allant à la chambre du roy », entre crochets dans cette publication, paraissent avoir été rajoutés après coup comme pour réparer un oubli. A Wideville « l'escalier d'honneur, étroit et un peu roide, a conservé ses voûtes de pierre et de brique alternées » (Comte de Galard, *Wideville*, p. 96). Il y avait de même « une longue galerie ornée de niches et de statues » dont la duchesse d'Uzès fit au XVIIIe siècle une orangerie. La bibliothèque (nous n'en voyons pas à Versailles) qui occupait le 1er étage fut alors divisée en chambres, et « des cloisons rendirent plus indépendants des appartements qui n'étaient composés sous Louis XIII que de vastes salles peu confortables » (*ibid.*, p. 51).

Ce sont bien là des dispositions analogues à celles que nous nous figurons pour le plan primitif du château de Versailles.

(2) E. Coüard, p. 45.

(3) C'est peut-être de cette chambre que M. Batiffol dit (art. cité, p. 857) : « Il n'y aurait peut-être qu'une pièce ayant gardé ses quatre murailles de 1624 : ce serait une petite salle sur la cour de marbre, à droite au fond » (ce qui ne serait pas tout à fait exact à cause de l'alcôve ajoutée), à moins qu'il s'agisse plutôt de la salle 29, au rez-de-chaussée, ce qui est rigoureusement vrai.

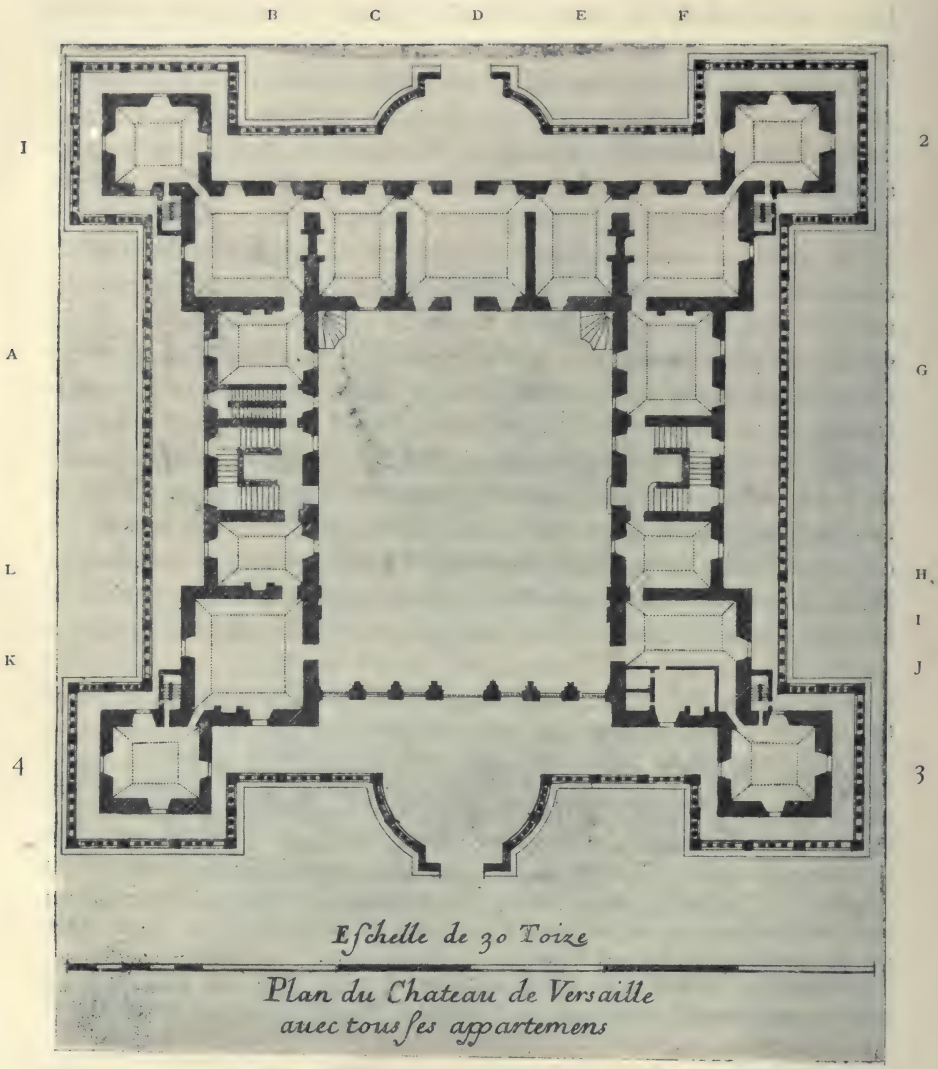

CHATEAU DE VERSAILLES

REZ-DE-CHAUSSÉE

Réduction du Plan d'Israël Silvestre (1664)

Chacune des lettres se rapporte à la pièce figurée le plus près d'elle, en face ou en dessous, sur le plan.

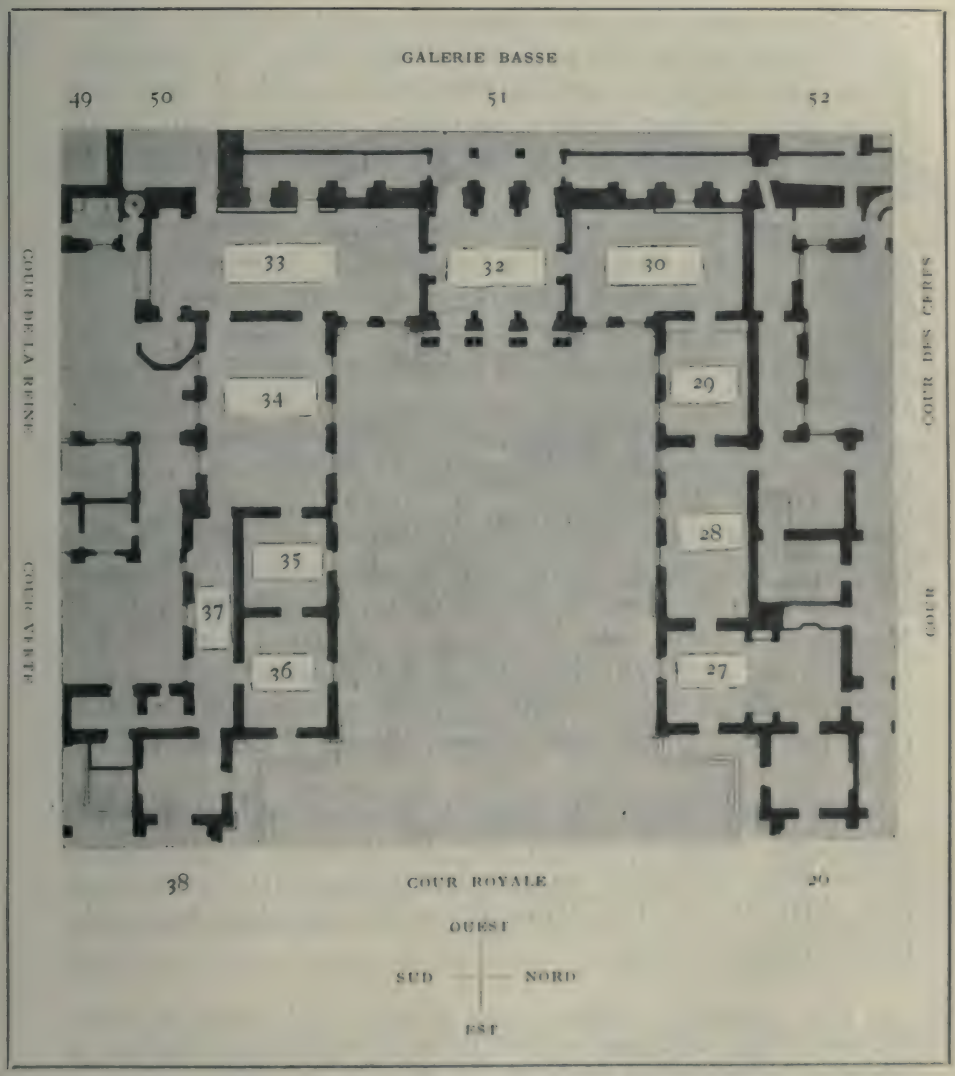

PALAIS DE VERSAILLES
REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA PARTIE CENTRALE
ÉTAT ACTUEL
Plan dressé par M. Robert Schlosser.

cupe l'emplacement de la cage d'escalier de 1630 en même temps que d'une chambre voisine, celle de M. de Beringhen ; dans l'extrémité orientale de cette aile (au-dessus de 27) nous placerions MM. de Souvray et Michel Lucas, secrétaire du roi en son cabinet (1) dont la fenêtre regarde du côté de l'entrée, en face la loge du concierge qui est de l'autre côté du fossé.

De là, passant sur la terrasse à balustrade qui surmonte le portique (2), le bailli se rend dans l'aile sud où il ne lui reste plus à voir que les chambres du duc d'Angoulême et d'un autre duc (au-dessus de 36 et moitié de 37) et celle que M. de Saint-Simon occupait précédemment (au-dessus de 35), avant de redescendre l'escalier par lequel il était monté.

Achevant alors de visiter cette partie orientale de l'aile sud, le bailli inventorie d'abord au rez-de-chaussée (3) les chambres de M. de l'Isle le Roy (L), M. de Chappes et M. de Praslin (K, peut-être séparées par une cloison comme l'extrémité de l'aile nord de l'autre côté de la cour) (salle 36 actuelle et moitié orientale de la salle 37). Traversant le vestibule de l'escalier, le bailli passe par la chambre de M. de Montbazon (A, partie ouest actuelle de la salle 34) et la chambre des capitaines des gardes (B) très naturellement placée à l'angle du bâtiment principal, au pied de l'escalier extérieur, pouvant voir à la fois ce qui se passe dans la cour, dans le jardin à l'ouest et dans le jardin au midi.

Et ainsi nous trouvons le comte de Soissons, conformément aux données des autres documents, logé (C) au-dessous de la chambre du roi. Puis viennent le marquis de Mortemart (D : vestibule dit Louis XIII, n° 32), M. le Maître (E) et deux chambres des meubles (F et G : salles 30 et 29).

(1) C'est « l'homme de confiance, exact et précis » qui, d'après M. Batiffol (art. cité, p. 853) fut, à partir de 1626, chargé de surveiller l'aménagement du château et de soumettre au roi (p. 865) les pièces de comptabilité.

(2) Le plan d'Israël Silvestre n'indique que six piliers, comme s'il s'agissait d'arcades, simplement garnies de grilles, mais on pouvait facilement aménager au-dessus d'arcades de ce genre un passage d'une largeur suffisante (cf. p. 192).

(3) Plan page 208.

L'aile nord est occupée par le service du roi dont fait partie M. le Maître, et le premier valet de chambre, M. de Beringhen, y peut descendre facilement pour tout surveiller, puisque sa chambre est voisine du palier du premier étage. Au rez-de-chaussée, à côté de l'escalier, voici (H, partie est de la salle 28 actuelle) le magasin des armes, et (salle 27 : I et J) le « goblet » et la cuisine.

Tout cet aménagement intérieur nous parait d'une heureuse simplicité, avec des dégagements faciles et nombreux ; la plupart des pièces ont vue de deux côtés : sur la cour et sur les jardins (1). Les dépendances (2) comprennent : logement du concierge, corps de garde des mousquetaires, office du commun, etc., rangés autour de la *basse-cour* qu'on voit dans l'angle inférieur gauche du plan d'I. Silvestre.

L'extérieur présentait, suivant l'expression de M. de Nolhac, « une heureuse coloration » et une « élégante disposition de la pierre et de la brique ». On en peut juger par les gravures d'I. Silvestre et par ce qui subsiste sur les cours intérieures, en se représentant la brique rouge au lieu de l'enduit uniforme qui la revêt aujourd'hui aussi bien que les tables de pierre.

Les combles, cheminées, fenêtres et lucarnes ainsi que les ornements qui les dominent, sont bien dans le même style que leurs équivalents du Luxembourg ou que les dessins de l'album de S. de Brosse. La décoration intérieure était ici fort peu de chose, sans aucune comparaison avec les somptuosités du Luxembourg ou de Rennes, dont S. de Brosse ne s'est d'ailleurs pas occupé. Après une nouvelle étude de la question, malgré les assertions de M. Batiffol, il parait impossible de ne pas reconnaitre ici la manière de S. de Brosse ; quand même il n'aurait pas surveillé l'exécution des détails, l'ensemble du plan porte bien le cachet de son talent : s'il n'était lui-même l'auteur,

(1) Le premier auteur du parc de Versailles fut le neveu de Boiceau, éditeur de son ouvrage (ci-dessus, p. 191, n. 4), Jacques de Menours. Sur ce point l'argumentation de M. Batiffol (*Revue de Paris*, 1909, p. 864 et *Louis XIII à vingt ans*, p. 667) est tout à fait décisive ; il a retrouvé les comptes sur lesquels on voit M. de Menours chargé de régler les travaux exécutés d'après ses dessins dans les jardins et le parc de Versailles.

(2) Inventoriées dans le texte publié par M. Coüard, p. 30-31.

il faudrait dire qu'une telle œuvre sortie évidemment de son école, de son atelier, prouverait quel ascendant un tel maître exerçait sur ses élèves... En tout cas on peut donc estimer que le duc de Saint-Simon — le fils de « M. le Premier » — a traité un peu trop sommairement ce « petit château de cartes ».

S'il subsistait encore tel que le construisit vers 1624-1626 S. de Brosse, on y verrait avec plaisir un très joli spécimen de l'architecture française pour une demeure royale de proportions moyennes ; son grand malheur est d'avoir été englobé et éclipsé par l'œuvre gigantesque de Mansart sur laquelle se porte aujourd'hui, à si juste titre, l'admiration des visiteurs.

GRAND SALLE DU PARLEMENT DE PARIS
(SALLE DES PAS PERDUS AU PALAIS DE JUSTICE)
D'après un dessin de J. Van Marcke, antérieur à l'incendie de 1871

CHAPITRE III

Autres édifices publics

§ I. — *Palais de justice de Paris* (1).

Tandis qu'au Luxembourg S. de Brosse avait édifié de toutes pièces un monument grandiose, au Palais de justice — précisément à

(1) Ci-dessus, chap. II, § 4, p. 73.

la même époque — il n'eut qu'à reconstruire une salle faisant partie d'un ensemble de bâtiments subsistants (1). Il sut donner à son œuvre un caractère de majesté, et la mettre en harmonie avec ce qui l'entourait : « Obligé de se servir des substructions existantes, il adopta les dispositions de l'ancienne salle, c'est-à-dire qu'elle fut divisée en deux nefs par une série d'arcades ; seulement, d'ogivales qu'elles étaient, ces arcades devinrent plein-cintre et les piliers furent décorés de pilastres d'ordre dorique dans le style gréco-romain ; aux voûtes de bois furent substituées des voûtes en berceau et à plein-cintre appareillées en pierre (2). » Cette salle était longue de 122 pieds et large de 84.

Elle parut à ceux qui la virent rebâtir « plus belle beaucoup qu'elle n'estoit (3) ». Nous pouvons l'apprécier encore, malgré les incendies qui, de nouveau, l'ont détruite en 1676 puis en 1871, car on l'a reconstruite en 1878 d'après les plans de 1618 (4).

C'est un spécimen d'architecture d'autant plus intéressant à étudier qu'il est d'une espèce plus rare : en effet « l'Etat, au sens abstrait du mot, construisait peu » ; dans l'inventaire le plus soigneusement fait de tous les monuments de cette époque, on ne trouve précisément à citer pour cette catégorie que notre grande salle ; et on ne manque pas de faire au sujet du talent et du goût de S. de Brosse, des remarques confirmant pleinement nos conclusions antérieures sur d'autres œuvres du même architecte complétant des bâtiments déjà existants : « De Brosse appliqua là encore le principe antique. Si le plan général de la

(1) S. de Brosse fit sans doute disparaître tout ou partie de ce qui restait de l'ancienne grand'salle elle-même ; notant l'incendie du 7 mars 1618 dans son *Journal,* Arnauld d'Andilly dit : « Il ne resta chose quelconque de ladite « grand salle qui ne fust brûlée, *hormis les murailles, les piliers* et partie des statues des roys » (Recueil Conrart in-4°, t. XI, p. 425, mss. de la bibliothèque de l'Arsenal).

(2) L. Vaudoyer, *Magasin pittoresque,* 1845, p. 73.

(3) *Mercure françois,* 1619, p. 24.

(4) La vue que nous reproduisons d'après un dessin de J. van Marcke date du second Empire.

salle et la conception d'ensemble, qu'il eut le bon goût de conserver, appartiennent au moyen-âge, il était à coup sûr impossible de les transposer plus heureusement. Le dorique plus ou moins conventionnel qu'il adopta convenait très bien à sa destination par la sévérité de ses lignes (1). »

« C'était austère et froid, mais ample et majestueux : la justice avait donc là son digne portique. De Brosse l'avait fait un peu obscur. La grande salle n'était éclairée que par une grande baie cintrée à chaque extrémité des nefs : ce n'était pas assez ; en 1683 on pratiqua des œils-de-bœuf (2). »

H. Sauval qui la connaissait bien, étant avocat au Parlement, nous apprend que la grand salle du Palais — comme le château de Coulommiers — n'avait pas reçu la décoration complète projetée par l'architecte : « On l'a voûtée de pierre de taille et accompagnée de piliers et pilastres doriques *avec des pierres d'attente* pour y élever la figure de nos rois. Toute dénuée qu'elle est de ces statues peut-être est-elle encore *la plus garnde et la plus magnifique de l'Europe.* » Ces superlatifs reviennent sous la plume de Sauval chaque fois qu'il rencontre une œuvre de S. de Brosse (3). Nous les retrouverons encore à props du portail de Saint-Gervais.

(1) Lemonnier, *l'Art français*, p. 230.

(2) Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, 2e éd., le Palais de justice, p. 45. Cette salle, « triomphe de Jacques Debrosses » est représentée, telle qu'elle était au moment de la Révolution, dans *le triomphe de Marat*, tableau de L. Boilly appartenant au musée de Lille, et, « d'une vérité en quelque sorte photographique » (art. de M. L. Gonse dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. IX, p. 148). Lors du centenaire du rétablissement de l'ordre des avocats, le 11 décembre 1910, quatorze cents convives ont pu facilement prendre place au banquet organisé dans cette salle, mais parmi les discours prononcés à cette occasion, aucun n'a nommé l'architecte de ces murs « demeurés debout à travers tant de vicissitudes, comme la France dont ils renferment en grande partie l'histoire » (toast du bâtonnier Me Busson-Billault).

(3) T. II, p. 3, édition de 1724.

§ 2. — *Palais de justice de Rennes*

Les plans du palais du Parlement de Bretagne sont les seuls que nous possédions tracés par la main même de Brosse (1). Ce sont aussi les seuls qui, dans leurs grandes lignes, puissent être superposés, en coïncidant exactement, aux plans des édifices que nous voyons aujourd'hui ; tandis que les palais de la reine-mère et du roi ont été englobés dans les constructions ultérieures, celui des magistrats bretons du XVIIe siècle a conservé au XXe ses mêmes limites et constitue toujours un ilôt à part. Des trois plans de 1618 qui existent encore pour les divers étages, celui du rez-de-chaussée est le moins semblable à l'état actuel des lieux.

A Rennes comme à Versailles, comme à Paris, les architectes des siècles suivants ont enlevé à l'aspect extérieur de l'édifice dessiné par S. de Brosse, certains traits essentiels de sa physionomie primitive : cependant la transformation ou déformation a été moins radicale ici qu'ailleurs ; elle consiste surtout en la démolition d'un escalier qui était unique en son genre, à notre connaissance, dans l'œuvre de Brosse. Le rez-de-chaussée de la façade actuelle est dû, dans sa partie centrale, à Gabriel, auteur des remaniements commencés en 1726 (2). Il y avait là, antérieurement un grand perron « carré, à joints ouverts, avec balustres ronds et double rampe de trente-trois marches chacune », et la terrasse était large de huit mètres. Pour aménager directement l'accès du premier étage par l'extérieur, S. de Brosse résolvait ainsi un problème que son cousin Du Cerceau devait traiter bientôt à sa manière en construisant l'escalier du « Fer à cheval », devant le palais de Fontainebleau.

Le plan du palais de Rennes ressemble à celui du Luxembourg que Brosse était en train de faire exécuter. On peut l'inscrire presque

(1) On peut y joindre la reproduction du plan du temple de Charenton dont il est question ci-après § 4. Comparer pages 76, 77 et 88.

(2) Les archives départementales possèdent tout un dossier (intendance de Bretagne, C. 315) : papiers et plans de Gabriel relatifs à la démolition du grand perron et de la terrasse, etc. (Cf. M. Banéat, *le Vieux Rennes,* Rennes, 1907).

exactement dans un carré parfait, mais il n'y a de pavillons qu'aux deux angles de la façade.

Comme élévation, chacun des quatre côtés comporte deux étages, ce qui ne se voit dans aucune autre œuvre de Brosse. Il en résulte que la cour a un aspect tout particulier, non sans charme, mais assez sévère. Lorsque je la visitai je revenais de Florence, où j'étais allé comparer le palais Pitti avec notre Luxembourg ; une autre comparaison, à Rennes, s'imposa à mon esprit ; par certains aspects, avec ses grandes arcades et son escalier intérieur aux marches larges et droites, la cour du Parlement de Bretagne a quelque chose du Bargello de Toscane (1). Mais l'ombre si agréable sous le ciel de l'Italie est bien sombre sous la brume du Nord.

Comme dimension, la façade n'a que les deux tiers de la longueur de celle du Luxembourg ; un des traits les plus caractéristiques et les plus heureux est que les combles, à pente très inclinée comme sur les pavillons du Luxembourg, présentent une surface tout unie, sans cheminée, fenêtre ni lucarne d'aucune sorte.

Nous avons retrouvé, grâce au savant archiviste d'Ille-et-Vilaine, une description technique presque contemporaine du plan du palais, document beaucoup trop détaillé pour en reproduire ici la teneur, mais dont nous citerons quelques pages, car il n'existe rien d'analogue pour aucune autre œuvre de S. de Brosse, sauf le Luxembourg : c'est le devis dressé par Corbineau, l'architecte-entrepreneur général qui prit la « conduite » des travaux en 1624 (2). Il indique très exactement ce qui « *est* » déjà fait et ce qui « *sera* » à faire, donnant ainsi une idée de l'état d'avancement des travaux six ans après la pose de la première pierre.

Voici comment il entre en matière sans préambule :

« Le dict bastiment contient à la retraicte de pierre de taille en la quadrature du costé d'oriant neuf vingtz treize piedz qui faict à toise trente et deux toises un pied de six pieds la toise de dehors en dehors. Et autant du costé d'occidant. Et du costé du midy contient neuff

(1) Voir illustration ci-après, page 223.

(2) Voir ci-dessus, 1re partie, chap. II, § 4, p. 81.

vingtz dix piedz huict poulces qui sont trente et unne toizes quattre piedz huict poulces le tout de dehors en dehors et aultant du costé vers septantrion. Les costieres de dehors vers oriant, occidant et septantrion sont eslevées prestes à recepvoir le cordon, en tout cas ne peut rester au plus que troys poulces à faire ce qu'il est requis.....

Le devant dudict bastiment *sera basty* (1) en forme de rustique comme il est planté aux deux costières jusques au premier estaige prestes à recevoir les embasses, lesquelles embasses auront ung pied et demy de hauteur pour venir à la haulteur du cordon ainsin que porte le dessing.

A la face de devant y a deux pavillons sçavoir ung vers oriant et l'autre vers occidant, entre lesquelz est unne terrasse ouverte par croisées carrées entre lesdictz pavillons et le perron qui *sera planté,* au devant du millieu de ladicte terrasse, entre chacun desquelz pavillons et ledict perron y a trante et deux piedz de chasque costé, au millieu de laquelle espace y a ung pillier de chasque dict costé à la haulteur de neuf assizes comprins l'embasse qui porte la rustique, lesquels pilliers ont huict pieds huict poulces de face sur l'embasse par le devant, et cinq piedz d'espoisseur. Le devant et deux costés faictz en forme de rustique et le derrière gorge de grain.

La dicte terrasse contient cent onze pieds. Chacun desdictz pavillons contient de dehors du costé d'oriant trente et neuf piedz. Ledict perron contient à sa longueur cinquante piedz *auquel n'a esté encore travaillé.* Et n'y a que les attentes dans les fondemans de ladicte terrasse. Sellon le plan y a trois marches a monter de dehors sur le premier carrefour dudict perron, etc. »

Décrivant l'intérieur P. Corbineau note de même l'état en 1624 et les travaux à exécuter pour réaliser le plan de 1618 : par exemple « la grand chambre *a* de longueur trante et ung pied et de largeur trente piedz ; elle *sera* voustée en arc de clouastre, un pillier au milieu a trois pieds en tour, *lequel est encommancé* ». Au « second estaige, costé de midy » la « grand salle des procureurs » a « de longueur cent douze pieds et la muraille a d'espoisseur cinq pieds ».

(1) C'est nous qui soulignons ici et plus loin.

Si vaste que soit cette salle elle est donc de dimensions beaucoup moindres que la salle qu'on était en train de reconstruire au palais de justice de Paris sur les plans du même architecte, mais la décoration devait être plus riche : « Le long de la muraille il y a l'arc qui regne tout le long la frize et la corniche lesquelles ensemble ont de haulteur quattre piedz et demy les piedz droit au basses coullonnes, imposte, chapiteaux, arc qui vaut frize et corniche sont faictz de l'ordre doricque avecq tous ses ornemantz d'arquitecture et toutes les dictes pierres se retournant sur les coullonnes et pillastres, *sellon l'ordonnance qu'en a donné le sieur Brosse arquitecte du Roy.* »

P. Corbineau nous renseigne enfin sur certains détails très minutieusement poussés dans les dessins de S. de Brosse et qui, à notre connaissance, n'ont pas été exécutés, ceux-ci par exemple, relatifs aux ornements en plomb pour les angles du palais : « Et pour le regard de la grand salle et pavillons qui regardent le midi, faut que ce soit du plomb qui soit tout doré avecq rozes et feuillages et bouttons pandans ; des plomberies aux quattre coings du pallais avecq voises corps carrez, et ausdicts voises six muffles de Lyon et linges sortans de la gueule dudict lyon et que ledict linge soit pendant et au bas dudict vaze gaudronné de rellief, et sur le sault dudict vaze il y a ung ballustre fort eslevé de quoy il sort des fourceaulx forme feuillage tout dorez et faut les faire en telle façon qu'ils soient faictz sellon le desseing qu'en a donné Monsieur de Brosse (*sic*) arquitecte du Roy qui est entre les mains du conducteur. »

A la fin de la première partie du Mémoire constituant une sorte d'état des travaux faits et à faire *en maçonnerie*, on lit ces réserves relativement aux détails d'ornementation que Corbineau désirait ne pas exécuter : « Seront tenuz les preneurs qui prendront taille et massonnerye de prandre alignements et panneaux de toutes sortes et mesures et esligissemans du conducteur de l'œuvre sellon et au desir des plans et eslevations qu'en a fait le sieur de Brosses (*sic*), arquitecte du Roy, lesquelz plans et eslevations sont entre les mains dudit conducteur. Aussy les dictz preneurs ne seront point tenuz de faire aucune des figures portées au plan et eslevations si messieurs ne les y oblige cy apprès. »

Suit un « *Mémoire et devis* du bois qu'il convient pour faire les cintres et la façon d'iceux cintres pour achever toutes les voustes qu'il faut pour mettre le palais en sa perfection tant en chambres, celliers, portes, arcades, que cheminées, tant dehors que dedans. » Enfin divers mémoires pour la charpente, le plomb, etc., permettent d'apprécier avec quels matériaux de choix le « conducteur » désirait réaliser les projets de l'architecte, et allier, selon la méthode constante de Brosse lui-même, la solidité et l'élégance.

En fait de documents iconographiques, le plus ancien que nous connaissions remonte à l'année même de l'achèvement de l'édifice : 1654 ; c'est une thèse d'inauguration du palais ; sur la gravure (une des premières œuvres de Gabriel Lebrun), on voit très bien une partie du grand escalier qui orne alors la façade (1) ; il apparaît plus majestueux encore sur une autre thèse, illustrée trente-quatre ans plus tard d'une magnifique estampe représentant Louis XIV et son fils devant la façade du palais (1690). Cette thèse a été soutenue par les élèves du collège des Jésuites dans la salle des Pas-Perdus pour célébrer le retour du parlement, quelque temps exilé : « Le programme représente le roi accordant au génie de la ville la rentrée de la Compagnie, figurée par la Justice et les Vertus, dans le palais, qu'elle n'a plus occupé depuis 1675 (2). » L'artiste rennais F. Huguet a plusieurs fois reproduit la façade du palais, d'abord avec l'escalier subsistant après l'incendie de Rennes en 1720 (3), puis sans escalier que Gabriel vient de faire démolir (4).

(1) Dans son bel ouvrage sur le *Parlement de Bretagne* (Rennes, Plihon et Hommay, 2 vol. in-4°, 1909) M. F. Saulnier n'a pas entrepris d'écrire l'histoire du palais, renvoyant pour cela (t. I, p. XXI, n. 2) à l'étude de M. Bourdonnay. M. le comte de Palys a décrit la gravure de Lebrun dans *Les thèses bretonnes* illustrées (n° XXXI), Vannes, in-8, 1890, p. 30.

(2) L. Decombe, *J.-F. Huguet*, Rennes, 1903, in-8.

(3) *Construction de la place du palais*, aquarelle d'après laquelle a été fait un dessin à la plume que reproduit M. F. Saulnier au frontispice de son tome II.

(4) *Vue de la place du palais*, reproduite par M. F. Saulnier, t. II, p. 665. Cf. t. I, p. XVII : vignette représentant l'ensemble de la façade d'après les *Consultations et observations*, etc. de P. Hevin, Rennes, Vatar, in-4°, 1736.

Pour la description de l'édifice dans son état actuel, nous aurons recours à la plume d'un des historiens qui l'ont récemment étudiée

PARLEMENT DE BRETAGNE. FAÇADE
Réduction du frontispice d'une thèse de 1680 (1)

(1) F. Saulnier, *op. cit.*, t. I, p. XXIII, n. 2, dit que l'exemplaire reproduit par nous et appartenant au Musée archéologique de Rennes est le seul connu (Cf. M. de Palys, *op. cit.*, p. 31).

avec le plus de compétence et on pourrait presque dire le plus d'amour, M. Banéat (1).

« La façade sud comprend un corps principal flanqué de deux ailes très saillantes et se compose d'un rez-de-chaussée en granit vermiculé et à joints ouverts [c'est-à-dire d'un style rustique beaucoup moins rugueux qu'au Luxembourg et au Pitti surtout], et d'un étage en pierre blanche surmonté d'un toit très élevé ; la partie centrale est percée de trois portes et de quatre fenêtres ; les fenêtres et deux des portes, qui sont d'anciennes fenêtres, ont leurs sommets légèrement arrondis, leurs clefs de voute sont sculptés de têtes de femmes accostées de volutes. L'étage supérieur présente sept grandes fenêtres en plein cintre garnies autrefois de petits carreaux plombés ; la fenêtre centrale est accostée de chaque côté de deux colonnes Toscanes jumelles ; les autres fenêtres sont séparées les unes des autres par des pilastres jumeaux. Les ailes sont percées, comme au rez-de-chaussée, de deux fenêtres sur la façade et d'une troisième du côté de l'angle rentrant ; ces fenêtres sont surmontées d'un fronton triangulaire. Chaque aile est ornée à ses angles de deux pilastres doriques jumeaux et d'un autre pilastre entre ses deux fenêtres. Au-dessous de cet étage court une frise ornée de triglyphes et de gouttes ; elle est sculptée alternativement entre les triglyphes d'une moucheture d'hermine et de deux L entrelacées et couronnées ; ces motifs sont remplacés au-dessus des doubles colonnes du centre et des doubles pilastres, par une balance. La base du toit est ornée d'une galerie à balustres ronds dont le centre est occupé par un cadran solaire monumental (2). [Nous avons vu dans l'album de 1607 des études spéciales de Brosse pour ce genre de travail]. Ce cadran se compose d'un grand rectangle de maçonnerie enfermé dans un riche encadrement ; il est flanqué de

(1) P. Banéat, *le Vieux Rennes, Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXVI, Rennes, 1907, p. 40 et suivantes ; tirage à part, Rennes, Prost, in-8, 1907.

(2) « Cette balustrade », remarquait M. Laloy, architecte, dans un rapport de 1885, « ménage une transition heureuse entre l'ordonnance du premier étage et la naissance des toits immenses de l'édifice ». S. de Brosse a employé le même ornement au Luxembourg par exemple (voy. p. 49).

chaque côté de deux pilastres corinthiens et surmonté d'une frise sur laquelle sont sculptées deux branches passées en sautoir et chargées au centre d'une moucheture d'hermines. Un fronton arrondi lui sert d'amortissement, il renferme un écusson ovale, timbré d'une couronne royale et posé sur un grand cartouche enroulé ; deux guirlandes de fleurs et de fruits avec des liens en achèvent l'ornementation. »

PALAIS DE JUSTICE DE RENNES. COUR INTÉRIEURE. ÉTAT ACTUEL

Dans la grande cour intérieure (dont chaque côté était composé de cinq travées régulières), on reconnaît bien le goût de S. de Brosse aux baies plein cintre, aux trumeaux en briques encadrés et ornés de pierre, à la corniche soutenue par une file de modillons, enfin aux œils-de-bœuf des combles. Tout autour de la cour, au premier étage, une galerie donne accès aux salles. Les fenêtres cintrées étaient jadis garnies de vitrages en petits châssis plombés. A l'intérieur nous citerons seulement la salle des Pas-Perdus longue de 36 m. 60, large de

12 m. 80, haute de 13 m. sous le point culminant de la voûte. « Immense assemblage de madriers, elle repose sur des pieds-droits hauts de 7 mètres, surmontés d'une corniche d'ordre corinthien qui règne tout autour de la nef. Onze baies dont sept prennent jour sur la place du Palais, éclairent la salle (1). » Quant à la grand chambre, « l'enceinte judiciaire la plus somptueuse, la plus belle, la plus artistique du monde entier (2) », les décorations sont trop postérieures au plan de Salomon de Brosse pour qu'on puisse distinguer avec précision ce qui lui revient. Les proportions ($20^{m}40 \times 10^{m}65 \times 7^{m}20$) sont majestueuses.

D'une façon générale, l'aménagement était entendu d'une manière très pratique, avec dégagements nombreux, pièces indépendantes grâce à la galerie entourant la cour et donnant directement accès dans la plupart des salles, qui cependant communiquent par des portes intérieures, avec les salles voisines. Les divers services étaient groupés de façon très rationnelle, conciergerie et prisons au rez-de-chaussée, salles accessibles au public plutôt au premier étage, pièces réservées aux magistrats plutôt au second. Comme au Luxembourg, il y avait une chapelle.

Ainsi S. de Brosse avait trouvé la formule exacte pour un édifice correspondant bien à sa destination, à la fois grave et somptueux, digne d'un « parlement » et d'une « capitale » comme le voulaient les magistrats et les bourgeois qui s'étaient entendus pour le faire édifier.

3. — *Portail de l'église Saint-Gervais*

L'admiration inspirée à beaucoup d'appréciateurs par le portail de Saint-Gervais a trouvé sa formule la plus enthousiaste sous la plume de Sauval : « Il doit être considéré comme le plus beau morceau d'architecture qu'il y ait en France et ailleurs..... Il est si plein de savoir,

(1) H. Bourdonnay, p. 141.
(2) *Ibid.*, p. 175.

de majesté, de grandeur, que ceux du métier le tiennent pour le plus excellent de l'Europe (1). »

C'est, nous l'avons dit, la seule œuvre de Brosse qui ait subsisté jusqu'à nos jours absolument intacte (2). Pour y aller, en venant du quai, on suit aujourd'hui la rue à laquelle on a eu l'heureuse idée de donner le nom *de Brosse :* elle s'appelait au XVIIe siècle rue de Longpont et conduisait du *port au bled* à une très petite place où se dressait un orme célèbre qui figure aujourd'hui encore sur le sceau de la paroisse (3). Voltaire a habité cette rue et, avant comme après, a souvent parlé du « chef-d'œuvre auquel il ne manque qu'une place pour contenir ses admirateurs, et qui devrait immortaliser le nom de Brosse encore plus que le palais du Luxembourg (4). » Il écrivait à deux correspondants la même phrase (5) : « Je vais demeurer vis-à-vis *le seul ami que le* Temple du Goût *m'ait fait*, vis-à-vis le portail Saint-Gervais. »

Une arrière-petite-cousine de S. de Brosse, visitant Paris quarante ans plus tard, déplorait comme Voltaire l'exiguïté de la place : « J'ai considéré avec attention le portail Saint-Gervais malgré le peu d'espace qu'il y a au devant ; j'ai vu avec un plaisir de connaisseur

(1) II, 48, cf. I, 453.

(2) FÉLIBIEN, *Histoire de la Ville de Paris*, 1725, t. I, p. 259 a donné une gravure du portail qu'il est intéressant de comparer avec l'état actuel. Il n'y a de différence que pour les statues de Saints. Sur cette gravure « on peut remarquer dans les figures du bas, qui étaient à coup sûr de Bourdin, que la dalmatique avec les glands sur l'épaule et l'allure générale, bien qu'elles soient debout, les rapprochent d'une façon frappante de deux statues qui ont été conservées » (assises, et en bois) (Vitry, *Gazette des Beaux-Arts*, 1897, t. I, p. 15). La collection Destailleur, au département des estampes de la Bibliothèque nationale, renferme (t. III, n° 452) un dessin lavé à l'encre de Chine, du XVIIIe siècle : élévation perspective du portail de l'église Saint-Gervais, et un dessin lavé en bistre (n° 455), anonyme aussi, de la même église.

(3) Une enseigne *à l'Orme St-Gervais* se trouve encore aujourd'hui, 20, rue du Temple.

(4) *Temple du goût :* cf. *Siècle de Louis XIV*, p. XXXII.

(5) Lettres du 6 mai 1733 à M. de Cideville, et du 15 mai 1733 à M. Thiériot.

ce monument du sçavoir de notre parent (1). » Lorsqu'il devint prévôt des marchands, Turgot s'efforça, mais en vain, de donner satisfaction au *desideratum* de Voltaire (2) ; c'est au XIXe siècle seulement qu'on a agrandi la place qui permet de contempler l'*ami* dans toute sa majesté.

Pour juxtaposer cette construction à un bâtiment déjà existant le problème était plus délicat encore qu'au Palais de justice ; S. de Brosse s'en est tiré avec plus de hardiesse et de bonheur encore : « Faire application des ordres grecs au portail d'une église était très difficile. Comment imaginer qu'on puisse adapter à la façade d'une église du moyen-âge dont le principe de construction est l'arcade et la voûte les ordres grecs dont le principe est l'architrave et la plate-bande ?..... Il est plus que probable que S. de Brosse n'a tenu aucun compte de la masse du pignon qu'il s'agissait de décorer, autrement il eût été amené à une composition toute différente... Le *Traité des ordres* de Vignole avait obtenu un grand succès... Il avait élevé à Rome l'Eglise du Jésus ; le portail de cette église, œuvre de Jacques de la Porte son élève, et celui de San Andrea della Valle, exécuté sur les dessins du chevalier Charles Rainaldi, avaient acquis en Italie une grande renommée. Ce furent probablement les modèles que de Brosse se proposa de reproduire (3). » Ailleurs, un peu plus tard, le même auteur a renouvelé ces éloges en y mêlant quelque critique : « On aurait le droit de juger plus sévèrement ce portail que le Luxembourg. On ne peut le méconnaître, ici l'architecte français s'est laissé entraîner par l'influence italienne. Debrosse n'eut certainement pas d'autre idée alors que de doter la France d'une de ces décorations en placages qui étaient alors fort en vogue en Italie..... Cependant ce portail fut

(1) Lettre de Jeannette-Philippine Leclerc, sœur de l'architecte Simon Louis Du Ry, venue à Paris avec son mari, ingénieur qu'elle aidait dans ses travaux, le 9 août 1733 (*Bull. hist. prot.*, 1902, p. 556).

(2) *Bull. hist. prot.*, 1856, p. 173.

(3) L. VAUDOYER, *Magasin pittoresque*, 1845, p. 75. Cette église fut construite en 1568 par ordre du cardinal Alexandre Farnèse pour les pères profès de la Compagnie de Jésus. La façade était « benessimo adornata » (PINAROLO, *L'antichita di Roma*, Rome, 1713, t. II, p. 144).

considéré comme un chef-d'œuvre et devint pendant longtemps le type des portails d'église qu'on éleva en France (1). »

De nos jours on a souvent jugé ce travail avec sévérité, comme une « construction doublement factice, car elle est apposée à une église avec laquelle elle ne fait pas corps ; S. de Brosse y a purement et simplement transporté de prétendus ordres antiques superposés (2) ». Mais d'autres appréciateurs — dont nous avouons partager plutôt les sentiments admiratifs — persistent à regarder ce portail comme une « merveille » qu'il importe de « réhabiliter » (3).

Pour nous qui avons déjà reconnu dans tant d'autres œuvres du même architecte les monuments qui ont servi d'exemples et de modèles à beaucoup de constructions ultérieures, il est intéressant de comparer, ici encore, ce portail de Saint-Gervais d'une part avec ceux qui ont pu jouer le rôle de prototype à son égard, et d'autre part avec ceux qui en ont reproduit les dispositions plus ou moins servilement durant tout le cours du XVIIe siècle. M. Lemonnier cite en effet avec raison, vu son importance et sa date, Saint-Gervais en tête des églises construites ou complétées à Paris de 1610 à 1660 (4).

Cent ans avant, S. de Brosse (1516), chargé par Léon X de présenter un projet de façade pour San Lorenzo, Michel-Ange « ne se préoccupe pas un instant de savoir s'il doit adapter sa façade au monument..... ; sans aucun souci de marquer les dispositions intérieures de l'édifice, il dresse une muraille gigantesque, un mur de Titan, un grand carré, et ce sera pour lui comme un tableau sur lequel son ciseau de sculpteur et d'architecte dessinera toutes le imaginations de sa pensée » (5).

Cette façade n'a jamais été exécutée à Florence, et S. de Brosse n'a pas adopté une forme aussi « élémentaire » et aussi « brutale ». D'ailleurs, dans un pays où les toits ont plus de pente qu'en Italie et

(1) L. Vaudoyer, *Patria*, 1846, p. 2174.

(2) Lemonnier, *l'Art français*, p. 225.

(3) Lettre particulière adressée à l'auteur par M. Louis Dimier en 1909.

(4) *L'Art français*, p. 223.

(5) M. Reymond, *l'Architecture italienne au XVIe siècle*, dans l'*Histoire de l'Art* publiée sous la direction de M. A. Michel, tome IV, 1re partie, p. 28, Paris, Colin, 1909, in-4°.

où on ne connaissait pas les façades de palais aux longues corniches, la surélévation de la partie centrale, à Saint-Gervais, s'imposait, plus encore que dans les autres églises italiennes du Gesù et de San Andrea della Valle (1).

L'église du Gesù, à Rome, est considérée comme « l'aboutissant de tous les efforts tentés depuis plusieurs siècles par l'architecture italienne (2) ». C'est une des œuvres les plus caractéristiques de l'illustre architecte Giacomo Barozzio surnommé Vignola ; il en commença la construction en 1568 et mourut en 1573, laissant le soin de la terminer (en 1575) à Jacques de la Porte dont le nom — tant il a vécu en Italie — a été souvent traduit Giacomo della Porta. Lübke a ainsi décrit les traits propres à Vignole dans l'histoire de l'art : « Sans se laisser distraire par l'exemple de Michel-Ange, il s'efforça de s'en tenir plus fermement à l'étude de l'antiquité classique, et chercha à faire prévaloir ces idées tant par son exemple que par son enseignement, notamment par son traité des cinq ordres de colonnes. » [Nous

ÉGLISE DU GESÙ A ROME

(1) M. Reymond (*loc. cit.*, p. 34) estime qu'en fait d'application des ordres antiques au décor d'une grande façade, la façade de San Zaccaria à Venise « annonce les églises françaises *telles que Saint-Gervais*, plus que ne le font les églises romaines ». Il est vrai que la partie centrale est là fort élevée (cinq étages) et surmontée d'un fronton courbe, mais l'absence de colonnes et de portes latérales au rez-de-chaussée et la multiplicité des fenêtres donnent à la façade vénitienne un aspect très différent de celui de Saint-Gervais. D'ailleurs S. de Brosse était plus au courant de ce qui s'était fait à Rome et à Florence que de ce qui s'était fait à Venise.

(2) M. Reymond, *loc. cit.*, p. 43.

PORTAIL DE SAINT-GERVAIS
d'après le dessin de Brosse et la gravure de Marot

avons vu que, précisément, S. de Brosse a réédité l'ouvrage de Bullant sur ce sujet]. « Vignole se rattache ainsi au mouvement inauguré par Bramante, mais le goût plus délicat qui prédominait encore au début du XVIe siècle s'atténue quelque peu déjà dans ses œuvres ; elles ont surtout le mérite d'une régularité extrêmement rigoureuse. En construisant l'église du Gesu il a fixé les traits essentiels d'un modèle que ses successeurs imiteront, de préférence à tout autre (1). »

Quant à Jacques de la Porte, c'était un élève de Michel-Ange qui avait travaillé à Saint-Pierre de Rome. Il est mort en 1604 au moment où allait commencer la carrière de S. de Brosse. « La façade du Gesù comprend deux étages ornés de pilastres corinthiens ; l'ensemble est surmonté d'un fronton très large ; pour les autres couronnements la forme angulaire et l'arc de cercle sont alternativement employés (2) ».

« Nous trouvons ici un nouveau type : ce n'est plus une façade se terminant par des lignes horizontales, c'est, dans une idée tout opposée, la recherche de l'élévation, la mise en valeur des lignes ascendantes..... Le projet de Vignole multipliait l'intérêt dans l'étage inférieur, en prodiguant les belles alternances de niches et de colonnes. G. della Porta resserre la composition et la porte en hauteur. C'est le point de départ d'un art nouveau qui s'épanouira plus tard.....dans la façade de San Andrea della Valle (3) » ; (ici il y a également deux étages, et les colonnes et pilastres sont également d'ordre corinthien ; dans les entrecolonnements sont des niches surmontées de frontons alternativement en arc de cercle et en triangle) (4).

(1) *Handbuch der Kunstgeschichte,* 4e éd., 1861, p. 255.

(2) *Denkmaeler der Kunst,* von Lützow und Lübke, 1858, table XXIV, 87, n° 5, et texte p. 305. Cf. M. Paléologue, *Rome, notes d'histoire et d'art,* Paris, 1902, p. 279 : (dans cette façade du Gesù) « on voit déjà paraître ces formes « rompues, ces membres multiples, ces ordres superposés, dont Bernin et « Borromini useront bientôt à l'excès ». On peut aussi rapprocher du portail de Saint-Gervais celui de Saint-Pierre à Frascati (*Musée d'art* publié sous la direction d'Eug. Müntz, p. 226).

(3) M. Reymond, *loc. cit.,* p. 46.

(4) S. Andrea della Valle est une des dernières œuvres de P. Olivieri, mort en 1599.

Quelques-uns de ces traits se retrouvent à Saint-Gervais, mais il y a trois étages de colonnes de trois ordres différents. Ainsi, poussant plus loin encore dans le sens indiqué par son compatriote J. de la Porte, notre architecte français « met en valeur les lignes ascendantes ». Ce qui me paraît inviter à comparer (bien qu'on ne l'ait pas fait jusqu'ici) l'œuvre de S. de Brosse avec un des plus beaux monuments de la Renaissance française, qui a pu lui fournir quelques éléments, car il est représenté dans les *Plus excellens bastimens* de Du Cerceau. Le château d'Anet avait été comparé pour le plan et la disposition générale, à d'autres châteaux et palais édifiés par S. de Brosse ; mais on n'a pas remarqué combien le portail — aujourd'hui transporté dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts — rappelle celui de Saint-Gervais. Les trois étages de doubles paires de colonnes ont une ressemblance frappante, ainsi que les entablements ; seules, les proportions moindres des colonnes du rez-de-chaussée donnent à Anet un aspect plus « Renaissance » ; l'allure de Saint-Gervais est plus classique, avec son fronton triangulaire au rez-de-chaussée et courbe au sommet (tandis que les églises du Gesù et S. Andrea della Valle ont un couronnement triangulaire et forment un ensemble moins élancé que Saint-Gervais).

SAN ANDREA DELLA VALLE
A ROME

Au Musée du Dôme, à Florence (1), dans la salle consacrée aux divers modèles proposés pour la façade de la cathédrale (Santa Maria del Fiore), figure un projet de Jean Bologne assez semblable à la façade de Saint-Gervais. Il est sans date mais peut être placé aux envi-

(1) 3e salle, n° 135.

tions de 1588 (démolition de l'ancienne façade ; Jean Bologne est mort en 1608). Le portail comporte six pilastres corinthiens encadrant deux à deux une porte au rez-de-chaussée et une fenêtre au premier étage ; (pour la partie centrale la fenêtre est remplacée par une niche, il y a aussi des niches entre les colonnes 2e et 3e, 4e et 5e, au rez-de-chaussée et au premier étage). La porte principale est surmontée d'un fronton courbe, les portes latérales de frontons triangulaires avec emplacement pour un médaillon ou un buste, ménagé au sommet. Au premier étage au contraire, les frontons des fenêtres latérales sont courbes, le fronton que surmonte la niche centrale est triangulaire. An second étage où il n'y a que la partie centrale, comme à Saint-Gervais, la fenêtre entre deux petits pilastres corinthiens est flanquée de deux niches, à droite et à gauche desquelles est encore un autre petit pilastre. Plusieurs autres modèles exposés dans la même salle emploient exclusivement les pilastres et les colonnes d'ordre *corinthien* : ainsi deux projets de 1586, l'un de don Giovanni de Medici (n° 128), l'autre de Bernard Buontalenti (n° 132).

A Paris même M. L. Vaudoyer a fait un rapprochement entre le portail de Saint-Gervais et celui de la petite église dont le dôme s'éleva, de l'autre côté de la rue de Vaugirard, quelques années ou seulement quelques mois avant celui de la porte du Luxembourg : « Le portail de Saint-Gervais, dit-il, *suivit de près* (1616) (1), la construction de l'église des Carmes » ; (il est peut-être plus exact de dire que les deux portails étaient en construction à la même époque d'après les principes pris à une école commune) ; « déjà dans l'ordonnance de cette façade [des Carmes] on peut reconnaître les efforts faits généralement alors par les architectes français pour adapter

(1) Nous avons vu (ci-dessus p. 70) que d'après Le Maire et Sauval la première pierre du portail de Saint-Gervais fut posée dès 1609 ; « celle de l'église des Carmes fut posée par Marie de Médicis, le 20 juillet 1613. Elle ne fut achevée qu'en 1620. Le nom de l'architecte est resté inconnu. Peut-être est-ce un des religieux venu d'Italie qui en fut l'auteur » (L. VAUDOYER, *Magasin pittoresque*, 1846, p. 107).

aux églises de France le genre de décoration qui dès la fin du XVIe siècle avait prévalu en Italie ». Mais cette façade des Carmes est beaucoup moins majestueuse, et plus semblable en effet à l'église de Gesù (1).

La plupart des églises de Paris dont on peut comparer — de très loin — le portail à celui de Saint-Gervais, sont, de même, plutôt semblables au Gesù et n'ont, comme la façade romaine, que deux étages de pilastres : Ainsi Saint-Etienne-du-Mont (la reine Marguerite posa la première pierre du portail en 1620) (2), Sainte-Elisabeth, (la première pierre fut posée en 1620 par Marie de Médicis) (3), portail à pilastres doriques et ioniques ; Notre-Dame des Victoires (Louis XIII posa la première pierre en 1629), le portail est de Cartault (4) ; Saint-Roch (première pierre en 1653), le portail est de Robert de Cotte (5) ; Saint-Thomas d'Aquin etc.

Il n'y a à Paris, à vrai dire, qu'une seule église dont la façade soit une imitation directe de l'œuvre de S. de Brosse, mais la copie est bien inférieure au modèle ; c'est l'église Saint-Paul-et-Saint-Louis, 99, rue Saint-Antoine, construite pour le noviciat des Jésuites dans un quartier tout proche de Saint-Gervais par le P. François Derrand (1627). « Le portail fut élevé en 1641 aux frais du cardinal de Richelieu d'après les plans du Jésuite Marcel Ange (6). » L'abbé Pétivy disait que « c'est un ouvrage monstrueux, où l'on a eu soin de n'oublier aucune des fautes grossières qu'on peut faire en architecture (7) » ; sans porter un jugement aussi sévère on doit cons-

(1) Voir illustration ci-dessus p. 183.

(2) VIOLLET-LE-DUC, *Paris-Guide*, p. 718.

(3) *Ibid.*, p. 717.

(4) *Ibid.*, p. 738.

(5) *Ibid.*, p. 740. On peut aussi comparer le portail (avec colonnes saillantes) de la Sorbonne (Lemercier 1622), le Val-de-Grâce (Mansart et Lemercier 1645-1665), Les Invalides (Mansart), l'Oratoire (commencé en 1621 par Lemercier, achevé en 1630 par Métézeau ; le portail ne fut bâti qu'en 1745 par Pierre Caqué).

(6) VIOLLET-LE-DUC, *Paris-Guide*, p. 730. Cf. LEMONNIER, *L'art français*, p. 225.

(7) Cité par M. Read (*Fr. prot.*, 2e éd., t. III, col. 204).

tater combien à Saint-Paul, la superposition trois fois répétée de colonnes corinthiennes produit moins bel effet que l'emploi de trois ordres différents à Saint-Gervais (1).

Sauval nous a conservé les noms des collaborateurs de S. de Brosse : le portail *dessiné* par lui, avait été « *fait* par Monart : les figures hautes — c'est-à-dire les statues décorant les étages supérieurs — étaient de Guilain (2), les basses de Boudin [ou plutôt *Bourdin*]... Le modèle du portail sert [il a disparu aujourd'hui] de retable à l'autel de la grande chapelle de la Vierge. Ce contretable est en bois, fait par de Hanci (3). »

Avant d'arriver au chef-d'œuvre dessiné pour Saint-Gervais nous avons déjà relevé l'importance d'autres portails dans les œuvres de S. de Brosse : au Luxembourg, à l'hôtel de Soissons. Comme celui-ci a disparu une autre construction « dans la rue Pavée, derrière l'église des Grands Augustins » (laquelle se trouvait à l'angle du quai et de la rue des Grands Augustins (4).

Il y avait là « une grande porte d'ordre rustique, ornée de bossages vermiculés selon les proportions du fameux Vignole (5). »

Nous avons noté également que pour le château de Coulommiers S. de Brosse avait établi un projet de porte monumentale qui n'a jamais été exécuté. D'autres projets de portails se trouvent dans l'album de 1607.

(1) Il y a aussi trois ordres de colonnes superposés à Saint-Sulpice dont la façade principale date de 1733 seulement ; le portail septentrional, sur la rue Saint-Sulpice, n'a que deux rangs de colonnes.

(2) Peut-être le même qui collabora en 1612 avec S. de Brosse aux premiers travaux de l'aqueduc d'Arcueil (voir ci-dessus, p. 67).

(3) *Antiquités de Paris* (1724), t. I, p. 453.

(4) Voir ci-dessus, ch. I, § 4, p. 84.

(5) Brice, *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, édition posthume de 1752, t. II, p. 109.

SECOND TEMPLE DE CHARENTON DÉTRUIT EN 1685 (1)

§ 4. — *Temple de Charenton.*

Pour le temple de Charenton nous ne connaissons, en fait de document original, antérieur à la construction, qu'un plan du second temple (2). La planche du recueil de Marot est aussi faite, d'après la légende, « du dessin du Sr de Brosse (3) ».

On ne sait presque rien du premier temple de 1606 que nous attribuerions volontiers déjà à S. de Brosse. Il n'en reste plus que les fondations : une vaste voûte en berceau solidement et élégamment

(1) Cliché prêté par la Société de l'histoire du protestantisme français.

(2) Gille Salvé, *Reigle des cinq ordres d'architecture*. 1662 (collection Destailleur, Bibliothèque nationale) plan « paraphé le seizième jour de juin 1623 « par les pnts (présents ?) Marbault, Hureau et Noretz entrepreneur » ; reproduit dans un spécimen d'un ouvrage projeté par M. de Geymüller et qui n'a, croyons-nous, pas paru : « *Photographic thesaurus of architecture* » (Bibl. soc. hist. prot.).

(3) *Bull. hist. prot.*, 1856, p. 174 et suivantes, cf. 1885 p 307 : estampes de A. et B. de Hoog, Seb. le Clerc et un anonyme. Voir ci-dessus page 88.

construite sous le jardin à l'est de l'établissement des sœurs de la Providence de Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Maurice (1) ; quant à la superstructure on peut en avoir une idée par une petite gravure de Jean Marot que nous reproduisons (2). Le temple s'élevait sur le penchant du côteau, en haut d'une côte assez raide. Un visiteur allemand de 1613, Neumayr, précepteur du duc de Saxe, lui consacre trois lignes peu flatteuses mais qu'il faut reproduire parce que c'est la seule description que nous possédions : « C'est une méchante bâtisse à un seul étage haute d'environ huit aunes, recouverte au lieu de voûte d'un simple plafond de poutres. L'intérieur est revêtu tout à l'entour d'une large galerie garnie de chaises et de bancs (3). »

Il faut nous rappeler qu'en 1606 les protestants n'étaient admis à célébrer leur culte à Charenton que par simple tolérance ; les catholiques protestaient contre la construction d'un temple ; ils n'auraient pas permis qu'on lui donnât la forme ordinaire d'une église, les protestants eux-mêmes, à cette époque, en France, n'étaient pas bien fixés sur les dispositions à donner à leurs édifices religieux. S. de Brosse devait, ici plus que nulle part ailleurs, faire œuvre créatrice. S'il fut l'auteur du premier temple, ce n'était en tout cas qu'une simple ébauche ; lorsqu'en 1623, après la destruction, il fut appelé à reconstruire un nouveau bâtiment, il adopta bien les mêmes dispositions générales mais sur de beaucoup plus vastes proportions ; la Parole de Dieu étant le centre de la foi et du culte dans le protestantisme, S. de Brosse, avant tout, chercha le moyen de réunir autour de la chaire du prédicateur dans un espace assez limité une foule qui s'éleva souvent à quatre mille auditeurs, mais il s'efforça aussi de donner à son œuvre un cachet artistique qui frappa les contempo-

(1) La hauteur de la voûte est d'environ 2 m. 60, la largeur environ 4 m. 80, la longueur environ 13 m. ; l'escalier par lequel on descend actuellement dans la cave est moderne, on y accédait autrefois par une entrée aujourd'hui obstruée du côté méridional.

(2) Ci-dessus, p. 40.

(3) *Relation* (ms. biblioth. de Strasbourg), citée dans *Bull. hist. prot.*, 1886, p. 503.

tains. Le temple de Charenton devint rapidement célèbre en France et hors de France. En Allemagne, avant et après la révocation de l'Edit de Nantes, plusieurs églises — dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui — ont été construites (en plus petit) sur ce modèle par des architectes français (1) ; « La destinée, dit une histoire de l'architecture ecclésiastique publiée par une association d'architectes allemands, « la destinée a entouré d'une auréole le temple de Charenton..... il a été le point de départ d'une tradition importante, d'un caractère très original. »

M. L. Vaudoyer a recherché où S. de Brosse avait pu trouver les principes dont il s'est inspiré pour une œuvre nouvelle, mais répondant à des besoins analogues à ceux que satisfaisaient déjà certains bâtiments anciens : « Il eut l'idée de reproduire la disposition de la *basilique,* probablement celle de Fano, décrite par Vitruve, et, il faut en convenir, il n'est pas resté beaucoup en dessous de son

(1) *Der Kirchenbau des Protestantismes von der Reformation bis zur Gegenwart,* herausgegeben von der Vereinigung Berliner Architekten, Berlin, 1893, p. 471. Deux gravures (p. 57 et 59) ont beaucoup d'analogie avec le plan et la coupe du temple de Charenton (p. 474).

La *Friedenskirche* élevée à Jauer en 1654-1655 par Alb. de Saebisch a un plan rectangulaire et trois étages de galeries, mais la chaire est dans un chœur spécial. Il y a 3500 places ; « l'ensemble fait l'impression non d'une basilique, mais d'une salle entourée de galeries » ; le même architecte construisit à Schweidnitz une église pouvant contenir jusqu'à 4500 personnes ; à Erlangen, dans l'*altstädter Kirche* bâtie en 1655 il y a deux étages de tribunes ; les colonnes qui les supportent ne montent pas jusqu'au plafond comme c'est le cas à Jauer.

Encore à la fin du XVIIe siècle le parent de S. de Brosse Paul du Ry construisant l'église française de Cassel (1698) s'inspirait manifestement du temple-type de Charenton (O. GERLAND, *Paul du Ry*, etc., Stuttgart, 1895, p. 10 ; sur la façade, reproduite dans cet ouvrage, je remarque quatre pilastres d'ordre toscan et un fronton courbe ; les fenêtres sur les quatre faces de l'édifice allaient (comme à Charenton) pour les deux étages supérieurs, de haut en bas sans interruption, paraissant ainsi très élancées, avec une partie semi-circulaire au sommet).

modèle (1). » M. de Geymüller (2) conteste cette assimilation ; il trouve d'autant plus remarquable l'effort fait par S. de Brosse pour s'affranchir des traditions séculaires concernant la disposition intérieure d'une église chrétienne.

La prédication occupant en effet dans le culte des Eglises réformées de France, au XVIIe siècle plus encore qu'au XXe, une place très importante, et d'autre part le nombre des lieux de culte autorisés par l'Edit de Nantes étant excessivement limité, c'était des milliers d'auditeurs qu'il fallait mettre à même de bien entendre chaque dimanche les pasteurs de Charenton. De là cette disposition du temple qui surprend au premier abord parce que cette double rangée de galeries sur trois côtés rappelle plutôt une salle de conférences ou de spectacle, qu'une cathédrale (3). La surface des places occupées par 4.000 auditeurs à Charenton n'était encore, d'ailleurs, que le quart de la superficie de Notre-Dame (4).

Voici la description donnée au moment de la destruction du temple, après la révocation de l'Edit de Nantes (5) dans le *Mercure*

(1) *Magasin pittoresque,* 1845, p. 77.

(2) Il est en effet, d'après les papiers de M. Read, l'auteur des pages consacrées à Charenton dans : *der Kirchenbau des Protestantismus,* etc., 1893, p. 475.

(3) On a reproduit dans le *Bull. de l'hist. du prot.* (1900, p. 523 et 1906, p. 351) une curieuse petite peinture de l'album de F. C. Deublinger entre 1639 et 1648 (Bibliothèque royale de Copenhague, fonds Thott, N° 434, in-8°) ; cf. vue intérieure au moment de la destruction (*Bull.* 1906, p. 321 et ci-dessus, p. 235).

(4) On a souvent prétendu — probablement en perpétuant quelque fausse lecture ou faute d'impression — qu'il y a eu jusqu'à 14000 auditeurs dans le temple de Charenton. Le chiffre 4000 me paraît bien établi par M. Douen (*Bull. hist. prot.,* 1876, p. 384). La superficie du temple était, d'après lui, de 621 mq. 94, celle des galeries de 702 mq. 84, total 1324 mq. 78 ; la superficie de Notre Dame (sans les tribunes) est de 6240 mq. M. Douen dit que le temple était « admirablement aménagé et imposant à l'intérieur ».

(5) *Bulletin hist. prot.* (1856, p. 169, et 1885, p. 393). D'autres documents du même moment notent que « la charpente du centre est « d'une force et d'une « liaison extraordinaire » et que « la lanterne est un morceau de charpente « considérable par sa grosseur et sa solidité » (Bibliothèque nat., ms. fr. 1050, f°s 284 et 286).

galant de février 1686 : « Le plan de ce temple étoit un quarré long, percé de trois portes, sçavoir une à chaque bout, et une au milieu d'une des grandes faces. Il estoit éclairé par 81 croisées en trois étages, l'une dessus l'autre, élevées de 27 pieds jusqu'à l'entablement. Il avoit de longueur 104 pieds dans œuvre, et 66 pieds de large, aussi dans œuvre. Les murs avoient 3 pieds 1/2 d'épaisseur par le dedans. Il y avoit une grande nef ou plafond dans laquelle estoient les Tables du Vieux

SECOND TEMPLE DE CHARENTON. VUE EXTÉRIEURE
Réduction d'une estampe de Mariette

et du Nouveau Testament, écrites en lettres d'or sur un fond bleu, qui avoit esté peint exprès sur les lambris de la voûte de ladite nef, laquelle estoit de 74 pieds de long sur 35 pieds de large, et au pourtour de laquelle estoient 20 colonnes d'ordre dorique de 21 pieds de haut et qui formoient trois étages de galeries, au pourtour desquelles on montoit par quatre escaliers qui estoient dans lesdits quatre angles. La charpenterie du comble du temple estoit d'un fort bel assemblage, et

les bois d'une considérable longueur. Il y avoit un clocher dans lequel estoit une cloche de trois pieds de diamètre qui pesoit deux milliers environ. La lanterne de ce clocher estoit revestue de plomb et tout le reste du comble couvert de thuiles en pavillon. »

Les combles du temple étaient sans doute très élevés, comme pour tous les autres bâtiments construits par S. de Brosse (au Luxembourg, au palais de Rennes, à la « Maison jaune » de Montlaville, etc.). C'est par une fâcheuse erreur de perspective que les gravures représentent ce toit comme très écrasé (1). La même erreur se trouve sur certaines gravures représentant le Luxembourg, tandis qu'elle n'existe pas sur d'autres. En ce qui concerne le temple de Charenton nous n'en connaissons, à vrai dire, aucune estampe qui donne de l'aspect extérieur une idée tout à fait exacte. Les lucarnes, les fenêtres et les pilastres, généralement indiqués — lorsqu'ils le sont — d'une manière très sommaire, avaient sans doute à Charenton des formes très analogues à celles que S. de Brosse a employées dans les autres édifices.

§ 5. — *Aqueduc d'Arcueil.*

De même que pour le temple de Charenton, Salomon de Brosse s'est inspiré manifestement des œuvres de l'antiquité pour la construction de l'aqueduc d'Arcueil (2). Comme au Palais de justice, comme à Saint-Gervais, il s'agissait de faire œuvre originale tout en suivant les grandes lignes d'un monument antérieur : les Romains avaient déjà amené les eaux des sources qui sont au sud de Paris jusqu'à la capitale en traversant la vallée de la Bièvre. « Salomon de Brosse s'inspirant de l'exemple des anciens sut imprimer à l'aqueduc un caractère à la fois grandiose, solide et monumental. La simplicité et le

(1) Ainsi sur la gravure que nous reproduisons et au-dessous de laquelle on lit : « *Veüe du Temple des Calvinistes vulgairement appellez huguenots, et partie du Village de Charenton prise du costé du Parc de Vincennes. P. Mariette exc.* »

(2) Voy. illustration ci-dessus, p. 69.

juste rapport des masses, la combinaison de l'appareil et le choix des détails font reconnaître un architecte habile (1). »

L'un des architectes chargés au XIXe siècle des travaux du Luxembourg — un des continuateurs de Brosse, par conséquent — estimait l'aqueduc d'Arcueil « comparable aux plus beaux monuments que l'antiquité nous ait laissés en ce genre (2). » « La longueur totale était de 200 toises environ (390 mètres), la hauteur, de 12 (24 m.), il y a 25 arcades dont 9 ajourées de 4 toises de diamètre, et 16 murées de 5 toises de diamètre (3). » « L'acqueduc est soutenu par des piliers et contreforts couronnés d'une corniche à modillons d'un beau caractère. Il fut payé 460.000 livres par la municipalité parisienne (4) ».

(1) L. VAUDOYER, *Magasin pittoresque*, 1845, p. 77.

(2) DE GISORS, cité dans la *France protestante*, 2e édition, t. III, col. 203.

(3) *Voyage pittoresque de la France*, in-folio, Paris 1784 ; estampes, nos 27 et 28 : « 1° une vue prise dans l'enclos du vieux château ; 2° Vue d'une porte qui sert de passage pour arriver à l'ancien aqueduc, » dessinées par Genillion, gravées par Duparc.

(4) Ch. LUCAS, *Grande Encyclopédie*, t. XIII, *v° Brosse*. Nous avons fait plus haut quelques emprunts à un *Mémoire manuscrit* sur les fontaines et aqueducs de Paris dont les extraits se trouvent à la Bibliothèque de l'Arsenal. On y lit (n° 3938, p. 22) : « Le 26e et dernier regard qu'on nomme le *château d'eau* est un pavillon de pierre de taille bien bâti qui est situé au-delà de la barrière de la rue d'Enfer un peu en deçà de l'Observatoire, et vis-à-vis la maison des prêtres de l'Oratoire dite de l'Institution ; au milieu de ce regard est le bassin de réception, etc. » Ce pavillon qu'on voit encore 71, rue Denfert-Rochereau, à côté de la maison du Bon Pasteur, était peut-être l'œuvre de S. de Brosse.

CHATEAU D'EAU DE L'AQUEDUC D'ARCUEIL

§ 6. — *Fontaine de Médicis*

L'aqueduc romain avait pour but d'amener l'eau aux thermes de Julien ; le nouvel aqueduc, de même, était destiné surtout à pourvoir aux besoins du jardin et du palais du Luxembourg, mais il alimentait aussi des fontaines situées dans divers quartiers, et, dans le jardin, celle qu'on appelle aujourd'hui encore fontaine ou grotte de Médicis, près de la rue du même nom. Telle qu'elle fut exécutée d'après les dessins de S. de Brosse « elle n'avait pas de revers et était « adossée à un ancien autel (1) ». On la voit sur le plan de Gomboust à la limite nord-est des jardins, et sur le plan de Turgot elle est adossée à la chapelle du séminaire Saint-Louis qui donnait sur la « place Saint-Michel » de ce temps-là.

Des remaniements importants ont été faits aux alentours, notamment en 1863 ; la partie essentielle subsiste telle quelle, et c'est « un morceau d'architecture d'un grand effet décoratif. Cette grotte a été construite à l'imitation des nymphées et des fontaines à portiques que l'on rencontre dans les palais italiens. Là encore, malgré les souvenirs, Salomon de Brosse a su composer une œuvre originale pleine de grâce et d'harmonie. L'édifice d'ordre toscan, est soutenu par quatre colonnes rustiques chargées de congélations. L'entrecolonnement du milieu est occupé par une niche surmontée d'un attique et d'un fronton circulaire. Au centre de l'attique est un grand écusson aux armes accolées de France et de Médicis. De chaque côté s'allongent des figures marines. Les deux autres entrecolonnements sont également percés de niches plus étroites. Cette fontaine a été replacée plus en avant de la longue avenue qui la précède, et on a complété alors sa décoration en posant dans la niche centrale un groupe de Polyphème et deux autres statues dans les niches adjacentes pour remplacer celles qui en avaient été enlevées (2). » Avant ces remaniements, la statue qui occupait la niche centrale était une Vénus de Médicis.

(1) *Moniteur* du 8 juillet 1863.

(2) A. de Champeaux, *L'art décoratif dans le vieux Paris* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1890, 3e période, t. IV, p. 481 ; à la page 488 est une belle reproduction de la grotte).

FONTAINE DE MÉDICIS, AU LUXEMBOURG.
Dessinée, d'après une gravure de Marot.

Nous avons relevé les analogies entre le palais du Luxembourg et le palais Pitti ; or, j'ai remarqué aussi à Florence quelque chose d'analogue à la Fontaine du Luxembourg : dans le jardin, à l'est du Pitti (comme à l'est du Luxembourg), et tournée ici comme là du côté du palais, se trouve une grotte avec statue (par J. Bologne), coquillages incrustés dans des rocailles, et écusson des Médicis en haut.

Voici enfin la description du monument analogue élevé en face du château de Wideville et que nous sommes fort tenté, pour les raisons ci-dessus énoncées, d'attribuer à S. de Brosse, comme le château lui-même, avec ou sans la collaboration de Jacques Sarrazin : « La grotte de Wideville peut passer pour un vrai modèle du genre... ce charmant édicule est un bâtiment presque carré dont trois côtés sont privés de toute décoration... La façade à la fois gracieuse et puissante, est composée de quatre colonnes d'ordre toscan, coupées de distance en distance par des tambours rustiques chargés de mousses sculptées. Au sommet un attique d'un moindre développement, terminé par un fronton cintré, contient dans un immense cartouche un W (1). »

(1) SAUVAGEOT, *Palais et châteaux de France du* XVe *au* XVIIe *siècle.*

PROJET POUR DEUX PORTES
Réduction d'un dessin de Brosse
(Collection de M. le baron do Bethmann)

CONCLUSION

L'histoire de la fontaine Médicis est, à certains égards, un résumé de l'histoire de l'œuvre entière de Brosse, souvent difficile à reconnaître du premier coup sous les remaniements ultérieurs, et d'autant plus admirable qu'on l'étudie plus en détail.

Une forte éducation théorique et surtout pratique, un profond respect pour les principes de l'antiquité classique, joint à une grande connaissance des maitres de la Renaissance ; une certaine influence de l'Italie, mais surtout un compréhension parfaite des exigences du

goût français, une extrême habileté à approprier les types grecs et italiens aux besoins d'un climat moins chaud et plus humide, une synthèse merveilleuse des principales qualités du génie national, à cette époque intermédiaire entre la grâce un peu fantaisiste du XVIe siècle et la majesté un peu froide du XVIIe : tels sont les traits caractéristiques de Salomon de Brosse.

Ses compositions ne sont pas des créations d'une nouveauté absolue, des œuvres dont il soit impossible de retrouver nulle part les antécédents ; mais en général « l'imitation très lointaine n'a pas nui à l'originalité de l'œuvre nouvelle, assurément supérieure à son modèle (1). » S'il ne fut pas un génie transcendant, un chef d'école de premier ordre, il fut pourtant un artiste de très grand talent, un innovateur fort ingénieux, et en tant qu'adaptateur il est hors de pair.

Le Luxembourg rappelle le palais Pitti, mais avec plus de grandeur et d'harmonie ; le portail de Saint-Gervais réunit certains traits du château d'Anet et de l'église du Gesu, mais pour former un ensemble plus élégant et plus imposant aussi ; les dispositions intérieures du temple de Charenton font penser à celles des anciennes basiliques, mais en résolvant plus heureusement ce difficile problème de rassembler commodément dans le plus petit espace le plus grand nombre possible d'auditeurs.

Enfin le plan des châteaux grands et petits construits par S. de Brosse concilie habilement les dispositions spéciales imposées par la qualité des hôtes à loger, et le soin donné à l'aspect d'ensemble : le tout est *harmonieux* et bien *français*. Double trait du caractère personnel de l'artiste, qui se retrouve d'un bout à l'autre de son œuvre, du palais de justice comme au Luxembourg, dans l'église catholique de Saint-Gervais comme dans le temple protestant de Charenton ; à la simplicité un peu austère du huguenot il unit partout la grâce fine et souple du Français. Tous ces édifices ont été manifestement construits pour notre pays par un homme de notre pays, je dirai même du cœur de notre pays : par un Français de l'Ile de France. Prenant

(1) M. de Champeaux, appréciation du Luxembourg comparé au palais Pitti, *loc. cit.*, p. 476.

son bien partout où il le trouve, il lui donne, pour le transplanter à Paris et aux environs, je ne sais quel tour qui ne se retrouve nulle part ailleurs.

Un critique allemand, le baron de Geymüller, souscrit au jugement des contemporains de S. de Brosse qui étudièrent avec une admiration enthousiaste le plan du temple de Charenton « comme la première tentative pour appliquer sur une si grande échelle, les principes de construction antiques à l'aménagement intérieur d'un édifice destiné au culte chrétien » ; ce plan devint le modèle classique imité dans un très grand nombre de temples des XVIIe et XVIIIe siècles (1). D'autre part nous avons vu que le portail de Saint-Gervais avait été imité par les Jésuites et par une quantité d'autres architectes de Paris et d'ailleurs. Quant aux résidences royales, à part Versailles qui devait absorber jusqu'à la fin les ressources de la monarchie (autour du petit château dû à S. de Brosse), il n'a plus été construit en France un seul palais aussi imposant que le Luxembourg.

Dans les « grands bâtiments » construits par notre architecte il faut reconnaître encore de nos jours comme le faisait Sauval « beaucoup d'art et de majesté (2). » Partout où S. de Brosse a exercé son talent, il a excellé. On ne saurait donc exagérer l'importance de son action directe ni surtout celle de son influence indirecte sur l'art français dans toute la première moitié du XVIIe siècle. C'est à S. de Brosse, en très grande partie, qu'on doit ce qu'il y a eu dans cette période « de plus libre, de plus vivant, de plus humain » que dans la suivante (3).

Cette modeste étude n'a pas la prétention de l'avoir démontré d'une façon définitive : elle servira du moins de pierre d'attente pour quelque monument futur, plus complètement digne d'un si grand ouvrier et de si belles œuvres.

(1) *Der Kirchenbau des protestantismus von der Reformation bis zur Gegenwart*, Berlin, 1893. Cf. O. GERLAND : « *Paul du Ry*, etc., *eine Künstlerfamilie der Barockzeit*, Stuttgart, Neff, 1895, p. II : « Tous les architectes postérieurs « à S. de Brosse ont essayé (comme il l'avait fait le premier au XVIIe siècle) « d'adapter les temples aux nécessités du culte protestant. »

(2) SAUVAL, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 453.

(3) LEMONNIER, *L'Art français*, p. 412.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

EXTRAITS DU TERRIER DE VERNEUIL (1575-1585)

Archives du Musée Condé à Chantilly (118 A. 14)

F. 54 r° [*Le 30 septembre 1575*]

Claude Gilbert, sergent, a déclaré « une maison, court, jardin et arbres, tenant d'un costé à Bonadventure Desjardins et d'autre costé à *M^tre Jehan Brosse, architecteur*, et boutant d'un bout au ru Macart, d'autre bout à la grand rue ».

F. 167 v° [*Le 22 juillet 1578*]

Rieule Tirlet, laboureur, a déclaré une maison avec jardin, etc. « tenant d'un costé aux héritiers feu Claude de Saint-Quentin, escuier, d'autre costé à *Jehan Brosse M^tre architecteur.* »

F. 219 r° [*Le 8 octobre 1579*]

Nicolas Metivier, marchant, a déclaré une maison, etc.

F. 324 r° [*Le 12 septembre 1585*]

« Julienne Androuet vefve de *feu Jehan Brosse, luy vivant m^tre architecteur* demeurant à Verneuil-sur-Oize, en son nom et comme tutrice et curatrice des enffans dudict deffunct et d'elle, a dict et déclairé qu'elle advoue tenir a droict aux portant lotz, ventes, saisines quant le cas y eschet du seigneur dudict Verneuil les héritages qui s'ensuivront :

Premier une maison, chambres granche estables jardin et lieu comme il se comporte assis à Verneul devant la croix d'Amont La Ville (*sic*) contenant le total ung arpent ou environ tenant d'un costé à Claude Gilbert, d'autre costé à Jacques Manossier d'un bout sur la rue et d'autre bout par bas au ru Maquart doibt de aria le jour sainct Remy sur l'amende cinq solz huict deniers parisis et de rente au jour de Noel quatre solz parisis.

Item d'une pièce de terre contenant deux arpens ou environ séant audict Verneul au lieu dict les byars, etc.

Item ung demy arpent de pré au lieu dit le ponart, etc. Item ung arpent au lieu dit Les Houys, etc. Item ung aultre arpent en ce mesme lieu, etc.

Item une pièce de pré contenant neuf verges, audessoulz du moulin neuf, etc.

Ceste présente déclaration a esté présentée par ladite vefve en personne, etc., à Verneuil avant midy en l'hostel de M^tre Anthoinne Charpentier, l'an mil cinq cens quatre vingts cinq le jeudy douziesme jour de septembre, présents Denis Escouvette, Nicolas Maignen, Jehan Moreau, dem^t audit Verneul, tesmoins. La dicte vefve et Escouvette ont soubsignez, lesd. Maignen et Moreau desclarant ne scavoir escrire ne signer.

[Signé :] Delahaye.

II

TITRES DE LA TERRE ET SEIGNEURIE DU PLESSIS-POMMERAYE

Archives du Musée Condé à Chantilly

« Châtellenie de Creil. »

27 mars 1589. « Copie (non signée) de l'Aveu et dénombrement donné par Jean Lebel, écuier, à Jean de Vachot, aussi écuier et seigneur pour moitié par indivis de la terre et seigneurie du Plessier (*sic*), du fief de Beaulieu dit des Potdevins (*sic*) tenu et mouvant dud. S. de Vachot à cause de lad. seigneurie du Plessier.

23 juin 1616. « Copie (non signée) du Contrat de vente faite devant Jean Desquatrevaulx et Jacques Barthou, notaires à Paris, par Dame Henriette Catherine de Balsacq, Marquise de Verneuil, à Salomon de (*sic*) Brosse, architecte des Batiments du Roi, de la moitié de la terre et seigneurie du Plessis-Pommeroye, sise aud. lieu du Plessier (*sic*) Pommeroye, consistant en maison, cour, jardin, grange, cens, surcens et redevances seigneurialles acquise par lad. dame Marquise de Verneuil de Hierosme Muret écuier et d^lle^ Catherine de Vachot sa femme, par contrat passé devant de Viger et son confrère no^res^ à Paris le 7 mai 1609.

Par devant Jehan Desquatrevaulx et Jacques Barthou nottaires gardenottes du Roy a Paris soubs^nés^ furent presens en leurs personnes haulte et puissante dame Henriette Catherine de Balsacq marquise de Verneuil contesse de Beugency (*sic*), Baronne de Villers Saint Paoul (*sic*) et Baulle, demeurant à Paris rue des Francqz Bourgeois près Saint Germain d'une part, et noble homme Salomon de Brosse architecte des Bastimens du Roy et de la Royne maire de sa Majesté, seigneur du fief de Sainct Quentin et du Coullombier siz audict Verneul, demeurant à Sainct Germain des prez les Paris rue de Vaulgirard près Sainct Supplice, d'aultre part, disans lesd. parties, assavoir ledict sieur de Brosse que comme entrepreneur des bastimens dudict Verneuil il auroit advancé plusieurs deniers aux ouvriers et personnes qu'il auroit emploiez esd. bastimens oultre ceulx qu'ilz avoit (*sic*), tous desquels pour estre paié et remboursé de ce quy luy est deub de reste desd. advances et de tout ce qu'il pourroit prétendre a cause des bastimens par luy conduictz et faictz faire audict lieu de Verneul

il voulloit mettre en cause par devant Messieurs des requestes du Palais ladicte dame Marquize par l'advis de laquelle il auroit faict travailler aux susdits bastimens a ceste fin entrer authorisé en licquidation, pour quoy obvier par icelle dame et aux frais et despens quy s'en fussent ensuivy après avoir faict voir lesd. ouvrages et esté suffisamment certains desd. advances elle seroit convenue d'accord avecq ledict sieur debrosse (*sic*) à la somme de trois mil livres tournois de laquelle il se seroit contempté pour tout ce quy luy estoit deub de reste par ladicte dame tant à cause des advances par luy faictz comme dict est, etc. que tout ce qu'il pourroit prétendre contre icelle dame ou aultre des conséquences des bastimens dudict Verneul sans du tout aulcune chose réserver, et pour ce que ladicte dame n'a de présent deniers comptans pour faire le payement d'icelle somme elle a de son gré pure et franche volonté vendu, quitté, transporté et délaissé du tout dès maintenant à tousjours, promis et promet garantir deffendre envers et contre tous de tous troubles et empeschemens quelconques, audict sieur Brosse (*sic*) acceptant achepteur et acquesteur pour luy ses hoirs et aians cause à l'advenir la moitié de la terre et seigneurie du Plessier (*sic*) Pommeroye ainsy qu'elle d'estend et comporte de présent, scize audict lieu du Plessier Pommeroye consistant en maison, cour, jardin, granche a presan desmolye cens surcens et redevance seigneurialle cy devant acquise par ladicte dame Marquise de Hierosme Muret escuier et damoiselle Catherine de Vachot sa femme par contrat passé pardevant de Viger et son confrere nottaires au chastellet de Paris le septiesme jour de may mil six cens neuf coppie duquel contract elle présentement baille audict sieur achepteur et oultre a promis et promet luy bailler la grosse dudict faict aux frais et coust de ladicte dame le [blanc]. Et a dedans trois mois prochains venans luy baillant, lequel ledict sieur de brosse promis a ladicte dame luy payer pour les fraiz d'icelluy la somme de soixante quinze livres tournois avecq coppie de la quittance finalle du payement faict audict de Muret et sa femme du prix porté par ledict contract pour ladicte maison, jardin, seigneurie, etc.

Soit fait et disposé par ledict sieur de Brosse sesdits hoirs et ayans cause ainsy qu'ilz adviseront bon estre et comme de chose a eulx appartenant aux charges portées par ledict contract a scavoir ainsy qu'en a jouy ladicte dame, laquelle subroge pour ces effets ledict sieur de Brosse en son lieu et place. Ceste vente faicte ladite dame quitte et dict ledict de brosse qui l'acquitte et quitte par cesdictes présentes de laditte somme de trois mille livres tournois par elle dues audict sieur de Brosse a laquelle il auroit droit ; ensemblement accordé par tout ce quy estoit deub de reste a icelluy sieur de brosse a cause des advances et frais par lui faictz et qu'il pouvoit prétendre en conséquance des bastimens qu'il a faict faire audict lieu de Verneul ainsy que cy devant est dict et aussy elle quitte ledict sieur de brosse quy l'a pareillement quittée et quitte de la somme de mil livres tournois que ladicte dame luy debvoit pour

causse du prest quy luy en avoit faict le quatrième jour de janvier mil six cens seize dernier dont elle lui avoit baillé la promesse que ledict sieur debrosse (*sic*) luy a présentement rendue comme nulle que oultre pour ce moiennant le prix et somme de quinze cens livres tournois faisant avecq les quatre mil livres dessus declarez la somme de cinq mil cinq cens livres tournois, laquelle somme de quinze cens livres tournois ladicte dame a recogneu et confesse avoir reçu dudict sieur debrosse (*sic*) quy luy baille paye compte nombre et delivre comptant, presens lesdictz nottaires soubsignez comptrollez en pistolles et pièces de seize solz et douzains le tout bon de poix et prix de l'ordonnance et ayant de présent cours et icelle dame s'est tenue et tient pour comptente et en a quitté et quitte ledict sieur debrosse et tous aultres, auquel sieur de Brosse elle a transporté tous droicts de propriété fonds, treffondz, et actions et aultres choses quelconques qu'elle avoit et pouvoit avoir, prétendre et demander, et sur ladicte moitié a esté dessaisie, etc. pour et au proffit dudict sieur achepteur, etc. Estant accordé entre icelles parties que sy dedans trois ans prochains pour tout delay ladicte dame voulloit prendre (?) ladicte moitié de terre et seigneurie, faire le pourra, et remboursera par elle ledict sieur de brosse de ladicte somme de cinq mil cinq cens livres tournois avecq tous les bastimens qu'ilz aura faict faire sur ledict lieu, frais, loyaulx cousts, mais lesdictz trois ans expirez icelle dame n'y sera plus recevable ayant dès a présent renoncé, car ainsy tout le contract cy dessus a esté convenu, stipullé et accordé par et entre lesdictes parties, etc.

Faict en l'hostel de ladicte dame cy devant déclaré l'an mil six cens seize le vingttroisiesme jour de juing après midy, et ont lesdicts dame marquise de Verneul et sieur debrosse (*sic*), signé, etc.

Je soubsigné prebendier et recepveur du chappitre de Saint..... confesse avoir saisy vestu mis en bonne possession de saisine l'achepteur desnommé d'aultrepart de neuf arpens de terre sis au terroir du plessier pommeroye a luy vendus par ladicte marquise de Verneul faisant partie d'une pièce de treize arpens, qu'il m'a satisfaict et payé des droits seigneuriaux pour le droict de Messieurs le chappitre..... Faict le sabmedy dix^me^ juing mil six cens dix sept, etc. (Collationné sur l'original le 29 septembre 1618).

13 juillet 1617. « Original (en papier) de la procuration passée devant Lefevre no^re^ royal en la Chatellenie de Creil par laquelle dame Henriette Catherine de Balsacq, Marquise de Verneuil a donné pouvoir de faire en son nom au Roi et à Madame la Comtesse de Soissons la foi et hommage et serment de fidélité pour raison de l'acquisition par elle faite de Hiérosme Muret, écuier et d^lle^ Catherine de Vachot sa femme de la moitié de la terre et seigneurie

du Plessis Pommeroye ses appartenances et dépendances relevant directement de S. M. et de lad. dame Comtesse de Soissons à cause de leur seigneurie dud. Creil.

9 décembre 1617. « Original (en papier) de l'acte de foi et hommage fait devant les officiers de lad. chatellenie de Creil par Me Charles Fortier, receveur de la terre et seigneurie de Villers St Paul, en vertu de la procuration ci-dessus pour raison de la moitié de lad. terre et seigneurie du Plessis Pommeroye. »

20 décembre 1617. « Original (en papier) de l'acte de foi et hommage fait devant les officiers de la chatellenie de Creil par Salomon De (*sic*) Brosse, de la moitié de la terre et seigneurie du Plessis Pommeraye (*sic*) a lui appartenante comme l'ayant acquise de Dame Henriette Catherine de Balsac Marquise de Verneuil par contrat du 23 juin 1616 tenue et mouvante la moitié de ladite terre et seigneurie du Plessis Pommeraye en plein fief, foi et hommage de lad. chatellenie de Creil ».

10 janvier 1626. « Original (en papier) de la foi et hommage fait devant les officiers de la chatellenie de Creil par Michel Dumont écuier, pour raison de la sixième partie au total de la terre et seigneurie du Plessis Pommeraye mouvante et relevante du Roi à cause de sa chatellenie de Creil, lad. portion de seigneurie appartenant aud. Michel Dumont au moyen du contrat d'échange fait entre lui et Philippe Duruel devant Regnaut et Hachette nores à Pont Ste Maxence le 13 8bre (*sic*) 1625.

24 février 1614 (1). « Copie (non signée) du contrat de vente faite devant Aveline et Junot notaires au chatelet de Paris, par Alexandre de Montdésir et Charles Simon de Montdésir écuier sr de Meuchelle, a Claude Paris de la Montagne écuier, conseiller secrétaire du Roi, des cinq parts dont les six font le tout du fief tiers et seigneurie du Plessis Pommeraye parroisse de Creil, relevant en plein fief foi et hommage de S. M. à cause de son château chatellenie et domaine de Creil.

« Liasse de différents mémoires ayant rapport à la seigneurie du Plessis Pommeraye et au fief de Beaulieu, mouvant et relevant en plein fief de la chatellenie de Creil ».

(1) Cette pièce est ainsi mentionnée *après* celles qui sont datées d'années *antérieures*.

III

« LE FIEF DE SAINT-QUENTIN SITUÉ A VERNEUIL »

Archives du Musée Condé à Chantilly

(Nouveau catalogue, 1re partie, Carton 114, n° 16)

4 août 1642. « Expédition en parchemin de l'aveu et dénombrement donné à Mgr Henry de Bourbon, Evêque de Metz, Marquis de Verneuil, devant Nicolas de St Leu et Jean de Cornouaille, nores royaux à Senlis, pour François de Hotemant, écuier sr de la Tour du fief de St Quentin..... Consistant 1° en l'hôtel seigneurial d'un fief de St Quentin composé de différents batiments détaillés aud. aveu, desquels batiments moitié est en fief moitié en roture. 2° en la quantité de 20 arpents de terre en une pièce à prendre en une de 57 arpents ou environ sise sur le terroir de Verneuil proche le chemin de Barbot. 3° en une pièce de pré sise en la prairie de Verneuil autrement appellée la prairie du may contenant 3 arpents, ladite pièce chargée envers le seigneur dud. Verneuil par chacun an le 1er jour de may d'un mai verd planté devant la porte de son château avec deux flacons de vin l'un blanc et l'autre clairet. »

« C'est l'adveu et dénombrement du fief de Sainct Quentin sciz à Verneul sur Oize lieudit Montlaville que François de Hotemant escuier sieur de la Tour baille à vous Monseigneur Henry de Bourbon, évesque de Metz, conte de Baugenssy, Baron de Villiers St-Paul, Marquis Seigneur dudit Verneul et aultres lieux, lequel fief de Saint Quentin ledict sieur Hotement advoue tenir et tient avec ses dépendances en plain foy et hommage de la seigneurie et marquisat de Verneul aux us et coustumes du bailliage de Senlis au ressort duquel ladite terre de Verneul est assise, et par protestation que fait ledict sieur de la Tour de pouvoir augmenter ou diminuer s'il y échet et vienne à sa congnoissance :

Premier l'hostel seigneurial dudict fief de Sainct Quentin consistant en grand et petitte porte, court, ung grand corps de logis construit en thuille et un pavillon couvert d'ardouaize, cave et cuisine (?), rang d'estable et rang d'escurie, pigeonnier, poullier, jardins, clos dans lequel y a un vivier à poissons, le tout enclos de murailles au travers desquelles passe le ruz Macquart, le tout aultrement s'estendant et comportant sciz audict Verneul tenant d'un costé à la rue conduisant dudit Verneul à Montlaville, d'aultre à la petitte garrenne d'un bout pardevant sur la rue et bouttant aux canaux de l'estang, et d'aultre à la veufve Ysraël Loiselleur, et aultres lesdits lieux estant [en surcharge :] moitié [en marge : *moitié, De la Tour Hotman,* avec paraphe] en fief, l'aultre en rotture, taille rotturière chargée de vingt deux sols par an jour St remy et de deux chappons au jour de Noël envers mondit seigneur de Verneul, etc.

[*Signé :*] Deramillon. De Cornouaille.

IV

REGISTRE DES BAPTESMES DE L'EGLISE DE VERNEUIL-SUR OIZE

COMMENCANT LE PREMYER JOUR DE JANVYER MIL CINQ CENS QUATRE VINGTZ

Archives municipales de Verneuil-sur-Oise [*Extraits*]

...« Le vingt neufviesme jour d'apvril mil Ve quatre vingtz fut baptizée Marthe Carbon fille de Jehan Carbon et de Annette Colin. Parin Claude Coupet, Mareines Jehanne Galle et *Florence Mestivier.* »

...« L'unziesme jour du mois d'aoust mil Ve quatre vingtz fut baptizée *Anthoinette delafons* fille de ..... *Delafons* et de Jehanne Delannoy. »

...« Le septiesme jour de novembre mil Ve quatre vingtz fut baptizée Marie Watel, fille de Come Watel et de Geneviefve ..... Parin Robert Chappelain, marines *Fleurence Metivier* et Perrette Vitry. »

Le 4 septembre 1582 « mareines Blanche Cabard et Florence Metivier. »

Le 26 octobre 1583 « mareines Florence Metivier et Jehanne Damblar. »

Le 28 décembre 1583 baptême de « Marthe Metivier fille de Nicolas Metivier. »

En février 1584, après une autre « marine » : « et Florence Metivier. »

Le 5 février 1586, baptême de « Claude *dela fons* fils de Qtin *dela fons*... »

...« Le XXVIIe jour d'octobre 1588 fut baptisé Camille Brai fils de Nicolas Brai et de Jaqueline Dubois, Parin *Salomon Brosse.* Marine Camille Metivier. »

...« Le neufviesme jour de novembre 1588 fut baptisée Jeanne Escouville fille de Simon Escouville et de Perrette *de lafons.* Parin *Salomon Brosse.* Marines Fleurence Metivier et Anne Brosse. »

...« Le VIIIe jour de janvyer 1589 fut baptisé Nicolas Charpentier, filz de Jehan Charpentier et Nicolette Fournier. Parins Nicolas Charpentier et Nicolas Fournier, marine *Isabel Brosse.* »

...« Le neufviesme jour de janvier 1589 fust baptisée Marie Rondel fille de Nicolas Rondel et de Anne Charles. Son parin Claude Colas, ses marines Ysabel Brosse et Gabrielle Conin. »

...« Le XXe jour de novembre mil Vc LXXX neuf fut baptisé Salomon Massue filz de Claude Massue et de Barbe Aubin sa mère. Parins *Salomon Brosse* et Noel Guiseleroy, marine *Fleurence Metivier.* »

...« Le 13e jour de janvier 1590 fust baptisé *Salomon de la fons*, fils de *Hugues de la fons* et Magdaleine... Ses parins *Salomon Brosse* et *Jehan de la fons.* Marine Nicole Guiseleroy.

Le 2 mars 1590 *Magdalaine Brosse* est marraine avec une autre personne.

...« Le 29e jour de janvier [1591] fut baptisée Margueritte Doublain fille de Jehan Doublain et de Nicolle Pire. Parin *Salomon Brosse.* Ses marines Margueritte sa fille [?] et Jeanne Gregoire. »

Le 9 février 1592 sont parrains « Guillaume de Sablonnière et *Salomon Brosse* » et marraine Mlle de Bueaut.

V

LETTRES DE MARIE DE MEDICIS

A SA TANTE LA GRANDE DUCHESSE DE TOSCANE

Archives nationales de Florence (Uffizzi)

Archivio Mediceo, *5953 6 c. 27 28.*

I

Une page in-folio, au recto de la main d'un secrétaire pour la lettre même, de la main de la reine pour les sept dernières lignes.

Au verso trace d'un cachet et l'adresse :

« *A Ma tante la grande*
duchesse de Toscane. »

Ma tante. Estant en volonté de faire bastir et accommoder une maison à Paris pour me loger. et voulant en quelque chose me regler sur la forme et le modelle du Palais de Piti [*sic*] (lequel Jay tousiours estimé pour l'ordre de son Architecture et grandes commoditez qui y sont), Je vous fais celle cy pour vous dire que J'auray a singulier plaisir que vous m'en faciez faire le plan en son entier avec les eslevations et perspectives des bastimens tant du costé de devant ledict Palais qu'au derrière d'icelluy du costé des terrrasses, vous priant de me les envoyer à la première occasion, ensemble les mesures et proportions des courtz, terrasses, salles, chambres et autres stances [*sic*] de ladicte maison pour m'en ayder et servir en la structure et décoration de la mienne, et m'asseurant que vous recepvrez ceste prière en très bonne part de moy. Je ne la feray plus longue, que pour prier Dieu Ma Tante qu'il vous ayt en sa Ste et digne garde, A Fontaynebleau le VIe Jour Doctobre 1611.

Ma tante vous me feres bien plesir / de menvoyer le plan et les dessein/gs du palais de Pitty dont ie me / veux servir pour l'ordre et orn / ement de ma maison.

Vre bien bonne
et affnée niepc [*sic*]

MARIE.

II

Deux pages in-folio, au recto et au verso de la main du même secrétaire que la précédente, avec la signature autographe de la reine. Au dos :

« A Ma tante la grande
duchesse de Toscane. »

Ma tante. Je vous ay escrit depuis quelques jours enca et faict scavoir le desir que j'ay de faire bastir une maison à Paris, et que mesmes ayant tousiours estimé le palais de Piti [*sic*] à cause de lordre de ses bastimens. Je desirois que vous m'en envoyassiez le plan avec les eslevations pour le faire imiter en ce que Je trouveray plus à propos. Mais comme J'ay du depuis advisé que pour avoir une entière intelligence du modelle de lad. maison et des mesures et proportions de toutes les pieces et stances [*sic*] qui en deppendent, et que pour me servir plus utillement de ce desseing pour la structure et ornement de la mienne Il est besoing d'envoyer sur les lieux une personne qui soit bien entendu et experimenté [*sic*] en telles affaires, Je vous ay depesché ce porteur nommé Métézeau Architecte du Roy monsieur mon filz avecq celle cy que je vous faiz de rechef, pour vous prier d'avoir agréable qu'il voye et considere particulièrement ledict Palais de Piti en tous les endroictz de son ediffice tant par le dedans que par le dehors dicelluy, en sorte qu'il me puisse fidellement rapporter tout ce qui est de l'art et architecture de ladicte maison avec les mesures et proportions de ce qui en deppend pour l'effet que dessus. M'assurant bien que [verso] si pour cela ledict Metezeau a besoing de vostre faveur et assistance vous la luy despartirez à ma recommandation, en quoy vous me ferez ung singulier plaisir, Priant Dieu Ma Tante qu'il vous ayt en sa S^te^ et digne garde, A Fontaynebleau le XIIIIe Jour d'octobre 1611.

Vre bien bonn' et
affnée niepe'
MARIE.

VI

ARRÊT

DÉSIGNANT DE BROSSE COMME ARCHITECTE DU PALAIS DU PARLEMENT DE RENNES

(Archives départementales d'Ille-et-Vilaine)

Archives du parlement de Bretagne

Série B. Minutes d'arrêt de grand'chambre, pièce 16

(16 août 1618)

La cour, les chambres assemblées et appelées, les president et conseillers du semestre de febvrier estant en ceste ville ayant mandé en icelle Mre Debrosse (*sic*) architecte du Roy pour estre ouy sur le different du pallais ordonné estre faict et basty en ceste ville et veu le plan par luy presenté a lad. cour vu les arrests sur ce cydevant donnez les douziesme de nobre mil six centz quatorze et dix neuf^me^ janv^r^ mil six centz quinze ouy l'advocat general du Roy,

A ordonné que conformement ausdits arrestz led. pallais sera construit et basty au lieu arresté pour ce faire et par lesd. arrestz suyvant led. plan qui demeurera au greffe de lad. court sera chiffré par les commissaires deputtez pour ce designy dud. bastiment duquel sera faict description et devis, led. Debrosse appelé en presance des deputez de la communaulté de Rennes et que les conventions et marchez seront faictz par devant lesd. commissaires et lesd. estatz de la despance representez de quinzaine en quinzaine, avecq deffance à touttes personnes de faire aulcun divertissement de deniers et matheriaulx destinez a cest effect sur paine de repetition du quadruple contre les contrevenans. Faict en parlement à Rennes le seiziesme jour d'aoust mil six centz dix huict.

[Signé :] DE BOURGNEUF ; DE TROGOFF.

VII

SUPPLIQUE DES BOURGEOIS DE RENNES

POUR HATER LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX DU PALAIS DU PARLEMENT

(Sans date : sans doute, fin août 1618)

Archives municipales

Bibiothèque de la ville de Rennes

Titres concernant le palais de justice. Liasse 251

A Nosseigneurs

Nosseigneurs de Parlement

Supplyent humblement les nobles bourgeois et habitans de la ville de Rennes disant que le regret et le deplaisir qu'ilz ont de voir que depuis le premier establissemant du parlemant en ceste ville, qui est la capitalle de la province, vous n'y avez esté logés que par forme de maison empruntée les a conviez de rachepter l'occasion de vous bastir et construire un pallays, et pour cest effect il a pleu naguere au Roy leur envoyer le Sr de Brosse (*sic*) architecte de Sa Maiesté pour en faire un plan et escarissemant lequel a esté représenté à la cour, chiffré et pris au greffe, et par ce que a presant il ne reste plus que mettre la main à l'œuvre et faire assiepte de la premiere pierre qui est chose despandante de l'authorité de la Cour ; ce considéré

Et que desja la meilleure partye des emplacemantz ont esté prisez et payez, et qu'il y a grand nombre de mattériaulx amassez sur les lieux qui peuvent deperir pendant la saison de l'hyver

Vous plaise, nosditz seigneurs, ordonner que suivant et conformemant aud. plan et escarrissemant qui a esté chiffré et represanté à la cour il sera de jour

a aultre travaillé au bastimant et construction dud. pallay et que a ceste fin il sera permis ausd. suppliants d'y mettre des ouvriers pour faire les fondemantz, apposer les termes et bornes au desir dud. plan, et pour mettre et assoir la premiere pierre, designer l'ordre et la forme laquelle desirez y estre observee, et ferez bien.

Gilles MARTIN
Sindic

VIII

EXPERTISE DES TRAVAUX DU LUXEMBOURG

26 juin-23 août 1623

Bibliothèque de l'Arsenal, ms. fr. 5995

[Au dos] « Procès verbal des visites et mesures des ouvrages du Pallais du Luxembourg commencé le 26 juin 1623 en vertu d'une ordonnance rendue entre le p^r général de la reine Marie de Médicis et l'architecte entrepreneur des bastimens dud. Palais. »

[Fol. 1 r°] « Nosseigneurs Michel de Marillac, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, et André Lefebvre sieur d'Ormesson, con^r de sa Maté et M^e des requestes ordinaire de son hostel, commissaires députez en ceste partie par arrest dudict conseil du seiz^me febvrier dernier. Nous Pierre Saintot et François Boucherat bourgeois de Paris nommez et commis de la part de la Royne mère du Roy, et Jehan Autissier Juré du Roy es œuvres de maçonnerie, et Xphle Gamard m^re maçon bourgeois de Paris nommez de la part du sieur de Brosse. Après serment par nous faict et presté pardevant vous par vertu et en ensuivant certaine ordonnance en datte du treiziesme jour de Juin mil six cens vingt trois signée de Marillac et Lefebvre donnée par vous nosd. seigneurs entre messire Jehan de Berulle cons^r du Roy [fol. 1 v°] audict conseil M^re des requestes ordinaire de son hostel et procureur général de ladicte Dame Reyne mère dudict Roy d'une part, et Salomon de Brosse architecte ordinaire du Roy et entrepreneur du bastiment du pallais de ladicte dame Royne, d'autre ; et assignations à nous donnée en vertu d'icelle par Le Gay huissier ordinaire du Conseil le quatorziesme jour de Juin audict an, sommes le vingt sixiesme jour dudict mois de Juin et autres jours ensuivans transportés en et audedans dudict Pallais scis au faulxbourg Saint Germain des prez lez Paris, pour suivant votre dicte ordonnance visiter, toiser et mesurer les ouvrages de maçonnerie et autres tant en toise courante bout avant et sans retour, qu'aux us et coustume de Paris, ensemble toiser et compter le bois de charpenterie couverture, menuiserie, serrurerie, [fol. 2, r°] vitrerie, plomberie et autres ouvrages faictz par ledict sieur Brosse dans ledict pallais pour ladicte dame Royne

mère et iceulx priser et estimer eu esgard à la qualitté d'iceulx, lesquels ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, ferrure, vitrerie et plomberie nous avons veus, toisez, mesurez et comptez ainsy qu'il appartient et iceulx prisez et estimez, le tout en la forme et manière qu'il ensuit... »

Le 26 juin « en la présence du sieur de Berulle et de Le Conte Conseiller et secrétaire de sa Ma^té^ et Cons^er^ de ses finances d'une part, et de Charles Biterne maçon présent pour le sieur de Brosse », la visite commence par le « pavillon du costé du parterre du derrière du grand corps de logis achevé » [fol 2, v°]. Elle continue le 27 et d'autres jours, en présence de Le Conte et Biterne seulement. Tout est scrupuleusement mesuré dans les moindres détails, et un architecte pourrait d'après ces données reconstituer aisément l'état des lieux en juillet 1624 ; telle description est particulièrement intéressante : celle de la chapelle par exemple [fol. 40, v° et suivants]. On voit que le « grand corps de logis » était « *non achevé* » [fol. 43, v°], « le mur de parapet au droit de la terrasse depuis la chappelle jusques au pavillon *commencé* » [fol. 46, r°] certaines galeries « commencées », certaines autres « achevées », etc.

Ce premier mémoire se termine par l'estimation générale suivante, qui marque déjà le désaccord entre les experts nommés par les deux parties :

[Fol. 81, r°] « Nombre de toises des ouvrages de maçonnerie, etc. dessus déclarez : dix mil quatre cens vingt six toises demye seize piedz, lesquelz ouvrages nous Saintot et Boucherat avons prisez et estimez à raison de quarante trois livres huict solz dix deniers tournois pour chacune toise l'une portant l'aultre eu esgard aux espoisseurs et qualitez desdictz ouvrages, la somme de quatre cens cinquante deux mil neuf cens soixante et dix livres tournois.

[Fol. 81, v°] « Et nous, Autissier et Gamard avons estimé la toise cinquante quatre livres six solz tournois l'une portant l'aultre eu esgard aux espoisseurs et qualitez desdictz ouvrages qui vallent et reviennent audict prix à la somme de cinq cens soixante et six mil deux cens douze livres dix solz. »

[*Signé :*]
SAINCTOT, BOUCHERAT,
AUTISSIER, X. GAMARD,
DE VERDUN.

Suit un second mémoire, beaucoup plus long [fol. 83 à fol. 270] concernant les travaux de maçonnerie, toisés et évalués par les mêmes experts en présence des mêmes témoins, mémoire terminé par cette déclaration :

« Nombre de toises etc. quinze mil quatre vingtz dix neuf toises deux pieds trois quars, lesquels ouvrages nous Saintot et Boucherat prisons et estimons à raison de trente quatre livres tournois l'une portant l'aultre eu esgard aux espoisseurs et qualitez desdits ouvrages valloir ensemble la somme de quatre cens cinquante deux mil neuf cens soixte et dix livres tournois.

« Et nous Autissier et Gamard prisons et estimons trente sept livres dix sols tournois chacune toise eu esgard aux espoisseurs et qualitez desdits ouvrages qui vallent ensemble audict prix la somme de cinq cens soixante et six mil deux cens douze livres dix solz tournois. »

[*Signé :*]
SAINCTOT, BOUCHERAT,
AUTISSIER, X. GAMARD,
DE VERDUN.

Un petit mémoire qui suit ne soulève aucune contestation [fol. 270, r° à 272, v°]. « Ouvrages de sculture et maçonnerie non comptez audict toisé, faictz faire par ledict sieur de Brosse » par le sieur Bertelot, sculpteur. Il s'agit de « figures couchées » faites deux pour « le frontispice du grand escallier sur la cour » et deux « au-dessus de la chappelle du costé du jardin » (520 livres), et d'autres statues destinées deux au « frontispice du pavillon d'entre le grand corps de logis et galleries sur la cour », huit « droites » devant le grand escalier et la chapelle, etc. Valeur totale : deux mil quatre cens cinq livres. Les cinq signatures sont les mêmes que ci-dessus.

La « charpenterye » a été toisée et estimée à partir du 7 août 1623 « en la présence du sieur Le Conte, et de Pierre Scellier, M^re^ charpentier à Paris qui a faict lesditz ouvrages de charpenterie » [fol. 273 à 327] et le mémoire se termine ainsi :

« Nombre des pièces à quoy se montent lesdicts ouvrages de charpenterie dessus déclarez vingt mil neuf cens trente sept pièces et demye, qui au prix de trois cens soixante quinze livres tournois pour chacun cent que nous Saintot et Boucherat prisons et estimons valloir eu esgard à la qualité desdits ouvrages valleur ensemble la somme de soixante et dix huict mil cinq cens quinze livres douze solz six deniers tournois.

Et au prix de quatre cens livres tournois pour chacun cent que nous Autissier et Gamard prisons et estimons valloir ensemble la somme de quatre vingtz trois mil sept cens cinquante livres tournois. »

[*Signé :*]
SAINCTOT, BOUCHERAT,
AUTISSIER, X. GAMARD,
DE VERDUN

Pour la « couverture » l'évaluation est commencée le 12 août « en la présence dudict sieur Le Conte et de Estienne Regnauld m^e^ couvreur de maisons à Paris qui a faict lesd. covertures ». [fol. 328 à 330, r°]. Total : « douze cens quatre vingt dix sept toises deux piedz trois quarts qui au prix de sept livres cinq solz pour chacune toise vallent neuf mil quatre cens trois livres cinq solz. » Pas de contre expertise ni de signatures.

Les travaux de « plomberie » sont évalués le 21 août en présence de Le Conte et Biterne, à « vingt mil six cens livres quatorze sols » ; la « menuiserie », le 22, en présence des mêmes. Il y a 152 « grandes croisées », 19 petites, 6 grandes portes et 84 petites ; ci : huit mil six cens soixante dix neuf livres.

Pour la « Serrurerie », le 23 août, en présence de Le Conte et Biterne [fol. 333 à 338] on compte deux mil quatre cens soixante treize livres douze solz ; pour la « vitrerie » [fol. 338 verso] cinq cens cinquante livres dix huict solz. Et le tout se termine par cette déclaration générale [fol. 339] :

« Somme totale a quoy se montent les prisées faictes par nous Saintot et Boucherat..... cinq cens quatre vingtz un mil six cens cinquante trois livres neuf solz. Et les prisées par nous Autissier et Gamard..... sept cens mil cent trente livres six solz six deniers ». Les cinq signatures se retrouvent ici, mais à la fin du volume [fol. 344, verso] il n'y a plus que celles de Saintot et Boucherat après une récapitulation générale [fol. 339, v° à 344] des « ouvrages de maçonnerie » (murs, etc.) classes « selon leurs qualitez matteriaux espoisseur, taille et façon », « tous lesdits articles à la quantité de quinze mil quatre vingtz dix neuf toises deux pieds trois quarts, et à la première somme de quatre cens cinquante deux mil neuf cens soixante et dix livres ».

[*Signé :*]
SAINCTOT, BOUCHERAT.

IX

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT

ENTRE LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA REINE MÈRE ET S. DE BROSSE

14 décembre 1624

Bibliothèque nationale

Département des manuscrits (*ms. fr. 18202*)

« Registre du Conseil d'Estat du Roy du quartier d'octobre, novembre et décembre de l'année 1624. »

[A la table on lit :]

« Entre le procureur général de la Royne mère et Salomon Brosse. »

Fol. 295, verso. (*14 décembre 1624*).

Entre le procureur général de la Royne mère du Roy demandeur en requeste d'une part, et Salomon Brosse cy devant architecte du Palais que lad. dame a faict bastir en l'hostel de Luxembourg scis au faulxbourg de Sainct Germain deffendeur d'autre part, veu par le Roy en son conseil lad. reqte tendant à ce qu'il plaise à sa Maté ordonner que Jean Autissier et Christofle Gamard m^res^ jurés massons nommez par led. Brosse pour thoiser et estimer les ouvraiges de

maçonnerie par luy faictz dans le palais de lad. dame Royne bailleront un sermend à leurs offres es mains des commissaires depputtez par sa Maté chasque sorte desd. ouvrages de maçonnerie par le menu et par sa valleur comme a esté faict par les experts nommez de la part de lad. dame Royne ; En outre permettre au suppliant de compasser les marchez des ouvrages de massonnerie et charpenterie qui ont esté faicts en cette ville depuis l'année MVI^e XV pour par la comparaison d'iceux vériffier l'exact. de la prisée des susd. experts ; Appoinctement en droict donné par les com^res aux députtez du VIe mars MVI^e XXIIII par lequel ils auroient ordonné que lesd. Autissier et Gamard souscriroient en leurs mains suivant leur déclaration un estat par le menu desd. ouvrages de massonnerie chacune (*sic*) en la valleur qu'ils estiment et que les parties mettroient par devers eux dans quinzaine le procès verbal desd. estimations avec un bref advertissement de tout ce qu'ils vouldroient escrire et produire à leurs fins pour ce faict et rapporté au conseil de sa Maté estre pourveu ainsy que de raison signiffié aud. Brosse le douziesme Juillet aud. an, Ordonnance desd. commissaires pour assigner pardevant eux led. Brosse pour voir nommer par lesd. comm^res [fol. 296, recto] deux autres bourgeois et un m^re juré masson pour veoir estimer et thoiser tous les ouvrages de massonnerie, charpenterie, couverture d'ardoise et de plomb, menuiserie, serrurerie et vitrerie faicts par led. Brosse et pareillement de priser et estimer les proffictz que led. Brosse a euls des pierres qu'il a tirées dans les terres de sa Maté et des bois qu'il a euz des forests du Roy et des materiaux des maisons qui ont esté desmolies dans l'alignement dud. palaix du VIIIe mars MVI^e XXIIII.

Exploict d'assignation du IXe desd. mois et an, extraict du procès verbail desd. sieurs commissaires du XIIIe Juin MCI^e XXIII contenant les contestations des parties est la nomination des experts pour faire lad. estimation, scavoir de la part dud. s^r procureur de Pierre Sainctot et François Boucherat Bourgeois de Paris et de la part dud. Brosse desd. Autissier et Gamard, Procès verbail du XXVIe juin aud. an MVI^e XXIII et aux jours suivants contenant la thoisée poisée et estimation des ouvrages de maçonnerie faicts par led. Brosse dans le palais de lad. dame Royne thoisés tant par lesd. Sainctot et Boucherat que par lesd. Autissier et Gamart, tant à thoise courante bout avant et sans retour qu'aux us et coustume de Paris, ensemble des ouvrages de charpenterie, couverture, menuiserie, serrure, vitrerie et plomberie ; Acte de sommation faite à la requeste de Mre Nicollas Le Conte cons^er et secrétaire delad. dame Royne ausd. Autissier et Gamard, contenant entre autres choses leur déclaration que toutes fois et quantes ils mettroient par devers lesd. commissaires l'estat contenant par le menu les ouvrages de masonnerie chacun selon son pois et

valleur pour faire veoir, qu'il n'y a excez en leur prisée du XXIe febvrier MVI^c XXIIII, estat des prisées des ouvrages de maçonnerie et charpenterie de l'hostel de lad. dame Royne présenté par lesd. Autissier et Gamart du XIIe jour de mars aud. an, autre estat contenant les évalluations faictes par lesd. Sainctot et Boucherat desd. ouvrages sur chacun thoisé suivant les qualités d'icelles et prisée d'ouvrier en l'ordre des art^les par eux speciffiés et contenus en fin du rapport qui en a esté faict et délivré du premier juillet aud. an MCVI^c XXIIII. En marge duquel estat sont des annotations qui sont employées par led. sieur procureur général pour servir d'advertissement sur chacun article de la prisée pour monstrer qu'elle est excessive. Procédures faictes par devant le prévost de Paris entre Marin [fol. 296, verso] de la Vallée maistre masson et led. Brosse pour raison du thoisé des ouvrages et matériaux non compris au thoisé dont il est question, Exploict d'assignation donné aud. Brosse à la requeste de Pierre Scellier par devant led. prévost de Paris pour payer aud. Scellier la somme de IIII *xx* III *m* VII *c* l. à laquelle se montrent les ouvrages de charpenterie par luy faictz au palais de lad. dame Royne du cinquiesme Juillet aud. an MVI^c XXIIII. Productions des partyes de tout ce qui par elles a esté mis et produict par devers les sieurs commissaires, ouy leur rapport,

Tout considéré le Roy en son Conseil sans avoir esgard au renvoy requis par led. Brosse a ordonné et ordonne que les dictes partyes escriront et produiront au principal tout ce que bon leur semblera dans huictaine pour ce fait et rapporté leur estre faict droict ainsy que de raison despens réservez. Faict au conseil d'Estat du Roy tenu à Paris, le quatorziesme jour de décembre mil six cens vingt quatre.

[*Signé, en marge :*]

LEFEBVRE, *rap^r*.

[Le 30 décembre 1624 le procureur général de la reine mère paraît au conseil pour une autre affaire, mais il n'est plus question de Brosse dans cette deuxième quinzaine de décembre].

X

ACTES RELATIFS AU DOMAINE DE S. DE BROSSE

A VERNEUIL ET AUX ENVIRONS

Archives de M. le marquis de Luppé au château de Beaurepaire, fonds Lameth
(Deux pièces sur parchemin)

Le 14 mai 1610, par devant Maclou de Lorris, notaire royal héréditaire à Pont-Sainte-Mayence, Simon de Bresme, procureur à Pont, se portant fort pour Marguerite de Grains, sa femme, vend moyennant 450 l. t. à Charles de Lameth, chevalier seigneur de Beaurepaire, Blancfossé et Cormeilles en Picardie, écuyer du Roi en sa petite écurie, capitaine d'une compagnie entretenue de deux cents hommes de pied au Régiment de Picardie, différents bien sis à Heumont et à Maubuisson. Cet acte porte un ensaisinement autographe de Salomon de Brosse :

« Je soussigné, Salomon de Brosse, architecte des batimens du Roy et de la Royne, sieur des fiefs de Royaumont et de Colombier, sis à Verneuil sur Oyse, certifie avoir saisy, vestu, mis et receu de bonne posesion et saisyne Monsieur de Beaurepaire dénommé en ces présentes de ce qui est mouvant desd. fiefs selon qu'il est porté et contenu au présent contrac après qu'il en a paie et satisfaict des droict pour ce deus, sauf tout autre droict qui me pouroit estre deu desdits héritages et d'autruy, faict audit Verneuil ce Xme de septembre 1613 présent Israël Loiseleur sergent traversier en la forest de Halate et Anthoine Metivier, architecte de Monsieur le Maréchal de Bouillon. »

[*Signé :*] S. DE BROSSE (avec paraphe).

12 septembre 1635. — Bail par devant Philippe Lefèvre, notaire gardenote héréditaire du Roi à Creil, par Paul de Brosse, écuyer, architecte du Roi, sg^r^ du Plessis Pommeraye, se portant fort pour Gédéon de Pathau (*sic*) écuyer, sieur de Molette, son beau-frère, et d^lle^ Catherine de Brosse, sa sœur, épouse dudit Gédéon, à Jean Lefèvre aîné, laboureur à Verneuil, moyennant 300 l. t. de différents biens au terroir de Verneil : « Savoir tous les héritaiges tant en maison, terres et prés séant au terrouer dud. Verneuil en plusieurs pièces et triaiges aud. s^r^ de Mollette appartenant à cause de sa femme héritière partiaire des deffuntz Salomon de Brosse vivant architecte du Roy, seigneur du Plessis Pommeroye, Laubier [*ou* : Les Biar], Bailleu et aultres lieux, et de dame Flourance Mettivier, leur père et mère, et par partaige faict avec leurs cohéritiers et dites successions et de la delaration desquels heritaiges, etc. »

Et au dos, est écrit de la main de Charles de Lameth, sg^r^ de Beaurepaire : « copie du contrat fait par Monsr brosse à Jehan Lefevre au non de Monsr de Molette à Verneuil sur oize, lequel bien jay acheté le XVI novembre 1635. Faudra avoir la grosse du contrat qui a esté passe à Creil (1). »

(1) « Ce contrat n'existe pas à Beaurepaire, les biens en question ayant été vendus au district de Senlis le 3 fructidor an 3 : « un corps de ferme situé à Verneuil, etc., tenant d'un côté à la rue, d'autre, etc. 51 arpens et 3 quartiers au terroir de Verneuil en 32 pièces, 6 arpents 1 quartier de pré, sis en la prairie de Verneuil » (*Arch. de l'Oise, Domaines nationaux, série 9, ventes sur folle enchère.* ») (Note de M. le Marquis de Luppé).

XI

EXTRAIT DU TESTAMENT OLOGRAPHE

DE Mre CHARLES DE LAMETH

Archives du département de l'Oise, H. 1712 (Liasse)

(2 avril 1645)

« Pour me rendre plus agréable à Sa Majesté Divine, et aussi que je ne fis jamais aucun bien, j'ay donné et donne par ce présent testament, et en la meilleure forme et manière que jamais donnation peult être faitte, à la chappelle de St Hubert de Beaurepaire, faisant lad. chappelle partie de la closture de ma basse court dud. Beaurepaire, à tousjours et à jamais lad. donnation : ascavoir une maison scize à Verneuil sur Oize devant la maison ou s^r Brosse demeure à présent avecq 63 arpens de terre que prez scize aud. Verneuil, par moy acquis de Mr Molette, comme ayant faict partage avecq les enfans dud. M. de Brosse, architèque du Roy, c'est à cause de la femme dud. s^r de Molette..... la maison desd. héritages estant affermez 300 l. à un nommé Mathieu Frémont, à la charge que moy fondateur par la grâce de Dieu et seigneur de Beaurepaire, en serai le seigneur et patron, etc. »

(Communiqué par M. le Marquis de Luppé).

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DE LA

FAMILLE DE BROSSE

TABLEAU GÉNÉALOGIQU

montrant ses alliances avec l

(sans prétendre indiquer les noms ni l'ord

JEAN BROSSE.....épouse..
acquéreur d'un terrain à Verneuil en 1568
maître architecte
secrétaire de la reine Marguerite (1578-1582)
mort avant 1585

- ? PIERRE
- ? ISABELLE
- ? JEAN
  écolier à Montargis 1569
- ? MADELEINE BROSSE
  vivait encore à Verneuil en 1634
  épouse
  ISRAEL LOISELEUR
  chevaucheur de l'écurie du roi
  mort avant 1634
- ? ANNE BROSSE
  marraine à Verneuil
  le 15 Août 1589
- ? SALOMON DE BROSS
  né vers 1571
  architecte du roi et de la reine (1
  enterré à Paris
  le 9 Décembre 1626
  épouse entre 1585 et 158
  FLORENCE MESTIVIE
  de Verneuil
  morte vers 1634

- EMMANUEL LOISELEUR
  maître maçon
  à Paris
- MARIE LOISELEUR
  épouse
  SALOMON DE LA FONDS
  maître maçon
  filleul de
  Salomon de Brosse
  à Verneuil (1590)
- PAUL DE BROSSE
  architecte du roi (1615)
  mort après 1644
  épouse
  ANNE BOURRÉE
- ANNE DE BROSS
  morte avant 1634
  épouse
  JEAN DE GRAVELLE
  sieur de Bauterne

- SALOMON DE LA FONDS
  né à Paris
  le 24 Octobre 1619
  filleul de Paul de Brosse
  épouse en 1641
  FLORENCE MESTIVIER
- JACQUES DE LA FONDS
  baptisé
  le 4 Avril 1627
  filleul de Jacques du Cerceau
- ANNE
  née en 1618, épouse
  le 9 Mars 1644
  CÉSAR DE MONTDÉSIR
- FLORENCE
  épouse
  le 9 Mars 1644
  ANTOINE DE MONTDÉSIR
- DENIS
  né en 1636

DE LA FAMILLE DE BROSSE

DU CERCEAU, DE LA FONDS, etc.

(extrait de tous les membres de ces familles)

JACQUES ANDROUET DU CERCEAU
architecte du château de Verneuil,
restaurateur de celui de Montargis,
auteur des *Plus excellents bâtiments de France* (1576) etc.

- JULIENNE ANDROUET DU CERCEAU
  morte après 1585
- BAPTISTE A. DU CERCEAU
  architecte du roi
  mort avant 1591
  épouse
  MARGUERITE DE RUQUIDORT
  - JACQUES
    DU CERCEAU
  - JEAN
    A. DU CERCEAU
    architecte du roi
    après
    Antoine Mestivier (1617)
    reconstructeur du
    Pont au Change (1639)
    auteur de l'escalier du
    Fer à Cheval
    à Fontainebleau, etc.
  - MOÏSE
    A. DU CERCEAU
    commissaire
    de
    l'artillerie.
- JACQUES A. DU CERCEAU
  architecte des bâtiments du roi
  mort en septembre 1614
  épouse
  MARIE DE MALAPERT
  remariée vers 1616 à
  NATHANAEL DE COURCELLES
  - ANNE
    ANDROUET DU CERCEAU
  - MARIE
    ANDROUET DU CERCEAU
  - GASPARD
    ANDROUET DU CERCEAU
    pupilles de
    S. DE BROSSE
    en 1616

- ARTHE DE BROSSE
  épouse
  en 1619
  HENRI
  LAUMOSNIER
  sieur de Varennes.
- MADELEINE
  épouse avant 1620
  1° PIERRE
  LE BLANC
  DE BEAULIEU
  avocat au Parlement
  2° FRANÇOIS
  HOTMAN (1634)
  sieur de la Tour de
  Saint-Quentin
  - SALOMON
    (1620)
  - FLORENCE
    (1621)
  - PIERRE
    (1624)
  - JEAN-ETIENNE
    (1627)
  - THÉOPHILE
    (1628)
  - ESTHER
    (1629)

  LE BLANC DE BEAULIEU
  et
  HOTMAN

  - OLYMPE
  - CÉCILE
  - FRANÇOIS
  - FLORENCE
  - MADELEINE
    épouse
    FRANÇOIS DE FONTAINE
    sieur des Landes et de Montdesir
    - MADELEINE
      (1668)
    - PIERRE
      (1670-1672)
    - MARIE-ANNE
      (1677)
- MARIE
  morte après 1661
  épouse avant 1622
  RENÉ
  DE ST-MARTIN
  sieur de Torcy
- CATHERINE
  épouse en 1623
  GÉDÉON DE PETAU
  sieur de Maulette
  - ANNE
    (1631)
  - GÉDÉON
    (1656)
- JUDITH DE BROSSE
  pupille de Jean de Ruquidort
  épouse
  1° après 1632
  JEAN DE SORBIÈRE
  2° en 1639
  FRANÇOIS
  DE BROUILLY

INDEX DES NOMS DE PERSONNES (1)

AMMANATI, 56, **175**, 177.
AMYS, 78.
ARGOUGES, 58, 59, 98.
AUTISSIER, 60, 262, 263.

BALZAC D'ENTRAGUES, 25, 117, 252, 254.
BAROZZIO, *voir* VIGNOLA.
BEDÉ, 29.
BERGERET, 53 n.
BERINGHEN, 210, 211.
BÉRULLE, 60, 261, 262.
BITERNE, 262.
BOLOGNE, 53, 231.
BOSSE, 86, 195.
BOUCHERAT, 60, 262, 263.
BOUILLON (duc de), 45, 47, 161.
BOULAINVILLIERS, 22, 24, 26.
BOURBON (Catherine de), 42.
(Charles de), 42, 160.
(Henri de), 25, 114, 256.
BROSSE (Anne), 29, 123, 126, 127, 257.
(Catherine), 124, 266.
(Elisabeth), 127.
(Florence), 34, 112, 123, 128 n, 257.
(Florence II), 126.
(Isabelle), 29, 257.
(Jacques), 16, 18, 131, 136, 215 n.
(Jean), 26, 27, 28, 112, 251.
(Judith), 112, 123, 124, 127, 128.
(Julienne), 26, 29, 251.
(Madeleine), 29, 114, 257.
(Marie), 124.
(Marthe), 123.
(Paul), 51, 58, 93, 96, 100, 110, 111, 112, 123, 125, 128 n, 152, 267.
(Pierre), 29, 30.
(Salomon), *passim*.

BROUILLY, 120, 124.
BRUNELLESCHI, 176.
BULLANT, 6, 32, 85, 131, 135, 144, 146, 149, 159, 230.
BULLION, 82, 83, 84.
BUONTALENTI, 53, 177, 232.

CHAMPVERNE, 99.
CHAPPES, 211.
COINGT, 44, 67.
COLIN, 14.
CORBINEAU, 81, **90-98**, 101, 217-219.
COURCELLES, 39.

DELORME, 6, 32, 131, 135, 144, 181.
DERRAND, 233.
DONON, 69, 72.
DU CERCEAU (Anne), 39.
(Baptiste), 28, 29, 103.
(Gaspard), 39.
(Jacques Ier), 17, 23, 24, 28, 30, 181.
(Jacques II), 24, 28, 29, 38, 48, 50.
(Jean), 95, 96, 124.
(Julienne), v. Brosse.
(Marie), 29, 39.
(Moïse), 39, 128.
(famille), 20, 22.
DU MOULIN, 86.
DU RY (Charles), 33, 44, 82, 103 n, 125, 138, 142, 163.
(Paul), 237 n.
(Simon-Louis), 226 n.

FERRAND, 150.
FOREST (Pierre de), 78
FOURCY, 48, 71, 72, 78, 95, 103.
FRAGONARD, 53

1 Les chiffres imprimés en **égyptienne** indiquent les pages où il est plus spécialement parle du personnage ou du lieu en question.

Francini ou Franchine, 67, 69.
Gabriel, 216, 220.
Gamard, 60, 100, 103 n, 261, 262, 263, 264, 265.
Gaultier, 80.
Gedouin, 78.
Gérémie, 46.
Grégoire XV, 85, **151**.
Guillain, 69, 234.
Gobelin (Jean), 44, 67, 69, 103 n.
Guy, 39.

Henri IV, 5, 38, 42, 53, 67, 206.
Héroard, 67, 91.
Hotman, 114, 123, 127, 256.
Huguet, 220.
Hureau, 89.

Justel, 127.

La Faye, 19.
La Fons (Salomon de), 33, 112, 126, 257.
La Marck, 45.
Lalouette, 114 n.
Lameth, 127, 267.
Lasne, 16, 85, 151,
La Porte, 228, 230.
La Vallée, 60, 64, 100, 101, 190, 266.
Le Blanc de Beaulieu, 79, 123.
Lebrun, 220.
Le Comte, 262, 263, 265.
Le Mercier, 6, 92, 96, 104, 126, 136, 233 n.
Le Muet, 93, 104, 195.
Le Roy, 93, 99, 100, 101, 198.
Lescot, 95, 135.
Leveau, 193, 199, 201, 202 n.
Le Vasseur, 47.
Liancourt, 161.
Loiseleur, 114, 256, 267.
Loménie, 100, 211.
Longueville (Duchesse de), 44, 138.
Louis XIII, 5, 25, 42, 71, 80, 88, 91, 96, 103, 167, 186, 193, 233.
Louis XIV, 193, 206.
Lucas, 100, 211.
Lys, 78.

Madaillan, 19.
Malapert, 39.
Malingre, 196.
Mansart, 6, 102, 136, 193, 199, 200, 202 n, 233 n.
Marbault, 89.
Marguerite de Valois, 25, 27, 36, 73.
Marillac, 60, 261.
Marnef, 144, 145, 147.
Marot, 229, 235.
Médicis (Côme de), 173.
(Marie de), 7, 25, 38, 47, 52, 53, 57, 59, 98, 102.
Menours, 193.
Métézeau (Antoine), 106.
(Clément), 56, 106, 135.
(Louis), 54, 56, 67, 71, 95, 177, **258**.
Métivier, 33, 34, 48, 50, 251, 257.
Michel-Ange, 227.
Monard, 71, 72, 101.
Montdésir, 255.

Nemours (duc de), 24.
Noel, 26.
Nogent, 209.
Noretz, 89.

Ormesson, 60, 261.

Palladio, 32.
Parigi, 177, 178.
Patel, 207, 210.
Péroche, 115 n.
Peteau, 124, 127, 128, 267.
Piloust, 32, 85, 109, 146, 147.
Pitti, **175**, **177**.
Potier, 45.
Primatice, 185.

Renée de France, 27.

Richelieu, 58, 201, 203 n, 206.
Rubens, 185.
Ruquidort (Jean), 112, 124, 128 n.
(Marguerite), 28.

Saint-Simon, 210.
Saintot, 60, 261, 262, 263, 264, 265.
Sarrazin, 83, 84.
Savelli, 54.
Scellier, 66, 266.
Servi, 53.
Silvestre, 195.
Sittart, 85, 145.
Sorbière, 124.
Souveray, 211.
Sully, 48, 67.

Tardif, 117.
Tirlet, 112, 128 n, 251.
Tregoff, 78.

Vachot, 252, 254.
Verdun, 262, 263.
Vignola, 17, 32, 35, 228.
Vitruve ,20, 32, 35, 149.

INDEX DES NOMS DE LIEUX

Ablon, 41.
Ageux, 19, 30.
Amontlaville, *voir* Montlaville.
Anet, 162, 231.
Arcueil, 7, 44 n, 65 n, **67**, **70**, 192, **240**, **241**.
Argillière, 21, **120**, **122**.
Aumont, 22, 123.
Ausselle, 65.

Beaulieu, 255.
Beaurepaire, 11, 112, 127, 267, 268.
Beauvais, 32.
Blérancourt, 45.
Blois, 102.
Bois-le-Roi, 44 n.

Chantilly, 11, 21.
Charenton : premier temple, 40, **41**, 87, **235**.
Second temple, **87**, **90**, 123, 148, **234**, **241**.
Colombier, 120, 252, 267.
Coulommiers, 42, 44, 45 n, 67, 90, 138, **162**, **164**, 140, 141, 142.
Creil, 11, 19, 254.

Dammartin, 46 n.

Ecouen, 144.

Florence, (*voir aussi* Pitti), 12, 54, 174, 217, 227.
Fontainebleau, 42, **183**, 192, 197.

Garancières, 124.
Gournay, 19.

Halatte, 21, 24, 120, 267.
Heumont, 112, 267.
Houdan, 124.

Largillière, *voir* Argillière.
Liancourt, 19

Malassise, 21, 122.

MASSUE ou MASSY, 65.
MAUBUISSON, 112, 267.
MAULETTE, 124, 267.
MONCEAUX, 42, 44, 142, 162, **168**, **169**.
MONTARGIS, 27.
MONTATAIRE, 19.
MONTCEL, 127.
MONTFORT-L'AMAURY, 124.
MONTLAVILLE, 15, 21, 26, 29, 30, 113.

NOYON, 32.

PARIS.
Couvent des grands Augustins, 73 n, 84.

Eglise des Carmes, 232.
Notre-Dame, 238.
Notre-Dame-des-Victoires, 233.
Oratoire, 233 n.
Sainte-Elisabeth, 233.
Saint-Etienne du Mont, 233.
Saint-Gervais, 6, 7, 18, **70**, **73**, 171, 215, **224**, **234**.
Saint-Paul-et-Saint-Louis, 233.
Saint-Roch, 233.
Saint-Sulpice, 252.
Saint-Thomas d'Aquin, 233.
Sorbonne, 233 n.
Val-de-Grâce, 233 n.

Faubourg Saint-Germain, 37, 47, 73, 111, 120.

Fontaine Médicis, 18, 70, 84, **242**.

Hôtel de Bouillon, 45, **160**, **161**.
de la reine Marguerite, 161.
de Rambouillet, 54.
de Soissons, 42, 50 n, 109 n, 139, **157**, **161**.

Palais de justice, 6, 7, **73**, **74**, **213**, **215**.

Palais du Louvre, 38, 44 n, 49, 78, 92, 95, **103**, 171.
du Luxembourg, 6, 7, 24, 42 n, 51 n, **48**, **67**, 78, 90, 101, 110, 128, **169**, **192**, 204, 216, 217.
des Tuileries, 49, 54 n, 103.

Porte de Bussy, 74, 120.
de la Conférence, 125.
de Nesle, 74, 120.
Saint-Denis, 124.
Saint-Honoré, **106**, 124, **141**.

Rues actuelles :
d'Argout, 109 n.
des Beaux-Arts, 160.
Berger, 157.
Bonaparte, 28, 109.
de Buci, 100.
Cassette, 125 n.
Denfert-Rochereau, 241 n.
Guénégaud, 74 n.
Hérold, 109 n.
Jacob, 28.
Jean-Jacques Rousseau, 157.
Mazarine, 74 n.
Oblin, 157.
de Poitou, 126.
des Quatre-Vents, 191.
Saint-André, 85 n, 109 n.
Saint-Denis, 126.
Saints-Pères, 38, 107, 112.
Sauval, 157.
Séguier, 85 n.
de Seine, 160, 161 n.
de Tournon, 110, 180, 191.
Vaugirard, 100, 197, 252.
Vauvilliers, 157, 158.
Visconti, 28, 161.

Rues anciennes :
du Colombier, 28.
Coquillière, 109 n, 157.
des Deux-Ecus, 157.
du Four, 157.

Rues anciennes :
des Francs-Bourgeois, 252.
des Marais, 28, 161.
Pavée, 84.
des Petits-Augustins, 28, 109, 161 n.
du Plessis, 112.
des Vaches, 125.
des Vieilles-Etuves, 158.
des Vieux-Augustins, 47, 109.

PITTI (palais), 52, 54, 58, **171**, **178**, 244, **258**.

PLESSIS-POMMERAYE, 21, **118**, 127, 128 n, 253, 255.
PONT-SAINTE-MAXENCE, 127, 267.

ROME.
Eglise du Gesù, 228, 230.
San Andrea della Valle, 228, 230, 231.
Saint-Pierre, 230.
RENNES, 6, 7, 12, **75**, **82**, 98, 204, **216**, **224**.
ROYAUMONT, 112, 267.
RUNGIS, 51, 68, 106.

SAINT-DENIS, 187.
SAINT-FIRMIN, 21.
SAINT-GERMAIN, 49, 103.
SAINT-LEU, 64.
SAINT-QUENTIN (tour de), 27, **114**, 252, 256.
SEDAN, 30.
SENLIS, 12, 19, 22, 24, 30, 32, 64, 121, 124, 256, 267.

TROYES, 126.

VALOIS, 19, 123.
VERNEUIL, 11, 15, 19, 23, 24, 26, 27, 29, 33, 112, 126, 138, 141, 148, 162, 183, 251, 267.
VERSAILLES, 6, 7, 11, **90**, **102**, 170, **192**.
VILLERS-SAINT-PAUL, 27, 252, 255, 256.
VILLIERS-LE-HELLON, 120.
VINCENNES, 12, 49, 103.

WIDEVILLE, 12, **83**, **84**, **167**, **168**, 244.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

I. VUES

Pages

La *maison jaune* à Montlaville, près Verneuil, construite et habitée par Salomon de Brosse 15
Signature de S. de Brosse 17
Portail latéral de l'église de Verneuil 20
Château de Verneuil, (d'après Du Cerceau) 23
Paris vers 1615, quartier de l'Université et faubourg Saint-Germain 37
Premier temple de Charenton 40
Portail de l'hôtel de Soissons, à Paris 43
Palais du Luxembourg, façade sur le jardin 49
Aqueduc d'Arcueil 69
Second temple de Charenton, coupe en largeur 87
Second temple de Charenton, coupe en longueur 88
Château de Versailles, façade occidentale 93
Porte de la Conférence, à Paris 104
Porte Saint-Honoré, à Paris 105
Puits dans la cour de la maison de S. de Brosse à Montlaville 117
Tour de Saint-Quentin à Montlaville 121
Château de Verneuil au XVIIe siècle 129
Château de Versailles, façade méridionale 135
Projet de cheminée, dessin de S. de Brosse 139
Etude pour un panneau, dessin de S. de Brosse 140
Projet de pavillon, dessin de S. de Brosse 143
Porte d'église, dessin de S. de Brosse 147
Colonne corinthienne, dessin de S. de Brosse 148
Estampe en l'honneur du pape Grégoire XV 153
Hôtel de Soissons 157
Château de Coulommiers, dessin de S. de Brosse 165
Château de Monceaux 168
Palais Pitti au XVIe siècle, façade sur la place 176
Palais Pitti, état actuel, cour intérieure 179
Eglise des Carmes, à Paris 183
Porte du baptistère, à Fontainebleau 184
Palais du Luxembourg, vue générale 186
Château de Coulommiers, cour intérieure 187

Pages

Portail du Luxembourg 189
Château de Versailles, façade orientale 192
Château de Versailles, façade occidentale, (d'après Bosse) 197
Château de Versailles, mur de la Cour verte, état actuel 199
Château de Versailles, pavillon de l'Œil de Bœuf 204
Palais de justice de Paris, grand'salle 213
Parlement de Bretagne, façade 221
Parlement de Bretagne, cour intérieure 223
Eglise du Gesù à Rome 228
Portail de Saint-Gervais à Paris 229
Portail de San Andrea della Valle à Rome 231
Second temple de Charenton, vue intérieure 235
Second temple de Charenton, vue extérieure 240
Château d'eau de l'aqueduc d'Arcueil 241
Fontaine de Médicis 243
Projet pour deux portes, dessin de S. de Brosse 245

II. PLANS

Château de Verneuil, *par Jacques du Cerceau* 31
Palais Pitti, *par Benjamin Ammanati* (?) 55
Palais du Luxembourg, *d'après S. de Brosse* 63
Parlement de Bretagne, rez-de-chaussée, *par S. de Brosse* 76
Parlement de Bretagne, premier étage, *par S. de Brosse* 77
Second temple de Charenton, *par S. de Brosse* 88
Palais de Versailles, cour de la Reine, angle nord-ouest. Essai de reconstitution de l'état des lieux, vers 1669 et vers 1699 201
Palais de Versailles, rez-de-chaussée, *par I. Silvestre* 208
Palais de Versailles, rez-de-chaussée, *état actuel* 209

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 5
PREMIÈRE PARTIE. VIE DE SALOMON DE BROSSE 13
CHAPITRE PREMIER. SON PAYS, SA FAMILLE 15
§ 1. Prénom, date et lieu de naissance 15
§ 2. Les Du Cerceau. Le château de Verneuil 22
§ 3. Jean Brosse et Julienne du Cerceau. Leur maison, leurs voisins 26
§ 4. Enfance de S. de Brosse. Son éducation, son mariage 30
§ 5. Les débuts à Paris. S. de Brosse tuteur des enfants Du Cerceau 35

CHAPITRE II. HISTOIRE DES TRAVAUX DE S. DE BROSSE 40
§ 1. Premiers travaux. Temple de Charenton. Hôtels et châteaux (1606-1613) 40
§ 2. L'architecte du roi et de la reine (1613-1626). Le Luxembourg 48
§ 3. L'aqueduc d'Arcueil 67
§ 4. Autres travaux de 1613 à 1623. Portail de Saint-Gervais. Grande salle du Palais de justice à Paris. Parlement de Bretagne à Rennes. (?) Château de Wideville 70
§ 5. Les dernières années. Le second temple de Charenton. Le château de Versailles, etc. 86
§ 6. Mort de S. de Brosse. Son enterrement 106

CHAPITRE III. ÉTAT DE FORTUNE DE S. DE BROSSE. SES ENFANTS 109
§ 1. Maisons à Paris. Maisons et terres à Verneuil 109
§ 2. Les enfants de S. de Brosse. Partage de la succession 123
§ 3. Le portrait de S. de Brosse 130

DEUXIÈME PARTIE. DESCRIPTION ET APPRÉCIATION DES TRAVAUX DE S. DE BROSSE 133
INTRODUCTION 135
§ 1. Caractères généraux 135
§ 2. Salomon de Brosse dessinateur 138
§ 3. Salomon de Brosse éditeur 144
§ 4. Estampe d'après un dessin de S. de Brosse 151
§ 5. Classification des œuvres de S. de Brosse 154

CHAPITRE PREMIER. CHATEAUX ET HÔTELS PARTICULIERS 157
§ 1. Hôtel de Soissons 157

Pages

§ 2. Hôtel de Bouillon 160
§ 3. Château de Coulommiers 162
Appendice. Château de Wideville 166

CHAPITRE II. CHATEAUX ET PALAIS ROYAUX 168
§ 1. Château de Monceaux 168
§ 2. Palais du Luxembourg 169
§ 3. Château de Versailles 192

CHAPITRE III. AUTRES ÉDIFICES PUBLICS 213
§ 1. Palais de justice de Paris 213
§ 2. Parlement de Bretagne à Rennes 216
§ 3. Portail de l'église Saint-Gervais 224
§ 4. Temple de Charenton 235
§ 5. Aqueduc d'Arcueil 240
§ 6. Fontaine de Médicis 242
CONCLUSION 245

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. Extraits du terrier de Verneuil (1575-1585) 251
II. Titres de la terre du Plessis-Pommeraye (1589-1626) 252
III. Le fief de Saint-Quentin (1642). (*Archives du Musée Condé à Chantilly*) 256
IV. Extraits du registre des baptêmes de l'Eglise de Verneuil (1580-1592). (*Archives municipales de Verneuil-sur-Oise*) 257
V. Lettres de Marie de Médicis à la grande duchesse de Toscane (1611). (*Archives nationales de Florence*) 258
VI. Arrêt désignant S. de Brosse comme architecte du palais du Parlement à Rennes (1618). (*Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine*) 259
VII. Supplique des bourgeois de Rennes (1618). (*Archives municipales de Rennes*) 260
VIII. Expertise des travaux du Luxembourg (1623). (*Biblioth. de l'Arsenal*) 261
IX. Arrêt du Conseil d'Etat entre le procureur général de la reine mère et Salomon de Brosse (1624). (*Bibliothèque Nationale*) 264
X. Actes relatifs au domaine de S. de Brosse à Verneuil et aux environs (1613 et 1635). (*Archives du château de Beaurepaire*) 267
XI. Extrait du testament de Me Charles de Lameth (1645). (*Archives départementales de l'Oise*) 268

Pages

Tableau généalogique de la famille de Brosse 269

Index des noms de personnes 273
Index des noms de lieux 275
Table des illustrations 278

CAHORS, IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE A. COUESLANT. — 13.503

NA
1053
B7P3

Pannier, Jacques
Un architecte français
au commencement du XVIIe siècle

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY